H. Eccl. 992 o

Rousseau

CROISADE

DU XIXe SIÈCLE.

IMPRIMERIE ET FONDERIE DE E.-J. BAILLY,
PLACE SORBONNE, 2.

CROISADE
DU XIXE SIÈCLE,

Appel à la Piété Catholique
A L'EFFET DE RECONSTITUER LA SCIENCE SOCIALE
SUR UNE BASE CHRÉTIENNE;

SUIVI DE

L'EXPOSITION CRITIQUE DES THÉORIES PHALANSTÉRIENNES.

PAR LOUIS ROUSSEAU.

Cherchez premièrement le règne de Dieu et sa justice, et les biens de ce monde vous seront donnés par surcroît.

Évang. selon S. Matth., ch. VI, v. 33.

PARIS.
DEBÉCOURT, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
RUE DES SAINTS-PÈRES, 69.

1841.

19 = 92.

BIBLIOTHECA
REGIA
MONACENSIS.

CROISADE
DU XIXe SIÈCLE.

ANALYSE
DE LA FAUSSE ORGANISATION DE L'INDUSTRIE (1).

I.
DE LA LOI SOCIALE.

« Au premier coup d'œil que « l'homme voudra jeter sur lui-« même, il n'aura pas de peine à « sentir et à avouer qu'il doit y « avoir pour lui une science, ou « une loi évidente, puisqu'il y en « a une pour tous les êtres. »

(S. MARTIN, *des Erreurs et de la Vérité.*)

Il est au moins étrange qu'à une époque où les sciences physiques se sont approprié des méthodes d'induction tellement satisfaisantes

(1) Toute la partie analytique de cet ouvrage est extraite d'un cours d'économie sociale publié dans l'*Université catholique.*

pour l'esprit, que les conclusions auxquelles elles conduisent sont acceptées universellement comme certaines, celle qui traite des relations sociales en soit encore à errer au milieu des ténèbres ; car personne ne songe sans doute à attribuer le caractère de certitude scientifique à aucun des nombreux systèmes, tant philosophiques que politiques, qui se sont produits dans le monde. En effet, tant que la loi vraie appelée à régir la société tardera à se montrer dans toute son évidence, la société continuera à être divisée en autant d'opinions rivales qu'il éclora de conceptions un peu spécieuses dans le cerveau humain, ou qu'il se rencontrera de chétifs intérêts particuliers aux prises les uns avec les autres. Cependant d'où vient cette absence de certitude dans la plus importante de toutes les sciences? Ne serait-ce pas de ce qu'elle n'a point encore été traitée sérieusement à la manière d'une science?

Partout, en effet, sauf chez les peuplades sauvages vouées à l'inertie intellectuelle et industrielle, l'institution sociale a été l'œuvre de

la conquête guerrière ou de l'astuce politique, au lieu d'émaner de la pensée religieuse et scientifique. Les faits qui ont surgi de cette source violente ou fausse, ont fourni la matière expérimentale ; mais, comme ils n'étaient point nés de la science, et que celle-ci était prédisposée à les considérer comme fatalement inhérens à toute société humaine, elle n'était point apte à en faire la critique utile, et a dû se borner dès lors à les enregistrer et à les classer, tantôt en leur donnant une immorale sanction, tantôt en les déplorant sans espoir de remède. Ainsi frappée de stérilité, la science d'analyse sociale peut être comparée à un vaisseau muni de son gouvernail, mais privé de voilure ; tandis que la conception synthétique, livrée à elle-même, serait représentée par un vaisseau garni de toutes ses voiles, mais voguant sans gouvernail. Qu'a produit cette dernière, en effet, quand elle a voulu marcher, ou, pour mieux dire, planer dans l'espace, sans avoir pour point de départ et pour frein régulateur une critique judicieuse des faits? Rien autre que

l'*utopie*, c'est-à-dire, des plans en apparence beaux et en réalité inapplicables.

Observons d'ailleurs que la politique, l'économie politique et la philosophie, c'est-à-dire les seules sciences qui fussent en possession de traiter les questions sociales, s'étaient, pour ainsi dire, cantonnées dans la sphère gouvernementale et administrative, et ne songeaient nullement à étendre leur investigation jusqu'aux relations primaires de la vie sociale. Or, elles se trouvaient par cela même engagées dans des difficultés inextricables, comme le serait la physiologie, par exemple, si ses adeptes prétendaient expliquer les fonctions organiques des viscères et des grands systèmes veineux et artériel, en s'abstrayant du système vasculaire qui se compose, comme chacun sait, de ces innombrables petits vaisseaux où l'organisation animale prend naissance. On est incapable, en effet, de juger sainement des lois transcendantes de la société, si l'on ignore leur principe radical qui repose sur le procédé au moyen duquel l'homme est amené au tra-

vail et la condition accordée au travailleur. Il est clair que, tant que la science n'aura pas su descendre à l'étude de ce fait générateur de la vie sociale, elle péchera nécessairement par sa base et se trouvera impuissante à résoudre les problèmes les plus essentiels au bonheur de l'humanité.

L'économie politique, si l'on s'en rapporte à la définition adoptée par ses plus illustres adeptes, a pour but de faire connaître comment *se produisent, se distribuent et se consomment* les richesses. On voit que, renfermée dans ces termes, c'est une science d'observation qui pouvait avoir une grande valeur de critique, si elle s'était proposé de rendre compte des faits observés, en vue de leur donner la sanction philosophique, quand ils se seraient trouvés remplir le but de la société, tel que le Christianisme l'entend, et les condamner à disparaître dans le cas contraire. Cette investigation rétrospective aurait préparé la voie à une synthèse sociale plus compréhensive et plus parfaite ; c'est au moyen de cette méthode passant

alternativement de la synthèse à l'analyse reliées l'une à l'autre par l'expérience, que le progrès s'effectue régulièrement. Mais bien entendu que ce mouvement oscillatoire doit avoir lieu dans d'étroites limites, afin que la critique n'aille pas jusqu'à faire table rase des institutions existantes, pour donner carrière aux rêves de l'imagination et à leur dangereuse expérience.

Quoi qu'il en soit, l'économie politique a failli à la fonction scientifique que nous venons de lui assigner : née dans le comptoir, elle est en fait matérialiste comme le livre de DOIT et AVOIR ; et de plus, s'étant placée au point de vue administratif et gouvernemental, elle est restée étrangère à l'engrenage des rouages inférieurs du mécanisme industriel. Ce que les hommes de cœur ont à lui reprocher n'est pas assurément d'avoir borné ses investigations aux questions d'intérêt matériel ; car il fallait bien que cette branche de la science eût ses adeptes et ses traités spéciaux ; c'est de s'être abstraite systématiquement du principe spirituel qui l'au-

rait éclairée et vivifiée ; car, lors même que la science a pour objet spécial le bien-être matériel de la société, elle est obligée, sous peine d'impuissance ou d'erreur, de prendre en considération une foule de données spirituelles.

Cependant ce serait se tromper que de croire qu'il suffise d'opposer aux théories dégradantes de l'école d'Adam Smith les préceptes de la morale chrétienne, pour résoudre les questions philosophiques relatives à l'organisation de la société. Enseigner la morale aux hommes, la leur faire aimer et pratiquer, telle est l'œuvre du *prêtre ;* découvrir et promulguer la loi qui conciliera entre eux tous les intérêts individuels, et chacun d'eux avec le but social, telle est l'œuvre du *philosophe*. Le premier dispose les individus à fonctionner harmonieusement dans le plus mauvais système possible ; le dernier organise le système, comme s'il n'avait rien à attendre de la vertu individuelle. En conséquence, de même que les théorèmes de la science ne seraient pas à leur place dans une homélie, ce n'est pas ré-

soudre la question sociale que de présenter à son occasion des exhortations morales.

Puisque nous venons de parler du prêtre et du philosophe, agens d'harmonisation placés aux deux points de vue opposés de la société, il est à propos de définir au moins la dernière qualification. Chacun sait en effet ce qu'est un prêtre et en quoi consiste sa fonction; mais quelle est l'idée que le monde en général attache au mot philosophie? On l'a appliqué à tant de branches diverses de la science, à des systèmes si opposés entre eux dans leurs principes et dans leurs fins, qu'il importe, avant de passer outre, de présenter notre explication.

Si l'on s'en rapporte à l'étymologie, indice d'une certaine valeur, la philosophie serait la *science de l'amour*, ou *de la charité*, en termes plus explicites, *la science qui traite du lien social*. En conséquence, son objet primitif aurait été le même que celui de cette science qui commence à poindre, et à laquelle on semble généralement convenu de donner le nom d'éco-

nomie sociale, mais qui ne saurait mériter encore le titre de science exacte. L'étymologie est ici trop bien d'accord avec la raison pour que nous la récusions. Σοφία signifie effectivement *science*, bien que le même mot puisse se rendre également par *sagesse*. Au surplus, qu'est la sagesse elle-même, sinon la science, ou l'intelligence appliquée à la conduite religieuse et morale? Or, comme dans la construction grecque le génitif précède le nominatif, il s'ensuit que la traduction littérale du mot composé φιλοσοφία serait : *science de la charité* et non *amour de la sagesse*, comme on l'enseigne dans les écoles. D'ailleurs, laquelle de ces deux versions est logiquement préférable? Sera-ce la dernière, qui ne présente à l'esprit qu'une idée vague, et ne peut convenir à la définition exacte d'aucune science quelconque, ou la première, qui offre un sens plein, clair et rationel? Notre but, en la produisant, n'est pourtant pas de restreindre la philosophie dans les limites de l'économie sociale, mais de n'admettre à ce titre que les sciences qui traitent des rapports

de l'homme avec Dieu et avec ses semblables, et qui en déduisent des conséquences d'une utilité pratique. A coup sûr, tel n'est pas le cas de ces systèmes abstrus d'idéologie qui se succèdent incessamment, et ne servent qu'à grossir l'histoire des divagations humaines. Pour nous, il nous suffit que de ces immenses élucubrations il ne soit sorti aucune amélioration sensible dans la moralité des individus, ni dans la sagesse des institutions, pour les déclarer de nulle valeur sociale et leur dénier le nom de philosophie.

A plus forte raison porterions-nous la même sentence contre ces critiques haineuses qui tendent à saper les institutions existantes, sans que leurs imprudens auteurs puissent justifier d'aucune vue vraiment sociale qu'ils soient dans le cas d'implanter sur les ruines qu'ils opèrent. En dernier analyse, cette digression est loin d'être oiseuse, comme on pourrait le croire; car les langues bien faites et les termes bien définis influent sensiblement sur la formation des idées justes, et il est permis de croire que

si tant d'aberrations de l'esprit et du cœur humain se sont produites depuis des siècles sous le nom de philosophie, la cause en peut être attribuée à l'interprétation vague et illogique du mot.

Quoi qu'il en soit, l'on est à même de comprendre dès à présent que le nom de LOI, en matière d'économie sociale, a la même acception qu'en physique et en mathématiques; les lois de Kepler, celles de Newton et autres sont les lois vraies que ces grands astronomes ont découvertes. Puisse-t-on en venir enfin à comprendre ainsi celles de la société, et ne plus avoir la prétention de les faire! Elles existent dans la nature physique et animique de l'homme, dans ses rapports nécessaires avec Dieu et avec la création, dans sa destinée terrestre et céleste. Nous appellerons donc ÉCONOMIE SOCIALE la science qui se propose de les découvrir; c'est pourquoi il conviendrait de ne pas confondre, comme on le fait trop souvent, cette science de synthèse avec l'analyse économico-politique.

Honneur à Charles Fourier qui a fondé l'é-

conomie sociale ! Honneur aux alchimistes qui ont fondé la chimie ! L'analogie de ces deux faits, que le temps démontrera, nous a paru si frappante, que nous n'avons pu résister à en faire le rapprochement.

Il est incontestable que Fourier a apporté au magasin des subsistances philosophiques une immense provision de grain qui, par malheur, se compose d'autant d'ivraie que de froment. En pareil cas, ce que nous avons de mieux à faire n'est-il pas de vanner et de cribler soigneusement ce grain, afin de faire, avec reconnaissance, notre profit du blé de bonne qualité et condamner la semence vénéneuse à s'aller perdre dans la sentine philosophique, qui apparemment n'est pas encore comblée ? Nous le ferons avec d'autant moins de scrupule, qu'il nous sera facile de prouver que le Christianisme est en droit de revendiquer comme sienne l'idée première du principe d'association. Déjà en effet deux tentatives de réalisation ont eu lieu sous ses auspices, l'une à sa naissance, l'autre à une époque rapprochée

de nous. Or il est facile de se convaincre que la cause qui a fait avorter les précieux germes d'association que possédaient les agapes de la primitive Église, ce fut la grande et trop précoce révolution qui transporta le Christianisme de la région élémentaire de la société dans les palais où s'élaborent les lois politiques. Il est vrai que cette opinion est contraire à celle généralement admise; mais quand nous aurons démontré l'impuissance des lois politiques à introduire l'harmonie dans les relations de travail et de bénéfice matériel, et combien au contraire l'organisation vraie de l'industrie est de nature à alléger la tâche législative et gouvernementale, on se rangera probablement à notre avis. Quant aux établissemens des Jésuites au Paraguay, qui étaient notoirement sur la voie du régime d'association, l'on sait qu'ils ont été détruits par la force brutale pour lors au service de la philosophie. Il est superflu de dire que nous entendons parler ici de cette fausse philosophie si habile à démolir, si impuissante à édifier, et

dont le règne n'est pas encore absolument clos.

Pour en revenir à Fourier, qui avait du moins le bon esprit de refuser le titre de philosophe, nous disons qu'il a abusé du privilége que le monde est assez disposé à accorder aux hommes de génie, à qui il permet d'être sur certains points bizarres et excentriques. En somme ses ouvrages ont une grande valeur de critique; mais nous ne saurions adhérer à sa synthèse. Celle-ci présente un caractère suffisant d'évidence, quand il décrit la phase de féodalité commerciale où la société doit entrer incessamment; il paraît être encore dans le vrai, quand il décrit l'avénement d'un régime de garanties mutuelles appliquées à tous les actes de la vie sociale, un peu moins quand il expose les lois de la demi-association; enfin, après avoir posé très nettement les principes fondamentaux de l'association intégrale, son imagination s'élance dans l'espace et lui fait voir les divers rouages du mécanisme social de l'avenir sous le jour le plus faux, et lui

dicte mille extravagances plus ridicules les unes que les autres.

Au reste, il n'en pouvait pas être autrement, car la science sociale ne peut faire route certaine sur les ailes de l'imagination ; il lui faut de toute nécessité, outre les conceptions de la synthèse, le *criterium* de l'expérience, la démonstration de l'analyse et la boussole de la foi. Cependant écoutons l'étrange argumentation sur laquelle Fourier se fonde pour affirmer, à l'aide de sa seule poésie, toute l'organisation sociale des périodes supérieures à celle qu'on appelle civilisation, après avoir limité celle-ci avec une merveilleuse sagacité, en la définissant par le procédé industriel sur lequel elle repose.

« Possesseur de cette théorie, dit-il, je me « trouve dans la situation d'un homme qui, « au siècle d'Auguste, aurait inventé la pou- « dre à canon et la boussole, et qui, au lieu de « se hâter de les communiquer, aurait passé « vingt ans à en calculer les emplois, tels que « l'artillerie et la mine. On l'aurait jugé fieffé « charlatan, si, après ces vingt années de re-

« cherches, il se fût présenté aux ministres
« d'Auguste, tenant à sa main une cartouche
« et une boussole, et qu'il leur eût tenu ce
« discours :

« Je vais, avec la matière contenue dans ce
« brimborion (la poudre), changer la tactique
« des Alexandre et des César. Je puis, avec
« cette matière, faire sauter en l'air le Capi-
« tole (par une mine); foudroyer les villes d'une
« lieue de loin (par la bombe et la coulevrine);
« réduire, à minute nommée, la ville de Rome
« en un monceau de décombres (par l'explo-
« sion d'une masse de poudre); détruire à cinq
« cents toises toutes vos légions (par l'artillerie);
« égaler le plus faible soldat au plus fort (par
« la mousqueterie); porter la foudre dans mes
« goussets (par le pistolet de poche). Enfin je
« puis avec cette autre gimblette (la boussole),
« braver dans l'obscurité les écueils, diriger
« le vaisseau aussi sûrement qu'en plein jour
« et l'orienter partout où l'on ne verra ni ciel
« ni terre. » A ce discours, les graves person-
« nages de Rome, les Mécène et les Agrippa,

« auraient pris l'inventeur pour un visionnaire;
« et pourtant il n'aurait promis que des effets
« très possibles et connus aujourd'hui des en-
« fans mêmes ; il n'aurait pas exagéré d'une
« syllabe sur l'emploi de ces deux décou-
« vertes (1). »

C'est malheureusement trop souvent dans ce style trivial que Fourier écrit, fait étrange aux yeux de ceux qui sont à même d'apprécier l'étendue de son génie. Quoi qu'il en soit, faisons grâce à ces allures de marchand d'orviétan, et contentons-nous de réduire à sa juste valeur l'argumentation qu'on vient de voir, et que messieurs du *Phalanstère* considèrent comme sans réplique. Pour nous, nous remarquons d'abord, non sans étonnement, que l'homme doué de la seconde vue, le génie infaillible qui nous décrit dans ses moindres détails la société de l'avenir, qui nous dit avec un sérieux imperturbable ce qui se passe dans le soleil et les autres astres, et qui même nous

(1) *Traité de l'association agricole*, t. I, p. 79.

en décrit les habitans, commette des erreurs grossières au sujet de ce qui a lieu sur notre planète, et doit être connu, selon lui, des moindres enfans. Depuis quand donc la bousssole met-elle le marin en état de braver les orages? En vérité, une parellie assertion a quelque chose de bien étrange pour quiconque a la moindre idée de navigation. Elle ne sert même pas à braver les écueils, puisque braver il y a; car de deux choses l'une : ou l'on navigue en vue de la terre, et dans ce cas il n'est pas le moindre caboteur, pour peu que la côte offre des dangers, qui voulût se diriger au milieu d'eux au moyen de sa boussole : il a bien soin, au contraire, de se reconnaître à l'aide d'objets fixes, qui lui servent de repères; ou bien il s'agit de navigation de long cours; or, loin que la boussole suffise pour se diriger exactement en pleine mer, la loi, en France, ne confierait pas le commandement d'un pauvre petit bâtiment de Terre-Neuve à un capitaine qui ne saurait autre chose que faire son point et qui serait incapable d'en corriger les erreurs

à peu près inévitables, au moins par un calcul de latitude résultant chaque jour, autant que faire se peut, de la hauteur méridienne du soleil.

Que la boussole serve à diriger le navire pendant la nuit aussi sûrement qu'en plein jour ce n'est pas là ce qui aurait si fort émerveillé les Mécène et les Agrippa ; car apparemment les anciens navigateurs, qui allaient de Tyr aux îles Fortunées, ou simplement de Rome à Carthage, ne rentraient pas leurs vaisseaux sous la remise tous les soirs ; ils savaient s'orienter sur les astres, particulièrement sur l'étoile polaire, qui a sur l'aiguille aimantée l'avantage de n'être sujette à aucune variation. L'utilité de la boussole est grande, sans doute, puisqu'elle fait connaître le rhumb du vent quand le ciel est couvert ; mais l'heure ne fait rien à la chose, et le navigateur, privé de cet instrument, et qui n'apercevrait aucun astre, serait tout aussi embarrassé en plein midi qu'à minuit.

Il n'y pas jusqu'à la poudre à canon au sujet

de laquelle Fourier n'émette des assertions fausses en pratique par leur exagération. Que ceux des phalanstériens qui sont officiers du génie, et il y en a plusieurs, nous disent si leur maître *n'exagère pas d'une syllabe*, quand il fait dire à son inventeur supposé qu'il peut à minute nommée réduire la ville de Rome antique en un monceau de décombres par l'explosion *d'une masse* de poudre. Tout ce cliquetis de paroles n'a donc rien d'aussi concluant qu'on voudrait bien nous le faire croire, et rappelle beaucoup trop l'astrologue qui se laisse choir dans un puits.

Non, il n'est pas vrai qu'un seul individu, fût-il le génie des génies, eût pu inventer, à lui seul et théoriquement, les applications de la poudre à canon, que trois siècles ont à peine suffi à produire, en employant à l'œuvre un certain nombre d'hommes de génie, en faisant l'expérience de leurs inventions successives sur la plus grande échelle possible, et en les soumettant à la critique de gens qui présentent à cet égard toutes les garanties désirables.

Qu'on remarque bien d'ailleurs par où la comparaison cloche essentiellement. Fourier n'était point en position de se comparer à un homme apportant à César-Auguste un pistolet de poche, mais seulement la description de cette arme, puisque ses théories n'ont jamais été soumises au *criterium* de l'expérience. Or, il est plus que probable que si un pareil homme avait passé vingt ans de sa vie à calculer dans son cabinet les effets de la poudre, il aurait bien pu arriver, d'induction en induction, à inventer quelque machine ingénieuse, comme serait, par exemple, une fusée volante destinée à faire le service de la poste entre Paris et Saint-Pétersbourg ; mais à coup sûr il n'aurait pas fourni la description exacte du pistolet de poche. La même conséquence a nécessairement lieu en ce qui concerne la théorie phalanstérienne, du moins en tant qu'elle s'élance dans un espace trop éloigné des faits palpables. Les premiers élémens d'association fournis par Fourier sont bons assurément, et le genre humain lui en devra une éternelle

reconnaissance, de même que la chimie a plus d'une obligation à ceux qui ont travaillé au grand œuvre. La phase d'harmonie qui sera l'apogée du progrès social aura lieu, nous en avons l'intime conviction ; mais elle ne présentera vraisemblablement que peu de chose, ou même rien de ce que l'imagination de Fourier y a vu.

En définitive, nous planterons notre bannière philosophique entre le terre-à-terre de l'économie politique et le vol icarien de l'école phalanstérienne ; nous aurons à argumenter contre des bourgeois sans cœur et contre des poètes sans frein. Nous dirons aux uns que le système auquel ils ont foi, en fondant la richesse publique sur l'antagonisme des intérêts individuels, a établi en fait le règne de l'égoïsme ; aux autres que leurs divagations morales, en prétendant substituer aux vertus austères sur lesquelles repose la constitution de la famille, la plus révoltante promiscuité, feraient de la société un sale *lupanar*. Aux premiers, il nous faudra opposer le principe de

charité ; aux derniers celui de pureté, *principes éminemment sociaux*, dont les types célestes sont : Jésus et Marie. Espérons que ces deux puissances tutélaires préserveront la société de rester envasée sur l'un des deux écueils signalés, et d'aller bientôt se perdre sur l'autre.

Quel est donc ce Christianisme que nous allons interroger en matière d'économie sociale, et dont nous attendons avec confiance les solutions les plus essentielles à l'ordre et à la liberté? Est-ce une poésie touchante, faite pour ranimer dans nos cœurs desséchés par le souci des intérêts matériels la céleste faculté d'aimer? Est-ce un phare placé au milieu des ténèbres de la philosophie, pour que la raison de l'homme puisse en éviter les écueils? Enfin, est-ce un terrain moral offrant une base solide aux institutions humaines? Il est tout cela à la fois; car il est le type du *beau*, la source du *vrai*, la base de l'*utile*.

II.

DU PROCÉDÉ GÉNÉRAL DE L'INDUSTRIE.

« J'ai vu les oppressions qui se
« font sous le soleil, les larmes des
« innocens qui n'ont personne pour
« les consoler, et l'impuissance où
« ils sont de résister à la violence.
(*Ecclésiaste*, chap. IV, 1.)

Pour se mettre à même de bien comprendre l'objet essentiel de l'économie sociale, sur lequel les faiseurs de systèmes sont parvenus à jeter tant d'obscurité, il importe de remonter à la cause première des procédés violens ou astucieux auquels l'industrie a eu constamment recours, dans tous les régimes par où elle a

passé, jusqu'à la civilisation inclusivement. Or, le fait proéminent et qui caractérise chacun de ces différens régimes, c'est surtout le procédé usuel sanctionné par la loi et auquel la société a recours pour vaincre l'inertie native de l'homme. Du reste, nous voici déjà en présence d'une antinomie à résoudre, et ce ne sera pas la dernière. L'homme éprouve une répugnance naturelle pour le travail et un attrait non moins naturel à jouir des fruits du travail ; il est bien évident que c'est au désir de satisfaire à la fois ces deux penchans que nous devons attribuer les actes d'oppression brutale et les astucieuses combinaisons politiques au moyen desquels une partie de la société est parvenue à imposer le travail à l'autre. Cependant, quelque subversifs que ces procédés nous apparaissent du point de vue où nous sommes placés, ne perdons pas de vue qu'ils eurent leur raison d'existence et leur but providentiel; dans le fait, puisque l'homme avait eu le fatal pouvoir de faire surgir le mal du bien, il fallait que Dieu sût tirer le bien du mal.

Chacun conviendra sans doute que l'état social le plus infime de tous est celui de la peuplade sauvage; or voici quelle fut la pensée génératrice de cette société. Représentons-nous des hommes placés dans l'alternative de posséder les biens matériels de la vie en s'assujétissant au travail, ou de se soustraire à cette pénible condition, en renonçant au bénéfice qui en devait découler pour eux ; le peuple sauvage est celui qui a opté pour le dernier parti. Il est vrai de dire qu'une société quelconque ne peut pas subsister absolument sans travail ; mais décidé à se borner à ceux indispensablement nécessaires à son existence, le sauvage mâle s'en est réservé la partie plus ou moins attrayante, la chasse, la pêche, le pillage extérieur, et a imposé à sa malheureuse compagne les tâches rudes et répugnantes,

Au reste, quel que puisse être le charme grossier qui attache le sauvage à son genre de vie, et qui y attire même quelques hommes civilisés, il est impossible, n'en déplaise au sophiste J.-J. Rousseau, de voir dans un pareil état so-

cial le type de la perfection et l'accemplissement de la destinée humaine. Eh quoi ! le roi de la création aurait pour palais une hutte infecte ; les secrets de la nature seraient pour lui lettre close ; à peine l'égal du castor en industrie , inférieur à la plupart des bêtes fauves en puissance , il serait moins assuré de sa subsistance que les animaux qui peuplent la forêt , et dont au surplus ses mœurs et ses grossiers appétits le rapprochent singulièrement ! Non , quand il serait vrai que le sauvage vit exempt de bien des maux qui accablent le paria de la civilisation , ce que nous admettons volontiers, cela ne suffirait pas pour nous persuader que son état social remplit la destinée de l'homme.

Nous venons d'exposer rapidement la solution que reçut la question relative au travail de la part des peuples qui adoptèrent la vie sauvage ; ce furent évidemment ceux qui réunissaient en eux les deux vices d'inertie et de brutalité ; or, il résulte clairement du récit de la Genèse, que ce fut la postérité maudite de Cham qui entra dans cette voie sans issue ; celle de

Sem, le plus doux des fils de Noé, conserva la forme patriarcale dont le premier fondateur avait été le père même de Noé, ainsi qu'il est écrit : « Lamech ayant vécu cent quatre-vingt-« deux ans, engendra un fils qu'il nomma Noé, « c'est-à-dire *repos* ou *soulagement*, en disant : « Celui-ci nous soulagera de nos peines et des « travaux de nos mains, et nous consolera sur « cette terre que le Seigneur a maudite (1). »

Tel est effectivement le principe qui a donné naissance au procédé industriel propre à la société patriarcale ; or, nous entendons ici par ces mots *procédé industriel*, la combinaison sociale au moyen de laquelle l'homme sort forcément de son inertie native, et est amené au travail par un motif de crainte ou une raison d'intérêt. Ici le père de famille usa de son ascendant naturel sur ses enfans pour en faire ses travailleurs ; ce fut alors seulement que l'industrie prit naissance ; car jamais l'homme n'eût travaillé spontanément, en l'absence

(1) Genèse, chap. v, v. 28, 29.

d'une cause coercitive quelconque, bien qu'il désirât ardemment les jouissances que procure l'industrie.

Ne nous arrêtons pas à disserter sur ce que le droit du père de famille peut avoir d'exorbitant dans la société patriarcale ; nous savons bien que celle-ci n'est pas le système le plus parfait auquel l'homme puisse prétendre ; mais elle n'en est pas moins l'enfance des institutions harmonieuses, le premier rudiment de la société chrétienne, telle qu'elle doit se constituer un jour, en y faisant entrer un grand nombre de nouveaux élémens de bien-être et de puissance créés par les sociétés barbare et civilisée, et que les premiers patriarches durent nécessairement ignorer.

Quoi qu'il en soit, comme dans la famille patriarcale des temps anciens, l'autorité du maître était tempérée par l'affection du père: celui-ci n'imposa à ses serviteurs que des travaux peu pénibles, savoir : aux hommes la garde et le soin des troupeaux et une agriculture fort bornée ; aux femmes la besogne culi-

naire , la fabrication des étoffes et la confection des vêtemens. Les serviteurs étrangers à la famille , c'est-à-dire qui s'étaient donnés ou vendus à elle , ou qu'elle s'était agrégés d'une manière quelconque , ne furent point des esclaves dans la véritable acception du mot ; ils furent mis presque sur la même ligne que les enfans , et participèrent au bénéfice acquis à ceux-ci en raison du sentiment paternel. Sans doute à ce nom de vie patriarcale, il faut se défier un peu des riantes illusions de la poésie ; car l'imagination est en général encline à placer dans une pareille société le vrai bonheur fondé sur la médiocrité des besoins, la nature attrayante des occupations pastorales, la solidarité mutuelle des membres de la famille , leurs rapports intimes, enfin le charme d'un milieu social fortement empreint de sentiment religieux , comme c'est le fait des deux peuples patriarcaux par excellence, l'Israélite et l'Ismaélite, tous deux issus d'Abraham. Nous n'ignorons pas qu'il serait facile de placer des ombres dans le tableau de cette existence simple et, à

quelques égards, encore grossière ; mais nous n'en demeurons pas moins convaincu que ce n'est pas en vain que Dieu a voulu que le cœur de tout homme sensible s'épanouît à l'idée de vie patriarcale ; et il est plus que probable que cette phase sociale qui, par le peu d'énergie de son procédé industriel, semble mériter une médiocre attention, sera considérée sous un jour nouveau, quand on comprendra que, seule entre toutes celles dont le genre humain a fait l'expérience jusqu'à ce jour, elle porte en elle le principe de l'Unité.

Les peuples les plus réfractaires aux travaux de l'industrie n'éprouvent point, en général, la même répugnance pour les périls et les fatigues de la guerre; c'est pour eux un travail attrayant comme la chasse, et ils s'y livrent avec d'autant plus d'ardeur que la victoire leur promet un plus riche butin ; d'ailleurs le triomphe guerrier est accompagné d'une auréole de gloire, dont les succès de l'industrie sont dépourvus jusqu'à présent. En conséquence, les richesses produites par les tribus industrieuses

durent de bonne heure tenter l'avidité des peuples sans industrie, mais organisés pour la guerre ; aussi le pillage devint-il la principale ressource de quelques uns d'eux, et l'unique but de leurs institutions sociales. Il est à présumer qu'après avoir joint le massacre au pillage, ils tentèrent par mesure politique d'épargner les vaincus, après les avoir dépouillés, dans l'espoir de pouvoir les piller de nouveau, quand ils seraient parvenus, par leur travail, à refaire leurs richesses ; ce genre de rapports n'est pas sans exemple dans l'histoire. Toutefois, une pareille combinaison ne peut se maintenir long-temps ; car le peuple industrieux peut s'aguerrir ; averti du sort qui l'attend, il peut se décourager de produire, et tromper ainsi l'espoir de ses spoliateurs. Arrivé à ce terme, le peuple guerrier imagina de s'*approprier*, non seulement les richesses produites, mais les *producteurs* eux-mêmes, et d'en faire ses *travailleurs*. Dès que ce procédé fut découvert et appliqué, la société revêtit cette forme que nous appelons *barbarie*.

Nous avons peint tout-à-l'heure le chef de la famille patriarcale, imposant le travail à ses enfans et serviteurs, avec une exigence modérée par ses affections. Mais à cette heure la thèse change ; le maître n'est plus un père indulgent ; c'est un vainqueur irrité, qui ne voit dans son esclave qu'un ennemi auquel il ne doit ni indulgence ni pitié : en conséquence, il exige de lui le travail avec une dureté excitée par l'avidité et exaltée par la crainte de le voir reprendre sa dignité. Le procédé patriarcal avait à peine vaincu l'inertie naturelle de l'homme ; aussi ce régime ne comporte-t-il qu'une faible industrie : tandis que sous celui de la barbarie, l'esclave devient un travailleur actif, d'autant que, pour peu qu'il se relâche, les coups de fouet et les mauvais traitemens de tout genre ne lui sont pas épargnés. La perfection de ce système consiste à commettre des esclaves à la charge de fouetter les autres ; le maître est dès lors dispensé de la pénible contraction morale qu'exige l'emploi des moyens violens, et l'esclave piqueur s'acquitte de sa

charge avec plus de sévérité qu'il ne le ferait lui-même. C'est par ce procédé composé que l'on obtient de l'homme *une grande partie* du travail dont il est capable.

Au reste, qu'on ne prenne pas ce tableau pour une déclamation banale contre l'institution de l'esclavage ; encore moins en serait-ce l'apologie : c'est tout simplement l'exposé d'un fait qui eut sa raison d'être dans les desseins de la Providence. En effet, si l'on veut se reporter en esprit à la phase sociale où le vainqueur ne manquait jamais à massacrer son ennemi, dès qu'il le pouvait, l'on sera forcé de reconnaître que la société accomplit un grand progrès, en abolissant cette atroce coutume, pour la remplacer par celle de laisser la vie au vaincu, à la condition qu'il serait la propriété du vainqueur et obligé de travailler pour lui. Il est certain du moins que sous ce régime, qui convint particulièrement à l'audacieuse progéniture de Japhet, l'industrie prit un très grand développement, tandis qu'en Asie, peuplée par les races sémitiques, la bar-

baric elle-même fut mitigée par les mœurs patriarcales, elle régna sur l'Europe dans toute son atroce pureté : seulement celle des Grecs et des Romains, sans être pour cela moins dure à l'égard des esclaves, brilla de quelques traits précurseurs de civilisation.

Du reste, il n'est pas vrai, comme l'affirme l'auteur du Traité d'association, qu'il eût été possible au siècle de Périclès, ni à aucune autre époque antérieure à l'avénement de N. S. Jésus-Christ, d'associer ensemble, dans une harmonieuse unité, le maître et l'esclave ; la voix de celui qui eût osé en concevoir la pensée aurait été couverte par les huées publiques, comme le serait aujourd'hui celle de l'extravagant qui proposerait aux maîtres de poste de s'associer en participation avec leurs chevaux. L'esclave était un animal domestique, sans aucun caractère moral, au point qu'Aristote disait qu'il *ne connaissait aucune vertu qui fût à son usage* (1). Le même philosophe affirmait que

(1) *Politique*, liv. I, ch. 5.

les hommes naissent, les uns pour la *servitude*, les autres pour la *domination*. Tout le libéralisme du divin Platon se bornait à rendre chaque jour grâces aux dieux de ce qu'ils l'avaient fait naître *libre*, et non *esclave*; tant il est vrai que les plus sages d'entre les païens, aussi bien que le vulgaire, étaient convaincus que la société ne pouvait pas subsister sans l'esclavage. Mais sans remonter si haut, le philosophe moderne qui a le mieux formulé la pensée républicaine, J.-J. Rousseau, imbu de l'esprit ancien, n'écrivait-il pas dans son *Contrat social* : « Quoi! la liberté ne se maintient « qu'à l'appui de la servitude? *Peut-être*. Les « deux extrêmes se touchent. Tout ce qui n'est « point dans la nature a ses inconvéniens, et « la société civile plus que tout le reste. Il y a « telles positions malheureuses, *où l'on ne peut* « *conserver sa liberté qu'aux dépens de celle* « *d'autrui, et où le citoyen ne peut être parfai-* « *tement libre, que l'esclave ne soit extrê-* « *mement esclave*. Telle était la position de « Sparte. Pour vous, peuples modernes, vous

« n'avez point d'esclaves ; mais vous l'êtes ;
« vous payez leur liberté de la vôtre. *Vous*
« *avez beau vanter cette préférence ; j'y trouve*
« *plus de lâcheté que d'humanité* (1). »

Qu'importe qu'après une déclaration aussi explicite, l'auteur ajoute aussitôt avec un embarras manifeste : « Je n'entends point par cela « qu'il faille avoir des esclaves, ni que le droit « d'esclavage soit légitime, puisque j'ai prouvé « le contraire. » Pour lors, qu'entendez-vous donc ? aurait-on pu lui dire ; car votre double anathème nous place dans l'alternative fort perplexe de mériter le reproche de lâcheté, si nous répugnons par sympathie humaine à fonder notre liberté sur la servitude d'autrui, ou de commettre un acte illégitime, si nous le faisons. Quant à nous sauver de là par le régime représentatif, il n'y a pas moyen, puisque cette tirade tend à établir que « à l'instant « qu'un peuple se donne des représentans, il « n'est plus libre, il n'est plus ; » proposition

(1) *Contrat social*, liv. III, ch. 16.

à laquelle nous adhérons volontiers, ainsi qu'aux précédentes. Après cela, que conclure en présence de principes aussi incohérens, sinon que la science politique est radicalement impuissante à fonder la liberté sur la justice, et à concilier la justice avec l'industrie, enfin tous ces élémens constitutifs avec l'unité sociale? En effet, tant que l'on s'obstinera à organiser la société, en commençant par l'institution gouvernementale, l'on pourra bien coordonner, avec une certaine apparence de raison, tous les rouages politiques subséquens, *jusqu'au dernier exclusivement;* on nous montrera une république gouvernée en temps ordinaire par deux consuls nommés pour un an; en cas de péril de la chose publique, par un dictateur placé temporairement au-dessus des lois; nous verrons un sénat propre à garantir la stabilité des institutions, des tribuns chargés de la défense des droits populaires, enfin un mode d'élection parfaitement libéral; nous admettons tout cela sans contestation. Mais dans ce système, ou tout autre analogue, quelque

beaux qu'on les suppose, nous remarquons toujours l'absence d'une institution indispensable, celle qui a pour objet la production, sinon des richesses, au moins du vivre, du vêtement, et des autres choses nécessaires à la vie; ou bien, ce qui est encore plus qu'une omission systématique, qui n'en serait pas moins un non-sens, on tranche le nœud gordien par une inconséquence. On est tenté de plaindre le grand oracle de la liberté républicaine, quand on le voit arriver à cette pierre d'achoppement; mais laissons-le parler encore :

« Chez les Grecs, ce que le peuple avait à faire,
« il le faisait par lui-même (abstraction faite
« du pain et du vêtement qui apparemment
« n'étaient pas ses affaires); *il était sans cesse*
« *assemblé sur la place*. Il habitait un climat
« doux; il n'était point avide; *des esclaves fai-*
« *saient ses travaux; sa grande affaire* était la
« liberté (1). » L'on voit d'après cela que l'affaire de la liberté ne comporte pas petite be-

(1) *Contrat social*, liv. III, ch. 16.

sogne, même quand on a des esclaves pour faire ses travaux.

C'était bien la peine d'annoncer le *Contrat social*, pour arriver à des conséquences iniques et absurdes : iniques, l'auteur en convient lui-même ; absurdes, chacun le reconnaîtra ; car est-ce posséder un bien que d'être sans cesse obligé de faire sentinelle pour le garder ? Et cet autre rhéteur qui s'en vient nous dire que *la vertu est le principe sur lequel repose la république*, tandis que nous voilà bien et dûment informés par un meilleur logicien que lui, que ce régime politique a pour base indispensable le crime le plus odieux de tous, la tyrannie !

Au surplus, ce que nous venons dire de la république s'applique également à toute théorie politique, procédant en sens inverse de l'économie sociale ; c'est-à-dire, prenant pour point de départ le *principe et la forme du gouvernement*, au lieu de prendre l'*organisation du travail*. Ainsi le régime féodal lui-même, si admirablement constitué, à l'observer depuis

le monarque jusqu'au simple gentilhomme, a soulevé de justes antipathies, en raison de la nécessité où il s'est trouvé de s'appuyer sur le *servage de la glèbe*, condition très voisine de l'*esclavage*. Et cependant, il y a dans cette belle et puissante hiérarchie reliée par l'amour et la fidélité, de meilleures conditions d'ordre, et même de liberté, que dans aucune constitution républicaine nécessairement fondée sur la défiance mutuelle et l'esprit de contestation. Or, pourquoi donc avons-nous vu l'un de ces deux systèmes voué à l'exécration des peuples, tandis qu'on était parvenu à les passionner pour l'autre, puisque tous deux reposent également sur une base fausse et subversive? Et comment est-on arrivé à faire croire à ce peuple éminemment intelligent, comme ses adulateurs le lui répètent chaque jour, que la seule doctrine qui ait puissance de fonder sa liberté, et qui n'a jamais failli à la tâche, autant que les circonstances le lui ont permis, était venue, au contraire, pour river ses fers? C'est pourtant ce qui a eu lieu, et l'on a vu les fils des escla-

ves, qui sont encore la matière première dont on referait l'esclavage, si les théories du *Contrat social* recevaient leur application, poursuivre de leurs vociférations et de leurs sarcasmes les ministres du Dieu libérateur des esclaves, et décerner les honneurs du Panthéon à ceux qui avaient érigé l'esclavage en principe !!!

En dernière analyse, comment une société barbare perd-elle ce caractère ? Quels sont les faits politiques dont la conséquence est l'abandon du procédé industriel qui lui est propre, et l'adoption de celui qui caractérise la phase supérieure ? A cette question notre réponse est, qu'une *société barbare reste à tout jamais dans sa barbarie, à moins que le Christianisme ne l'en tire;* or voici les preuves que nous en donnons : En fait, quelle est la nation non chrétienne qui ait franchi la phase de barbarie, et qu'on puisse avec fondement considérer comme civilisée ? Il n'y en a point ; par la raison positive que cette transition est moralement impossible, tant que les rapports de maître à esclave, et réciproquement, seront ce que leur

origine les a faits, des rapports haineux. Quel est donc l'accident politique qui pourrait les rendre amiables? Sera-ce la révolte? En admettant que celle-ci soit victorieuse, il en résultera seulement qu'à une action violente succédera une réaction non moins violente; les personnes changeront de place; mais la situation restera toujours la même. Espère-t-on que l'action du temps usera un ressort aussi inhumain, et que la chaîne de l'esclavage se détendra peu à peu? Nous répondrons à cela que le temps n'est pas une cause par lui-même. Il est seulement vrai, qu'une très faible cause peut, à l'aide d'un long espace de temps, produire un très grand effet; mais là où la cause libératrice n'existe pas, bien plus là où la cause contraire agit seule, le temps, loin de diminuer l'intensité de l'esclavage, ne fait que l'augmenter. C'est le temps qui a enfanté l'esprit de caste, en vertu duquel les fers de l'esclave sont rivés à tout jamais; car en voyant le même état de choses se perpétuer de génération en génération, les hommes ont été naturellement

portés à conclure du fait au droit, de même que nous affirmons avec assurance que le soleil qui s'est couché ce soir, se lèvera demain, parce qu'une suite d'observations aussi longue que la mémoire des hommes peut l'embrasser, a prouvé que ces deux phénomènes se succédaient toujours sans interruption. Ainsi la barbarie a ses époques de décadence qu'il faut bien se garder de prendre pour une entrée en civilisation; quand bien même le premier de ces deux régimes emprunterait à l'autre toute son organisation matérielle, moins le sentiment de la fraternité humaine, il ne serait pas pour cela beaucoup plus avancé.

En résumé, il est clair que les peuples musulmans engagés aujourd'hui dans des réformes sans base morale, qui ne peuvent être pour eux que des causes d'affaiblissement, en présence de la vraie civilisation, y perdront avant peu leur nationalité, à moins que, par une de ces révolutions sociales que la Providence peut susciter à l'heure où elles parais-

sent encore éloignées, ils ne sortent de leur barbarie par la seule issue possible, le *Christianisme*.

Cependant, dès que le flambeau de l'Evangile vient à éclairer un peuple barbare, il cesse par cela même de l'être, non que le procédé industriel change subitement, mais parce que l'esclavage, d'immuable qu'il était, devient progressible. Or il devient tel par la raison que le maître chrétien ne peut plus regarder son esclave comme une vile chair qui lui appartient, mais plutôt comme une âme qui appartient à Dieu, et que, d'un autre côté, l'esclave, loin d'être exclu du bénéfice de la morale, est en meilleure position que le maître lui-même, pour s'orner des vertus chrétiennes. On lui a dit que ces vertus recevraient leur récompense dans le ciel, et voilà qu'elles la reçoivent même sur la terre, car dès qu'il s'est rendu digne de la liberté, il est apte à la recevoir efficacement; il la recevra tôt ou tard, de manière ou d'autre ; et quand il l'aura reçue, elle sera en bon-

nes mains pour la garder ; tandis que d'un homme sans vertu on peut bien faire un esclave révolté, mais non pas un homme libre.

Du reste, il est superflu de faire observer que nous personnifions ici l'esclavage, pour la facilité du raisonnement ; nous ne voulons pas dire que tout individu esclave qui sera digne de la liberté la recevra immanquablement, mais bien que la classe asservie étant désormais relevée de son abjection par la culture morale, est habile à devenir libre et le deviendra, non sans doute par une libération soudaine et entière, mais par diverses transformations successives qui la rapprochent peu à peu de l'état de liberté : l'histoire confirme cette assertion.

Ainsi, la différence entre la barbarie et la civilisation ne consiste pas précisément dans l'emploi de l'esclavage direct par l'une, et son exclusion par l'autre ; la société cesse d'être barbare, dès qu'en face de la puissance matérielle qui a fondé l'esclavage de fait, s'élève une autorité morale qui le condamne en droit ; or, quelque faible que l'on suppose une cause de

cette nature, elle agit sinon violemment, du moins constamment ; c'est le cas désormais d'attendre un effet favorable du temps.

III.

DE LA CIVILISATION.

La révélation est au genre humain ce que l'éducation est à l'individu.

LESSING, *Éducat. du genre humain.*

L'*état* normal de la *civilisation* consiste dans la lutte du principe spirituel qui tend incessamment à éliminer de la société l'élément païen, c'est-à-dire l'exploitation de l'homme par l'homme, contre le principe matériel qui tend à retenir cet élément subversif. Cependant, pour que la société parcoure utilement cette phase douloureuse, il faut, suivant la belle ex-

pression de Plutarque, « qu'*Hermès ait la puis-*
« *sance d'arracher les nerfs de Typhon pour en*
« *faire les cordes de la lyre divine* (1).» On sait qu'Hermès représente, dans la théogonie égyptienne, le principe spirituel, et Typhon le principe matériel; la lyre divine signifie évidemment l'harmonie dans les relations sociales. Traduisons cette figure expressive en langage positif : l'humanité n'accomplira sa destinée sociale que si l'autorité spirituelle parvient à désarmer la puissance matérielle de ses procédés violens et astucieux, et à la faire entrer dans les voies de la charité et de la vérité. Mais tant que Typhon sera vainqueur dans la lutte, c'est-à-dire tant que la puissance matérielle tiendra sous ses pieds l'autorité spirituelle, la dégradation de l'homme s'ensuivra immédiatement; les masses populaires ne compteront dans l'État que comme des forces applicables à la production des richesses; encore devront-elles disparaître du sol le jour où l'économie

(1) *De Iside et Osiride*, LIII, LIV.

industrielle découvrira qu'elles peuvent être remplacées avec profit par la brute, ou par une certaine quantité de combustible. Quant au petit nombre appelé à recueillir les fruits d'un pareil système, sa fragile prospérité aura pour escorte inévitable l'émeute sans cesse renaissante et le paupérisme débordant la richesse publique, jusqu'au jour de la grande débâcle politique, qu'on ne fait rien pour prévenir.

Nous avons dit, en traitant de la barbarie, que deux sentimens naturels à l'homme, l'amour de la richesse et l'horreur du travail, avaient fait découvrir le procédé industriel fondé sur l'esclavage, et que la guerre en avait été le moyen. C'est un fait constant que nous avons dû dénoncer, vu qu'il occupe une assez large place dans l'histoire. Quant à la question de droit, elle eût été tout-à-fait oiseuse; c'est pourquoi nous l'avons passée sous silence; car, comme dit l'apôtre, « là où il n'y a pas de loi, « il n'y a pas non plus de transgression (1). »

(1) Ubi enim non est lex, nec prævaricatio. *Ad Romanos*, cap. IV, 15.

Montesquieu et J.-J. Rousseau ont exercé leur dialectique sur cette question du droit d'esclavage; mais que résulte-t-il de leurs sentencieuses abstractions? Assurément elles n'apportent ni une perfection, ni une autorité défaillante à l'Évangile, qui est la base actuelle du droit commun. Quant aux faits passés, elles ont encore, s'il est possible, moins d'autorité sur eux. En dernière analyse, l'esclavage de l'antiquité païenne n'est pour ainsi dire qu'une question de dynamique sociale, où le droit résulte du fait et se confond avec lui.

La négation du droit d'esclavage date du moment où la société reconnut une autorité morale. Elle est conséquemment l'œuvre du Christianisme, et c'est seulement dans la société chrétienne que cette question, de simple qu'elle était tout-à-l'heure, est devenue composée; car le fait païen n'est pas subitement remplacé par le droit chrétien; mais de la lutte de ces deux principes opposés se forme une résultante qui varie, suivant que l'Église est forte contre le pouvoir oppresseur de César, ou que César

est fort contre la puissance libératrice de l'Église. Nous avons cru pouvoir encore, pour la rapidité du discours, désigner par le nom de César la puissance matérielle de la société, bien qu'en civilisation elle ait passé des mains de l'homme armé à celles de l'homme riche.

Une foule de gens accusent l'Église de lenteur dans son œuvre de libération ; ils ne comprennent pas que, disposant du temps comme d'un agent qui lui appartient et ne saurait lui faire faute, elle ne s'empresse pas de battre inconsidérément en brèche le procédé industriel qu'elle trouve établi, quelque injuste qu'il soit en principe ; mais elle travaille avec autant de constance que de sagesse, par voie d'approximation insensible et de transaction amiable, à le transformer en un autre, sinon beaucoup meilleur en réalité, du moins plus élevé dans l'ordre du progrès social. « La religion, dit « M. de Maistre, commença surtout à travailler « sans relâche à l'abolition de l'esclavage, « chose qu'aucune autre religion, aucun légis- « lateur, aucun philosophe n'avait jamais osé

« entreprendre, ni même rêver. Le Christia-
« nisme, qui agissait divinement, agissait par
« la même raison lentement; car toutes les
« opérations légitimes, de quelque genre
« qu'elles soient, se font toujours d'une ma-
« nière insensible. Partout où se trouve le
« bruit, le fracas, l'impétuosité, la destruc-
« tion, etc., on peut être sûr que c'est le crime
« ou la folie qui agissent (1). »

La première modification, plus profonde qu'apparente, que le Christianisme apporta à l'esclavage ancien, fut sa transformation en servage de la glèbe. Désormais l'homme, obligé au travail, n'appartenant plus à la personne du maître, mais étant attaché au domaine, cessa de pouvoir être vendu loin du sol natal et séparé des objets de ses affections; il put dès lors contracter en toute sécurité les liens de famille. Aussi la puissance ecclésiastique s'attacha-t-elle avec une persévérante sollicitude à inspirer aux serfs de la glèbe les vertus de famille; en

(1) *Du Pape*, liv. III, chap. 2.

un mot, elle fit en silence leur éducation d'hommes libres, priant Dieu de faire luire pour eux le jour de la liberté, et certaine d'être exaucée. Un grand cataclysme politique venait d'enlever la puissance à un peuple dur et rapace, pour en investir une race d'hommes comparativement doux et généreux ; car on ne saurait refuser aux Germains cet avantage sur les Romains. En lisant divers Capitulaires de Charlemagne, notamment celui intitulé : *De Villis*, où ce grand législateur pourvoit avec une attention minutieuse au bien-être de la classe serve, on conçoit que l'Église avait trouvé dans le caractère natif du peuple franc un bon auxiliaire, et cette circonstance providentielle dut favoriser son action libératrice.

Montesquieu suppose que le servage de la glèbe était établi dans les Gaules avant l'invasion des Germains. Voici la raison qu'il en donne : « Il est dit dans la loi des Bourguignons « que, quand ces peuples s'établirent dans la « Gaule, ils reçurent les deux tiers de la terre « et le tiers des serfs. La servitude de la glèbe

« était donc établie dans cette partie de la « Gaule avant l'entrée des Bourguignons (1).»

Sans doute, on peut admettre, avec une grande probabilité, que les possesseurs d'esclaves les distribuaient sur leurs domaines, et qu'ils y demeuraient attachés de fait, vu qu'il devait être rarement utile de les en déplacer. Ce régime avait lieu non seulement dans les Gaules, mais aux portes de Rome même : or, c'était un fait résultant de la convenance du maître, et non du droit de l'esclave, ce qui est bien différent; ensuite, le mot *servus* s'appliquait également à l'esclave personnel et au serf de la glèbe. En conséquence, pour que le texte de la loi bourguignonne, que nous ne sommes pas à même de vérifier, fût concluant dans le sens que lui prête Montesquieu, il faudrait qu'il présentât les termes sacramentels : *Servi addicti glebæ*. Mais s'il en était ainsi, l'auteur n'eût point présenté sa proposition sous forme conjecturale. Au surplus, ce fut seulement sous la

(1) *Esprit des lois*, liv. xxx, chap. 10.

race carlovingienne que, par suite des guerres de détail et du droit des gens de l'époque, le servage de la glèbe devint général en France, en même temps que l'anarchie du régime allodial faisait place à la hiérarchie féodale. Or, quelque admirable qu'ait été ce dernier système politique, il suffit qu'il ait eu pour *sub-stratum* le servage de la glèbe, comme il nous a suffi que les républiques anciennes aient eu l'esclavage de la personne, pour que nous demeurions convaincus que ni la féodalité, ni la république ne résolvent la question sociale. Qu'importe au pauvre, après tout, la forme du gouvernement, s'il est soumis à un mauvais régime d'atelier. En matière de liberté, le philosophe chrétien doit regarder non seulement en haut, mais en bas de l'édifice politique.

Ce fut en 1167 que le pape Alexandre III, de vénérable mémoire, déclara que tous les chrétiens devaient être exempts de servitude. « Ce-
« pendant, observe à cette occasion Adam
« Smith, il paraît que ce fut plutôt une exhor-
« tation pieuse qu'une loi à laquelle les fidèles

« fussent strictement tenus d'obéir ; car le ser-
« vage continua d'être en vigueur encore pen-
« dant plusieurs siècles (1).» Il aurait même pu dire avec vérité qu'il n'est pas encore aboli dans tous les États chrétiens, sans que cette objection détruisît ce que nous venons d'affirmer. Il y avait des serfs en France, il y a moins d'un demi-siècle ; il y en a encore en Hongrie , en Pologne et en Moravie. Cela prouve seulement que tous les peuples ne marchent pas de front dans la carrière du progrès social. Au reste, le libéralisme , qui, avec tout son tapage de liberté, n'a jamais su fonder ses institutions que sur l'esclavage avoué ou déguisé, éprouve toujours un certain embarras quand il s'agit de reconnaître que la véritable puissance libératrice est l'Église. Sans contredit, la bulle d'Alexandre III ne commandait pas l'obéissance des fidèles à la manière d'un édit politique appuyé par la force armée : elle s'adressait aux consciences, comme toutes les lois qui émanent de l'autorité spiri-

(1) *Wealth of nations,* book III, ch. 2.

tuelle. Adam Smith ajoute, à la suite du passage que nous venons de citer, que « le servage « disparut graduellement par le concours de « deux intérêts réunis, savoir : l'intérêt des « propriétaires et celui des souverains, attendu « que ces derniers, jaloux des grands sei- « gneurs, encouragèrent les serfs à se sous- « traire à leur autorité (1). » Nous savons, de reste, que les propriétaires ont trouvé en fin de compte leur avantage à cette libération désormais illusoire, au moyen d'un nouveau procédé industriel non moins coërcitif que le premier; mais avant d'avoir reconnu les effets économiques de la concurrence dépréciative en matière de salaire, ils étaient aussi éloignés de regarder l'affranchissement de leurs serfs comme profitable à leurs intérêts, que le sont aujourd'hui, dans des circonstances semblables, les seigneurs hongrois et polonais, ou les citoyens de

(1) It is probable that is was partly on this account (*the interest of proprietors*) and partly on account of the encroachments which the sovereigns always jealous of the great lords, gradually encouraged their villains to make upon their authority, etc. (*Idem.*)

la Caroline et de la Virginie, qui pendent, sans autre forme de procès, quiconque parle d'abolir l'esclavage des nègres. Ces derniers devraient pourtant être éclairés par l'expérience de leurs devanciers et les hautes lumières de l'économie politique. D'ailleurs, il est assez difficile de concilier les deux motifs que l'économiste anglais met ici en avant ; car si les seigneurs jugèrent la liberté de leurs serfs si profitable à leurs intérêts, comment les princes, qui jalousaient leur puissance, espéraient-ils l'affaiblir en favorisant la même mesure? Après cela, il serait bon qu'on nous fît connaître dans quel pays et à quelle époque les souverains excitèrent les serfs à secouer l'autorité de leurs seigneurs ; du moins, il n'est pas à notre connaissance qu'ils aient jamais mis en liberté d'autres serfs que ceux de leurs propres domaines. Il est vrai qu'ils affranchirent les communes, c'est-à-dire qu'ils les appelèrent à l'exercice des droits politiques ; car elles étaient formées de serfs déjà affranchis du régime de la glèbe.

Au surplus, nous déclarons sans ambages ni

circonlocutions qu'un affranchissement général d'esclaves ou de serfs à titre gratuit, quelque admirable que fût d'ailleurs cette mesure sous le rapport religieux et moral, est un non-sens politique : c'est le chameau qu'il s'agit de faire passer par le trou d'une aiguille. Cependant il n'y a pas de règle qui n'ait son exception, et celle-ci en présente une qu'Adam Smith rapporte de manière à confirmer le principe. « La « récente résolution prise par les Quakers de « Pensylvanie, dit-il, de donner la liberté à « leurs nègres, doit suffire pour nous con- « vaincre que le nombre n'en pouvait être fort « grand ; car s'ils avaient fait une partie consi- « dérable de leur propriété, une telle résolu- « tion n'aurait jamais pu être prise (1). » Smith est ici dans le vrai ; car, nous ne saurions trop le répéter, l'économie sociale doit faire converger les intérêts matériels vers le même but que la vertu ; mais elle ne doit pas prendre en ligne de compte les sacrifices de la vertu. C'est

(1) *Wealth of nations*, book III, ch. 2.

pourquoi l'Église, dans ses transactions politiques, n'est jamais allée se heurter contre la résistance absolue des intérêts matériels, en réclamant l'affranchissement immédiat et gratuit des esclaves ; mais elle obtint d'abord la transformation de l'esclavage de la personne en servage de la glèbe, qui prépara les voies à d'autres améliorations. Cette modification ne portait effectivement aucune altération sensible aux intérêts des maîtres, puisqu'ils conservaient le droit de contraindre l'homme au travail. Quant à celui désormais attribué aux serfs de ne pouvoir être distraits du domaine, il n'en résultait pas pour les maîtres un préjudice assez évident, ni surtout assez immédiat, pour qu'ils ne fissent pas volontiers ce léger sacrifice de leur droit politique à leurs principes religieux. Exiger davantage d'une classe entière eût pu être fort beau dans la spéculation, mais de nul effet, ou, qui pis est, d'un pernicieux effet dans la pratique.

Le régime de la glèbe présente trois périodes distinctes ; chacune d'elles est caractérisée par

une modification du procédé industriel. Dans la première, le serf devait tout son temps au seigneur ; celui-ci recueillait sans partage les fruits de son travail et pourvoyait à sa subsistance. A cet égard, le devoir du maître était en parfait accord avec son intérêt. Dans ce système, les seigneurs étaient entrepreneurs de culture, et les serfs faisaient, en quelque sorte, partie de leur cheptel, ou mobilier agricole. Dans la seconde période, les seigneurs, après avoir comparé le produit brut du travail d'un serf à celui absorbé par sa consommation, et reconnu qu'il produisait à peu près le double de ce qu'il consommait, imaginèrent d'abandonner à leurs paysans la libre disposition de la moitié de leur temps, ainsi que la jouissance d'un espace de terre suffisant, afin qu'ils pussent produire par eux-mêmes les denrées nécessaires à leur subsistance et à celle de leurs familles. Il est superflu de faire observer que, si le calcul du maître avait été rigoureusement exact, le travailleur n'aurait pas été par le fait plus libre sous ce régime que sous le précédent;

car il fût resté astreint à la même somme de *peine*, savoir : une moitié pour satisfaire à son maître, et l'autre pour satisfaire à ses besoins. Or, de ces deux maîtres, ce n'est pas la faim qui est le moins dur et le moins inflexible. Quoi qu'il en soit, bien que le seigneur ne perdît rien à ce marché, le serf y gagna beaucoup, surtout en importance politique : désormais il était apte à posséder ; ayant à pourvoir au bien-être des siens, la crainte de la misère le stimula au travail plus énergiquement encore que ne l'avait fait celle des châtimens. En conséquence, il parvint presque toujours sous ce dernier régime à produire quelque chose au-delà de ses besoins, et put dès lors amasser un pécule. L'espoir de devenir assez riche pour acheter sa liberté donna une nouvelle impulsion à son activité, et cet espoir ne fut pas déçu. Personne n'ignore qu'un des bienfaits produits par les croisades fut d'avoir facilité cette libération, attendu que la plupart des seigneurs obérés par les grandes dépenses qu'ils furent obligés de faire pour leur équipement, furent par cela

même d'autant plus disposés à faire bon marché de la liberté de leurs serfs.

Cependant nous venons d'intervertir l'ordre des faits ; car, antérieurement à cette complète libération, il s'était formé une troisième modification dans les rapports des serfs avec leurs seigneurs. Voici en quoi elle consistait : le seigneur abandonnait au paysan la jouissance temporaire d'un établissement agricole tout monté, y compris instrumens aratoires, animaux domestiques, grains de semence ; en un mot, tous les objets nécessaires à l'exploitation du sol que le colon était tenu de cultiver *en bon père de famille*, expression consacrée dans les anciens actes ; moyennant quoi il partageait le produit brut de l'établissement avec le seigneur. Au premier aperçu, il semblerait que ce contrat, qui est encore en vigueur dans plusieurs provinces dont les mœurs agricoles sont arriérées, cesse déjà d'appartenir au régime de la glèbe. Toutefois, l'examen attentif de nos vieilles coutumes suffit pour démontrer que, nonobstant cette amélioration bien réelle dans

la condition du paysan, il ne cessa pas pour cela d'être serf, vu qu'il lui était interdit d'abandonner les domaines du seigneur. Ce fut, à vrai dire, dans la levée de cette interdiction et dans l'abolition de quelques corvées que consiste, en dernier lieu, l'affranchissement des serfs. Or, si l'on réfléchit que, pour l'immense majorité des paysans, la faculté d'émigrer de leur village natal est de nul avantage pratique, l'on concevra par quelle dégradation insensible le servage a fini par disparaître. Toutefois, nous ne le suivrons pas dans cette dernière transformation, attendu que c'est là que commence l'embranchement d'une série d'institutions agricoles distinctes des procédés appliqués au travail du simple ouvrier ; ce sera la matière d'un chapitre à part.

Tous les serfs affranchis ne furent pas appelés par la confiance des propriétaires à devenir colons partiaires, ou métayers ; encore moins eurent-ils tous à leur disposition un capital suffisant pour devenir fermiers : le plus grand nombre forma la classe des simples do-

mestiques, ouvriers et journaliers agricoles et autres. C'est cette classe que nous suivrons actuellement dans ses divers changemens de condition. Le paysan devenu libre, mais ne possédant rien, dut vivre désormais au moyen du salaire qu'il obtint en travaillant pour les propriétaires qui faisaient valoir leurs terres par eux-mêmes, ou, ce qui était le cas le plus général, pour les métayers et fermiers à même de les employer. Nous devons donc désormais considérer la loi qui régit le salaire comme la source principale du plus ou moins de bien-être et de liberté de l'ouvrier; car les deux limites extrêmes de la liberté réelle sont, d'une part, la condition de l'homme qui a la faculté de faire tout ce qu'il désire, sans être astreint à rien qui lui répugne, et de l'autre, celle de l'homme assujéti à la plus grande somme possible de *peine*, sans en recueillir d'autre bénéfice que celui de ne pas mourir. Le premier de ces deux états est presque introuvable en civilisation, même au sein de la plus haute fortune. En est-il de

même de l'autre?... La réponse ne se fera pas attendre long-temps. Quoi qu'il en soit, on peut établir théoriquement que le serf affranchi, en supposant, pour la facilité du calcul, que le lot de terre qu'il cultivait naguère pour sa subsistance lui ait été laissé à titre gratuit, était un homme à moitié libre; car il devait lui suffire de subir la peine du travail pendant trois jours pour avoir de quoi vivre pendant toute la semaine, et pouvoir par conséquent disposer de trois jours ouvrables comme bon lui semblait. Ce n'est là, à vrai dire, qu'une vue théorique nécessairement peu exacte; toutefois, nous nous fondons sur elle et sur le témoignage de l'histoire pour affirmer, toute expression numérique à part, qu'à l'époque qui suivit celle des affranchissemens, opérés pour ainsi dire en masse, c'est-à-dire pendant les quatorzième et quinzième siècles, le paysan jouissait d'une très grande aisance relative. D'ailleurs, comme les défrichemens opérés par les moines avaient livré à l'agriculture de grands espaces de terre,

et que la société était en voie de progrès rapide, le besoin de bras se faisait vivement sentir, et le travail était largement rétribué.

Mais cet apogée du bonheur de la classe ouvrière devait décliner bientôt en raison de l'accroissement qu'une telle aisance imprimait à la population ; loi fatale qui est la grande pierre d'achoppement de l'économie politique, et dont la science chrétienne peut seule promettre la solution. Cependant il dut arriver, en son absence, que le taux des salaires baissa au fur et à mesure que la population augmentait; car il en est du prix du travail comme de tout autre objet susceptible d'être vendu ou loué : plus l'offre en est abondante, moindre est le prix que le consommateur consent à en donner. Le terme où s'arrête nécessairement cette progression décroissante est celui où l'ouvrier ne gagne plus par son travail que juste de quoi subsister et élever deux enfans, afin de maintenir la population ouvrière au complet (1).

(1) « Il faut toujours qu'un homme vive de son travail, et
« son salaire doit être suffisant pour le faire subsister. Il doit

Personne, assurément, ne peut s'attribuer le honteux honneur d'avoir inventé et mis en vigueur un pareil ressort industriel ; toutefois, un certain stigmate scientifique et moral restera attaché au front de ceux qui se sont faits les zélateurs du système d'économie publique dont la loi du salaire est le pivot, et y ont vu le terme de la destinée humaine et le dernier mot de la science sociale ; seront même convaincus d'une erreur injurieuse envers la divine Providence ceux qui ont déploré la tendance de la population à atteindre et même à dépasser les moyens de subsistance, et ont pris cette œuvre humaine pour un décret divin. Laissons maintenant parler les maîtres de l'économie politique, Adam Smith et son élégant vulgarisateur, J.-B. Say ; c'est à eux de nous décrire les principes et les effets du système industriel dont ils sont les coryphées :

« même être *un peu plus que suffisant*, sinon il lui serait impos-
« sible d'élever une famille, et la race des ouvriers de cette
« profession ne dépasserait pas la première génération ! »
(*Wealth of nations*, book I, ch. 8.)

« Le taux du salaire de l'ouvrier dépend par-
« tout de la convention faite entre celui-ci et le
« maître qui l'emploie ; mais *leurs intérêts ne*
« *sont nullement les mêmes*. Les ouvriers dési-
« rent obtenir le plus, et les maîtres accorder
« le moins que faire se peut : les premiers sont
« disposés à se coaliser pour faire hausser le
« prix du travail ; les derniers, pour le faire
« baisser.

« Cependant il n'est pas difficile de deviner
« laquelle des deux parties doit obtenir gain
« de cause dans cette querelle et *forcer l'autre*
« *à subir ses conditions* : les maîtres étant
« moins nombreux, peuvent se coaliser plus
« aisément, et d'ailleurs la loi autorise, ou du
« moins ne prohibe pas leur coalition, tandis
« qu'elle prohibe celle des ouvriers. Nous n'a-
« vons aucun acte du Parlement contre les
« coalitions à l'effet de diminuer le prix du tra-
« vail, tandis que nous en avons plusieurs
« contre celles qui ont pour objet de l'élever.
« Dans toutes les contestations de ce genre, les
« maîtres peuvent tenir bon plus long-temps

« que les ouvriers : un propriétaire, un fer-
« mier, un manufacturier, un négociant, peu-
« vent généralement vivre un an, ou deux,
« sans faire travailler un seul ouvrier, en pre-
« nant sur leur capital ; beaucoup d'ouvriers
« ne pourraient pas subsister une semaine sans
« emploi, peu le pourraient pendant un mois,
« et presque aucun pendant une année. A la
« longue, l'ouvrier peut être aussi nécessaire
« au maître que celui-ci l'est à l'ouvrier ; mais
« la nécessité n'est point immédiate.

« Il est rare, dit-on, d'entendre parler d'une
« coalition de maîtres, tandis qu'il est souvent
« mention de celle des ouvriers. Mais qui-
« conque imagine, d'après cela, que les maî-
« tres se coalisent rarement, est aussi ignorant
« du monde que de la matière en question : les
« maîtres sont *toujours et partout* dans un état
« de coalition tacite, mais constante et uni-
« forme, pour ne pas élever le salaire du tra-
« vail au-delà de son taux actuel. Quiconque
« viole cette coalition commet en tout pays une
« action des plus impopulaires parmi ses voisins

« et égaux, et s'expose à leurs reproches. A la
« vérité, nous entendons rarement parler de
« cette coalition, parce qu'*elle est l'état ordi-*
« *naire et pour ainsi dire normal des choses*
« dont personne ne songe à parler. Il arrive
« aussi que les maîtres se coalisent pour faire
« descendre le prix du travail même au-dessous de ce taux : ces coalitions-là sont toujours conduites en silence et avec le plus
« grand secret jusqu'au moment de l'exécution.
« Alors, quand les ouvriers se soumettent sans
« résistance, ce qui arrive quelquefois, bien
« qu'ils soient péniblement affectés par une pareille mesure, personne n'en entend parler.

« Cependant elle rencontre souvent de la résistance de la part de la coalition opposée, savoir, celle des ouvriers, qui cherchent à défendre leurs intérêts. Il arrive aussi que ces derniers, sans aucune provocation de ce genre, se coalisent pour obtenir un plus haut prix de leur travail : leurs *prétextes* ordinaires sont quelquefois la cherté des vivres, quelquefois les gros profits que leurs maîtres

« retirent de leur travail. Mais, soit que ces « coalitions soient offensives ou défensives, on « en entend toujours amplement parler. Afin « d'amener le différend à une prompte solu- « tion, ils ont toujours recours aux plus « bruyantes clameurs, et quelquefois à la vio- « lence et à l'outrage ; ils sont désespérés, et « agissent avec la folie et l'extravagance de « gens désespérés qui se trouvent dans le cas « ou de *mourir de faim*, ou d'obliger par la « peur leurs maîtres à acquiescer immédiate- « ment à leurs demandes. En pareille circon- « stance, les maîtres crient tout aussi fort de « leur côté, et ne cessent de réclamer bien « haut l'assistance des magistrats et la rigou- « reuse exécution des lois qui ont été faites « avec tant de sévérité contre les coalitions de « domestiques, ouvriers et journaliers. Consé- « quemment, les ouvriers retirent rarement « aucun avantage de ces coalitions violentes et « tumultueuses, lesquelles, en partie par l'in- « tervention des magistrats, en partie par la « fermeté supérieure des maîtres, et en partie

« aussi *par la nécessité où se trouvent la plupart*
« *des ouvriers de se soumettre pour satisfaire à*
« *leurs besoins immédiats*, se terminent géné-
« ralement par la punition ou la ruine des chefs
« de cabale. »

Tel est donc l'état ordinaire et en quelque sorte normal des choses dans un pays regardé, avec raison, comme le type de l'industrialisme. Les États qui se traînent servilement sur les traces de l'Angleterre, en matière d'économie publique, présentent les mêmes diagnostics : dans tous ces pays, les chartes et les constitutions déclarent tous les citoyens libres. Or, nous savons désormais à quoi nous en tenir sur cette prétendue liberté ; car nous venons d'entendre un des oracles du système libéral déclarer que la classe qui possède les instrumens de travail, savoir, la terre et les capitaux, a les moyens légaux de forcer celle qui ne possède rien à subir ses conditions, attendu que celle-ci est toujours obligée de se soumettre, à moins de mourir de faim. Mais depuis qu'Adam Smith a publié son traité *de la Richesse des Nations*,

les événemens ont marché ; chaque semence a porté son fruit ; et s'il vivait aujourd'hui, s'il avait été contemporain des événemens de Lyon et du pillage de Bristol, s'il avait vu l'émeute, pour cause d'insuffisance de salaire, prendre des proportions colossales, et lutter, avec chance de succès, contre des armées régulières, employant contre elles toutes les ressources de la stratégie ; en un mot, s'il avait vu l'ordre social remis chaque jour en question, il est douteux qu'il eût osé parler d'un ton si dégagé des griefs de la classe ouvrière, et décrire en style quasi-goguenard la facile méthode usitée en civilisation pour mettre les mutins à la raison ; enfin, l'on ne conçoit pas que feu M. Say, qui écrivait à une époque et dans un pays où les symptômes de la crise actuelle étaient déjà palpables, ait reproduit les insolentes théories de l'économiste anglais, quelquefois même en enchérissant sur son maître. C'est lui qui a écrit ce qui suit sur la question du salaire des ouvriers : « Les travaux simples et grossiers pou-

« vant être exécutés par tout homme, pourvu

« qu'il soit en vie et en santé, *la condition de*
« *vivre est la seule requise* pour que de tels tra-
« vaux soient mis en circulation. C'est pour cela
« que le salaire de ces travaux ne s'élève guère,
« en chaque pays, au-delà de ce qui est *rigou-*
« *reusement nécessaire pour y vivre* (1). »

Après cette proposition, dont nous reconnaissons l'exactitude de fait, nous nous demandons où est l'immense distance qui sépare la condition de l'ouvrier régi par la loi du salaire de celle du captif tenu en servitude. Celui-ci rachète sa tête au moyen du travail; l'autre gagne sa vie au moyen du travail. Toutefois, il existe entre ces deux conditions une immense différence : le maître barbare dit brutalement à son esclave qu'il n'a point le droit de vivre, et pourtant, dans son intérêt même, il pourvoit constamment à sa subsistance; les bourgeois civilisés, au contraire, ne contestent pas à la classe ouvrière le droit de vivre, mais ils soumettent l'exercice de ce droit à certaines con-

(1) *Traité d'Économie politique.*

ditions qui dépendent d'eux, voire même à certains accidens de leur mécanisme commercial qu'il ne dépend pas d'eux de prévenir.

Il est donc évident que le régime social auquel nous donnons le nom de civilisation n'est qu'une lutte perpétuelle du devoir chrétien contre les intérêts matériels, lutte dont il n'est sorti jusqu'à présent que des institutions mensongères, en vertu desquelles on déclare libres en droit des hommes placés dans une absolue servitude de fait. Sous ce régime, le travailleur n'est plus, à la vérité, la propriété d'un maître; mais une classe entière est dans la dépendance d'une autre classe. La contrainte n'opère plus directement à coups de fouet; elle atteint le même but indirectement en prenant l'homme par ses besoins. Au surplus, c'est un phénomène curieux à observer que la prédominance alternative de ces deux mauvais principes, savoir, la violence et le mensonge dans le mouvement de la société; elle s'est fait sentir même dans l'application de la doctrine chrétienne à l'ordre social. Or, ceci est une œuvre purement

humaine et qui dut participer de l'imperfection de l'esprit humain. Après cet aveu, nous aborderons sans embarras deux questions horriblement défigurées par les ennemis de la foi catholique ; nous voulons parler de l'Inquisition et du Molinisme, qu'il a plu au siècle de qualifier de Jésuitisme, bien que, de l'aveu du plus spirituel ennemi des jésuites, une partie d'eux professât des principes sévères jusqu'au rigorisme. Nous parlons au passé, parce que les jésuites actuels sont évidemment hors de cause, n'étant plus que des prêtres remplis de charité, de science et de courage, mais peu ou point occupés de la question sociale.

Il nous sera peut-être difficile de faire comprendre à certaines gens dont le cœur, desséché par les méthodes rationnelles, est privé du sens religieux, et qui, bercés dans le matérialisme politique, regardent la foi comme une superfétation sociale, qu'à une autre époque princes et peuples voyaient dans le Christianisme la base essentielle de la société ; cependant il n'est pas aujourd'hui un homme éclairé qui ne sache que

la civilisation, éclose à la chaleur vivifiante de l'Évangile, aima long-temps le sein maternel, et qu'il ne fût venu à l'esprit de personne, pendant le moyen âge, que la législation pût s'abstraire de la religion. En un mot, la société entière de cette époque voulait être constituée chrétiennement, et tout moyen qui tendait ou était réputé tendre à ce but était éminemment populaire. La légitimité du but une fois admise, il ne s'agit plus que de répondre à ceux qui se récrient contre la dureté du moyen; mais « les « hommes les meilleurs et les plus sages n'ap- « partiennent-ils pas nécessairement à leur « siècle et à leur pays? » C'est Helvétius qui l'a dit, peut-être en d'autres termes. Or, ce n'est pas ici pour nous le cas de le réfuter. Condamner à mort l'homme convaincu d'introduire un principe de mort dans la société est sans doute un acte de justice extrêmement sévère; mais c'est peu que d'en attribuer le tort au caractère général du quatorzième siècle, car la peine capitale est encore le moyen de répression employé par la législation des pays les plus civi-

lisés à l'égard des grands attentats contre l'ordre social. La torture elle-même n'a été abolie en France que par le bon Louis XVI, et, ce qui peut paraître étonnant, le chancelier d'Aguesseau a admis des cas où il était convenable et légitime d'y soumettre l'accusé. Assurément, nous n'entendons pas par là acquiescer à l'opinion de d'Aguesseau, tant s'en faut; nous disons seulement que cette erreur, commise à une époque avancée de civilisation par un magistrat éclairé et vertueux, doit nous rendre indulgens, ou, pour mieux dire, justes à l'égard du législateur politico-religieux du quatorzième siècle; car il est absurde de juger ses actes comme s'ils avaient lieu à notre époque. « Le « glaive qu'il saisit quelquefois fut presque un « rameau d'olivier, comparé au cimeterre ex- « terminateur des hordes sauvages qui met- « taient alors l'Europe en conflagration. » A qui empruntons-nous cette dernière sentence? Est-ce à quelque zélé catholique? Nullement; elle émane d'un brillant écrivain, mort jeune, qui était né et avait été élevé dans la religion

juive ; son nom est Eugène Rodrigues (1). Qu'importe au fond de la question que le législateur dont il s'agit fût prêtre ou laïque ; car le prêtre même, du moment où il quitte la région éthérée des principes pour descendre dans le champ épineux de l'application, devient un homme politique comme un autre, et fût-il, selon l'observation de M. de Maistre, en général un meilleur homme d'État qu'un autre, cela ne veut pas dire un homme d'État infaillible.

Au surplus, il est étrange que l'accusation d'intolérance et de cruauté soit portée contre le tribunal de l'inquisition par le parti politique qui, parvenu au pouvoir, a fondé le tribunal révolutionnaire, et recouru, lui aussi, à des moyens passablement acerbes, en vue de faire triompher son principe. Quand on décuplerait le nombre des sentences capitales prononcées en vertu des jugemens de l'inquisition pendant trois siècles, il n'égalerait pas celui des victimes du gouvernement républicain pendant la seule

(1) *Lettres sur la Religion et la Politique*, par Eugène Rodrigues, 1829.

année 1793. Nous nous abstiendrons de présenter ici le tableau des massacres légaux qui eurent lieu à cette époque de terreur ; leurs panégyristes, car il s'est trouvé des hommes qui ont eu ce triste courage, allèguent que l'ennemi était aux portes, que le danger rend impitoyable; bref, que la fin justifie les moyens, etc. Or, il conviendrait qu'ils commençassent par justifier le but qu'ils se proposaient ; c'est ce qui leur est interdit au nom de la science sociale qu'ils ignorent. L'inquisition d'Espagne et de Portugal pourrait à meilleur droit alléguer une semblable raison en sa faveur ; toutefois, l'on fera bien de s'en abstenir, car il n'est pas un catholique éclairé qui ne reconnaisse que le vice du moyen aurait suffi pour ruiner la fin, si elle pouvait être ruinée. Et eux aussi, ces deux pays pouvaient justifier la terreur qu'ils cherchaient à inspirer par celle qu'ils éprouvaient eux-mêmes ; car ils venaient à peine d'échapper à un joug qu'ils avaient porté pendant plusieurs siècles. En résumé, l'Église ne s'est jamais armée du glaive dans un

but de prosélytisme religieux ; sinon, pourquoi les juifs, qui n'étaient pas tolérés en Espagne, le furent-ils constamment à Rome? Il est seulement vrai qu'elle a cru devoir se prêter aux vues politiques des princes qui, d'accord avec l'opinion de la presque universalité de leurs sujets, entendaient faire une police chrétienne dans leurs États. La preuve que l'Église n'assuma jamais la responsabilité de leurs actes, c'est qu'elle se contentait de juger les cas d'hérésie qui lui étaient déférés, et laissait au pouvoir séculier le droit de prononcer la sentence et d'en poursuivre l'exécution. L'Église est donc à l'abri de tout reproche, en tant que dépositaire de la foi chrétienne ; mais nous reconnaissons itérativement que les hommes qui ont travaillé à appliquer ses principes à l'organisation sociale, prêtres ou laïques, il n'importe, ont commis, dans la circonstance actuelle, une faute grave.

Lorsque l'humanité a fait l'expérience d'un procédé quelconque, et qu'elle vient à être désabusée sur son efficacité, ce procédé a fait

son temps, et l'on a recours à un autre. C'est précisément ce qui eut lieu lorsque la vaste explosion de l'hérésie protestante dut convaincre les hommes les plus avancés de l'époque que les moyens coërcitifs étaient peu propres à produire l'unité religieuse et politique tant désirée. Or, ces hommes intelligens se trouvèrent en partie des jésuites. Appelés par les statuts particuliers de leur ordre à vivre dans le monde, ces religieux savaient par l'étude pratique qu'ils avaient été à même d'en faire que l'élément païen, c'est-à-dire le principe matériel de la société, opposait une résistance immense à l'œuvre apostolique. En conséquence, frappés de l'idée que la sévérité allait contre son but, ils eurent recours aux voies persuasives, espérant christianiser les mœurs et les lois progressivement, et sans rien heurter de front. Telle est en réalité la donnée jésuitique, qui, comme on le voit, n'a rien de fort abominable. Mais ces hommes de cœur ne s'étaient pas dit, en entreprenant cette tâche, que la société civilisée était constituée à contre-sens. Or, il était

impossible à qui que ce fût, même aux hommes habiles dont cet ordre était rempli, de la remettre à droit sens par des œuvres de détail et de raccordement. En conséquence, la ressource des concessions, des transactions, des interprétations, etc., voie scabreuse où l'on n'évite un écueil qu'en tombant sur un autre, ne pouvait opérer aucune réforme radicale, et avait l'inconvénient grave de prêter au reproche d'indulgence obséquieuse et de procédés cautcleux, qui a été jeté à la face de ces hommes respectables. Loin de nous la lâche pensée de prêter appui à la clameur de haro que l'impiété a poussée contre eux ; mais nous devons à la vérité de déclarer qu'ils s'étaient placés dans la malheureuse nécessité de ne pas toujours repousser les moyens obliques. Bien différens du père qui, pour forcer son enfant à prendre un breuvage d'une amertume salutaire, s'arme du fouet, mais semblables à la mère qui enduit de miel les bords du vase ; ce qui, du reste, nous a valu une spirituelle satire que M. de Maistre appelle les *Menteuses de*

Pascal. Au reste, les jésuites eux-mêmes, en s'efforçant de tourner toutes les difficultés que le principe matériel opposait à leurs vues d'harmonisation chrétienne dans la société d'Europe, étaient tellement convaincus qu'ils y mourraient à la peine, qu'ils cherchèrent à opérer sur table rase au Paraguay. On sait que la société indienne, constituée par eux dans cette contrée, avait déjà accompli un grand progrès, lorsque le pape et les souverains d'Europe, débordés par l'esprit du dix-huitième siècle, vinrent interrompre cette grande œuvre que le docteur Francia a reprise, dit-on, avec succès en suivant leurs erremens.

Quoi qu'il en soit, il résulte de ce qui précède que, si les démagogues de 93 furent bien osés d'adresser le reproche d'intolérance et de cruauté à l'inquisition, reproche qui ne peut être articulé avec autorité que du point de vue où nous sommes placés, les partisans du gouvernement représentatif n'ont guère meilleure grâce à accuser les jésuites de manquer de franchise ; car s'il nous fallait énumérer toutes les

déceptions que couvrent les institutions fondées au nom des principes soi-disant libéraux, nous aurions fort à faire. Bref, sachons reconnaître les fautes commises tant au nom de la religion qu'à celui de la philosophie, dans des vues d'unité sociale ou à la poursuite des libertés civiles; efforçons-nous de remédier au désordre actuel, sans rentrer dans les voies de la violence, non plus que dans celles du mensonge; car ce sont deux écueils sur lesquels l'histoire a placé une balise, afin qu'on ne s'en approche plus.

Cette longue digression nous a fait perdre de vue la loi du salaire, sur laquelle tout n'est pas dit. Mais avant de la suivre dans ses modifications ultérieures, il convient de dénoncer un pas rétrograde qu'a fait la civilisation dans le cours du quinzième siècle, non pas précisément dans les métropoles européennes, mais à l'égard de leurs colonies du nouveau monde; nous voulons parler de l'esclavage des nègres. Mais laissons d'abord M. Say nous apprendre à qui il convient de jeter la pierre à cette occasion.

« On a fait honneur au Christianisme de l'a-
« bolition de l'esclavage, en ce qu'il a proclamé
« l'égalité native des hommes. Malheureuse-
« ment, les doctrines ne prévalent pas contre
« les intérêts. L'esclavage n'existait pas chez les
« peuples du Nord qui envahirent l'empire ro-
« main. » (Tacite affirme le contraire (1); mais M. Say était apparemment mieux informé.)
« Ils l'adoptèrent en même temps qu'ils se fi-
« rent chrétiens, et il prévalut douze cents ans
« encore après que le Christianisme fut géné-
« ralement répandu; il s'y maintient encore en
« Russie et ailleurs, et il n'y cessera que par
« l'effet purement temporel des intérêts qui ne
« permettront bientôt plus de produire d'une
« manière dispendieuse des denrées que l'on
« peut se procurer à meilleur compte d'une
« autre façon (2). » Nous connaissons celle-ci et disons que c'est encore là une vilaine façon.

Tâchons d'abord de faire entendre aux théo-

(1) De *Moribus Germanorum*, c. 24, 25.

(2) *Cours complet d'Économie politique pratique*, 2e partie, chap. 3, en note.

logiens de cette école qu'il est faux que le Christianisme proclame l'égalité native des hommes. Qu'ils se donnent la peine de lire les *épîtres* du grand commentateur de l'Évangile, saint Paul, particulièrement celles aux *Romains*, chapitre XIII; aux *Éphésiens*, chapitre VI; aux *Colossiens*, chapitre III; à *Titus*, chapitre II, etc.; ils y verront avec quelle instance le saint apôtre exhorte ses frères à respecter la hiérarchie sociale établie. Il entend non seulement que l'inférieur soit *soumis de fait à son supérieur, mais qu'il le soit avec joie*. Il y a loin de là, assurément, à une proclamation d'égalité native, qui serait un non-sens politique et un principe de désorganisation sociale. Il est dit et redit, au contraire, dans tous les livres canoniques, que les hommes sont inégaux depuis leur naissance jusqu'à leur mort; mais égaux de l'autre côté de la tombe, ou, pour parler plus exactement, ils revêtent là un nouveau mode d'inégalité; car celle résultant de la puissance, de la richesse, de l'illustration de famille, des avantages corporels ou intellectuels, etc., disparaît

alors pour faire place à l'inégalité selon les mérites et la vertu.

Du reste, vous dites vrai, M. Say : les doctrines ne prévalent pas contre les intérêts. Le contraire n'aura lieu que lorsque le spiritualisme chrétien aura arraché les nerfs de l'économie politique pour en faire les cordes de la harpe figurative de l'harmonie sociale. Mais l'œuvre est difficile ; car il ne s'agit de rien moins que de lui arracher les nerfs sans la faire crier, c'est-à-dire de la désarmer de ses procédés violens et astucieux, sans la frapper de stérilité, attendu que la science chrétienne n'ignore pas que les intérêts matériels de la société ont leur place légitime dans le plan de la Providence. Cependant, à en croire M. Say, les hommes seraient d'autant plus portés à réduire leurs semblables en esclavage, qu'ils sont plus chrétiens. C'est là, disons-nous, une déloyale et absurde imputation. Il est clair, au contraire, que ce n'est pas dans la doctrine spirituelle du Christianisme, mais bien dans la soif de l'or, qu'il faut chercher la raison déterminante de

cet attentat. Des hommes s'en sont rendus coupables, non assurément parce qu'ils professaient d'être chrétiens, mais à la vérité quoiqu'ils fussent chrétiens ou censés tels. L'économie politique, c'est-à-dire la science de la richesse, a pu changer son procédé industriel selon les temps; mais son principe reste toujours le même. C'est donc elle qu'il est juste d'accuser des actes subversifs qui ont pour unique objet la production des richesses, et non la religion qui enseigne à savoir s'en passer. Au reste, n'est-il pas curieux que l'homme qui ose accuser le Christianisme d'être favorable à l'esclavage, et qui attribue à sa propre doctrine l'avantage du libéralisme, soit précisément celui qui a écrit ce qui suit, à l'occasion de la loi du salaire?

« *Il n'est pas à craindre* que les consomma-
« tions de la classe ouvrière s'étendent bien
« loin, *grâce au désavantage de sa position* (1). »

Or, le lecteur se rappelle la description qu'Adam

(1) *Traité d'Économie politique.*

Smith nous a donnée du désavantage de cette position.

Est-il besoin que nous rappelions à ceux qui ont lu les relations authentiques des premiers établissemens européens en Amérique, que les ministres de la religion, prêtres séculiers et religieux, déployèrent au contraire dans ces graves circonstances un zèle vraiment apostolique, ne se laissant arrêter par aucune fatigue, intimider par aucun danger, quand il s'agissait d'arracher les Indiens au massacre du conquérant, ou d'adoucir l'esclavage des nègres, esclavage qu'il n'avait pas été plus en leur pouvoir de prévenir qu'il ne le serait au clergé d'aujourd'hui, même en supposant le siècle plus chrétien qu'il n'est, d'empêcher, sous le régime constitutionnel, les serfs attachés à la navette d'être exploités par leurs suzerains industriels de la manière atroce que nous a révélée J.-B. Say? Le fait est que, même à une époque relative de ferveur religieuse, la société n'a jamais été assez profondément, ou du moins assez généralement chrétienne, pour que la

sentence de J.-B. Say cessât d'être vraie. En conséquence, les intérêts matériels durent l'emporter sur les principes religieux. Les audacieux aventuriers qui conquirent l'Amérique n'y allaient, assurément, pas pour les progrès de la géographie : ils y étaient poussés par la cupidité. Or, c'était peu pour eux de s'être emparés du pays de l'or, s'ils ne parvenaient pas à trouver les moyens d'extraire ce précieux métal de la terre. Possesseurs du plus riche sol du monde, ils durent être promptement convaincus qu'ils le posséderaient infructueusement tant qu'ils n'auraient pas à leur disposition des bras pour l'exploiter. Dans cette nécessité de position, il est sans doute arrivé que quelques uns ont cherché à mettre leurs principes d'accord avec leur intérêt en s'appuyant sur de fort mauvaises raisons. Du reste, cette capitulation de conscience, sans contredit pitoyable, n'est nullement tombée en désuétude, et le libéralisme actuel excelle surtout à faire entrer dans le même système ses principes de liberté, d'égalité et de fraternité, avec la dé-

pendance de fait de la classe ouvrière, la condition abjecte à laquelle il la condamne, et les procédés fraternels auxquels il a recours pour la tenir en respect. Que nous importe les bouffonneries que le grave auteur de l'*Esprit des Lois* débite sur les causes de l'esclavage; qu'importe que des hommes superficiels croient que la puissance ecclésiastique a encouragé celui des nègres comme moyen de prosélytisme chrétien, du moment que la force des intérêts matériels suffit et au-delà pour rendre raison du fait. Cependant, ce qui ne saurait se nier, c'est que l'esclavage des nègres devenant un fait acquis à la politique, l'Église, seconde providence des opprimés, en profita pour convertir ces malheureux au Christianisme et recommencer à leur égard ce qu'elle avait fait dans l'intérêt des esclaves d'Europe.

Réduisons le fait controversé à sa plus simple expression : les Espagnols se voyant dans l'impossibilité absolue d'appliquer à leurs conquêtes du Nouveau-Monde le procédé général de l'industrie à l'usage de la civilisation, furent con-

duits par la force des choses à recourir au procédé barbare, le seul auquel on pouvait appliquer immédiatement des hommes encore à l'état sauvage. Cependant, comme toutes les races ne sont pas, à un degré égal, une bonne matière à esclavage, la tentative qui fut faite de réduire à cette condition les peuples indigènes fut à peu près infructueuse, et n'aboutit qu'à décimer cette race mélancolique et faible ; résultat déplorable, et qui a soulevé l'opinion européenne contre les établissemens espagnols en Amérique et obscurci jusqu'à un certain point la gloire que ce noble peuple avait acquise dans cette immense entreprise. Force fut donc de recourir à une autre race plus propre par sa nature à supporter les peines inséparables de la servitude. Or, l'on ne pouvait en trouver aucune qui remplît mieux le but qu'on se proposait que la race nègre, naturellement bonne, insoucieuse, robuste et gaie. Du reste, il n'est pas inutile que nous déclarions dès à présent, quoique le moment ne soit pas encore venu de développer cette proposition, que, si

le genre humain se divise, comme l'affirme Aristote, en deux grandes catégories, dont l'une est naturellement faite pour dominer, et l'autre pour servir, la meilleure des deux natures, aux yeux de la philosophie chrétienne, n'est pas celle des maîtres, mais bien celle des esclaves. Sans doute, il est des vices particuliers aux natures submissives, et des vertus qui appartiennent surtout aux caractères dominateurs ; toutefois, en somme, c'est l'esclave qui a le plus de mérite devant Dieu et devant la science sociale, et le *nec plus ultrà* du mérite humain gît dans l'esclave, orné d'assez de vertu pour être digne de la liberté. Sans cette explication, on aurait pu voir dans notre description de la race noire un ton de cruelle ironie, fort loin de notre pensée.

L'état de guerre à peu près perpétuel où étaient la plupart des peuplades sauvages de l'Afrique, et l'usage atroce où elles étaient de massacrer les vaincus, favorisèrent les premières tentatives de traite faites par les Portu-

gais, en raison de ce que le vainqueur, plutôt que de tuer sans profit son captif, préféra le vendre aux Européens. En conséquence, si le rétablissement de l'esclavage fit faire un pas rétrograde à plusieurs nations civilisées, du moins dans leurs possessions coloniales, il fut en même temps la cause déterminante d'un progrès chez les sauvages africains, qui renoncèrent dès lors à l'horrible coutume de sacrifier leurs captifs. Qu'on ajoute à cela que les rapports commerciaux que la traite des nègres établissait entre les Africains sauvages et les Européens civilisés, mettaient en contact deux sociétés hétérogènes, qui sans cela ne se fussent jamais rencontrées. Ainsi donc, sans cesser d'éprouver pour cet ignoble trafic tout le mépris qu'il est fait pour inspirer, nous ne pouvons nous empêcher de lui attribuer la même action providentielle qu'à la guerre et au commerce, de la nature desquels il participe, et qui sont, comme la haute philosophie de l'histoire l'a enfin reconnu, les deux grands ressorts que

Dieu emploie pour amener la fusion universelle des différens peuples et des différentes races dont se compose l'espèce humaine.

Est-il besoin que nous exprimions ici les vœux ardens que nous formons pour qu'on arrive sans secousse et sans désordre à l'affranchissement des esclaves dans nos colonies intertropicales? Au reste, nous sommes heureux de savoir que le gouvernement est enfin sérieusement résolu à en venir à cette importante mesure. Il entend sans doute procéder à son œuvre dans des vues de justice, de sagesse et d'humanité : or, pour pouvoir être équitable à l'endroit de la propriété, sage en ce qui concerne l'économie publique, enfin humain envers la classe esclave, il faut de toute nécessité mettre en œuvre deux grands ressorts, c'est-à-dire moraliser les individus par l'enseignement religieux, et instaurer dans le pays un nouveau procédé industriel qui donne satisfaction aux divers intérêts publics et particuliers. Déjà l'enseignement religieux a commencé à la Guiane française par les frères de la doctrine chrétienne et

les sœurs de Saint-Paul ; mais le personnel des uns et des autres est encore trop peu nombreux dans ces colonies pour y produire tout l'effet désiré. Puisse quelque ordre monastique se consacrer à cette œuvre vraiment chrétienne ! C'est au franciscain surtout qu'il appartient d'ouvrir aux nègres la carrière de la liberté, non par l'*agitation*, mais par la culture morale, et c'est aux hommes d'action, si Dieu leur en donne en même temps l'intelligence, de fonder cette liberté sur l'organisation du travail.

Résumons-nous sur le chapitre de la civilisation. L'on voit, par ce qui précède, que nous n'attachons pas à ce mot une idée de perfectionnement indéfini dans les institutions, les mœurs, les arts et la richesse publique, comme on le fait généralement : la civilisation est pour nous une des phases nécessaires du progrès social, caractérisée par l'esprit de transaction entre la classe qui possède les instrumens de travail, terre et capitaux, et les hommes qui n'ont d'autre moyen d'existence que l'emploi de leurs bras.

Notre Seigneur Jésus-Christ avait dit : « Cher-
« chez premièrement le règne de Dieu et sa
« justice, et les biens de ce monde vous seront
« donnés par surcroît. » La civilisation est un état social où l'on semble s'être généralement dit : « Cherchons premièrement les biens de ce monde ; après cela, nous aviserons à trouver le règne de Dieu et sa justice, s'il y a lieu. » Il est résulté de là que les procédés les plus iniques et les plus odieux, du moment qu'ils conduisaient à la richesse, ont été admis en fait et en droit ; l'esclavage et le prolétariat sous toutes leurs formes étaient légitimés par leur utilité matérielle, et il n'y a pas un très grand nombre d'années qu'à propos de la question coloniale, nous entendions chaque jour pousser cet étrange argument en faveur de l'esclavage des nègres : « Il faut renoncer à produire du sucre, si l'on ne veut pas avoir des esclaves. » Et dans le fait, cette logique, toute stupide qu'elle nous apparaisse du point de vue chrétien, est identiquement celle de Platon, d'Aristote et de J.-J. Rousseau.

Je vous rends grâces, Seigneur Jésus, qui êtes la vraie lumière, de m'avoir fait connaître que, n'eût-on en vue que la production de la richesse, le moyen infaillible d'y parvenir est de suivre la voie que vous indiquez, c'est-à-dire de chercher les lois de l'UNITÉ, de la JUSTICE et de la CHARITÉ.

IV.

DE LA LOI DU SALAIRE ET DE LA DIVISION DU TRAVAIL.

Notre ennemi, c'est notre maître;
Je vous le dis en bon français.
LAFONTAINE.

Il résulte de la loi du salaire, de l'aveu même des économistes politiques, que les intérêts du maître et ceux de l'ouvrier sont constamment opposés les uns aux autres ; le premier s'effor-

çant de donner le moins, et le dernier d'obtenir le plus que faire se peut. Adam Smith,

J.-B. Say, et toute cette école, déclarent, en outre, sans en paraître le moindrement déconcertés, que, dans cette sorte de contestation, l'avantage reste toujours aux maîtres. Toutefois, la victoire de ces derniers ne met pas fin à l'état de lutte ; car les ouvriers, condamnés à se contenter du moindre salaire possible, font tout ce qui dépend d'eux pour ne donner en retour que le moins de travail possible ; et si les maîtres savent si bien s'entendre pour remplir leur but, il règne entre les ouvriers un accord non moins touchant pour parvenir au leur : il est certain du moins que quiconque parmi eux violerait cette convention tacite, et ferait le bon valet, en se donnant beaucoup de peine au profit du maître, serait fort impopulaire parmi ses égaux, et courrait grand risque d'être assommé par eux. Les personnes étrangères aux travaux de l'industrie ne sauraient se faire une idée de l'inertie de l'ouvrier, quand il est payé en raison de son temps. Quant à la ressource des surveillans et des piqueurs, outre qu'ils constituent un rouage pa-

rasite dans le système industriel , ils débutent ordinairement de la manière la plus rébarbative et finissent promptement par s'humaniser , de peur d'amasser contre eux l'animadversion de la masse ; et , attendu qu'étant ordinairement payés eux-mêmes en raison de leur temps , ils sont disposés , comme les simples ouvriers , à épargner la fatigue morale attachée à leur métier de boule-dogue. D'ailleurs, les amendes et les retranchemens de paie , qui sont le seul moyen d'action dont le maître puisse les investir , sont heureusement limités par la nécessité que l'ouvrier puisse vivre de son salaire.

Cependant l'ouvrier n'a pas pu faire supporter long-temps au maître le préjudice résultant de sa paresse innée. En effet , la difficulté a été levée , dans la plupart des cas, par l'adoption d'un nouveau procédé , qui consiste à le payer , non plus en raison de son temps , mais bien de la quantité d'ouvrage exécuté par lui : c'est ce qu'on appelle payer l'ouvrier à la tâche ; ressort bien plus coërcitif que le premier ,

et dont on use toutes les fois que l'ouvrage est de nature à pouvoir être mesuré. Il fut généralement possible de faire adopter ce procédé à des hommes dont le salaire ne s'élevait pas, en moyenne, au-delà de leur strict nécessaire ; pour y parvenir, on leur fit entendre qu'il leur serait désormais loisible de quadrupler et même de sextupler ce salaire, si l'ouvrage leur était payé au prorata de ce qu'il coûtait au maître dans le précédent système. Quant à ce dernier, il se montrait tout-à-fait désintéressé dans la question ; peu lui importait, à l'en croire, de payer l'ouvrage d'une manière ou d'une autre, et il n'avait aucune objection à ce que l'ouvrier gagnât de fortes journées, du moment que ses intérêts n'en souffraient pas. Ce stratagème, qui se renouvelle tous les jours sous nos yeux, tantôt dans une localité où le procédé en question n'était pas en usage, tantôt dans une industrie à laquelle on ne l'avait pas encore appliqué, eut tout le succès qu'on en attendait ; l'ouvrier, animé par le désir d'accroître son bien-être et celui de sa famille,

n'épargna plus sa peine ; ce sentiment naturel alla même jusqu'à lui faire faire des efforts qui ruinèrent sa santé et le firent mourir avant l'âge.

« Les ouvriers, dit Adam Smith, quand ils « sont bien payés à la tâche, sont très sujets « à s'exténuer de fatigue (*to over work them-* « *selves*), et à ruiner leur santé et leur consti- « tution en peu d'années. Un ouvrier charpen- « tier, dans Londres et dans quelques autres « villes, ne jouit pas de toute sa vigueur au- « delà de huit ans. *Des résultats de même na-* « *ture s'observent dans beaucoup d'autres pro-* « *fessions*, où les ouvriers sont bien payés à la « tâche, comme c'est le cas dans les manufac- « tures ; on les retrouve même dans les travaux « agricoles, quand ils sont entrepris suivant « ce mode. Nous ne regardons pas, ajoute-t-il, « nos soldats comme la classe la plus labo- « rieuse de la société ; néanmoins, quand ils « ont été employés dans quelque sorte d'ou- « vrage particulier, où ils étaient libéralement « payés à la tâche, leurs officiers ont fréquem-

« ment été obligés de stipuler avec l'entrepre-
« neur qu'il ne leur serait pas permis de gagner
« au-delà d'une certaine somme par jour, en
« maintenant leur tâche au prix convenu (1). »

Il est à déplorer que les ouvriers ne soient pas, ou, pour mieux dire, ne soient plus, comme les soldats en question, sous la protection d'une autorité tutélaire qui ait qualité pour interdire à la spéculation de ruiner leur santé et d'abréger leur existence. Ajoutons à ce tableau véridique des funestes effets d'un labeur excessif, que d'autres martyrs du système industriel se livrent sciemment à des travaux qui sont par eux-mêmes un arrêt de mort prochain, tels que le polissage de l'acier, l'apprêt du blanc de céruse et plusieurs autres, parmi lesquels il faut comprendre, le croirait-on? le broiement des roses destinées à la fabrication de l'essence. Les victimes de ce travail sont, la plupart du temps, de jeunes filles, qui arrivent à l'atelier aussi fraîches que

(1) *Richesse des nations*, liv. I, ch. VIII.

les fleurs qu'elles vont manipuler ; mais en peu de temps elles prennent les pâles couleurs, dépérissent et meurent.

Cependant, qu'on se garde bien de croire que l'entrepreneur d'industrie continua longtemps à payer la tâche à un taux qui permît à l'ouvrier de gagner de fortes journées ; bientôt, en effet, la fatale concurrence entre malheureux tendit à réduire le salaire des ouvriers employés, d'après ce procédé, au taux rigoureusement nécessaire, pour qu'ils puissent vivre et élever assez d'enfans, pour remplacer le père et la mère. « Quand les salaires vont « au-delà de ce taux, dit J.-B. Say, les enfans « se multiplient, et une *offre* plus grande se « proportionne bientôt à une *demande* plus « étendue. Quand, au contraire, la demande « des travailleurs reste en arrière de la quan- « tité de gens qui s'offrent pour travailler, *leur* « *gain décline au-dessous du taux nécessaire* « pour que la famille puisse se maintenir en « même nombre. Les familles les plus *acca-* « *blées* d'enfans et d'infirmités dépérissent : dès

« lors l'offre du travail décline, et le travail « étant moins offert, son prix remonte. Vous « voyez par là, messieurs, qu'il est difficile « que le prix du travail de simple manouvrier « s'élève, ou s'abaisse long-temps, au-dessus « ou au-dessous du taux nécessaire, pour « maintenir la classe au nombre dont ON a be- « soin (1). »

Eh! quel est donc cet ON qui permet ainsi aux hommes de vivre, tant qu'il a besoin de leurs services, et qui les fait rentrer sous terre dès qu'il peut s'en passer? Et ces messieurs, comment un murmure improbateur ne s'échappait-il pas de leur poitrine, quand ils entendaient leur professeur déclarer, avec cette assurance empreinte de satisfaction qui caractérise son enseignement, que Dieu avait créé l'espèce humaine, uniquement pour tourner la manivelle, au profit de quelques marchands! Du reste, cette prétention ultra-seigneuriale du haut commerce, dont M. Say traduisait

(1) *Cours complet d'Économie politique*, 5e part., ch. x.

la pensée en style scientifique, était prématurée ; nous marchons, à la vérité, vers un régime de féodalité commerciale ; mais cette nouvelle aristocratie n'est pas encore tellement constituée, qu'elle puisse déjà le prendre sur le ton de Louis XIV, et nous faire dire par son truchement : « Le but de l'ordre social, c'est moi. »

Au reste, l'ouvrier trouva encore, dans le nouveau système de travail, un expédient pour échapper à la contrainte et épargner sa peine ; il va sans dire qu'il en usa et qu'il en use encore tous les jours dans les occasions où cette fraude est difficile à réprimer. Ne pouvant plus impunément faire peu d'ouvrage, il se rattrape sur la mauvaise qualité ; non pour le stérile plaisir de faire tort au maître, quoique cette disposition haineuse ne soit pas rare, mais parce que la mauvaise besogne coûte beaucoup moins de travail que la bonne. Toutefois, dans bien des travaux, cette échappatoire est interdite à l'ouvrier : c'est quand il est possible, non seulement de se rendre compte de la qualité d'ou-

vrage exécuté, mais encore de s'assurer de sa bonne exécution. Quelquefois, quand cette vérification ne peut se faire immédiatement, on retient pendant un certain temps une partie du salaire, à titre de garantie; malgré tout cela, il reste encore beaucoup de travaux où tout contrôle immédiat est à peu près impossible et la garantie annale insuffisante, et qui, par conséquent, sont toujours mal faits. Dans les manufactures où les ouvrages sont payés à la pièce, l'entrepreneur industriel s'est arrogé le droit de rabattre sur les prix convenus, pour peu que l'exécution lui semble défectueuse; la loi l'autorise à s'établir ainsi juge dans sa propre cause, et, par le fait, son jugement est sans appel; car quel ouvrier a les moyens de suivre une instance contre son maître, et ne préfère subir accidentellement une réduction de salaire, peut-être injuste, plutôt que de se mettre dans le cas de perdre son gagne-pain!

En définitive, on voit que l'opposition d'intérêts entre les maîtres et les ouvriers a produit des effets subversifs qui varient suivant la na-

ture de leur contrat : 1° l'ouvrier payé en raison de son temps fait peu d'ouvrage ; 2° celui payé à la tâche en expédie de mauvais, toutes les fois qu'il peut le faire impunément ; 3° quand il a intérêt à exécuter loyalement son marché, il s'excède, ruine sa santé et abrége son existence. Il est vrai que, si nous faisons abstraction de toute sympathie humaine et envisageons le prolétaire comme un simple instrument de production, d'autant plus lucratif qu'il chôme moins, nous reconnaîtrons qu'il y a bénéfice pour la richesse publique, à ce qu'un ouvrier charpentier, par exemple, ne subsiste en vigueur et en santé que huit ans : c'est comme un mouvement rapide de capitaux, qui par cela même n'en est que plus profitable. En pareil cas, *on* doit être satisfait.

Cependant l'économie politique n'a pas pris, chez tous les écrivains qui l'ont professée, ce caractère d'optimisme inhumain qu'elle a dans les écrits d'Adam Smith, J.-B. Say, Destutt de Tracy et autres ; il s'est formé ultérieurement une autre école animée d'un esprit bien diffé-

rent, et à la tête de laquelle on remarque Malthus, Mill et Sismondi ; ceux-ci, en adhérant aux faits signalés par les premiers économistes, ont senti leur cœur se déchirer. Mais leur révolte sentimentale contre les affirmations de l'économie politique n'a eu qu'une valeur de critique, sans amener aucune solution de la question sociale ; du moins ne pouvons-nous pas considérer comme telles leurs sympathiques doléances, ni même les légers palliatifs qu'ils indiquent de temps à autre pour conjurer le mal.

Au surplus, la loi dont nous venons de voir la démonstration et en vertu de laquelle le salaire de l'ouvrier est à peu près fixé au taux nécessaire pour le faire subsister, ne s'applique qu'au simple manouvrier, *dont les travaux simples et grossiers exigent seulement qu'il soit en vie et en santé ;* mais s'agit-il de l'ouvrier, ou de l'artisan, dont le métier exige un apprentissage et quelques avances de fonds, son salaire se composera : 1° de la somme nécessaire à sa subsistance ; 2° de la rentrée, avec un léger bénéfice, de ce qu'il en a coûté à lui, ou à

ses parens, pour faire son éducation professionnelle ; 3° de l'intérêt du petit capital, quelquefois nécessaire, pour le mettre à même d'exercer sa profession, soit instrumens de travail, échoppe, matières premières, etc. Du reste, ces modiques conditions étant, sinon à la portée de tout le monde, du moins d'un fort grand nombre, ne peuvent jamais donner lieu à des profits de monopole susceptibles d'élever la condition de l'artisan de bas étage beaucoup au-dessus de celle du simple journalier ; aussi Smith et Say reconnaissent-ils que les travailleurs de cette classe gagnent, en général, peu de chose au-delà de leur subsistance, jointe à la rentrée de leurs frais d'apprentissage, et à l'intérêt auquel ils ont droit, en raison de leurs modiques avances de fonds.

Ainsi, nous pouvons comprendre dans la catégorie des hommes de peine, non seulement les simples manouvriers, mais toute cette classe d'ouvriers et d'artisans dont les métiers ne sont pas très difficiles à apprendre, et dont les frais d'établissement sont à peu près nuls ; or, nous

savons que, s'*il n'est pas à craindre* que leur salaire s'élève long-temps au-dessus du taux rigoureusement indispensable pour qu'ils puissent vivre et exercer leurs professions, d'un autre côté il est heureusement impossible qu'il descende au-dessous ; d'où nous sommes fondés à conclure que l'observation du dimanche, en admettant même qu'elle diminuât d'un septième le produit du travail, ne peut pas avoir pour effet de diminuer les moyens d'existence de l'ouvrier, pourvu toutefois que le même chômage soit obligatoire pour tous les gens d'un même métier. On voit par là que l'Église, qui, dans tous ses actes, se propose une double fin, fit preuve de sollicitude pour le bien-être matériel du pauvre, quand, au jour de sa légitime autorité, elle en usa dans le même but que les officiers anglais dont parle Adam Smith, et multiplia les fêtes solennelles pendant lesquelles le forçat de la civilisation échappait à sa peine. Combien donc étaient myopes ceux qui croyaient que ce chômage était préjudiciable aux intérêts de l'ouvrier ! Il est à peine conce-

vable qu'un fait aussi simple ait pu échapper à l'intelligence d'une foule d'écrivains d'ailleurs judicieux. Il n'est pas jusqu'au bon Lafontaine qui ne fasse raisonner son savetier comme un philosophe du dix-huitième siècle; il est vrai que de leur côté, quand leur tour fut venu, les philosophes du dix-huitième siècle raisonnèrent comme des savetiers, ce qui fait compensation.

..... Si monsieur le curé
De quelque nouveau saint toujours charge son prône,

tant mieux pour toi, pauvre hère! rends-en grâces à M. le curé, au lieu de t'en plaindre; ta peine en sera désormais moindre et ton salaire restera toujours le même, soit que tu travailles cinq jours par semaine, ou six, ou même sept. Et si le travail est interdit à toi et à tes confrères pendant un jour sur six, il y aura place au soleil pour un savetier de plus, sur six.

Cependant, si cette disposition de l'autorité ecclésiastique était favorable à l'humanité,

l'était-elle également à la richesse publique? Nous devons à cette question une réponse qui viendra en son temps; jusque là il faut convenir que J.-B. Say est en bonne position, pour attribuer à ces fréquens chômages l'infériorité de richesses des pays catholiques, en général, sur les pays protestans; seulement, il devait avoir le soin de montrer le revers de sa médaille, et faire connaître que la richesse produite par le mécanisme industriel en vigueur a pour acolytes inséparables l'esclavage indirect des ouvriers et le paupérisme, cette nouvelle lèpre sociale. En conséquence, il aurait dû dire: « Messieurs, ce que nous appelons ri-
« chesse publique, en style d'économie politique,
« ressemble beaucoup à une robe d'apparat dont
« le devant serait fait de brocard d'or enrichi
« de perles et de diamans, et dont le derrière
« se composerait des guenilles les plus dégoû-
« tantes que le chiffonnier puisse ramasser au
« coin des bornes. Or, à chaque nouvelle perle
« dont l'industrie parvient à orner le devant
« de cette magnifique robe, une nouvelle

« hottée de chiffons infects vient s'ajouter à « son horrible queue déjà d'une ampleur dé- « mesurée, et qui ne laisse pas que de devenir « tant soit peu embarrassante. » Après un pareil discours, chacun aurait su à quoi s'en tenir sur les avantages positifs ou négatifs de la richesse publique, telle du moins qu'a pu la constituer le matérialisme économico-politique, mais non telle qu'elle se présentera, quand l'organisation sociale aura pour base essentielle la justice et la charité.

Reconnaissons d'ailleurs, à l'honneur des pays protestans, que, s'ils ont eu le tort de supprimer la plupart des fêtes solennelles de l'Église, du moins ils ne présentent pas le scandaleux spectacle de la profanation du dimanche, devenu en usage constant dans certains pays censés catholiques, mais dont la piété s'est retirée, et où la loi s'est déclarée athée. Ce n'est pas que nous désirions voir l'observation du dimanche revêtir, chez nous, comme en Angleterre, cette rigueur sabbatique et ce carac-

tère sombre qui semblent appartenir à la loi de crainte, plutôt qu'à celle d'amour. Dans les pays véritablement catholiques, et dans quelques unes de nos provinces non encore atteintes par la gangrène philosophique, la population, unanime pour donner ce jour au repos du corps et aux exercices de l'âme, présente une physionomie générale, épanouie par la joie autant que contenue par le recueillement ; il semble que le bien-être intérieur répande sa teinte rose sur tous les objets extérieurs. Mais quel ignoble aspect présentent ces villes où le serf de la spéculation industrielle est condamné à garder son collier de misère pendant le jour que l'Église a consacré à la suspension des travaux manuels et à la prière! Que dire de ce bruit de pioches et de marteaux, et de ces grossières clameurs qui viennent du dehors troubler la célébration des offices divins? N'y a-t-il pas là une véritable atteinte portée par ceux qui ne prient, ni ne croient, aux droits sociaux de ceux qui ont le bonheur de croire

et de prier? En effet, la vraie liberté, si bien définie par saint Paul (1), ne consiste pas à pouvoir se blesser les uns les autres, mais à faire preuve d'égards les uns pour les autres. Au reste, la puissance industrielle n'a pas gagné grand'chose à abolir le chômage des jours consacrés par l'Église; car, ce qu'elle a pu enlever ainsi à la religion, la débauche est venue le lui reprendre; c'est-à-dire que, depuis que l'ouvrier n'observe pas le dimanche, il consacre le lundi à l'orgie, au détriment de sa santé, de sa moralité, de sa liberté et du bien-être des siens.

A une époque déjà reculée, où, dans tous les établissemens, les ouvriers étaient les commensaux du maître, c'est-à-dire nourris et entretenus chez lui, outre qu'ils étaient mieux nourris, et en général mieux pourvus de toutes choses que lorsque leur entretien fut

(1) Vos enim in libertatem vocati estis, fratres; tantum ne libertatem in occasionem detis carnis, sed per charitatem Spiritûs servite invicem... Quòd si invicem mordetis et comeditis, videte ne ab invicem consumamini. *Ad Galatas*, cap. v, 13, 15.

mis à leur propre charge, ils avaient moins d'occasion de se déranger, et le maître pouvait exercer sur eux un certain contrôle moral. Ainsi le bon Olivier de Serres, dans son *Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, fait entrer dans ses préceptes d'économie rurale le soin que les maîtres doivent avoir d'entretenir les bonnes habitudes religieuses parmi leurs domestiques et ouvriers de ferme. Cependant l'esprit de commerce, avec sa comptabilité, si funeste à certains égards, commence à s'introduire dans cette industrie elle-même, et à dissoudre le reste des rapports intimes qui existaient entre le maître et l'ouvrier ; ce sont particulièrement les fermes-modèles, comme on les appelle, ou du moins le plus grand nombre, qui ont adopté l'usage de ne point nourrir, ni loger les domestiques et les ouvriers, et de faire leurs gages en conséquence. C'est, pour la majeure partie de ces établissemens, le plus clair des bénéfices qu'ils présentent à leurs actionnaires; mais l'humanité leur saura peu de gré de ce perfec-

tionnement. Quant aux fabriques, il y a longtemps qu'elles ont adopté presque universellement le même système ; au reste, cette modification, plus profonde qu'elle ne le paraît, dans le procédé industriel, est une de ces manœuvres de la puissance exploitante qu'il est utile d'analyser

Le raisonnement dont Adam Smith se sert pour prouver que les frais d'entretien d'un esclave sont plus élevés que ceux d'un ouvrier nourri à ses propres frais s'applique également à l'ouvrier entretenu par son maître, comparativement à celui qui ne l'est pas. « On a prétendu, dit-il, que les objets *de consommation* « *de l'esclave* (*the wear and tear of a slave*) sont « à la charge du maître, mais que ceux d'un « ouvrier libre sont à sa propre charge : ils « sont en réalité à la charge du maître dans « l'un comme dans l'autre cas. Les gages payés « aux journaliers et domestiques de tout genre « doivent suffire, en moyenne, pour les mettre « à même de vivre, et en outre de se repro- « duire, suivant que la demande de leurs bras

« est croissante, ou décroissante, ou station-
« naire; mais quoique les objets de consom-
« mation d'un ouvrier libre soient également à
« la charge du maître, ils lui coûtent vérita-
« blement moins que ceux d'un esclave. Le
« soin des objets de consommation de l'esclave
« repose ordinairement sur un maître insou-
« ciant ou un contre-maître négligent; mais
« c'est toute autre chose quand l'ouvrier est
« libre et que ce soin le regarde personnelle-
« ment : le gaspillage, ordinaire à la classe
« riche, s'introduit dans l'administration du
« matériel à l'usage de l'esclave, tandis que
« l'attention minutieuse et l'excessive épargne,
« habituelles au pauvre, président à cette
« même administration, quand ces objets sont
« à sa charge. Voilà pourquoi le travail des
« hommes libres revient en général à meilleur
« marché que celui des esclaves (1).»

Et voilà ce qui prouve, selon nous, que les ouvriers supposés libres sont en réalité plus es-

(1) *Richesse des nations*, liv. I, ch. VIII.

claves que les esclaves proprement dits, du moins quant à l'usage des choses nécessaires à leur subsistance et à un certain bien-être ; car la liberté consiste à user de ces choses sans crainte ni empêchement, et dans l'hypothèse actuelle, l'ouvrier est plus privé, plus empêché dans sa condition, que l'esclave ne l'est dans la sienne. Il est certain, du moins dans le cas particulier qui nous occupe, que la manière dont un maître, tant parcimonieux qu'il puisse être, pourvoit aux besoins de ses domestiques et ouvriers commensaux, est généralement de la grandeur, voire même de la prodigalité, si on la compare à la manière chiche dont l'ouvrier se nourrit lui-même quand cette dépense est mise à sa propre charge. Non seulement alors il ne laisse rien perdre, mais il s'impose une foule de dures privations. Quand il était nourri par son maître, il se montrait difficile, exigeant ; mais, dans son ménage, il se contente de tout, même des alimens les plus grossiers et les plus malsains. Aussi sa consommation personnelle lui revient-elle à un prix bien

moindre qu'elle ne coûtait au maître. A présent, disons ce qui est résulté de ce changement dans les rapports de maître à ouvrier : lorsque l'entretien de l'ouvrier était à la charge du maître, il coûtait à ce dernier, en moyenne, approximativement un franc par jour ; mis à sa propre charge, il n'a plus dépensé que quarante centimes. Si donc le maître lui a alloué dans le principe un franc par jour pour indemnité de nourriture, l'ouvrier a pu faire sur cette somme une économie de soixante centimes ; mais il est arrivé, dans la circonstance actuelle, ce que nous avons déjà vu au sujet de l'introduction du travail à la tâche : la concurrence dépréciative n'a pas tardé à produire son fatal effet. Tant de malheureux ne demandent qu'à *gagner leur vie en travaillant*, que, du moment où il fut prouvé que l'ouvrier pouvait vivre sur *huit sous par jour*, il ne lui fut plus alloué pour indemnité de nourriture que *huit sous* par jour, au lieu d'*un franc*. Du reste, on est à même de juger dès à présent que le progrès de la civilisation s'opère toujours en vertu

du même principe, qui consiste à se servir de la concurrence au rabais entre malheureux pour rétrécir de plus en plus le cercle d'existence de l'ouvrier, tantôt en augmentant sa peine, tantôt en restreignant ses jouissances, jusqu'à arriver à en faire un instrument de production aussi économique qu'il est susceptible de l'être.

Du reste, nous déclarons, pour être juste, que l'ouvrier a mérité son sort; car il ne nous en coûte pas plus d'accuser les vices du pauvre que les méfaits du riche, et si notre critique semble plus particulièrement dirigée contre cette dernière classe, c'est parce que, ayant pris l'initiative des fautes, elle est appelée à prendre celle de la réparation. Nous avons donné à entendre que les riches et les puissans avaient transgressé le précepte divin en ne s'attachant pas, comme le leur recommandait Notre-Seigneur, à fonder la société sur la justice et la charité; ils ont préféré, dans leur étroit égoïsme, envisager la question sociale à contre-sens, en lui assignant pour objet pre-

mier et essentiel la production de la richesse. Dieu les en a punis en leur accordant ce qu'ils cherchaient, mais en les privant de ce qu'ils ne cherchaient pas : ils ont obtenu la richesse, mais par des moyens subversifs de toute harmonie sociale ; ils l'ont, cette richesse matérielle, mais ils demeurent privés des douceurs de la sécurité et du charme sympathique de la fraternité ; car l'émeute se naturalise de plus en plus parmi nous, et l'industrie a beau grandir et produire des merveilles, le paupérisme grandit encore plus rapidement qu'elle, et menace d'envahir l'ordre social.

Quant aux pauvres, ils ont également péché, et peuvent s'attribuer à eux-mêmes l'aggravation de leur misérable condition. Saint Paul leur disait : « Serviteurs, obéissez à ceux qui « sont vos maîtres selon l'ordre matériel de la « société ; servez-les de votre mieux, non seu- « lement sous leurs yeux, et comme si vous « n'aviez en vue que de plaire aux hommes, « mais dans la droiture de votre cœur et dans « la crainte de Dieu, et, quoi que vous fassiez,

« faites-le de bon cœur, en rapportant la chose « à Dieu, et non aux hommes (1). » N'est-il pas évident à cette heure que, si la classe des domestiques et ouvriers eût conformé sa conduite à ce précepte, elle n'aurait pas été poursuivie à outrance de la condition tolérable où nous l'avons observée dans le principe, savoir, la commensalité et le salaire à la journée, ou à l'année, jusqu'à celle si déplorable où elle se trouve acculée maintenant. Mais l'ouvrier a été déloyal et lâche autant que son maître a été avide et inhumain : payé en raison de son temps, il a trop peu travaillé pour satisfaire à son devoir; mis à ses pièces, il a travaillé le plus expéditivement et le plus mal qu'il a pu; commensal du maître, il n'est point entré dans ses vues d'ordre et d'économie. Aussi ne peut-on prévoir de terme à la progression croissante de sa misère que son entière suppression de la société par l'emploi des machines, pour peu que l'on tarde à organiser le travail.

(1) *Épître aux Colossiens*, ch. III, 22, 23.

Au premier rang des causes qui contribuent à la dégradation physique, intellectuelle et morale de l'ouvrier, il convient de placer, non pas précisément la division du travail, qui est une bonne chose en elle-même, mais bien la *solité* d'opération qui en résulte pour chaque classe d'ouvriers. C'est encore là une antinomie qu'il s'agira de résoudre plus tard. Énumérons, d'après les écrivains économistes, les avantages matériels de cette division : 1° en conséquence de la division des travaux, l'attention de chaque homme est fixée *tout entière* sur un objet très simple; on peut donc naturellement s'attendre que l'un ou l'autre de ces hommes trouvera bientôt la manière, s'il y en a une, de rendre sa tâche en particulier plus courte ou plus facile ; 2° les travailleurs évitent ainsi le temps perdu, qui est bien plus considérable qu'on ne pense, à passer d'une opération à une autre, à changer d'outils, à se mettre en train ; 3° enfin cette séparation des travaux, en simplifiant considérablement les fonctions de l'ouvrier, conduit fort souvent à la découverte des moyens

de le remplacer par des outils, ou des machines, et cela d'autant plus facilement que son opération est plus simple. « La plupart des machines « employées dans les métiers où le travail est « le plus divisé ont été originairement trouvées « par de simples ouvriers dont toutes les pensées étaient tournées vers les moyens d'alléger la tâche qui faisait leur unique occupation. Il n'y a personne de ceux qui visitent « habituellement les manufactures à qui l'on « n'ait fait remarquer quelque machine ingénieuse dont l'idée est due à quelque pauvre « ouvrier jaloux de faciliter sa besogne. Dans « les premières machines à vapeur, on avait « coutume de se servir d'un petit garçon dont « l'unique emploi était d'ouvrir, au moment « convenable, le robinet par où s'injectait l'eau « froide dans la vapeur : l'un d'eux, tourmenté du désir d'aller jouer avec ses camarades, remarqua qu'en fixant un cordon au « manche du robinet, et en attachant l'autre « bout du cordon au bas du levier, le robinet « s'ouvrirait et se fermerait sans qu'il s'en

« mêlât, ce qui lui laisserait la liberté d'aller « jouer à son aise. C'est ainsi qu'un des plus in- « génieux perfectionnemens de cette machine « est dû à l'envie qu'avait un enfant de se di- « vertir (1). »

Pourrait-on nous dire, à cette occasion, quel avantage personnel le pauvre ouvrier retire généralement de son ingénieuse découverte? Celui du fabricant est facile à comprendre; il en est de même de celui du consommateur. Mais si le bénéfice de l'inventeur devait se borner, comme nous le soupçonnons, à être chassé de l'atelier, pour y être remplacé par un cordon ou par une manivelle, il aurait agi en homme bien mal avisé, ou singulièrement dévoué aux progrès de l'industrie. Voilà encore un de ces traits caractéristiques de la civilisation à côté duquel l'économiste politique passe, sans qu'une idée de justice s'éveille en lui et l'avertisse qu'il y a là une question d'ordre social à résoudre. Au surplus, ce n'est pas de justice so-

(1) *Richesse des nations*, liv. I, ch. 1.

ciale qu'il s'agit en ce moment, mais de dignité humaine, et nous disons que l'homme dont toute la fonction se réduit à une opération unique, simple et constamment répétée, n'est plus qu'une sorte d'être intermédiaire entre l'homme et la machine. Il suffit, pour nous en convaincre, d'entendre une de ces descriptions dans lesquelles cette école toute mercantile se complaît, celle de la fabrication des épingles :

« Un homme étranger à cette fabrication, dit « Smith, qui n'en posséderait pas les instru- « mens et les machines, fruits de la division du « travail, pourrait difficilement, avec toute « l'industrie supposable, en faire une par jour « peut-être ; mais, bien certainement, il n'en « ferait pas vingt. Or, de la manière dont cette « opération est conduite actuellement, ce n'est « pas seulement tout l'ouvrage qui constitue « une profession particulière : il est divisé en « un certain nombre de branches, dont cha- « cune est l'objet d'une profession distincte. « Un homme tire le laiton ; un autre le dresse; « un troisième le coupe à la longueur conve-

« nable; un quatrième aiguise la pointe; un « cinquième écrase le bout destiné à recevoir « la tête; la façon de la tête requiert deux ou « trois opérations distinctes; la fixation de « cette tête est une affaire à part; l'étamage en « est une autre; c'est même une profession « particulière de les piquer sur le papier. C'est « de cette manière que la fabrication d'une « épingle est divisée en dix-huit opérations dis- « tinctes, exécutées, dans plusieurs manu- « factures, par autant de personnes différentes (1). »

Il en résulte que ces dix-huit personnes fabriquent environ quatre-vingt-dix ou cent mille épingles par jour; c'est environ cinq mille que chaque personne est censée fabriquer en un jour. J.-B. Say, pour varier ce thème déjà fort rebattu, nous décrit les mêmes effets de la division du travail dans la fabrication des cartes à jouer, où il y a des ouvriers qui ont pour unique fonction, l'un, de lisser les cartes;

(1) *Richesse des nations*, liv. I, ch. I.

l'autre, de mettre du rouge sur le manteau du roi de carreau, etc.

En vérité, le cœur se serre à la vue de cet amoindrissement de la nature humaine qu'on voit suivre exactement les progrès de l'industrie. Cependant, le croirait-on, il s'est trouvé des hommes assez aveuglés par leurs préjugés scientifiques pour nier cette dégradation. C'est le cas d'appliquer ce mot du matérialiste Helvétius : « S'il pouvait exister un homme qui eût « intérêt à ce que deux et deux fissent cinq, « on ne lui persuaderait jamais que deux et « deux font quatre. » Fort heureusement, une foule d'actes produits par la foi catholique sont un éclatant démenti de cette sentence ; mais elle est vraie pour tout homme dont l'intelligence ne comprend que la vie matérielle. Il est curieux de voir par quelles raisons évasives et embarrassées J.-B. Say répond aux argumens de Lemontey, qui a écrit un ouvrage intitulé : *Influence morale de la division du travail.*

« Plus la division du travail sera parfaite, dit « cet auteur, et l'application des machines

« étendue, plus l'intelligence de l'ouvrier se « resserrera : une minute, une seconde, con- « sommeront tout son savoir, et la minute, la « seconde suivante, verront répéter la même « chose. Tel homme est destiné à ne repré- « senter toute sa vie qu'un levier; tel autre, « une cheville ou une manivelle. On voit bien « que la nature humaine est de trop dans un « pareil instrument, et que le mécanicien n'at- « tend que le moment où son art perfectionné « pourra y suppléer par un ressort. »

Dans ce tableau vrai des funestes effets de la *solité* d'opération de l'ouvrier, Lemontey a commis l'erreur de comprendre dans un même reproche la division du travail et l'emploi des machines, et d'attribuer la même influence à ces deux principes économiques, tandis qu'il s'en faut qu'ils agissent de la même manière. Quoi qu'il en soit, l'emploi des machines n'a point pour effet de porter préjudice à l'intelligence de l'ouvrier : elle fait mieux, elle le supprime. Il est inutile de dire que J.-B. Say ne laisse pas passer cette erreur inaperçue; mais

ce faible avantage qu'il obtient dans la discussion fait bientôt place à l'embarras qu'il éprouve en répondant au reproche adressé à la division du travail.

« Il y a bien sans doute, dit-il, *un peu* de dé-
« génération dans les facultés de l'individu lors-
« que toute son occupation, toute son attention,
« tous ses soins sont dirigés vers une opération
« de détail trop constamment répétée; cepen-
« dant on aurait tort de croire qu'une opération
« de ce genre entraîne un abrutissement néces-
« saire....» Et il ajoute en note : « On sait que
« l'un des plus agréables auteurs dramatiques
« du siècle dernier, Sedaine, avait commencé
« par être scieur de pierres. Il ne paraît pas que
« ce travail machinal eût abruti ses facultés
« intellectuelles. » C'est à peu près comme s'il avait dit : « On nous assure qu'un homme en-
« fermé dans une chambre, où il avait allumé
« un réchaud de charbon, en est sorti sans être
« asphyxié. Il ne paraît pas que le gaz qui se
« dégage du charbon, pendant sa combustion,
« soit délétère. »

En admettant que Sedaine ait acquis son talent d'auteur dramatique en sciant de la pierre, ce qui ne nous est rien moins que prouvé, il résulte de ce fait étrange que cet homme était doué d'une nature prodigieuse, puisque sa vocation littéraire a pu résister à un travail assurément plus qu'*un peu* abrutissant. Or, en toutes choses l'exception confirme la règle ; car il serait par trop absurde de nous présenter le cas en question comme autre chose qu'une exception peut-être unique dans son genre ; en tout état de cause, cet exemple ne suffit pas pour nous prouver qu'un malheureux condamné au mouvement machinal de scier de la pierre depuis le matin jusqu'au soir, n'est pas un être dégradé, plus ou moins, suivant sa nature faible ou forte, sous le triple rapport physique, intellectuel et moral. « Mais, reprend le même « auteur, un homme a beau être scieur de pier- « res, sa vie entière n'y est pas employée. Il « consacre nécessairement une partie de son « temps à ses camarades, à sa femme, à ses en- « fans, à ses plaisirs. » — Quoi, vraiment ! il

n'est pas absolument réduit à la vie morale et intellectuelle d'une chute d'eau ou d'un moulin à vent! il va manger sa soupe! il parle quelquefois à sa femme! il sait le chemin du cabaret!!! Oh! dès lors, rien n'empêche qu'il ne soit un agréable auteur dramatique ou un spirituel feuilletoniste.

Un dernier argument employé par Say à l'appui de sa mauvaise cause repose sur une erreur de fait : « L'expérience, dit-il, ne nous « montre pas une supériorité morale ou intellec- « tuelle marquée dans l'ouvrier des campagnes « lorsqu'on le compare à celui des villes, quoi- « que dans les campagnes la division du travail « ne puisse pas être poussée bien loin, et que « dans les villes ces travaux soient invariable- « ment classés. J'en appelle à tous les hommes « qui ont pratiqué les uns et les autres; ont- « ils remarqué dans l'ouvrier des campagnes « plus d'ouverture d'esprit? Met-il plus de rai- « sonnement dans ses procédés? Est-il moins « attaché à des routines absurdes (1)? »

(1) *Cours complet d'Économie politique*, 1re part., ch. XVII.

Pour le coup, M. Say vole de ses propres ailes, car son maître Adam Smith reconnaît positivement la supériorité marquée des ouvriers de la campagne sur ceux des villes, au moins sous le rapport intellectuel. Il est vrai qu'on ne lui avait pas poussé la botte qui incommode si fort son disciple ; c'est pourquoi il n'a pas eu besoin de la parer. Au reste, voici comment il eût répondu à l'appel de celui-ci :

« Non seulement l'art agricole, la direction gé-
« nérale d'une exploitation rurale, mais les
« branches inférieures du travail des champs
« requièrent beaucoup plus de savoir et d'expé-
« rience que la plupart des arts mécaniques.
« L'homme qui travaille le cuivre ou le fer opère
« avec des instrumens et sur des matériaux dont
« la nature est toujours la même, ou à peu près;
« mais l'homme qui travaille la terre avec un
« attelage de chevaux ou de bœufs, opère avec
« des instrumens dont la santé, la force et le
« tempérament varient dans beaucoup de cas.
« La condition des matériaux sur lesquels il agit
« est aussi variable que ses moyens d'action, et

« les uns et les autres demandent à être traités
« avec beaucoup de jugement et de prudence.
« Le simple valet de charrue, *quoique regardé*
« *généralement comme le type de la stupidité et*
« *de l'ignorance*, manque rarement de ce juge-
« ment et de cette prudence. A la vérité, il a
« moins l'usage des rapports sociaux que l'arti-
« san qui habite la ville ; son accent est plus
« disgracieux et son langage plus difficile à en-
« tendre par ceux qui n'y sont pas habitués.
« Cependant *son intelligence étant accoutumée*
« *à considérer une plus grande variété d'objets,*
« *est généralement supérieure à celle de l'ou-*
« *vrier de ville*, dont toute l'attention depuis le
« matin jusqu'au soir est employée à faire une
« ou deux opérations fort simples (1) ? »

Cependant il faut convenir qu'il y a dans les arts industriels quelques professions moins désavantageusement placées que les autres sous le rapport de l'exercice intellectuel de l'ouvrier ; ainsi un mécanicien, un compositeur d'impri-

(1) *Richesse des nations*, liv. I, ch. x.

merie, un tapissier, ne sont pas nécessairement abrutis par la nature de leur travail. D'un autre côté, il y a dans la campagne des ouvriers dont l'occupation habituelle devrait présenter à peu près les inconvéniens du scieur de pierre ou de toute autre profession analogue ; ce sont le batteur en grange, dans les cantons de grande culture, et le bêcheur ou piocheur dans les pays de petite exploitation rurale. Mais quelle classe d'ouvriers de ville osera-t-on comparer, pour la sagacité, à celle des bergers, par exemple, dont l'occupation est pourtant bornée à la garde et au soin de leurs troupeaux, à l'exclusion de toute autre? Ce n'est pas que nous les croyions sorciers, mais le scieur de pierre, généralement parlant, n'est pas même, sous le rapport intellectuel, l'égal du chien de berger. Quant au reproche d'être attachés à des routines absurdes, c'est apparemment aux fermiers qu'il s'adresse ; or voici ce qu'il y a à répondre : « L'a-
« griculture est un art qui se rattache à plusieurs
« sciences ignorées du cultivateur vulgaire ; il
« était donc naturel de supposer que les savans

« seraient à même d'y apporter de grandes lu-
« mières et de faire l'éducation agricole de
« l'homme pratique. Cette opinion, qui est celle
« de M. Say, et qui a encore cours parmi le
« monde savant, est-elle bien fondée? Sans
« contredit, l'économie rurale n'a pas été sans
« recevoir quelque bénéfice de la théorie; mais
« beaucoup moins qu'on ne s'y attendait. On a
« fondé bien des fermes-modèles dirigées en
« général par des hommes d'un grand mérite;
« cependant combien y en a-t-il qui présentent
« des bénéfices? Et quel désastre aurait éprouvé
« la richesse du pays si tous les cultivateurs
« avaient subitement abandonné leurs routines
« *absurdes* pour appliquer les théories transcen-
« dantes de leurs modèles! En dernière analyse,
« nous croyons l'opinion d'Adam Smith mieux
« fondée que celle de J.-B. Say; et pour une
« pauvre fois que celui-ci s'est émancipé, il n'a
« pas été heureux. »

Quoi qu'il en soit, manouvriers, artisans, paysans mêmes, aucune de ces catégories ne présente l'homme normal, tel qu'il est sorti des

mains du Créateur ; la profession qui en approche le plus est celle du marin ; dans celui-là, du moins, se trouve réuni l'exercice quasi-intégral du système musculaire joint à celui de la vue et de l'ouïe ; l'esprit est tendu sans fatigue sur des problèmes dynamiques et des phénomènes naturels très variés, même pour le simple matelot ; enfin la présence incessante du danger, sans qu'il provienne nécessairement de l'état de guerre, mais fort souvent au contraire du besoin de porter secours à ses semblables, ennoblit le marin par dessus toutes les professions, sans même en excepter le militaire ; c'est un fait certain que l'homme de mer présente la somme maxime de courage et de bonté, de religioseté et de gaîté. Mais, pour en revenir aux malheureuses victimes de la division du travail, ce sont, nous le répétons avec une poitrine pleine de larmes, des êtres dégradés sous le triple rapport physique, intellectuel et moral.

1° L'ouvrier manufacturier est dégradé dans sa constitution physique, parce que son occupation simple ne requérant que l'application

d'un petit nombre d'organes, souvent même celle d'un seul, celui-ci est excédé et les autres privés d'exercice; d'où il résulte douleur ou *peine* pour l'organe en fonction, et oblitération de ceux laissés dans l'inaction. Aussi, en voyant ces estropiés de la civilisation, est-il toujours facile de deviner à quelle profession chacun d'eux appartient; aucun ne présente ces formes harmonieuses de l'homme des temps anciens, que le peintre cherche en vain dans la population ouvrière; chez les uns, telle partie du système est difforme par atrophie, et telle par hypertrophie; chez les autres, c'est la difformité inverse. Bref, ce sont des cordonniers, des tailleurs, des canuts, des scieurs de long, des porte-faix, etc.; mais aucune de ces monstruosités n'est, à proprement parler, la forme humaine; aucune ne possède l'ensemble des facultés qui appartiennent à l'homme.

2° Il est évident que l'habitude de s'appliquer toujours à une même opération dégrade l'ouvrier sous le rapport intellectuel, et nous ne ressasserons pas les raisons déjà produites à l'appui

de cette assertion. Au surplus, ce mauvais effet de la division du travail se fait sentir non seulement dans la classe ouvrière, mais dans des professions beaucoup plus relevées ; en effet, quel homme d'une nature un peu générale n'a pas été quelquefois, dans le cours de sa vie, mis à la torture pour s'être fourvoyé dans une société composée entièrement de gens d'une même profession, et n'y a remarqué combien les idées y étaient étroitement parquées sur leur fonction et leur intérêt spécial !

3° L'extrême division du travail dégrade l'homme dans son moral, parce qu'il y a corrélation intime entre l'intelligence et le sentiment ; c'est pourquoi à la bénédiction de l'eau qui précède la sainte messe, nous demandons à Dieu la sagesse qui prévient la corruption et l'iniquité. Cette subdivision dégrade l'homme en outre parce qu'elle le dépouille du peu de liberté qui lui restait. J.-J. Rousseau, en vue de procurer à son élève l'indépendance de fait, lui fait apprendre un métier ; c'est à l'aide de son savoir-faire dans l'art de la menuiserie qu'Emile

peut se transporter d'un lieu à un autre et séjourner où bon lui semble, sans argent ni assistance quelconque. Cela peut se concevoir d'un métier où l'ouvrier est complet dans sa sphère d'action et peut achever à lui seul toute la besogne qu'il commence. Mais si, au lieu de cela, le métier d'Emile avait été de lisser des cartes ou de faire le tiers d'une tête d'épingle, il n'aurait pas pu perdre de vue la fabrique de cartes ou celle d'épingles, où il eût été assuré de son emploi, sans s'exposer à ne plus le retrouver ailleurs, vu la rareté de ces sortes d'établissemens et le peu de chance d'y arriver au moment précis où la fonction qu'on est habile à exercer devient vacante. Le fait est que, plus la division du travail est grande dans une manufacture, plus l'ouvrier est fatalement inféodé à l'établissement.

J.-B. Say expose franchement cette objection, mais il passe outre sans chercher à la réfuter, attendu qu'en effet la réfutation n'était pas chose facile. On dirait vraiment que les économistes de cette école pensent, comme Aristote et

Jean-Jacques, que la liberté des uns ne peut se fonder que sur le très abject esclavage des autres. En effet, quel homme de sens croira sérieusement que l'extension des droits politiques, accordés à l'homme dont l'unique fonction et l'unique capacité sociale consistent à appliquer un peu de rouge sur le manteau du roi de carreau, aura pour effet de rendre la liberté à ce malheureux ?

Reconnaissons donc que la liberté de tous les membres de la société ne peut résulter que d'une réforme radicale, non dans les institutions politiques, mais dans le procédé générateur du travail.

V.

DE L'EMPLOI DES MACHINES ET DU PAUPÉRISME.

> **Il y a, ce me semble, quelque contradiction à ne se servir que de machines pour produire et à demander beaucoup d'hommes pour consommer, en réduisant en même temps au plus bas prix possible le salaire de ceux qu'on emploie.**
>
> **M. DE BONALD.**

Nous voici donc de nouveau en présence d'une antinomie à résoudre ; son simple exposé suffira pour faire comprendre qu'elle est insoluble sous le régime actuel de l'industrie : *la société doit-elle profiter des inventions qui sub-*

stituent les moteurs économiques au travail de l'homme? Qu'on pèse bien la question, car la réponse affirmative implique que l'on ne se laissera point détourner du but par la détresse des ouvriers que cette révolution prive de leur unique moyen d'existence, solution qui ne serait ni juste, ni humaine. La réponse négative, au contraire, nous forcerait d'admettre que l'homme condamné par Dieu à la peine du travail doit refuser la grâce que son juge lui présente, et continuer à produire péniblement ce qu'il lui serait désormais loisible de produire avec facilité, refus qui ne serait ni rationnel, ni praticable. Aussi les deux catégories de socialistes qui ont pris parti dans cette question, savoir, les hommes préoccupés de l'objet d'utilité et de progrès industriel, et ceux plus particulièrement voués au principe de justice et d'humanité, se sont trouvés entraînés à l'une ou à l'autre de ces deux conséquences, et s'en font un reproche mutuel. Le fait est que les deux parties adverses ont tort, et que toutes deux ont raison ; elles oublient

seulement que la question, au lieu d'être simple et de ne présenter qu'une seule condition à remplir, est composée, et doit par conséquent satisfaire à deux conditions presque aussi essentielles l'une que l'autre, à la constitution harmonieuse de la société, savoir, la justice et l'utilité.

C'est pourquoi les hommes à qui il a plu à Dieu de découvrir les secrets de sa Providence, diront sans hésiter : « Oui, la société est appelée à profiter des découvertes qui ont pour objet de substituer des moteurs extra-humains au travail pénible de l'homme ; non, ces perfectionnemens industriels ne doivent point engendrer la dégradation sociale de la classe ouvrière, ni sa détresse même temporaire. » Voici donc, selon nous, comment la question devrait être posée : trouver un mode d'organisation industrielle où toutes les découvertes utiles puissent recevoir leur application au profit de tous les ayant-droit dont se compose la société, sans exclusion ni sacrifice d'aucune classe. En attendant cette solu-

tion satisfaisante pour tous, les industrialistes poursuivent leur système de déni de justice à l'égard de la classe ouvrière, les moralistes proposent des amendemens impraticables, la féodalité commerciale se constitue, le législateur prend des notes, l'Académie couronne des mémoires, et au bout du compte, la crise sociale s'aggrave chaque jour davantage.

A en croire les zélateurs de l'emploi des machines, elles n'ont pas pour effet nécessaire de supprimer le travail de l'ouvrier. Comme elles tendent à réduire les frais de production, elles mettent les produits à la portée d'un plus grand nombre de consommateurs ; d'où il résulte que leur fabrication s'étend au point de requérir un nombre de bras égal, et même supérieur, à celui qu'occupait l'ancien procédé industriel, bien que l'effet utile produit par chaque individu se trouve, à l'aide des moyens mécaniques, décuplé, voire même centuplé. Pour preuve de cette assertion, l'on présente l'imprimerie qui occupe un nombre d'ouvriers plus grand que celui des copistes de l'ancien temps,

et les machines appliquées à la fabrication des étoffes de coton qui ont réalisé un résultat semblable. « On nous dit que, quand une classe d'ouvriers employés à un travail spécial devient tout-à-coup inutile par l'emploi des machines, il résulte bien à la vérité pour ces malheureux qui ne savent pas faire autre chose que ce qu'ils sont accoutumés de faire, *un certain inconvénient*, *un certain malaise* de leur suppression subite ; mais le bon effet de cette circonstance est de les obliger à s'appliquer à un autre genre de production. « Il faut, dit J.-B. Say, quand « un produit excède en quantité les besoins, « savoir se vouer à un autre. Je sais qu'un « changement d'occupation ne s'opère pas sans « inconvénient. *Une industrie nouvelle ne sau-* « *rait prendre un certain essor, à moins qu'il* « *ne naisse chez les consommateurs de nou-* « *veaux goûts qui ne se développent qu'avec le* « *temps. Une nouvelle industrie réclame de* « *nouveaux apprentissages, des entrepreneurs* « *pour la conduire, des capitaux pour lui faire* « *des avances ; or, c'est ce qu'on ne trouve ja-*

« *mais à l'instant même. Mais, d'un autre côté,*
« *faut-il que des inconvéniens passagers arrêtent*
« *les progrès* au moyen desquels les nations se
« tirent de l'état de barbarie et parviennent
« successivement au bien-être, à la civilisa-
« tion, à l'abondance? Et quand même on croi-
« rait avantageux d'arrêter la marche de l'in-
« dustrie, le pourrait-on sans rencontrer des
« inconvéniens plus graves encore (1)? »

Le principal de ces inconvéniens gît, selon le même auteur, et selon nous-même, dans la nécessité de soutenir la concurrence avec l'étranger, qui, s'il avait sur la fabrication nationale l'avantage exclusif de se servir des moyens mécaniques, serait à même de produire à meilleur compte qu'elle, et même de l'expulser de son propre marché, nonobstant toute mesure de douane à fin contraire; circonstance qui produirait en définitive la cessation de demande des produits nationaux et la suppression totale du travail humain qui y se-

(1) *Cours complet d'Économie politique.*

rait appliqué sans le secours des machines.
« Après cela, dit-il encore, il est des circon-
« stances qui atténuent les maux qui résultent
« de l'emploi des machines expéditives; elles
« sont d'une acquisition dispendieuse, *ce qui*
« *restreint leur application et en exclut celui*
« *qui ne possède pas un capital suffisant*; d'ail-
« leurs, beaucoup de gens tiennent par routine
« aux anciens procédés. Toutes ces causes réu-
« nies, en rendant la transition graduelle, sau-
« vent presque tout l'inconvénient qui pourrait
« en résulter. » Tels sont les argumens de l'é-
cole d'Adam Smith en faveur de l'emploi des machines. Écoutons maintenant la partie adverse, qui peut sans inconvénient se personnifier dans M. de Sismondi.

« Ce n'est pas seulement un accroissement
« démesuré de population qui peut causer une
« souffrance nationale en rompant l'équilibre
« entre l'offre et la demande du travail. L'in-
« troduction d'un procédé qui économise la
« main-d'œuvre force les journaliers à se con-
« tenter d'un gage si misérable, qu'à peine il

« suffit pour les maintenir en vie. Aucune « jouissance n'est plus attachée à l'existence « de cette classe malheureuse : la faim, les « souffrances étouffent en elle toutes les affec- « tions morales. Lorsqu'il faut lutter à chaque « heure pour vivre, toutes les passions se con- « centrent dans l'égoïsme ; chacun oublie la « douleur des autres dans la sienne propre ; « les sentimens de la nature s'émoussent. Un « travail constant, opiniâtre, uniforme, abru- « tit toutes les facultés. On a honte pour l'es- « pèce humaine de voir à quel point de dégra- « dation elle peut descendre, à quelle vie infé- « rieure à celle des animaux elle peut se sou- « mettre volontairement ; et, malgré les bien- « faits de l'ordre social, malgré les avantages « que l'homme a retirés des arts, on est « quelquefois tenté de maudire la division du « travail et l'intervention des manufactures, « quand on voit à quoi elles ont réduit les « êtres qui furent créés nos semblables... »

« En Angleterre, le commerce et les manu- « factures occupent 959,652 familles, et ce nom-

« bre est suffisant à pourvoir de tous les objets « manufacturés, non pas seulement l'Angle- « terre, mais encore la moitié de l'Europe et la « moitié des habitans civilisés de l'Amérique. « L'Angleterre est une grande manufacture, « qui, pour se soutenir, est obligée de vendre « à presque tout le monde connu. Faudrait-il « offrir une récompense à celui qui trouverait le « moyen de faire accomplir le même ouvrage « par 90,000 ouvriers, par 9,000? Si l'Angle- « terre réussissait à faire accomplir tout l'ou- « vrage de ses champs et tout celui de ses villes « par des machines à vapeur, et à ne compter « pas plus d'habitans que la république de Ge- « nève, tout en conservant le même produit et « le même revenu qu'aujourd'hui, devrait-on « la regarder comme plus riche et plus pros- « pérante? »

M. Ricardo répond positivement *oui*. « Pourvu, « dit-il, que son revenu net et réel, et que ses « fermages et profits soient les mêmes, qu'im- « porte qu'elle se peuple de dix ou de douze « millions d'individus. — Quoi! la richesse

« est tout, et les hommes ne sont absolument « rien ! Quoi ! la richesse elle-même n'est quel- « que chose que par rapport aux impôts ! En « vérité, il ne reste plus qu'à désirer que le « roi, demeuré tout seul dans l'île, tournant « continuellement une manivelle, fasse accom- « plir par des automates tout l'ouvrage de « l'Angleterre. »

A cette chaleureuse et spirituelle défense de la cause de l'humanité, J.-B. Say répond assez pertinemment : « Quand on est raisonnable, « on ne délibère pas si l'on fera, ou non, re- « monter un fleuve vers sa source ; mais il est « fort nécessaire *de prévoir les ravages de ce* « *fleuve*, *de diriger ses écarts*, et surtout de « profiter du bienfait de ses eaux. » Cette ré- ponse présente, sous son enveloppe figurée, une déclaration de principe si nette, si con- forme à la nôtre, que nous serions presque tenté de la prendre pour programme de notre pro- pre manière d'envisager la question sociale ; cependant il est au moins douteux que l'homme qui l'a produite en ait bien senti la portée : peut-

être a-t-il cru, en l'écrivant, se tirer d'affaire au moyen d'une de ces phrases sentencieuses qui n'engagent à rien, et dont le lecteur et surtout l'auditeur bénévole se contentent sans les approfondir, ni en réclamer l'exécution. Quoi qu'il en soit, nous ne voulons pas d'autre *criterium* pour juger les théories de J.-B. Say lui-même.

Si cet économiste a attaché un sens à sa poétique allocution, les eaux de ce fleuve qu'on ne peut songer raisonnablement à faire remonter vers sa source figurent sans doute l'industrie à laquelle il est vrai de dire qu'on ne saurait imprimer une marche rétrograde, et qui doit, au contraire, en vertu de la loi du progrès, perfectionner les procédés de fabrication en adoptant les machines expéditives; mais ces ravages que le fleuve occasionne dans son cours désordonné, qu'est-ce dans la pensée de l'auteur? Quant à nous, il nous est impossible d'y voir autre chose que la détresse dans laquelle l'introduction des machines jette les classes ouvrières. Ce *certain malaise*, cet *in-*

convénient passager, nous paraissent une affreuse calamité pour peu qu'ils se prolongent au-delà de l'espace de temps pendant lequel un homme, une femme, des enfans, peuvent rester en vie, sans avoir rien à manger, sans avoir un asile où se réfugier.

J.-B. Say a reconnu lui-même que quand le travail est subitement retiré à une classe d'ouvriers, il faut, pour qu'elle retrouve un nouveau moyen d'existence, le concours de plusieurs circonstances qui ne se rencontre jamais à l'instant même; de nouveaux apprentissages, de nouveaux entrepreneurs, de nouveaux capitaux, et, ce qui est, si faire se peut, encore plus essentiel que tout cela, *de nouveaux goûts dans la classe des consommateurs*. D'un autre côté, le même auteur s'est félicité, dans son traité publié en 1814, de ce que le salaire de l'ouvrier, *grâce au désavantage de sa position*, ne peut jamais s'élever beaucoup au-delà de ce qui lui est strictement nécessaire pour vivre; et Adam Smith nous a dit que la plupart des ouvriers ne pourraient pas subsister

une semaine sans emploi, très peu pendant un mois, et aucun pendant un an. Il s'ensuit de là que, pour peu que les consommateurs tardent à contracter de nouveaux goûts, l'ouvrier pourra bien perdre le goût du pain. On eût dû demander sur-le-champ à J.-B. Say s'il considérait cet *inconvénient* comme un écart de son fleuve, et, dans l'affirmative, ce qu'il avait fait ou proposé de faire pour en prévenir les ravages. Quant au bienfait de ses eaux, nous reconnaissons que, même dans l'état actuel de la société, il n'est pas perdu pour tout le monde; mais il n'est que trop vrai que la science de Smith et de Say ne permet pas qu'on en détourne la moindre rigole pour porter la vie dans les familles d'ouvriers subitement chassés de l'atelier, où ils sont désormais remplacés par un bœuf, ou un quintal de charbon de terre. Non, il faut que ceux-ci attendent pour déjeûner que les consommateurs fassent connaître s'ils ont de nouveaux goûts. Progrès de la civilisation, que vous êtes attendrissans!

Le généreux Sismondi, préoccupé, de son

côté, des principes de justice et de charité, voudrait que les entrepreneurs d'industrie fussent tenus de garantir la subsistance à leurs ouvriers. Il n'a pas été difficile à J.-B. Say de démontrer que cette proposition était de tous points inexécutable, en fondant son raisonnement sur le système industriel en vigueur. Du reste, cette déclaration d'impossibilité est tout ce que sa science économico-politique est parvenue à enfanter pour prévenir les ravages du fleuve de l'industrie; c'est ainsi qu'il entend en diriger les écarts; et après que cette féconde pensée fut sortie de son cerveau, il alla se reposer de ses fatigues.

Sans contredit, tant qu'un produit a exigé trop de main-d'œuvre pour pouvoir être livré à bon marché, il a dû trouver peu de consommateurs, et par conséquent n'employer qu'un petit nombre d'ouvriers. En pareille circonstance, s'il survient quelque moyen mécanique très puissant qui permette d'obtenir ce produit avec une grande économie de main-d'œuvre, il pourra obtenir tout-à-coup un marché im-

mense, et sa fabrication, nonobstant la puissance expéditive des machines, occupera encore plus de bras que ne faisait l'ancien procédé. Tel est, en effet, le cas de l'imprimerie et de l'industrie cotonnière, qu'on ne manque jamais de mettre en avant pour prouver que l'emploi de tous les moyens mécaniques a pour effet immanquable de multiplier la main-d'œuvre : il est présumable, en effet, que les avantages sociaux de l'imprimerie sont plus que suffisans pour contrebalancer le malheur des copistes d'autrefois, dont au surplus aucune plainte n'est parvenue jusqu'à nous; quant aux machines appliquées à la filature et au tissage du coton, il est encore très vrai qu'elles ont augmenté, du moins en Angleterre, où elles ont pris naissance, l'emploi des bras.

On reste, à vrai dire, frappé de stupéfaction en apprenant qu'antérieurement à l'année 1769, la fabrique anglaise d'étoffes de coton n'occupait que cinq mille deux cents fileuses au petit rouet et deux mille sept cents tisseurs, en tout sept mille neuf cents ouvriers, tandis que

de 1821 à 1825 les filatures anglaises ont consommé annuellement une quantité moyenne de cent cinquante-cinq millions de livres de coton, ce qui suppose l'emploi de deux millions d'ouvriers ; « nombre véritablement prodigieux ! « s'écrie avec admiration J.-B. Say, dans une « île qui ne contient, *outre les moteurs aveugles*, que quinze millions d'habitans. On peut « donc affirmer hardiment que les machines « expéditives pour filer le coton, loin d'avoir « en définitive arraché du travail à la classe « ouvrière, lui en ont procuré considérablement. Il est possible que ce soit en partie aux « dépens de quelque autre pays... »

Cela est, en effet, non seulement possible, mais certain. Toutefois, nous mettrons de côté cette dernière considération, qui, selon toute apparence, ne suffirait pas pour nous faire douter que l'introduction de la *mull-jenny* a multiplié la main-d'œuvre. Nous voulons croire, en effet, que la population appliquée en Angleterre à la confection des étoffes de coton s'élève à quatre-vingt-deux millions

d'hommes, savoir, deux millions de nos semblables et quatre-vingt millions *d'hommes-vapeur;* car il paraît, d'après la phrase incidente que nous avons soulignée plus haut, que c'est ainsi que l'on compte en économie politique : le sort des quatre-vingt millions d'hommes-vapeur nous inquiète médiocrement ; mais il n'en saurait être de même des deux millions d'hommes de notre espèce, dont l'unique moyen de subsistance repose sur une branche de produits destinés, en majeure partie, à l'exportation sur un marché étranger. Que deviendront ceux-là, bon Dieu! le jour où tout cet échafaudage commercial s'écroulera, et où le système industriel de la Grande-Bretagne, ce champignon colossal que d'aucuns prennent pour un cèdre, rentrera sous terre?

Quoi qu'il en soit, nous déclarons les partisans de l'emploi des machines fondés dans leur assertion en ce qui concerne l'imprimerie et la *mull-jenny*, c'est-à-dire que, si ces machines ont laissé quelque part, ou pendant quelque temps, des ouvriers sans emploi, ce n'a été

qu'un inconvénient local et passager, qui se trouve plus que compensé par les grands bénéfices que la société a retirés de ces inventions. Mais on ne fait pas attention que, plus on fait ressortir la grandeur comparative de ces mêmes bénéfices généraux et particuliers, plus on rend criante l'injustice du droit économico-politique qui repousse le principe de l'indemnité au profit des ouvriers destitués. Quand M. de Sismondi a proposé cette mesure au nom de l'équité et de l'humanité, J.-B. Say l'a réfutée victorieusement en la déclarant impraticable. Or, cette impossibilité d'application résulte principalement de ce que les cas sont peu nombreux où l'emploi d'une machine présente les avantages immenses qu'on s'est plu à nous peindre dans l'imprimerie et la *mull-jenny;* il est même rare que l'avantage qui en résulte pour l'entrepreneur soit assez grand pour pouvoir être grevé d'une pareille charge sans qu'il en résulte une perte réelle. D'ailleurs, comme le bénéfice résultant de l'application d'une machine est pour le fabricant, et que la perte est

pour l'ouvrier, le fabricant adopte la machine, sans s'inquiéter si son avantage est supérieur, égal, ou même inférieur à son inconvénient. Que lui importe, à lui, la misère absolue qui en résulte pour autrui, s'il réalise par ce changement demi pour cent de bénéfice sur ses frais de fabrication?

Au reste, ce calcul égoïste est positivement établi en principe par l'économie politique. Écoutons plutôt comment Ricardo raisonne à cette occasion : « Un fabricant de chapeaux, « dit-il, emploie cent ouvriers dont chacun lui « coûte cinquante livres par an, et qui fabri- « quent pour huit cents livres de marchandises. « On lui offre une machine, faite pour durer « un an, qui peut faire le travail de ces cent « ouvriers, et qui coûte cinq mille livres, « somme égale aux gages qu'il paie à ses ou- « vriers : il sera *tout-à-fait indifférent pour le* « *manufacturier* d'acheter la machine ou de « continuer à employer des hommes (1). » La

(1) *Principes de l'Économie politique et de l'Impôt*, ch. I.

parfaite indifférence en pareil cas est la perfection du système ; mais dans le cas où il y a le moindre motif d'intérêt à préférer le travail de la machine à celui des hommes, on ne peut pas faire un reproche au particulier de préférer le moteur inanimé ; car son existence commerciale dépend de l'économie de ses frais de fabrication, et s'il agissait autrement, ses concurrens, qui n'auraient pas le même scrupule, le forceraient bientôt à vendre à perte et à déposer son bilan. Singulière organisation que celle où l'on ne peut pas introduire un perfectionnement dans l'industrie sans commettre une atroce injustice à l'égard de l'ouvrier, et où l'on ne saurait rendre justice à celui-ci, ni agir humainement à son égard, sans tourner le dos au progrès social !

Au reste, il est curieux d'entendre un des plus ardens champions de la liberté, ou du moins de ce que les constitutionnels appellent la liberté, placer naïvement au rang des circonstances palliatives du désastreux effet des machines la cherté de leur acquisition, qui en

restreint l'emploi aux gens riches. C'est, au contraire, un mal de plus; car il résulte de là un véritable monopole de fait au profit des gros capitalistes, désormais à même, au moyen de leurs formidables milices d'hommes-vapeur, non seulement de se passer des hommes de l'espèce humaine, mais encore d'écraser sur les champs de bataille de la concurrence tous les petits fabricans qui prétendraient lutter contre eux avec des bras d'hommes.

Cependant nous avons déjà donné à entendre que, tout en déplorant les effets subversifs de l'introduction des machines dans l'industrie organisée telle qu'elle l'est actuellement, nous sommes aussi loin que qui que ce soit de les proscrire. Non, Dieu n'a pas révélé à l'homme ce grand secret de sa Providence pour lui en interdire l'usage; il ne lui a pas livré ce moyen de s'affranchir de ses travaux les plus rudes, pour qu'il dût subir en sa présence le supplice de Tantale; en un mot, leur objet virtuel, quoique non pas leur effet actuel, est, ainsi qu'on l'a proclamé, de rendre l'homme à sa di-

gnité native en le réservant pour les fonctions qui réclament son intelligence. En conséquence, s'il est prouvé par les faits que ce but ne saurait être atteint par aucun rouage susceptible de s'adapter au mécanisme actuel de l'industrie, c'est à ce mécanisme qu'il faut retoucher avec autant de courage que de prudence. Puisse notre faible voix contribuer à rallier autour de cette grande œuvre, à laquelle nous apportons une pensée, tous les cœurs et toutes les intelligences chrétiennes, et puisse l'honneur de l'initiative appartenir à notre chère patrie!

Avant de faire parler les faits, qui sont des argumens sans réplique, voyons si la simple raison n'eût pas dû suffire pour faire justice des assertions de ceux qui nous font entendre que l'introduction des machines, loin de priver les ouvriers de leur gagne-pain, a pour effet de multiplier la main-d'œuvre et de répandre l'aisance dans cette classe; c'est dans leurs propres écrits que nous trouvons les aveux suivans: 1° le salaire des ouvriers ne peut jamais s'élever beaucoup au-dessus ni s'abaisser au-dessous du

taux strictement nécessaire pour les faire vivre; 2° ils possèdent rarement un fonds de réserve suffisant pour les faire subsister au-delà d'une semaine; 3° quand ils viennent à être subitement destitués de leur emploi par quelque perfectionnement de l'industrie, ils n'en peuvent retrouver un autre qu'à des conditions qui sont de nature à se faire attendre long-temps. Alors il va sans dire que la misère est leur lot. Quel procédé la civilisation met-elle en œuvre pour remédier à ces crises désastreuses pour la classe ouvrière? Elle encourage la fondation des caisses d'épargne!...

Sans doute il n'est pas absolument impossible que les ouvriers de la classe supérieure, dont le salaire s'élève au-dessus du strict nécessaire, s'imposent quelques privations pendant que l'ouvrage va bien, et parviennent à mettre quelque chose de côté pour le porter à la caisse d'épargne : ceux-là pourront vivre pendant quelque temps sur leur fonds de réserve quand les mauvais jours viendront. Or, quoique nous ne soyons que médiocrement édifié sur les

grands avantages sociaux qu'on attribue généralement à ces sortes d'institutions, dès qu'elles produisent un bon effet, tel minime qu'il soit, on doit s'en réjouir. Mais *l'ouvrier dont les travaux simples et grossiers exigent seulement qu'il soit en vie*, et à qui la loi économico-politique n'accorde en conséquence que le strict nécessaire, ne peut, en aucun temps, rien mettre de côté; conséquemment, les caisses d'épargne sont pour lui de nulle utilité. Dès que l'introduction d'une nouvelle machine, une crise commerciale, ou même la simple déconfiture de quelque grand établissement industriel vient à lui retirer son gagne-pain ordinaire, il tombe aussitôt dans la misère, pour ne plus s'en relever. Nous allons dire pourquoi sa réhabilitation sociale est à peu près impossible dans l'état actuel des choses.

Si les lois de l'économie politique se réalisaient dans la pratique telles qu'elles sont produites par la spéculation, la misère et les privations feraient promptement disparaître du sol la population non pas précisément exubé-

rante, mais dépossédée de son gagne-pain. Cependant les choses ne se passent pas absolument ainsi : bien qu'à vrai dire l'arrêt industriel qui retire à une classe d'ouvriers ses moyens ordinaires d'existence soit censé équivaloir à une sentence de mort, tous ne meurent pas le jour même où cette sentence leur est signifiée ; l'organisation humaine est si élastique, qu'il est difficile de se faire une idée exacte du degré de misère et de privations que l'homme peut endurer sans mourir, et surtout de quelle chétive pitance il peut à la rigueur subsister quand il n'est plus assujéti à aucun effort musculaire, et que sa nature morale et intellectuelle elle-même est tombée dans un état habituel de marasme et d'atonie. D'ailleurs, la charité des gens riches ne fait pas absolument défaut, et les gouvernemens qui n'ont rien à opposer à ces crises industrielles, et auxquels la détresse des ouvriers cause parfois de sérieuses alarmes, y apportent tous les palliatifs en leur pouvoir, ce qui, à vrai dire, est bien peu de chose. Quoi qu'il en soit, la masse des ouvriers destitués de

leurs emplois a l'insolence de ne pas mourir de faim, nonobstant la loi de Malthus, et constitue désormais une classe nombreuse suspendue entre la vie et la mort, et que la société est tenue d'entretenir autant par motif de prudence que par charité, là par la taxe des pauvres, ici par des aumônes volontaires; de sorte que, par le fait, la société nourrit, tant bien que mal, à ne rien faire, des hommes qu'elle refuse de nourrir à travailler. Au reste, la civilisation est remplie de contradictions apparentes de la nature de celle-ci.

Cependant cette classe se recrute incessamment de tous les ouvriers qu'une perturbation quelconque dans le système industriel jette sur le pavé : aussi est-il à remarquer que c'est particulièrement autour des grands foyers d'industrie manufacturière que la masse indigente prend un accroissement colossal ; on serait, en quelque sorte, fondé à dire, de ces immenses ateliers où s'élabore la richesse, qu'il en pleut des pauvres sur la société. Après cela, cette classe se multiplie encore par la voie de la gé-

nération ; car il n'est pas de physiologiste qui ignore que l'état de privation et de souffrance est particulièrement favorable à la procréation de l'espèce. Qu'on entre, en effet, dans le bouge du pauvre, et presque toujours on y rencontrera des fourmillières d'enfans. Ce n'est donc pas sans un motif fondé sur l'observation que les Romains désignèrent la classe la plus pauvre et la plus abjecte de la république par le nom de prolétaires. Il est vrai qu'une grande partie des enfans nés dans cette condition périt par suite des privations et du manque de soins; toutefois, il en reste toujours assez pour augmenter le nombre des malheureux.

Nous avons dit que tout ce qui tombe dans cette misère accidentelle ne s'en retire plus : en effet, quand ce déplorable état se prolonge, surtout au-delà d'une génération, il a la fâcheuse propriété de modifier profondément l'organisme humain; le système musculaire tombe dans une atonie complète, la sensibilité physique et morale s'oblitère, l'intelligence devient nulle. Du reste, ces tristes effets de la

misère sont des grâces d'état, à défaut desquelles elle serait intolérable : aussi quiconque chercherait à raviver l'intelligence et la sensibilité du pauvre, sans lui rendre préalablement le bien-être, agirait fort inconsidérément à son égard.

Dans l'état que nous venons de décrire, le travail est devenu pour l'homme une impossibilité absolue, parce que le principe de l'activité est éteint en lui. Aussi ceux qui croient avoir tout dit quand ils ont invoqué le travail comme moyen d'extirper la misère, ne s'aperçoivent pas qu'ils se placent dans un cercle vicieux. L'ouvrier est devenu pauvre parce que le travail lui a manqué ; et nous venons de démontrer que le travail qui pourrait faire cesser sa misère est impossible dans son état de misère. Aussi y a-t-il encore plus d'injustice que de dureté à prendre le pauvre à la gorge et à lui dire : « Travaille, ou va mourir de faim. » Travailler, il ne le peut plus ; l'inertie est devenue la loi de sa nature ; mourir, il n'y consentira pas sans pousser un long et dernier gémissement. Fa-

voris de la fortune, la joie de vos festins n'en sera-t-elle pas troublée?

Il n'est, en effet, que trop commun d'entendre des gens qui se prétendent fort libéraux rendre cette sentence plus que sévère contre le pauvre : « Il n'y a point de pitié à avoir pour « ces gueux-là ; ils mangent sans honte le pain « de l'aumône, plutôt que de chercher de l'ou- « vrage. — Leur en avez-vous offert? — Non, « certes, je m'en garderai bien ; six de ces mi- « sérables ne font pas l'ouvrage d'un bon ou- « vrier. » Cela est malheureusement vrai : aussi est-ce une tâche d'une extrême difficulté que celle qui aura pour objet de tirer le pauvre de sa misère actuelle et de le relever de sa prostration morale ; elle exigera l'emploi simultané de plusieurs moyens curatifs. Il ne faudra rien moins pour cette grande réparation que l'alliance, prédite par le comte de Maistre, entre la religion et la science, alliance féconde dont l'auteur de la *Croisade du dix-neuvième siècle* est chargé par Dieu de publier les bans. Sa voix est-elle destinée à se perdre dans

le désert? Oh! non; vienne seulement à lui un homme de cœur et d'un âge à lui survivre, il lui transmettra sa pensée, et s'il est obligé de descendre dans la tombe, sans avoir pu entrer dans la terre promise, du moins il l'aura saluée de loin, et en indiquera la route à son ami, qui lui-même peut-être léguera l'achèvement de sa sainte mission à un successeur. Dès lors, quoi qu'il arrive, l'humanité, guidée par son double flambeau religieux et scientifique, sera en marche vers le règne de l'harmonie universelle.

VI.

DE LA BIENFAISANCE PUBLIQUE.

« Portez les fardeaux les uns
« des autres, et vous accom-
« plirez ainsi la loi de Jésus-
« Christ. »

S. Paul *aux Galates*, vi, 2.

Les démolitions opérées en France au nom de la philosophie y ont rendu l'œuvre du socialiste beaucoup plus difficile qu'elle n'eût été sous un régime franchement catholique. A vrai dire, nous désespérons d'être compris d'une grande partie de nos contemporains, quand nous ve-

nons leur faire entendre que les ordres religieux des deux sexes sont des moteurs éminemment utiles dans le travail d'organisation sociale. Le moine est le soldat de l'*unité*, soldat intrépide, s'élançant sans cesse hors des rangs, pour mieux affronter l'ennemi, et dont le généreux exemple donne du cœur aux plus lâches. Sans contredit, une société complète ne peut pas être constituée à l'état monastique, même quand elle aurait des moyens de se recruter au dehors; une idée pareille serait aussi absurde que celle d'envoyer tous les soldats d'une armée combattre l'ennemi en *enfans perdus*. Mais ce qui est parfaitement dans l'ordre, c'est qu'il y ait dans la société des guerriers spirituels, qui se dévouent à marcher en avant du commun des hommes, acceptant toutes les privations, toutes les fatigues, tous les périls, en vue de renverser ce qui fait obstacle à l'harmonie sociale.

La société païenne allait périr dans l'orgie des sens, lorsque le spiritualisme chrétien vint l'arracher à ces voies funestes et lui rendre le principe essentiel de la vie. Mais il ne fallut

rien moins pour déterminer cette grande et salutaire évolution que la sainte armée de la Thébaïde, que des athlètes vaillans, comme les Antoine, les Siméon Stylite. Alors les sublimes excès de l'ascétisme firent cesser les dégoûtans excès de la débauche ; la charité chrétienne eut ses héros, comme la fureur dévastatrice avait eu les siens, et si la société ne fut pas régénérée dès lors, il est certain du moins qu'il n'y eut plus à se méprendre sur les voies de sa génération future.

Aussi sommes-nous disposés à regarder comme une des plus grossières erreurs enfantées par le matérialisme politique, la sentence d'abolition que le siècle a prononcée contre les ordres religieux voués à la vie purement contemplative ; il convenait de voir en eux l'avant-garde spirituelle de la société. Du reste, la puissance temporelle était en droit d'exiger d'eux qu'ils ne se multipliassent pas au-delà du besoin qu'elle avait de leur service, et qu'ils demeurassent fidèles à l'esprit de leur institution. Mais admettons que des hommes, en petit nombre,

voués à la vie contemplative, fussent absolument inutiles à la société, ainsi que des personnes même religieuses ne craignent pas de le faire entendre : qu'on sache donc qu'il est bien peu d'établissemens monastiques dans cette catégorie, et que la plupart d'eux ont, en outre de leurs pratiques ascétiques, une mission active à remplir. Sont-ce des fainéans et des hommes inutiles à la civilisation que ces courageux franciscains et dominicains qui ont porté, au péril de leur vie, l'Évangile aux peuples les plus sauvages et les plus inhospitaliers du globe? Enfin ignore-t-on que le sol de la France, jadis couvert de forêts et de marécages, a été assaini et conquis à l'agriculture par les travaux des bernardins et des bénédictins?

Cependant l'on se méprendrait étrangement sur l'objet de notre estime pour ces deux ordres agriculteurs, si l'on supposait qu'elle résulte uniquement de la valeur matérielle des travaux exécutés par eux. On sait que sous le régime des républiques de l'antiquité, le travail était le lot des seuls esclaves, et que tout

homme libre se serait cru dégradé d'y prendre la moindre part ; c'est donc bien plus pour le service moral qu'ils ont rendu à la société, en mettant le travail en honneur par leur exemple, qu'en raison de leur mérite agricole, qu'il convient d'honorer les ordres de saint Bernard et de saint Benoît.

Le philosophisme se montre parfois tolérant au point de nous répliquer : « Soit, qu'il y ait des moines travailleurs, voués à l'étude, propagateurs actifs de la foi, voire même purement contemplatifs, cela se conçoit encore ; mais ce qui révolte la raison, c'est qu'il y ait des ordres mendians. Quoi ! des religieux encourageant par leur exemple un genre de vie honteux et contre lequel l'économie politique n'a pas assez d'anathèmes ! C'est là une conception subversive, et à laquelle tout gouvernement éclairé doit s'opposer. » Que ceux qui raisonnent ainsi veuillent bien se placer un instant au point de vue convenable, pour apprécier le mérite et le but social d'une institution monastique. Apôtre d'un Dieu qui a revêtu la forme d'esclave, pour

délivrer les esclaves de leurs fers, le religieux de saint François a accepté volontairement la condition du pauvre, pour l'arracher à la dégradation morale.

Rappelons-nous la sentence toute païenne d'Aristote, au sujet de l'esclave, à qui il déniait le droit à la vertu ; en fallait-il davantage, pour river ses fers à tout jamais? Or le Christianisme ne sait pas faire ainsi fumier de l'espèce humaine, et jamais l'Église n'abandonnera volontairement une classe entière, ni un seul individu, à l'effet délétère du mépris public. C'est pourquoi dans la société moderne où l'indigent réduit à tendre la main, est un être dégradé presque à l'égal de l'esclave de la Grèce ou de Rome, la charité chrétienne est venue à son secours, non sans doute par des prédications qu'on eût pu lui adresser d'un milieu confortable, mais par l'acte du plus sublime héroïsme. Le moine s'est associé à son sort, a accepté pour lui-même les peines et les humiliations de son état, lui a appris à recevoir le denier de l'aumône sans bassesse, c'est-à-dire, avec amour;

et quand son front conspué se tenait bassement courbé vers la terre, il l'a obligé, à son exemple, à le lever vers le ciel, où règne un Dieu consolateur des affligés; il l'a amené à prier pour les âmes charitables qui l'assistent, et même pour les économistes politiques qui le repoussent, en un mot, à conserver sous les haillons de la misère, ses droits et sa dignité d'homme. Après cela nous convenons d'une chose, c'est que le jour où l'on sera parvenu à extirper la mendicité autrement qu'en mettant le pauvre en prison, ou en lui coupant les vivres, la mission du moine mendiant sera sans objet; ce sera alors le cas d'appliquer son dévouement à quelque autre œuvre sociale, comme celle dont nous osons prendre l'initiative. Au surplus, que les philosophes qui poursuivent l'humble capucin de leurs stupides sarcasmes organisent, s'ils en ont le génie, une société où son intervention soit inutile; alors nous bénirons ces philosophes-là autant que nous croyons devoir vénérer aujourd'hui le bon religieux de saint François.

Quant à nous, placés, comme nous sommes certains de l'être, au point de vue le plus élevé d'où l'on puisse observer la société, c'est-à-dire du point de vue spirituel, nous déclarons que le problème le plus difficile à résoudre de toute l'économie sociale consiste moins à concilier des intérêts matériels divergens qu'à faire tomber les entraves morales qu'opposent à l'harmonie sociale certaines idées fausses, propagées par la science du jour, notamment l'injuste mépris dont on se croit en droit de flétrir l'indigent. Si c'était au monde que ce reproche s'adressât, on pourrait, Dieu merci, lui opposer une foule de faits individuels à preuve contraire; mais c'est à cette science sans cœur, l'économie politique, qui est venue ériger en principe qu'un stigmate d'ignominie devait être infligé au front de la misère engendrée par elle-même.

« C'est dans les cas particuliers, dit Malthus,
« une dure maxime; mais enfin *il faut que l'as-*
« *sistance ne soit pas exempte de honte.* C'est
« un aiguillon au travail indispensable au bien
« de la société. » Et c'est le même auteur qui,

à propos de l'édit de la reine Élisabeth, prescrivant aux paroisses certaines mesures à l'effet d'occuper leurs pauvres, s'exprimait ainsi : « Que signifie une telle injonction, si ce n'est « que les fonds destinés au travail peuvent « croître à volonté, et qu'il suffit pour cela d'un « ordre du gouvernement? » Et revenant un peu plus loin sur le même sujet, il s'écrie avec humeur : « Dire qu'il faudrait fournir du tra- « vail à ceux qui ne demandent qu'à travailler, « c'est dire que les fonds destinés au travail « dans le pays dont il s'agit sont infinis. » En un mot, son traité, auquel un certain badigeonnage moral ne manque pas, est écrit pour établir en principe qu'il n'y a pas possibilité d'occuper tous ceux qui désirent l'être. S'il en est ainsi, ce que, du reste, nous sommes fort loin d'admettre, où donc les gens qui professent cette croyance puisent-ils le droit de flétrir par *une certaine honte* (manière doucereuse de parler) l'homme que le sort condamne à implorer, pour vivre, la charité de ses semblables? N'est-il pas clair, au contraire, qu'un aiguillon

au travail, lorsqu'on se croit dans le cas de refuser le travail à ceux qui en demandent, loin d'être indispensable au bien de la société, ajoute un mal de plus au mal déjà existant?

C'est pourtant à travers ce dédale d'inconséquences que la science, privée des lumières de la foi catholique, est réduite à louvoyer, et le livre de Malthus, qui n'est pas encore voué à tout le mépris qu'il mérite, nonobstant le vernis moral dont il a cherché à couvrir ses maximes anti-chrétiennes, n'est d'un bout à l'autre qu'une énorme inconséquence; ce qui ne l'a pas empêché de faire école. Sans doute, l'on ne saurait nier que les fonds destinés au travail dans un pays quelconque ne sont pas infinis, bien que les ressources du sol soient partout beaucoup plus considérables que ne le croit Malthus; mais entre-t-il donc nécessairement dans les données du problème que les hommes doivent vivre là où ils naissent? Le plus essentiel des instrumens de travail, celui d'où sortent tous les autres, c'est le sol : or donc, est-ce à une époque où la terre n'est pas peuplée au

vingtième de ce qu'elle doit être un jour qu'il est à propos de gémir sur la tendance de la population à dépasser les moyens de subsistance, et n'est-ce pas plutôt là une circonstance dont l'objet providentiel est d'obliger le genre humain à se répandre sur toute la surface de son domaine?

Ceux qui n'ont aucune foi au gouvernement de la Providence nous objectent que nous ne faisons que reculer la difficulté; car enfin, disent-ils, si la population actuelle du globe doublait seulement tous les cinquante ans, il y aurait bientôt plus d'hommes que la terre n'en peut nourrir. A cela, nous répondrons que, lorsque la question se présentera avec le caractère d'urgence qui lui manque, il sera sage, mais seulement alors, de s'en occuper avec l'empressement qu'on y met aujourd'hui, si toutefois d'ici là la science chrétienne n'a pas trouvé d'autre remède à l'exubérance de la population que ceux proposés par Malthus, Say, Ricardo et toute cette école. Que dirait-on, en effet, d'un homme embarqué sur un bon na-

vire, voguant à pleines voiles pour l'Amérique, avec une ample provision de vivres à bord, et dont la navigation n'aurait encore été entravée par aucun accident sérieux, si cet homme s'avisait de jeter tout-à-coup un long cri d'alarme et faisait entendre sérieusement à ses compagnons de voyage qu'il serait bon, par mesure de précaution, de jeter quelques uns d'eux à la mer, ou même de s'entre-manger, dans la crainte que le biscuit ne vînt à manquer? Chacun conviendra, en effet, que la longue jérémiade de Malthus, quelque mérite qu'on veuille lui attribuer comme conception économico-politique, a du moins le défaut grave d'être intempestive et de provoquer contre la classe pauvre des mesures de répression odieuse, et qui accusent l'impéritie des gouvernemens qui y ont recours, non moins que leur irréligion.

Nous avons justifié le moine qui reçoit l'aumône; il nous reste à justifier celui qui la fait. Le protestantisme et ensuite le philosophisme ont tellement poursuivi de leur censure systématique les bienfaits que les riches monastères

répandaient autour d'eux dans la classe pauvre, on nous a tant dit et redit que cette indiscrète charité était elle-même la cause de la misère qu'elle assistait, qu'il peut paraître paradoxal de nier cette assertion; cela ne nous détournera pourtant point de la nier. « Henri VIII, dit « Montesquieu, voulant réformer l'Église d'An- « gleterre, détruisit les moines, nation pares- « seuse elle-même, et qui entretenait la paresse « des autres. Il ôta encore les hôpitaux où le « bas peuple trouvait sa subsistance.... Depuis « ce changement, l'esprit de commerce et d'in- « dustrie s'établit en Angleterre. » Depuis ce changement, ô infaillible philosophie! la classe indigente vivant de secours publics, dont le nombre était comparativement insignifiant dans le principe, s'est élevée progressivement au sixième de la population totale du pays. Antérieurement à la dernière mesure parlementaire, elle était secourue par une taxe annuelle, montant à deux cent quarante millions de notre monnaie, dont quatre-vingt-deux millions passaient en grivelages. Cependant, écou-

tons encore le même docteur nous peindre avec cet esprit qu'il savait si bien faire sur les lois les désastreux effets de la charité chrétienne : « A Rome, dit-il, les hôpitaux font que tout le « monde est à son aise, excepté ceux qui tra- « vaillent, excepté ceux qui ont de l'industrie, « excepté ceux qui cultivent les arts, excepté « ceux qui ont des terres, excepté ceux qui « font le commerce.» Oh! la bonne saillie, et que le Pape et la société romaine méritaient bien ce coup de pied du baron de Montesquieu! Mais, patience, nous irons tout-à-l'heure reposer nos regards sur Londres, Manchester, Lyon ou Paris, et si l'heureux sort de la classe pauvre dans ces cités mercantiles nous agace les nerfs, il faudra convenir alors que nous sommes par trop nerveux.

A en croire les théories de l'économie politique, le travail, assisté d'un capital, a la propriété de créer la richesse, non seulement quand il sert à produire les objets indispensables à la vie et au bien-être des individus, ou ceux que réclament les différens services pu-

blics, mais encore quand son but est moins essentiel, comme serait de produire tel ou tel article de luxe, qui n'a d'autre mérite que de satisfaire la sensualité, la vanité ou le caprice du consommateur. Soit. Le luxe étant un besoin pour un grand nombre de personnes, il n'y a nulle objection de notre part à ce qu'on appelle richesse tout produit dont il résulte une jouissance de ce genre. Cependant, s'il était des individus, et, Dieu merci, il en est pour lesquels l'exercice de la bienfaisance est également une jouissance, un besoin, en quoi donc la dépense qui sert à satisfaire ce besoin serait-elle d'un effet négatif envers la richesse publique, plutôt que celle qui sert à satisfaire l'autre? Il y a plus, nous nous engageons à prouver que celui qui fait l'aumône, pourvu qu'il la fasse avec bonheur, contribue davantage par cet acte à la richesse publique que celui qui, en achetant un objet de luxe, se félicite de ce que sa dépense procure du travail et du pain à quelque ouvrier.

Établissons, pour plus de facilité, le raison-

nement sur un fait, par exemple la fabrication et l'achat d'un jeu de cartes. On se rappelle avec quelle complaisance J.-B. Say nous a décrit une fabrique de cartes à jouer, où trente ouvriers accomplissent chacun une besogne distincte; il n'hésite pas à présenter ce produit du travail répugnant comme faisant partie de la richesse publique, attendu qu'il satisfait à ce qu'il considère comme un besoin de la société. Eh quoi! si, par un motif quelconque, ceux qui trouvent leur plaisir à jouer aux cartes et point à faire l'aumône s'avisaient de changer de goût, et qu'au lieu de payer ces trente malheureux pour leur fabriquer des cartes, ils leur donnassent, à titre gratuit, l'équivalent de leur salaire, la richesse publique en serait moindre! Mais c'est précisément le contraire qui aurait lieu; car le but de la richesse étant de procurer des jouissances, ou d'épargner des peines à celui qui la possède, ou à ceux qu'il lui plaît de substituer à son droit, si la jouissance que le consommateur trouve désormais à secourir son semblable équivaut pour lui à celle que lui pro-

curait naguère la possession d'un jeu de cartes, la dépense étant censée la même dans les deux cas, il faut de toute nécessité reconnaître ces deux conséquences : 1° que l'effet utile de la richesse a été, dans l'une et dans l'autre hypothèse, égal pour le riche; 2° que le pauvre se trouve exempté, dans la seconde, de la peine à laquelle il était assujéti dans la première. Or, l'exemption de cette peine étant un effet de richesse, il s'ensuit qu'une aumône équivalente à un jeu de cartes, en tant qu'elle est une jouissance substituée à une autre, est de ces deux hypothèses la plus favorable à la richesse publique, de toute la valeur du jeu de cartes.

Toutefois, il ne faudrait pas conclure de ceci que le luxe doive être banni de la société et remplacé universellement par l'aumône; nous connaissons trop bien les propriétés virtuelles du luxe, comme agent futur d'harmonisation sociale, pour tomber dans une pareille exagération. Notre unique but a été de prouver qu'en l'absence de l'organisation du travail, l'aumône est un acte éminemment utile à la chose pu-

blique, et que les religieux auxquels le luxe matériel est interdit par état, et qui consacraient leurs richesses au luxe spirituel, faisaient non seulement acte de charité chrétienne, mais encore de saine économie sociale.

La bienfaisance, disent les économistes politiques, en secourant la misère, a pour effet de l'entretenir, voire même de la faire naître, vu qu'elle encourage l'oisiveté. L'accusation est grave ; mais est-elle aussi bien fondée ? C'est ce dont nous allons pouvoir juger.

Malthus vient de déclarer que la société est dans l'impuissance de donner du travail à tous ceux qui en demandent, et Malthus a raison, en tant que sa proposition s'applique à la société actuelle. Cette impuissance, qui résulte, selon nous, de la fausse organisation de l'industrie, est évidemment la cause génératrice de l'indigence. Cela étant bien reconnu de part et d'autre, à quoi sert de la chercher ailleurs? Il est vrai de dire qu'en assistant les pauvres, on les empêche de mourir de faim, et que le moyen le plus certain et le plus prompt de faire

disparaître l'indigence serait de lui refuser toute espèce de secours. C'est bien ainsi que l'entendent certains économistes; mais la charité chrétienne ne saurait se rendre complice d'un pareil forfait, et préfère, s'il le faut, encourir le reproche d'entretenir la misère. Quant à celui de favoriser la paresse, il est vraiment étrange; car, puisque la société n'a pas du travail à donner à tous ceux qui en demandent, la charité doit voir dans le pauvre qu'elle assiste un homme forcément privé de travail, plutôt qu'un fainéant volontaire. Qu'il puisse y avoir, dans le nombre des indigens, quelques fainéans volontaires, et un plus grand nombre d'hommes dont l'état prolongé de misère a fait des fainéans, c'est ce qui ne saurait faire la matière d'un doute; mais, de peur de soulager un homme pauvre par sa propre faute, la charité doit-elle priver de ses bienfaits celui dont la pauvreté est causée par les vices du mécanisme social?

Encore une fois, le vice que nous accusons ne gît pas dans l'invention des machines et des

procédés économiques, mais bien dans l'impuissance d'introduire ces améliorations, sans accroître le nombre des indigens, comme les faits ne le prouvent que trop. J.-B. Say, qui, à une certaine époque de sa carrière savante, sentit le besoin de nier cet effet subversif des grands perfectionnemens de l'industrie, écrivait ce qui suit dans le journal *le Temps* : « En fait, « il y a, proportion gardée, moins d'ouvriers « sans ouvrage, là où les machines sont em- « ployées que là où elles ne le sont pas. On ne « voyait guère de machines, au temps de la « reine Élisabeth, et ce fut alors cependant « qu'on créa la taxe des pauvres, *qui n'a servi* « *qu'à les multiplier*. » Il était de meilleure foi quand il s'exprimait comme il suit, dans son *Cours complet*, au sujet de cette même taxe des pauvres : « Née sous le règne d'Élisabeth, en « 1601, ses progrès ont d'abord été fort lents; « *mais le mal s'est développé avec la prospérité* « *des manufactures* et l'abus des dépenses pu- « bliques; et la taxe des pauvres, qui, au « milieu du siècle dernier, ne se montait en-

« core qu'à environ seize millions de notre « monnaie, s'élève maintenant à plus de cent « cinquante. »

L'Angleterre est le berceau du *paupérisme*; c'est là aussi que le mot fut créé pour la chose. Mais, avant tout, qu'est-ce que le paupérisme des temps modernes? En quoi diffère-t-il de l'indigence pure et simple, telle qu'elle a existé de tout temps dans la société? Le paupérisme est une masse d'indigence assez grande pour dépasser les ressources de la charité spontanée, et faire de l'aumône une charge que la société, quand elle n'est pas chrétienne, acquitte avec impatience et murmure, ou que les pouvoirs politiques remplacent par un impôt, à l'effet spécial d'assister les indigens. Cette mesure gouvernementale a l'inconvénient grave d'effacer les dernières relations de charité qui existaient entre le riche et le pauvre; l'un regardant désormais comme attentatoire à son droit de propriété une taxe qui prélève une partie de ce qu'il produit, pour nourrir une classe qui ne produit rien, et l'autre recevant le secours, non plus à titre de

bienfait, mais comme une chose qui lui est due et dont le bénéfice lui est garanti par la loi.

Cependant, nous ne sommes pas de ceux qui mettent à la charge de la taxe des pauvres l'immense accroissement qu'a pris le paupérisme en Angleterre. En dernière analyse, nous faisons cette différence essentielle entre l'indigence pure et simple et la lèpre sociale, appelée *paupérisme*, que l'une est implicitement reliée à une charité suffisante, et que, dans l'autre, il y a absence totale de charité de la part de celui qui donne, comme de celui qui reçoit. L'indigence proprement dite alimente le luxe spirituel d'une société; alors il n'y a pas péril en la demeure, même quand ce *luxe* est *effréné*, comme à Rome, et que le philosophisme et l'industrialisme en jettent les hauts cris. Mais le paupérisme est une charge importune, et produit le déplorable effet de diviser la société en deux camps ennemis : l'un, se composant des gens qui possèdent quelque chose et qui contribuent; l'autre, de ceux qui ne possèdent rien et vivent de la contribution, ou

sont exposés à chaque instant à y avoir recours. Tel est l'état actuel de la société en Angleterre, notre aînée en industrie ; tel il est sur le point d'être en France, si l'on n'avise promptement à un moyen de salut.

Le paupérisme fit soudainement explosion en Angleterre à l'époque de la réforme religieuse ; sans contredit, il ne fut point occasionné par l'introduction des machines, qui n'existaient point alors ; il résulta naturellement de la suppression des monastères, qui étaient dans l'usage de consacrer leurs riches revenus à assister l'indigence. Ceux qui profitèrent de leurs dépouilles n'étant nullement disposés à les appliquer à ce genre de luxe, vu qu'ils en avaient un autre à satisfaire, il se trouva donc tout-à-coup un nombre considérable d'indigens livrés à la plus affreuse détresse. La clameur publique fut telle, que Henri VIII fut obligé, par un acte de la vingt-huitième année de son règne, d'autoriser les shériffs, magistrats et marguilliers, à *lever des aumônes volontaires*, et prononça des peines cruelles contre les mendians. On punis-

sait ceux qui étaient reconnus *coupables* de se livrer à la mendicité, en leur faisant couper une oreille. En cas de récidive, on les mettait à mort comme des criminels (1).

Par un acte d'Édouard VI, le pauvre qui restait oisif pendant trois jours était marqué avec un fer rouge de la lettre V sur la poitrine; il était réduit à l'esclavage pendant deux ans, et son maître (qui était ordinairement son dénonciateur) avait le droit de lui faire porter un collier de fer, et de le nourrir seulement au pain et à l'eau. Les mendians pouvaient même être mis à mort comme félons. Enfin, vint l'acte de 1601, d'Élisabeth, dont nous avons rapporté plus haut la substance, et qui sert de base à la taxe des pauvres, telle qu'elle est établie actuellement. D'après divers édits postérieurs, et notamment le dix-septième du règne de Georges II, les mendians sont assimilés aux mauvais sujets et vagabonds, et comme tels

(1) Voir les détails de ces crimes législatifs, dont nous ne donnons que le sommaire, dans le *Traité d'Économie politique chrétienne*, par M. le vicomte Alban de Villeneuve-Bargemont.

passibles de la fustigation et d'une détention de six mois à deux ans ; en cas d'évasion, ils peuvent être condamnés à la déportation pour sept ans. Cette législation est encore aujourd'hui en vigueur, mais n'est pas rigoureusement exécutée.

Telles furent les conséquences immédiates de la chute des ordres religieux en Angleterre, et c'était pour arriver à ces lois atroces que, sous le prétexte ordinaire que les indiscrètes aumônes des moines entretenaient la fainéantise, le roi réformateur dépouilla six cent cinq abbayes, quatre-vingt-dix colléges et cent hôpitaux, ainsi que tous les couvens et monastères d'Irlande, et gorgea de leurs richesses les grands de son royaume et sa domesticité. Les biens d'une abbaye furent donnés à une cuisinière de sa maison, pour la récompenser d'avoir apprêté un *pudding* au goût de sa majesté.

Cependant, jusqu'au milieu du siècle dernier, où l'industrie manufacturière commença à prendre son essor, le paupérisme n'était pas

un fléau alarmant, comme il l'est devenu depuis lors, puisque la taxe des pauvres, qui, comme nous l'avons vu, en 1750, ne s'élevait guère qu'à *seize millions* de notre monnaie, s'élevait à deux cent quarante millions, selon M. Alexandre de Laborde, et à deux cent sept millions d'après la supputation la plus modérée, avant la mesure législative adoptée récemment par le parlement britannique, à l'effet de la réduire progressivement. Le taux moyen du secours était évalué à cent francs par individu; de sorte qu'il y avait en Angleterre 2,070,000 individus réduits à vivre des secours publics. Les provinces où l'industrie a fait le plus de progrès, et notamment les grandes villes manufacturières, sont les foyers où ce fléau prend naissance, et où il se montre dans toute sa laideur; nonobstant les prédictions des économistes, c'est au fur et à mesure que l'industrie perfectionne ses procédés et étend ses opérations, et c'est même en suivant une progression plus rapide qu'elle, que cette affreuse lèpre sociale s'étend en Angleterre.

La France, entrée dans les mêmes voies industrielles que cette puissance, seulement plus tard et sur une moindre échelle qu'elle, en a ressenti les mêmes effets, mais à un degré moins intense. Le *Traité d'économie politique chrétienne* renferme à cet égard des documens précieux et puisés à des sources authentiques; d'après M. de Villeneuve-Bargemont, le nombre des indigens en Angleterre est au total de la population : : 1 : 6, tandis qu'en France il n'est encore que : : 1 : 20. Cependant, la proportion est beaucoup plus forte dans les localités manufacturières, Lyon, Rouen, Lille, etc.; Lille surtout, dont l'activité industrielle ne le cède à aucune ville d'Angleterre, contenait, à l'époque où l'honorable auteur de l'ouvrage précité en était préfet, sur une population de 279,951 habitans, 40,000 indigens secourus, c'est-à-dire environ le septième de la population totale. Les États-Unis d'Amérique eux-mêmes, ô phénomène qui doit confondre la jactance économico-politique ! les États-Unis, qui possèdent de vastes espaces de territoire fertile sans population,

ont aussi leur paupérisme! Pouvant encore pendant long-temps, quoique dans les voies fausses de la civilisation, prospérer par l'agriculture, ils ont voulu, à l'instar de l'Angleterre, se faire puissance manufacturière, et nécessairement employer les procédés les plus avancés; ils en recueillent déjà le fruit amer : le paupérisme. « On ne peut se faire une idée, « disait le *Boston Advertiser*, en 1832, de la ra-
« pidité avec laquelle le paupérisme nous en-
« vahit, qu'en portant nos regards sur le passé.
« Alors on a la mesure des progrès immenses
« que fait chaque jour ce fléau; alors on recon-
« naît l'inefficacité de toutes les mesures adop-
« tées jusqu'ici pour l'arrêter dans sa marche.
« A Massachussets, le nombre des pauvres
« était, en 1821, de $\frac{1}{34}$ sur 100 habitans. Onze ans
« après, en 1832, ce chiffre avait presque dou-
« blé. A Boston, le nombre des pauvres était,
« en 1819, de 395; aujourd'hui il dépasse 800.
« A New-York, la taxe des pauvres a triplé à
« peu près de 1815 à 1831. Dans l'État de New-
« Hampshire, on ne comptait, en 1800, qu'un

« pauvre sur 300 habitans ; aujourd'hui, on « compte un pauvre sur 100 habitans. La Pen- « sylvanie a donné des résultats non moins re- « marquables ; en 1820, on comptait, dans « cette partie des États de l'Union, un pauvre « sur 40 habitans, et la taxe des pauvres a quin- « tuplé de 1820 à 1832. »

Il s'ensuivrait de cette dernière observation qu'en 1832, la Pensylvanie, avec une population très inférieure à ce que comporte son territoire, avait déjà un huitième de sa population à la charge des secours publics.

Nous sommes portés à croire qu'il y a exagération, ou erreur matérielle, dans ce dernier chiffre ; quoi qu'il en soit, il n'en reste pas moins prouvé que la nation placée dans les circonstances les plus favorables à l'emploi fructueux des bras, est déjà rapidement envahie par le paupérisme. Or, de deux choses l'une : ou il n'y a aucun enseignement à tirer des faits, ou il faut conclure de tous ceux que nous sommes à même d'observer, que le paupérisme n'est point un accident de circonstance, ni de

localité, mais qu'il est le fruit naturel et inévitable de la fausse organisation de l'industrie. Quoi qu'il en soit, c'est non seulement la charité qui, dans l'état actuel des choses, fait un devoir au riche de secourir l'indigent, mais c'est la plus rigoureuse justice, puisque le droit de celui-ci a été évidemment sacrifié aux perfectionnemens de l'industrie.

Quant à la taxe des pauvres, c'est un rouage administratif devenu nécessaire, là où la charité spontanée est insuffisante, et le plus simple calcul suffira pour nous démontrer que c'est une grave erreur de lui attribuer la rapide extension qu'a prise le paupérisme en Angleterre. Voici le relevé des progrès de cette taxe, depuis 1750 jusqu'en 1831 : Elle était, en 1750, de 640,000 liv. sterl.; en 1776, de 1,620,316 liv. sterl.; en 1783, de 2,167,749 liv. sterl.; en 1803, de 5,348,205 liv. sterl. Pendant les années 1812, 1813 et 1814, la moyenne de la taxe a été de 6,129,844 liv. sterl. En 1831, elle s'est élevée à 8,280,000 liv. sterl., ou 207 millions de francs, non compris les frais de percep-

tion qu'on porte au quart et même davantage.

Il est probable que le nombre des indigens a suivi la progression croissante de la taxe, si toutefois il ne l'a dépassée ; il s'ensuivrait donc que la classe réduite à vivre des secours publics se serait multipliée, dans l'espace de huit ans, dans la proportion de 1 à 13, tandis que la population totale du pays ne se serait accrue, dans le même laps de temps, que dans la proportion de 1 à 2 $\frac{1}{2}$ environ. Or, quels que soient l'aisance et le bien-être que puisse procurer à l'indigent un secours de 100 francs par personne, surtout en Angleterre, il est difficile de croire qu'il ait pu amener une multiplication de la classe pauvre sextuple de celle qui a eu lieu dans la classe aisée, pendant la même période. Mais quoi ! peut-il y avoir ici matière à discussion ? Smith et Say nous ont dit que, dès que le salaire de l'ouvrier s'élève un peu au-dessus du taux strictement nécessaire pour qu'il puisse vivre, le nombre de ses concurrens se multiplie assez rapidement par la voie naturelle de la génération, pour réduire promptement ce salaire à son mi-

nimum ; et on ne veut pas admettre que la concurrence des hommes-vapeur produise le même effet, quand ceux-ci peuvent sortir de terre en un clin-d'œil par myriades, et sont des concurrens d'autant plus redoutables qu'ils ne vivent que de houille et n'ont ni femmes ni enfans. Au surplus, l'aveu que le mal s'est développé avec la prospérité des manufactures, tel qu'il est échappé à J.-B. Say, est si bien d'accord avec notre raisonnement, que nous en avons dû prendre acte contre les économistes, et le faire servir à prouver que leur manière d'entendre l'organisation de l'industrie est fausse.

Cependant la doctrine enseignée par Malthus et propagée aussitôt par Ricardo, Say et les autres matérialistes, est venue s'ajouter aux *richesses scientifiques* de l'école d'Adam Smith. Dès lors il n'y eut plus qu'un cri contre la taxe des pauvres, et il fut démontré, comme les économistes savent démontrer, que pour qu'il n'y eût plus d'indigens, il suffirait de supprimer l'impôt qui sert à les secourir ; seulement les plus modérés furent d'avis de procéder à

cette grande réforme par une diminution graduelle du secours jusqu'à sa complète suppression : de cette manière les indigens mourront de faim presque sans s'en apercevoir. Telle est en effet la voie nouvelle dans laquelle le parlement britannique, faisant droit au réquisitoire suivant de M. Ricardo, s'est engagé dans sa session de 1839 :

« La tendance funeste de ces lois n'est plus
« un mystère, depuis qu'elle a été dévoilée
« par Malthus; et tous *les amis des pauvres*
« devraient désirer ardemment de les voir abo-
« lies. Par malheur elles sont établies depuis
« si long-temps, et les pauvres ont contracté
« de telles habitudes sous leur influence, qu'il
« faudrait beaucoup de précaution et d'adresse
« pour pouvoir les extirper sans danger de no-
« tre système politique. Ceux mêmes qui sont
« les plus décidés en faveur de l'abolition de
« ces lois, conviennent qu'il faut qu'elle s'o-
« père par une marche lente et graduelle, si
« l'on veut parvenir au résultat désirable d'em-
« pêcher ceux en faveur de qui ces lois furent

« faites mal à propos d'être accablés par la « misère. »

« Toute modification des lois sur les pauvres « qui n'aurait pas pour but leur abolition ne « mérite aucune attention, et celui-là sera *le « meilleur ami des pauvres et de l'humanité*, « qui pourra indiquer les moyens d'y parvenir « de la manière à la fois la plus sûre et la « moins violente (1). »

A l'occasion de ce touchant plaidoyer en faveur des pauvres dont le bonheur sera parfait, à partir du jour où toute assistance leur sera retirée, J.-B. Say s'écrie avec attendrissement : « Ces vues ne sont pas seulement d'un philan- « trope, mais d'un philantrope éclairé. » Et nous, avec toute l'indignation que donne une conviction fondée sur les lumières de l'Évangile, nous déclarons que les philantropes de cette trempe-là sont des hommes sans cœur et que leur science n'est qu'un détestable orviétan.

L'école de Malthus ne s'en est pas tenue à dé-

(1) *Principes de l'Économie politique et de l'Impôt*, par D. Ricardo, chap. 5.

crier les secours de la charité spontanée et légale, elle s'est attaquée surtout à entraver le droit qu'a le pauvre aussi bien que le riche de contracter mariage. « C'est une vérité incon-
« testable, dit Ricardo, que l'aisance et le bien-
« être de pauvres ne sauraient être assurés, à
« moins qu'ils ne cherchent eux-mêmes, ou
« *que la législature ne travaille* à régler leur
« nombre, en diminuant parmi eux la fré-
« quence du mariage. » Enfin l'on n'a pas encore oublié en France l'étrange circulaire qu'un préfet adressa, il y a quelques années, aux maires de son département, et dans laquelle, en parlant des ouvriers, il disait : « Engagez-
« les à ne pas rendre leurs ménages plus féconds
« que leur industrie. » Idée d'une immoralité sans exemple et que la pudeur se refuse à traduire en termes plus explicites; car enfin ces hommes qui affectent de ne pas croire à la chasteté du prêtre catholique, bien que par précaution, non moins que par sentiment des convenances, celui-ci éloigne de lui toute occasion de chute, n'entendaient pas apparemment pré-

cher cette vertu à des hommes grossiers, co-habitant constamment avec leurs femmes. O Liberté! ce sont là pourtant ceux qui se disent tes apôtres et osent se proclamer entre eux *les amis éclairés de la classe pauvre!!!* Et ces mêmes hommes feront entendre au peuple que le prêtre chrétien favorise de tout son pouvoir les mesures politiques tendant à aggraver son état de dépendance et de misère! N'est-il pas temps enfin que justice soit rendue à *chacun selon ses œuvres?*

VII.

DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

Vous reconnaîtrez l'arbre par son fruit. Ainsi, tout arbre qui produit de bons fruits est bon; mais que celui qui ne porte que de mauvais fruits soit reconnu mauvais.

Évangile selon S. Matthieu.

Il est d'autres amis des pauvres qui, révoltés de leur ignorance et de leur grossièreté, ont supposé qu'un bon moyen d'améliorer leur sort serait de répandre parmi eux l'instruction primaire, qui consiste dans la lecture, l'écriture et les quatre premières règles de l'arithmétique. Cette pensée spécieuse s'empara d'une

foule d'esprits animés d'ailleurs des intentions les plus généreuses, à tel point qu'on ne craignit pas d'annoncer comme indubitable que les départemens où ce degré d'instruction est le plus répandu parmi le peuple, étaient en même temps ceux où il se commet comparativement le moins de crimes et de délits; *et vice versâ*, que ceux où il y a le moindre nombre d'enfans fréquentant les écoles primaires étaient ceux où les mœurs sont le plus dépravées. Dans cette persuasion, on multiplia le nombre de ces mêmes écoles, en accordant une préférence marquée à certains instituteurs sans mission religieuse, mais munis d'une méthode expéditive d'instruction matérielle, tandis que l'on vouait au mépris de la tourbe philosophique celles où l'enseignement de la morale chrétienne était placée en première ligne.

Cependant le relevé des condamnations prononcées annuellement dans tous les départemens de France, tant en matière criminelle qu'en police correctionnelle, vint bientôt dissiper cette illusion. Ce fut M. Guerry, employé

au ministère de la justice, qui produisit ce précieux document statistique, duquel il résulte que les faits contredisent le jugement qu'on s'était formé *à priori* sur cette matière; c'est-à-dire que, loin que les départemens les plus arriérés en fait d'instruction primaire soient ceux où règne la plus grande démoralisation, ce sont ceux-là, au contraire, la Corse exceptée, où il se commet le moins de crimes contre les personnes. Il est vrai que ce sont aussi ceux où il se commet le plus de délits contre la propriété; mais qui ne voit que, dans l'un comme dans l'autre cas, ce n'est pas dans le plus ou le moins d'écoles primaires qu'il faut chercher la cause du bien ni du mal qu'on a pu observer? Il se trouve, en effet, que les départemens les moins favorisés, en fait d'instruction matérielle, le sont beaucoup sous le rapport de l'enseignement moral et religieux; de là, la rareté de ces crimes dont le caractère atroce accuse une véritable perversité.

Mais ces mêmes départemens se trouvent être en même temps les plus pauvres de France : la

misère des classes inférieures y est telle qu'elle les expose à une foule de tentations. Or, c'est bien là la cause occasionnelle de la plus grande fréquence relative des vols contre lesquels sévissent les tribunaux. Toutefois, il ne s'ensuit pas de ce que nous venons de dire que l'instruction primaire dépouillée d'enseignement religieux soit absolument hors de cause ; nous allons essayer de jeter quelque lumière sur cette question tant controversée.

La lecture n'est qu'un instrument pour s'instruire; ses avantages sont d'être plus disponible et plus économique que l'enseignement oral. Encore faut-il, pour que l'ouvrier puisse en profiter, qu'il ait le loisir de lire, et en outre qu'il n'ait entre les mains que de bons livres. Or, quand un homme a tiré sur un soufflet de forge, ou scié des planches, pendant quatorze heures de la journée, il ne peut guère songer qu'à se livrer au repos dont son corps a besoin ; d'ailleurs, pour qu'il pût recueillir un fruit moral de ses lectures, il faudrait qu'une autorité tutélaire veillât au choix de ses livres. Or,

quelle est celle qui aura pour lui cette sollicitude dans le système actuel? Sera-ce le maire de la commune, ou le brigadier de la gendarmerie, ou le garde-champêtre? Quant au curé, il y a bien, à la vérité, dans la salle de la mairie, quand le comité d'instruction primaire s'assemble, un coin où il peut s'asseoir, aux termes de la loi; mais ce rôle insignifiant ne lui donne pas les moyens d'exercer une grande influence morale sur ceux qu'il appelle encore ses ouailles. Il y a donc grande chance, vu l'activité qui règne dans les spéculations de librairie, que le pauvre des villes et des campagnes aura occasion de lire beaucoup plus de mauvais livres que de bons; pour lors, l'instrument qui lui aura été donné pour former son cœur et éclairer son jugement lui servira à dépraver l'un et à fausser l'autre. C'est ainsi qu'il acquerra un degré de perversité et de misère bien supérieur à celui dont il était susceptible dans sa primitive ignorance.

L'écriture est un autre instrument encore moins à l'usage du pauvre ouvrier; car il a

bien rarement l'occasion de transmettre sa pensée à grande distance, si toutefois il a une pensée. Aussi n'est-il pas rare, dans les départemens où l'instruction primaire est largement octroyée au pauvre, de voir des enfans de la classe ouvrière, après être sortis de l'école, sachant bien lire et écrire, se trouver, faute d'occasion d'exercer ces talens, tout aussi ignorans, au bout de quelques années, que s'ils n'avaient rien appris du tout. Enfin nous n'admettons pas que les quatre premières règles de l'arithmétique aient davantage le pouvoir de former l'homme à la vertu.

Après cela, l'instruction primaire a-t-elle pour objet d'améliorer la condition de l'ouvrier, d'accroître son bien-être matériel? Sans contredit, cet espoir peut se réaliser pour quelques uns : tel ouvrier de la plus basse classe, qui ne pourrait pas prétendre à un rang élevé dans la hiérarchie des travailleurs, faute de savoir lire et écrire, peut y parvenir s'il possède ces talens. Or, ce sont là des faits isolés, sans influence sur le bien-être des masses; car, à

coup sûr, il ne suffirait pas que tous les manœuvres sussent lire, écrire et compter, pour qu'ils devinssent tous chefs d'entreprise ou contre-maîtres.

Il importe sans doute que l'instruction primaire soit assez répandue pour que cette classe d'industriels ne fasse pas faute ; mais si tous les emplois de cet ordre trouvent actuellement assez de sujets pour les remplir, comment pourrait-il arriver qu'une plus grande propagation de l'instruction primaire augmentât le bien-être de la masse des ouvriers ?

Si du moins l'instruction indiscrètement prodiguée n'avait d'autre inconvénient que de rester inutile à l'individu qui la reçoit et à la société qui la donne, il n'y aurait pas lieu d'en faire une critique bien amère ; mais les personnes douées d'un sens droit, à quelque opinion politique qu'elles appartiennent, sont désormais bien convaincues que le savoir qu'on donne à l'homme qui reste privé de l'aisance et de la moralité, en élevant à ses propres yeux son mérite intrinsèque, exalte naturellement

ses prétentions ; la culture de l'esprit, en raffinant sa nature grossière, le rend par cela même d'autant moins résigné à remplir des fonctions réputées abjectes. De là vient qu'une foule de gens de la classe ouvrière, ayant reçu une instruction supérieure à la condition dans laquelle ils sont nés, et dont ils ne trouvent aucun moyen légitime de sortir, s'irritent contre une société où ils ne se croient pas appréciés à leur juste valeur, et lui déclarent une guerre infernale. Le scélérat Lacenaire fut le type de ces fruits monstrueux de l'instruction prodiguée à des hommes auxquels on ne donne pas en même temps l'éducation religieuse et qu'on ne pourvoit pas des moyens légitimes de jouir d'un certain bien-être. Non, tant que l'industrie n'aura pas reçu une organisation plus rationnelle et plus juste, tant qu'il y aura des membres de la société voués exclusivement à des travaux abrutissans et ne recevant aucune culture morale, il y a plus que de l'imprudence à les appeler à un degré disproportionnel d'instruction qui ne peut être entre

leurs mains qu'un instrument de désordre et de subversion.

Il est vrai que, tant que l'Église conserva les attributions qui lui appartiennent, elle fonda beaucoup d'écoles à l'usage de la classe ouvrière, nonobstant le reproche d'obscurantisme qui lui est encore adressé par des détracteurs ignorans ou de mauvaise foi; mais du moins, en agissant ainsi, la puissance ecclésiastique ne commit pas l'étrange erreur d'attribuer à l'instruction primaire une vertu moralisante par elle-même : elle la donnait à l'enfant du pauvre comme moyen d'acquérir plus facilement et plus complètement l'éducation religieuse, et au lieu de le laisser, par une cruelle indifférence, faire sa pâture intellectuelle et morale de tous les livres qu'il plaît au commerce de mettre en circulation, elle usait de sa légitime autorité pour lui interdire les ouvrages susceptibles de le corrompre ou de l'égarer, et pour mettre entre ses mains ceux dans lesquels il pouvait apprendre ses devoirs envers Dieu et la société.

En résumé, quand un homme possède plus

d'instruction que de bien-être matériel, il en résulte pour lui aggravation de souffrance, et souvent irritation ; quand on lui donne de l'instruction sans moralité, on fait de lui un être dangereux pour l'ordre social.

La science qui prend le Christianisme pour base comprend autrement sa tâche : elle veut opérer la réhabilitation du pauvre à la fois par la morale, le savoir et le bien-être matériel, destinés à découler harmonieusement d'un même principe d'organisation.

Cependant, comme il pourrait arriver que la réforme du procédé général de l'industrie se fît attendre et que nous fussions condamnés à vivre encore pendant un certain laps de temps sous le régime de l'incohérence, il n'est pas hors de propos de chercher quelque moyen de relever la classe ouvrière de la dégradation de fait à laquelle elle semble condamnée. Or, ce n'est pas parce qu'un homme du peuple saura lire et écrire que le sentiment de répulsion qu'éprouvent à son égard ceux qui s'intitulent en France *gens comme il faut*, et en Angleterre

gentlemen, fera place à des relations intimes; quand il saurait les quatre règles, et même l'arithmétique tout entière, il n'en serait pas moins repoussé de leur société. Abstraction faite de tout motif d'orgueil, ces deux classes sont immiscibles dans l'état actuel des conditions sociales; dans le fait, il n'existe aucun point de contact entre elles. Aussi le peuple aura beau avoir en main la puissance, il ne sera jamais en son pouvoir d'abattre le mur d'airain qui le sépare de la classe qui lui est supérieure et de se mêler avec elle. Du reste, quelles sont les conditions qui constituent le rang des personnes dans les mœurs de l'époque présente? Est-ce la naissance, la fortune, l'éducation? C'est tout cela, ou une partie de cela. Maïs, en fait d'éducation, ce qui peut donner à un homme un titre à être admis dans la société, ce n'est point l'instruction primaire, ni rien de ce qui rentre dans la catégorie de l'utile : ce sont les arts libéraux. Un artiste est admis partout, sans qu'on s'informe de qui il est né ni de quelle fortune il jouit; bref, il dépend

de lui de faire partie de la *bonne compagnie*.

Il est étrange que ce soit à nous, qui avons osé déclarer que le principe de l'égalité républicaine est aussi injuste qu'absurde, qu'il soit réservé d'indiquer aux égalitaires les moyens pratiques de faire tomber la barrière qui sépare dans leurs relations habituelles les deux grandes fractions de la société. Quoi qu'il en soit, c'est avec un sentiment de bonheur et une ferme conviction d'être dans le vrai que nous abordons ce sujet ; peut-être serait-il accueilli par des huées, si nous parlions à la tribune *législative* ; mais, à coup sûr, il sera compris des vrais philosophes. Voici, au surplus, un passage de Platon qui fera comprendre notre pensée. C'est Socrate qui parle.

« La musique, mon cher Glaucon, est la « partie essentielle de l'éducation, parce que « le rhythme et l'harmonie ont au suprême « degré la puissance de pénétrer l'âme, de s'en « emparer, d'y introduire le sentiment du beau « et de la soumettre à son empire ; au lieu que « le contraire arrive quand on la néglige. Le

« jeune homme élevé convenablement par la « musique ne saisira-t-il pas avec une éton- « nante sagacité ce qu'il y a de défectueux et « d'imparfait dans les ouvrages de l'art et de la « nature, et n'en éprouvera-t-il pas une im- « pression juste et pénible? Par cela même ne « louera-t-il pas avec transport ce qu'il y a de « beau? ne le recueillera-t-il pas dans son âme, « pour s'en nourrir et devenir par là homme « vertueux? Tandis que tout ce qui est laid sera « pour lui l'objet d'un blâme et d'une aversion « légitimes, et cela dès sa plus tendre jeunesse, « avant de pouvoir s'en rendre compte au nom « de la raison, de cette raison que plus tard, « lorsqu'elle arrivera, il accueillera avec ten- « dresse, parce qu'en vertu du rapport intime « qui se trouve entre elle et les impressions de « son enfance, elle lui apparaîtra sous des « traits familiers (1). »

(1) *De la République*, liv. III. Il est vrai de dire que Platon applique souvent le mot musique, non seulement à cet art proprement dit, mais à un ensemble de notions et de vertus dont la mélodie, jointe à l'harmonie musicale qu'il ne connaissait pas, est l'image sensible et qui répond à peu près à ce que

Cette corrélation intime entre l'exercice habituel de la musique et les dispositions morales de celui qui s'y livre n'avait pas échappé à l'Église quand elle fonda son admirable chant grégorien, et voulut qu'il fût enseigné dans toutes les écoles. Les honorables citoyens chargés de la confection de nos lois en viendront-ils enfin à comprendre que des fonds qui seraient appliqués à la propagation de l'instruction musicale parmi le peuple, auraient plus d'efficacité pour sa réhabilitation sociale, et contribueraient davantage à calmer les passions haineuses qui fermentent dans son sein que toutes les précautions militaires à même fin? Au surplus, voici un fait qui n'est probablement pas le seul de la même nature, et qui prouve que le sentiment inné de répulsion qu'éprouve l'homme bien élevé à l'égard du

nous appelons *harmonie sociale*. Toutefois, le passage que nous venons de citer s'applique littéralement à la musique vocale et instrumentale. Dans tous les cas, la corrélation intime qu'il aperçoit entre celle-ci et l'harmonie sociale est elle-même un argument plus fort que tout ce que nous avons pu dire, en faveur de l'instruction musicale.

pauvre prolétaire ne résiste pas aux sympathies que font naître le goût et les exercices de l'art musical.

Il y a quelques années qu'un ami de celui qui trace ces lignes vint le visiter sur ses grèves de Basse-Bretagne. La musique, dont M. N. est amateur, en même temps qu'il est philosophe chrétien, fut bientôt le sujet de la conversation : il déplorait que les jeunes gens de la société polie, dans la ville qu'il habite, n'eussent pas le goût des arts, et leur préférassent la vie de chasse et de taverne. « Fort heureusement « pour nos concerts, ajouta-t-il, un grand « nombre de jeunes artisans et ouvriers de la « ville se sont adonnés à la musique : aussi ne « manquons-nous pas d'avoir recours à eux, « pour compléter notre orchestre. Il est résulté « de là que ces jeunes amateurs, flattés de « l'accueil amical que nous leur faisons, ont « vraiment pris de bonnes manières et ne pa- « raissent nullement déplacés dans notre com- « pagnie; en un mot, ce ne sont plus pour

« nous des ouvriers avec lesquels on répugne « à se trouver en contact : ce sont des artistes « précieux, avec lesquels nous vivons dans une « certaine intimité. » Qu'on proclame après cela l'égalité dans l'ordre politique ; il n'y a pas un seul des sanglans décrets tendant à l'établir qui soit capable d'amener, entre les deux classes opposées de la société, un rapprochement aussi franc et aussi cordial que celui que nous venons de décrire, et qui fut uniquement dû à l'harmonie musicale.

L'auteur de cet écrit étant en voyage, avec quelques amis, dans les départemens du Nord, fut agréablement surpris d'apprendre que les corps de musique bourgeoise des villes de France et de Belgique sont dans l'usage de se donner des rendez-vous généraux, tantôt dans une ville, tantôt dans une autre, à l'effet de concourir entre elles. Un prix est décerné à celle de toutes dont l'exécution est jugée la meilleure par un jury nommé *ad hoc*. Nous nous trouvions à Douai à l'époque où une fête

de ce genre avait lieu ; c'était par une belle matinée du mois de juin. Tous les corps d'harmonie étrangers à la ville y faisaient successivement leur entrée, en exécutant chacun un morceau de son choix. Au moment où le soleil se levait pur et radieux, la musique d'une ville de Belgique, il nous en souvient, s'avança en jouant un air d'opéra dont les paroles sont :

La voilà, la voilà, cette France chérie!

Les sons de cette douce mélodie, dont le sens intime pénétrait jusqu'au fond de nos cœurs, avaient pour nous ce double charme de l'âme et des sens, qui est l'effet transcendant de l'art. Tout, d'ailleurs, contribuait à notre ravissement : l'heure matinale où la fraîcheur de la nuit n'a pas encore fait place à la chaleur du jour qui se prépare, l'air de fête répandu sur tous les objets, et qui rayonnait sur les visages de ce bon peuple flamand, l'accueil cordial qu'il faisait à ses voisins, les sympathies toutes françaises de ceux-ci, et qu'ils avaient su exprimer avec un goût si exquis, ces flots

d'harmonie musicale qui venaient de moment en moment épanouir le cœur; tout dans cette scène, avant-coureur du règne de l'harmonie sociale, remplissait l'âme d'une pure et douce émotion. Oh! que le mot frontière nous paraissait absurde, au milieu d'une pareille fête!

VIII.

DES INSTITUTIONS ET DES MOEURS AGRICOLES.

Labourage et pasturage sont
les deux mamelles de l'État.
SULLY, *Economies royales.*

La poésie, qui nous peint sous des couleurs si riantes les occupations agricoles, n'est-elle qu'un prisme trompeur? L'attrait naturel qui porte la plupart des hommes à placer le parfait bonheur dans un milieu champêtre est-il un non-sens dans notre organisation? Le Dieu

très bon se serait-il complu à nous donner ces sentimens instinctifs en vue de nous égarer? Il est impossible d'admettre une pareille pensée, non plus que de nier la sympathie qui attache l'homme aux espèces animales et végétales soumises à son empire : il n'est pas de cœur qui ne s'épanouisse quand le soleil, ayant franchi la borne équinoxiale, darde ses premiers feux sur la terre, et que la campagne, après un long deuil, brille de son premier sourire. Nous aimons à contempler l'arbre de nos vergers, lorsqu'il revêt soudainement sa magnifique robe de fleurs, pour assister avec nous aux fêtes de l'espérance, ou lorsque, chargé des trésors de l'automne, il semble nous inviter à jouir des dons du ciel avec actions de grâces. C'est encore un moment plein d'émotion que celui où le troupeau revient des champs, alors que les mères et les agneaux, s'appelant et se cherchant mutuellement dans la foule, sont si heureux de se rejoindre après quelques heures d'absence. Enfin, peut-on voir avec indifférence la vache, cette bonne

nourrice de l'homme, et le cheval, noble compagnon de ses travaux, et le chien, son fidèle et intelligent serviteur, et la poule, si heureuse et si fière de sa nombreuse progéniture, et le pigeon, modèle d'amour et de constance, et l'abeille aux merveilleux travaux, et tant d'autres agens de la richesse agricole? Quoi! il faudra que, dociles aux leçons du matérialisme, nous cessions de leur porter un intérêt de cœur, et ne voyions désormais en eux que des machines diversement utiles! Triste effet d'un rationalisme étroit qui tend à dépouiller le travail agricole de tout ce qui le rend attrayant! Reconnaissons, au contraire, que ce qui fait le charme de l'agriculture entre les autres industries, c'est qu'elle opère sur ce qui a vie comme nous, et qu'elle a Dieu pour coopérateur. Sans contredit, de graves mécomptes attendent l'homme qui cherche dans le milieu social actuel la réalisation des tableaux champêtres tracés par l'imagination des poètes; mais la faute en est à nos institutions incohérentes et fausses; car le poète, avec raison qualifié

de prophète (*vates*) dans l'antiquité, voit la vie des champs telle que Dieu a voulu qu'elle fût, et telle qu'elle sera, en effet, quand la société sera constituée harmonieusement.

L'institution agricole repose sur quatre conditions essentielles : la possession du sol, le travail, le capital et le savoir. Si elles se trouvaient réunies toutes quatre sur le même individu, l'agriculture ne serait entravée par aucune opposition d'intérêt, ni aucune divergence d'action ; mais ce cas, qui du reste ne se rencontre guère que dans les colonisations nouvelles, n'est pas aussi favorable à la richesse qu'il le paraît d'abord, attendu que dans ce système, l'entrepreneur de culture, qui est en même temps son propre ouvrier, est livré à ses forces individuelles, de sorte que l'effet utile produit par l'*unité* d'intérêt est neutralisé par les inconvéniens résultant de la *solité* d'action. Au surplus, le cas le plus ordinaire en Europe, où la civilisation a passé par toutes ses phases régulières, est celui où le sol appartient à une classe inhabile à le cultiver, le

capital d'exploitation et le savoir professionnel à une autre classe (il serait même davantage dans l'esprit de la civilisation que le capital fût fourni à l'agriculteur de profession par une classe à part) ; enfin le travail est le lot de ceux qui ne possèdent ni fonds de terre, ni capital, ni talent supérieur. L'institution agricole gît dans l'alliance plus ou moins intime de ces trois ou quatre catégories d'agens de production, dans la combinaison plus ou moins rationnelle et équitable de leurs droits et de leurs intérêts respectifs.

Nous avons indiqué, dans un précédent chapitre, le premier acte synallagmatique qui fut passé entre les propriétaires et les travailleurs : c'est le bail à cheptel, encore en usage dans plusieurs provinces arriérées en fait d'institutions agricoles. Sous ce régime, le propriétaire fournit le fonds de terre et le mobilier d'exploitation au cultivateur, qui contribue par son travail et le savoir qu'il est censé posséder ; les produits de la culture sont partagés entre les deux contractans ordinairement par

moitié. L'intérêt bien évident du propriétaire est que le produit brut de la culture soit le plus grand possible ; mais il n'en est pas de même du métayer, qui, pour remplir ce but, serait obligé d'appliquer une plus grande somme de travail à un moindre espace de terre, tandis qu'en opérant d'après le principe contraire, il contribue aux fruits communs avec une moindre mise relative, et oblige son co-intéressé à fournir un apport d'autant plus considérable. Mais pour mettre cette proposition dans tout son jour, nous sommes obligé de descendre un instant des généralités de l'économie sociale dans quelques particularités de l'économie rurale.

Le sol n'est fécond qu'en tant qu'il a été pénétré par les gaz atmosphériques, le calorique et la lumière. En voici la preuve palpable : la terre dont les maçons se servent pour faire le mortier, ou pour bâtir en pisé, est toujours prise à une profondeur où elle est complètement froide et infertile ; cependant, au bout d'un certain nombre d'années, quand on vient

à démolir les murs qui en sont construits, on la trouve toujours douée d'une fertilité telle, qu'on l'emploie comme engrais. D'où provient le carbone qu'elle contient alors? C'est un objet de recherches étranger à notre sujet; nous devons seulement prendre acte du fait, car il sert en grande partie à nous expliquer la singulière divergence d'intérêts qui s'établit entre le propriétaire et le métayer. Quand c'est sur le sol que le phénomène en question a lieu, l'on conçoit, sans qu'il soit besoin de le dire, que les molécules terreuses les plus rapprochées de la surface, recevant plus immédiatement le bénéfice des fluides et de la chaleur atmosphérique, se trouvent naturellement les plus fécondes, et qu'elles le sont de moins en moins au fur et à mesure que l'on descend à une plus grande profondeur.

Le labourage a pour objet d'exposer alternativement toutes les parties constitutives du sol aux influences améliorantes de l'air et du calorique; l'on n'appelle même proprement sol que la couche de terre ainsi remuée périodi-

quement ; toute la partie que n'atteignent pas les instrumens aratoires forme immédiatement le sous-sol, et reste, sauf quelques rares exceptions, tellement froide et infertile, qu'il suffit souvent d'un coup de charrue donné plus profondément qu'à l'ordinaire, pour jeter dans le sol une cause temporaire d'infertilité. Il s'ensuit de là que la valeur intrinsèque d'un sol ne résulte pas uniquement de sa qualité, mais encore de sa profondeur, laquelle est égale à celle du labour qu'il reçoit habituellement ; c'est à cette profondeur qu'il convient de rapporter sa puissance productive, abstraction faite de sa qualité et de sa richesse.

Cependant, quelque homogène qu'un sol soit rendu par les labours, les végétaux qui y croissent tirent plus de nourriture des parties voisines de sa surface que de celles du fond. En effet, pendant que la récolte est sur pied, les causes atmosphériques que nous avons indiquées ne cessent pas d'agir sur lui, d'autant plus efficacement qu'elles le font plus immédiatement. D'ailleurs, bien que les racines des

végétaux utiles aillent chercher leur nourriture plus profondément dans le sol qu'on ne le pense peut-être, néanmoins elles perdent une partie de leur force d'assimilation en pénétrant à une certaine profondeur; c'est pourquoi la puissance productive du sol croît avec la profondeur, et pourtant elle n'est pas proportionnelle à cette profondeur. Les expériences que nous avons faites sur cette matière n'ayant pas été répétées dans un grand nombre de circonstances différentes, nous ne saurions présenter nos résultats numériques comme rigoureusement prouvés; toutefois, ils suffisent pour expliquer la loi physique que nous avons observée et dont nous analysons en ce moment les conséquences sociales.

Supposons un sol de 24 pouces de profondeur, qui paraît être la limite convenable dans un terrain de consistance moyenne; car, plus un sol est léger, plus un labour profond lui est utile, et si 1 pied de profondeur suffit dans une argile très compacte, 3 pieds nous ont parfaitement réussi sur des sables calcaires. Si donc

l'on divise par la pensée le sol de 2 pieds en 24 couches de 1 pouce d'épaisseur, la fécondité propre à chacune d'elles sera exprimée, savoir : celle de la couche supérieure, par 24; celle de la suivante, par 23, et ainsi de suite, en diminuant d'une unité, jusqu'à la dernière et la plus profonde, qui ne figure que pour 1. La somme de tous ces nombres, 300, exprime la puissance totale d'un sol de 24 pouces d'épaisseur.

Comparons à présent les effets produits dans la pratique agricole de différens cantons où la profondeur du labour présente de grandes différences : 1° le labour que le pauvre métayer fait, avec une mauvaise charrue, à 3 ou 4 pouces de profondeur; 2° celui du fermier des bons cantons agricoles, tels que la Beauce et la Brie, dont la charrue, un peu meilleure, pénètre à 6 ou 8 pouces; 3° enfin le bêchage des petits cultivateurs du littoral du Finistère, qui retourne une couche de 16 à 18 pouces de profondeur.

Observons, avant de passer outre, que la dépense de force que requiert le labourage suit

une progression inverse à celle de la puissance, c'est-à-dire que la terre coûte d'autant plus à retourner que l'instrument va la chercher plus profondément. D'après les expériences du major Beatson, la dépense du labourage croît avec la profondeur suivant la progression arithmétique 1, 2, 3, 4, etc. Nous ne garantissons pas plus la rigoureuse exactitude des chiffres de l'agronome anglais que nous n'avons fait des nôtres ; néanmoins, quiconque a la moindre teinture des mathématiques comprendra que le principe en est vrai. Ainsi donc, si la terre du fond coûte plus de dépense de labourage et contribue moins au produit que celle plus rapprochée de la superficie, c'est un double motif pour que le métayer préfère son labour superficiel à un labour profond ; son sol de 4 pouces de profondeur a une puissance exprimée par 90, et ne lui coûte à retourner qu'une force égale à 10, tandis qu'un sol de 8 pouces n'aurait qu'une puissance de 164, et lui coûterait une force de 36; conséquemment, s'il labourait à 8 pouces de profondeur, au lieu de 4, la même dépense

de labourage, qui, dans sa pratique, lui rapporte 9 hectolitres de grain, n'en produirait plus désormais que 4 $\frac{x}{9}$ hectolitres. Il est vrai que le journal de terre, au lieu de ne produire que 6 hectolitres de grain, en donnerait au moins 10; mais qu'importe au métayer ce que produit la terre : ce qu'il considère, c'est ce que lui rapporte son travail. Du reste, comme nous ne faisons pas ici un cours d'économie rurale, nous ne relevons pas les légères différences qu'on peut observer entre les aperçus théoriques et les faits pratiques. Quoi qu'il en soit, cette courte analyse doit suffire pour faire comprendre le motif d'intérêt personnel qui fait que le métayer préfère son labour de 4 pouces, bien qu'il ne produise que 6 hectolitres de grain par journal, à un labour de 8 pouces, qui en produirait 10; et cela, au grand détriment de la propriété.

Si le mauvais labourage de 4 pouces est désastreux à la richesse publique, comparativement à celui de 8 pouces, ce dernier ne l'est pas moins quand on vient à le comparer au tra-

vail à la bêche, tel qu'il se pratique dans l'ancien évêché de Léon, à 16 ou 18 pouces de profondeur, avec défoncement du sol, tous les trois ou quatre ans, à 22 ou 24 pouces. Toutefois, nous adopterons le nombre 20 pouces; la puissance qui en résulte sera exprimée par 290. Or, si le labour de la Beauce et de la Brie, qui peut avoir 8 pouces de profondeur et dont la puissance est 164, produit, année commune, déduction faite de la semence, environ 20 hectolitres de blé, le sol du littoral breton, dont la puissance est 290, doit produire 35 hectolitres et une fraction; or, ce rendement serait considéré, dans ce dernier canton, comme une récolte médiocre, sinon mauvaise. Cette légère différence entre les résultats théoriques et pratiques, qui, au surplus, vient *à fortiori* à l'appui de notre raisonnement, provient sans doute de ce que nous avons exagéré la profondeur du labour de Beauce. Quant à la qualité des deux sols, la différence serait en faveur des bons *loams* calcaires de la Beauce et de la Brie plutôt que du terrain granitique de la Bretagne.

Ainsi nous venons d'observer, dans leurs effets respectifs, trois systèmes de labourage en vigueur dans de vastes cantons agricoles; ce qui nous semble beaucoup plus concluant que d'apporter en preuve des expériences particulières, toujours à bon droit suspectes : le premier donne au sol 4 pouces de profondeur, et produit 11 à 12 hectolitres de blé par hectare; le second remue la terre à 8 pouces, et obtient 20 à 22 hectolitres; enfin le dernier est parvenu à créer un sol d'environ 24 pouces, et rend 36 à 40 hectolitres de blé par hectare superficiel. Le labour de Beauce et de Brie est estimé coûter 24 fr. par hectare; conséquemment, celui des métayers, fait à 4 pouces, ne devrait coûter que 6 fr. 66 c., tandis qu'en réalité il coûte un peu plus cher, vraisemblablement parce que l'assistance de l'homme occasionne la même dépense dans l'un et l'autre cas. Cependant le labour à 2 pieds de profondeur devrait coûter 200 fr., et même davantage, puisqu'il est effectué à bras d'hommes; tandis qu'il coûte en Bretagne au plus 160 fr. ou 180 fr. par hec-

tare; ce qui provient peut-être de ce que la bêche opère par un mouvement mécanique plus rationnel que la charrue, du moins quand il s'agit d'aller à une grande profondeur.

Il serait superflu de nous appesantir davantage sur ces détails pratiques. Du moment que notre théorie du labourage est confirmée par l'observation, il en résulte que l'invention de la charrue et son emploi exclusif ont été une véritable calamité pour l'espèce humaine, puisque les productions du sol en ont été diminuées de moitié.

Les économistes politiques déclarent que leur science doit rester étrangère aux procédés particuliers à chaque art. Nous ne comprenons nullement une pareille abstraction; il nous semble du moins qu'avant de déclarer, au nom de la science, que le seul moyen d'extirper l'indigence consiste à retirer tout secours aux indigens, il serait plus rationnel, plus juste et plus humain de s'assurer d'abord si l'industrie agricole tire du sol tout le parti dont il est sus-

ceptible, et si, mieux organisée, elle ne créerait pas de nouvelles ressources alimentaires, qui permettraient au moins d'ajourner les moyens de solution anti-sociaux. Or, quel est l'agronome instruit qui, en examinant l'état général de l'agriculture en France, n'est convaincu qu'il est physiquement possible d'en porter les produits pour le moins au triple de ce qu'ils sont actuellement? En parlant de l'édit qui avait pour objet de donner de l'ouvrage aux pauvres, Malthus s'écrie : « Un pareil ordre est « aussi absurde que celui qui prescrirait de « faire pousser deux épis de blé là où la terre « n'en donne jusqu'à présent qu'un ! » Un pareil ordre serait, selon nous, un appel à la science agricole ; d'après ce que nous venons d'exposer, il ne présenterait rien d'absurde ; et si le professeur d'Édimbourg, au lieu de parler du doublement des ressources alimentaires comme d'une impossibilité physique, eût connu la propriété des labours profonds, il eût probablement hésité à produire ses quatre volumes

de lamentations qui ont donné le cauchemar à tous les gouvernemens, et dont on n'a su tirer que des conséquences inhumaines.

C'est par une raison analogue à celle que nous venons de décrire que les défrichemens de landes se font presque partout au moyen de l'écobuage : l'on obtient ainsi de la couche superficielle un produit peu coûteux et immédiat. Il est vrai que ce procédé ne met en œuvre qu'un sol sans profondeur, et que la fécondité éphémère que lui imprime l'action du feu fait place à la plus complète stérilité ; mais la spéculation agricole trouve son compte à ce grand méfait social, tandis qu'il est sans exemple que les défrichemens de landes et de bruyères exécutés suivant les bons principes agronomiques aient enrichi, ou pour mieux dire n'aient pas ruiné leurs auteurs. Au reste, n'est-ce pas un grave sujet de méditation, pour quiconque s'occupe d'économie sociale, que cette loi fatale en vertu de laquelle la plus utile de toutes les industries est précisément celle qui donne le moins de profit à ceux qui l'entreprennent, et

que dans cette industrie même il n'y ait de sûr que les opérations funestes à la richesse publique? Adam Smith en a fait l'observation avec son impassibilité ordinaire, et sans en tirer aucune induction : « La considération de « son profit particulier, dit-il, est le seul motif « qui détermine le possesseur d'un capital à « l'employer, soit dans l'agriculture, soit dans « les manufactures, ou dans un commerce « quelconque en gros ou en détail... Les profits « de l'agriculture ne paraissent pas supérieurs « à ceux des autres entreprises en aucune « partie de l'Europe. A la vérité, les hommes « à projets de tous les pays ont depuis quelques « années amusé le public en lui présentant les « tableaux les plus séduisans des profits que l'on « pouvait faire par la culture et l'amélioration « de la terre. Sans entrer dans aucune discus- « sion sur le mérite de leurs calculs, une obser- « vation très simple suffit pour nous convaincre « que le résultat doit en être faux : nous voyons « chaque jour les plus brillantes fortunes ac- « quises, dans le cours d'une vie d'homme, par

« le commerce et les manufactures, fort sou-
« vent au moyen d'un petit capital, quelque-
« fois même sans aucun capital; tandis que
« l'exemple d'une pareille fortune acquise par
« l'agriculture, dans le même laps de temps et
« avec un semblable capital, ne s'est peut-être
« jamais présenté en Europe pendant le cours
« d'un siècle. Cependant tous les grands États
« d'Europe contiennent de vastes espaces de
« bonnes terres qui demeurent incultes, et la
« majeure partie de celles qui sont cultivées
« sont loin d'avoir acquis toute la valeur dont
« elles sont susceptibles (1). »

Qui ne croirait qu'après un pareil exorde, l'économie politique va conclure en disant : « Attendu que la production agricole est la plus indispensable de toutes, et celle dont l'insuffisance met la société en péril, s'il est prouvé qu'elle ne procure que de médiocres bénéfices à ses auteurs, il faut de toute nécessité reconnaître qu'il y a dans l'organisation de l'indus-

(1) *Wealth of nations*, book II, ch. V.

trie, un vice radical, dont l'effet est de rétribuer les services sociaux en sens inverse de leur utilité publique.» Mais point, l'économie politique poursuit son chemin en nous apprenant que la valeur d'un service social, comme de toute autre marchandise, se démontre par le prix qu'il obtient sur le marché.

Comme il fut promptement démontré à tout esprit judicieux que le bail à cheptel portait en lui une cause d'inertie fatale à la richesse agricole, les propriétaires en adoptèrent un autre dès qu'ils eurent la faculté de le faire, c'est-à-dire quand ils trouvèrent parmi les cultivateurs des hommes munis d'un capital suffisant pour prendre la terre à ferme. Dans ce nouveau bail, ce n'est plus le propriétaire, mais bien l'entrepreneur agricole, qui apporte le capital d'exploitation; ce dernier ne partage plus les produits de sa culture avec l'autre, mais il consent à lui servir une redevance annuelle fixe et en argent, moyennant quoi la jouissance du sol et des bâtimens d'exploitation lui est assurée pour un certain nombre d'années. On supposa que le

fermier, devant désormais recueillir seul les fruits de son industrie, s'intéresserait à l'amélioration du fonds; mais, par une précaution qui semble trahir une arrière-pensée, les propriétaires s'accordèrent généralement à borner la durée des baux à neuf années : or, en ce qui concerne la plus importante de toutes les améliorations, le défoncement du sol, nous avons fait entendre précédemment que, pour peu que les instrumens aratoires ramenassent la terre du sous-sol dans le sol, celui-ci se trouvait frappé de stérilité pendant quelque temps. Par conséquent, quiconque entreprendra d'approfondir un sol devra se résoudre à en subir la non-valeur pendant un espace de temps d'autant plus long que l'opération sera plus énergique : il peut s'élever à quatre ou cinq ans dans les terrains dépourvus de matière calcaire, nonobstant l'application des engrais.

Il est donc clair que le fermier qui n'a que neuf ans de jouissance serait en perte s'il entreprenait une semblable amélioration, ou toute autre, tels que travaux d'irrigation, planta-

tions, défrichemens, dessèchemens, amendement des sols les uns par les autres, reboisement des crêtes de terrain et des déclivités trop raides, etc. Il serait, en effet, peu raisonnable d'attendre de pareilles impenses de la part d'un détenteur temporaire du sol, eût-il même un bail de dix-huit ans. Quelques propriétaires anglais, puissamment riches, et dont les terres ne sont point sujettes à être partagées, ont, dit-on, tranché grandement la difficulté en accordant à leurs fermiers des baux très longs, voire même des emphytéoses. Il n'a fallu rien moins qu'une pareille concession pour engager les fermiers à entreprendre sérieusement les améliorations foncières; mais un long bail, équivalant presque à une aliénation du fonds, n'est praticable que sous l'empire du droit d'aînesse, et ne saurait s'accorder avec nos lois, nos mœurs et nos convenances de famille.

Au reste, le bail à ferme de neuf ans n'a pas pour unique inconvénient de mettre obstacle à ces grandes opérations; il a pour effet fatal l'épuisement périodique du sol, attendu que

chaque fermier sortant, ou exposé à sortir, s'efforce d'en extraire tous les sucs nutritifs qu'il contient, et ne laisse à son successeur que ceux qu'il n'a pas pu convertir en un produit vénal quelconque. En réalité, l'agriculture, telle qu'elle se pratique sous un pareil régime, consiste bien plus dans l'art d'épuiser le sol que dans celui de l'enrichir : or, il n'est aucun cultivateur pratique qui ignore ce qu'il en coûte de temps et de dépenses pour réparer un épuisement complet ; car ce n'est pas immédiatement que la terre s'assimile les engrais qu'on lui donne ; elle ne le fait même jamais plus promptement que quand elle contient une certaine quantité d'humus, c'est-à-dire de matière organique déjà combinée. On a cru pouvoir remédier à cet inconvénient, en interdisant au fermier la culture de certaines plantes épuisantes et qui ne rendent rien au sol ; ou, ce qui est beaucoup plus rationnel, on l'a obligé à fournir la preuve qu'il avait réparé l'épuisement produit par de semblables récoltes, au moyen d'une quantité convenable d'engrais tirés du

dehors. En Flandre et sur le littoral breton, il est de principe que le fermier sortant soit indemnisé, par son successeur, de l'arrière-graisse qu'il laisse dans la terre, estimée à dire d'experts. Le principe est bon sans doute ; mais les moyens d'exécution laissent en général beaucoup à désirer. Quoi qu'il en soit, il est à remarquer que les deux cantons agricoles où ce principe reçoit son application telle quelle sont les mieux cultivés et les plus productifs de France, et probablement de l'Europe.

Les agronomes s'efforcent, depuis un demi-siècle, de trouver quelque combinaison propre à concilier les intérêts du propriétaire et ceux du cultivateur, et ils n'ont pas trouvé de meilleure solution que le bail à très long terme, qui n'est applicable qu'à un petit nombre de situations ; tandis qu'il existe, depuis quatorze ou quinze siècles, en basse Bretagne, une institution qui remplit le but aussi complètement que faire se peut en civilisation, c'est le *bail à convenant*, ou *domaine congéable*. L'historique sommaire de cette institution fera facilement

comprendre dans quel esprit de justice et de mutuelle liberté les parties contractantes l'ont conçue dès le principe.

L'ancienne Armorique, actuellement basse Bretagne, après avoir été conquise par César, fut opprimée et horriblement ravagée par ses successeurs; sa dépopulation s'ensuivait, tantôt de l'exécution militaire qu'elle subissait, en punition de ses fréquentes révoltes contre les Romains, tantôt des secours d'hommes qu'elle était obligé de leur fournir. En l'an 383 de notre ère, elle se trouvait tellement dépeuplée, que Maxime imagina d'y transporter des insulaires de la Grande-Bretagne; quelques années après, Constantin y en amena d'autres. Il est probable que c'est à ces premières colonisations qu'il faut attribuer la conformité de mœurs et de langage entre les bas Bretons et les Gallois actuels. Quoi qu'il en soit, malgré les deux immigrations dont nous venons de parler, l'Armorique était encore presque déserte au quatrième siècle, époque où les Saxons, après avoir conquis la Grande-Bretagne, poursui-

vaient avec fureur le massacre de la population indigène. Ceux-ci se trouvant acculés dans les montagnes de la Cornouailles et les landes du pays de Galles, et n'y pouvant subsister, cherchèrent en grand nombre un refuge sur le continent : or, il arriva naturellement qu'ils furent attirés vers l'Armorique, où se trouvait déjà une population ayant la même origine celtique, le même langage et les mêmes mœurs qu'eux. D'ailleurs, les seigneurs de ce pays, dont les vastes terres restaient en non-valeur, faute de bras pour les cultiver, accueillirent favorablement ces émigrans, qui affluèrent, pendant les quatrième et cinquième siècles, de l'île d'Albion dans la province d'Armorique. Bien que le paysan bas-breton fût serf de la glèbe, on se garda bien d'offrir une pareille condition aux réfugiés ; libres et puissans par leur nombre, ils purent en demander une meilleure, et l'obtinrent.

Les seigneurs bretons, trop pauvres pour faire par eux-mêmes la dépense de toutes les constructions qu'exige une exploitation ru-

rale, louaient le fonds aux nouveaux colons dans son état actuel d'inculture et sans bâtiment d'aucune sorte ; ils laissaient à ceux-ci la charge de construire les édifices, d'enclore les champs, de planter les arbres fruitiers ; en un mot, de faire sur le fonds brut et sauvage qui leur était baillé, toutes les impenses nécessaires à un établissement agricole. Tous ces divers ouvrages, que l'industrie de l'homme ajoute à la valeur d'un terrain inculte, sont appelés en termes techniques : *édifices* et *superfices ;* ils sont la propriété du colon qui en est l'auteur, ou qui les a acquis d'un autre, et constituent ce qu'on entend par ses *droits superficiaires*. Le seigneur ou propriétaire foncier (car ces deux termes sont synonymes dans le régime en question), en accordant un bail de neuf ans au cultivateur, que nous désignerons à présent par les noms de *domanier* ou *colon*, s'engageait, à l'expiration de ce bail, à lui rembourser la valeur de ses édifices et surperfices, estimés à dire d'experts. Tel est encore l'essence du domaine *congéable*, de sorte que nous pouvons cesser de parler

au passé. Si, à l'expiration du bail, le seigneur n'est pas en mesure d'opérer le remboursement, la jouissance se continue aux mêmes clauses et conditions que ci-devant, sans avoir besoin d'un nouvel acte, et, comme l'on dit, par *tacite réconduction*.

Dans cet état de choses, le seigneur est toujours admis à exercer son droit de *congément*, en prévenant le colon de son intention, six mois avant la Saint-Michel, et en remplissant les formalités légales, à l'effet de lui rembourser la valeur estimative de ses édifices et superfices. De son côté, le colon est libre de disposer, comme bon lui semble, de ses droits superficiaires, de les vendre ou aliéner, à quelque titre que ce soit, sans que le seigneur y puisse apporter le moindre trouble, les droits fonciers de ce dernier lui étant suffisamment garantis par les édifices et superfices, en quelques mains qu'ils se trouvent. On voit que cette combinaison procure à chacune des parties contractantes toute la liberté et la sécurité qu'elle peut raisonnablement désirer; le propriétaire

est débarrassé de tous tracas de réparations et risques d'insolvabilité ; le domanier ajoute journellement par son industrie à la valeur primitive du fonds, sans craindre qu'un autre profite du fruit de son labeur ; il est véritablement propriétaire, quoique à titre précaire, des édifices et superfices ; aussi est-il d'usage de le qualifier de *propriétaire superficiaire*, et de donner, ainsi que nous l'avons dit, au propriétaire foncier le titre de *seigneur*, ce qui, en 1841, soit dit en passant, n'est pas un médiocre scandale constitutionnel.

Telle est la substance du bail *à convenant* qui régit encore aujourd'hui la majeure partie de la basse Bretagne ; n'est-il pas étrange qu'une aussi bonne institution soit restée enfouie dans un canton obscur, pendant quatorze ou quinze cents ans? Si elle eût été d'origine anglaise, nos livres agronomiques l'eussent sans doute prônée à satiété ; mais, ce qui est encore plus étrange que cette concentration locale, c'est que, par suite du préjugé libéral qui mettait en suspicion légitime toutes les

vieilles institutions de la Bretagne, celle-ci a failli disparaître ; nous ne saurions passer sous silence cette faute législative. D'après les anciens usemens, quand un bail était continué par tacite réconduction, le seigneur avait toujours la faculté d'exercer son droit de congément, en le signifiant six mois avant la Saint-Michel, et en effectuant le remboursement des droits superficiaires du colon ; mais celui-ci n'avait pas le droit de demander son remboursement et de prendre congé. On crut voir un abus criant dans cette clause de non-réciprocité ; d'ailleurs, comme dans presque tous les baux à convenant, il se trouvait quelque obligation de nature féodale stipulée en même temps que les clauses purement convenancières, l'opinion révolutionnaire s'acharna contre cette forme de contrat et en propagea les notions les plus fausses. L'assemblée législative décréta, le 27 août 1792, que le domanier jouirait par réciprocité du droit de provoquer son congément ; mais, après avoir ainsi détruit toute l'économie de cette institution, l'a-

nimadversion républicaine ne s'arrêta pas là ; et la Convention, en décrétant, le 17 juillet 1793, que tout acte entaché originairement de la plus légère marque de féodalité était supprimé sans indemnité, dépouilla par le fait la presque totalité des propriétaires de leurs droits fonciers au profit des domaniers. Enfin, quand les idées eurent repris un peu de calme, le pouvoir législatif revint sur cet acte de spoliation, et, par une loi du 9 brumaire an VI, les décrets de l'assemblée législative, des 23 et 27 août 1792, furent remis en vigueur, c'est-à-dire que le colon conserva seulement le droit de se faire congédier et rembourser de ses droits superficiaires.

Il est évident néanmoins que le législateur d'alors s'abusait, en supposant que la clause de non-réciprocité, en l'absence de laquelle il n'y a pas de domaine congéable possible, reposait sur une injustice ; en effet, le colon est un individu qui entreprend une spéculation particulière sur un fonds de terre qu'il tient d'une personne étrangère à son industrie, qui est

désintéressée dans ses bénéfices éventuels, et qui doit par conséquent l'être dans ses pertes ou mécomptes possibles. Si le domanier a construit ses édifices sans intelligence, de telle sorte qu'ils ne remplissent pas leur objet, il est en droit de les vendre, à profit ou à perte, à qui bon lui semble; mais est-il juste qu'il puisse imposer au propriétaire du fonds l'obligation de les lui rembourser au prix coûtant? Cela ne tombe pas sous le sens; d'ailleurs, autre chose est d'être appelé à recevoir la valeur en espèces sonnantes d'une propriété qu'on ne possède qu'à titre précaire, ou d'être contraint, dans le délai de six mois, à solder, argent comptant, la valeur d'une propriété dont on n'a que faire.

Cependant, l'opinion de l'époque était tellement faussée sur cette matière, que Tronchet, dans son rapport sur la loi du 9 brumaire an VI, déclare que la clause de non-réciprocité est intolérable. M. Portalis s'exprime ainsi, en motivant un arrêt du 15 avril 1810, sur la même matière : « On ne peut supporter des

« charges ou des servitudes éternelles. L'ima-
« gination inquiète, accablée par la perspec-
« tive de cette éternité, regarde une servitude
« qui ne peut finir, comme un mal qui ne
« peut être compensé par aucun bien, etc.,
« etc. » Cependant, mettons à la place de ce factum déclamatoire le plus simple raisonnement. Quoi! un homme entreprendra une opération agricole sur un fonds dont il s'engage à servir la rente ; il y bâtira une maison, enclorra des champs, irriguera une prairie, plantera un verger à sa convenance et à son profit particulier ; puis, s'il vient à reconnaître que son opération est mauvaise, il aura le droit de s'en retirer indemne, en l'imposant au propriétaire, qui n'avait aucun intérêt dans ses chances de bénéfice!

Au surplus, la loi a toujours laissé au colon le droit de vendre ses droits superficiaires, bien entendu à la charge par l'acquéreur de servir la rente convenancière dont ils sont grevés. En mettant les choses au pire, s'il ne trouve d'acquéreur à aucun prix, il a le droit de faire

exposse, c'est-à-dire d'abandonner les édifices et superfices au propriétaire foncier, et il se trouve par ce seul fait libéré légalement envers ce dernier; et c'est dans cette situation si simple, si naturelle, que le législateur croit voir *une servitude éternelle, que l'imagination, inquiète et accablée, ne peut envisager sans effroi!* C'est pourtant ainsi que les belles phrases servent souvent à faire de mauvaises lois. Quoi qu'il en soit, le principe en vertu duquel le colon est admis à provoquer son remboursement prévalut; mais par une conséquence inexplicable, tandis que la loi nouvelle cassait une clause implicitement comprise dans les actes antérieurs, elle permettait qu'on la rétablît explicitement dans les actes ultérieurs, comme si une *servitude éternelle* était moins accablante pour l'imagination en vertu d'un acte notarié qu'en vertu de la loi, à laquelle d'ailleurs on pouvait déroger jadis par clause expresse, comme on le fait aujourd'hui en sens contraire.

La seule modification utile à l'agriculture

qu'on eût pu introduire dans le domaine congéable, sans léser le droit de propriété, eût été de statuer qu'à l'avenir, lorsqu'un bail expiré prendrait cours par tacite réconduction, le colon, au lieu de n'être assuré de sa jouissance que pour l'année subséquente, le serait pour trois, six ou neuf ans. Mais non : vient-il à surgir au sein de la civilisation une assez bonne institution, elle restera cantonnée pendant quatorze ou quinze cents ans dans une province mal connue et mal jugée ; puis, quand elle appellera l'attention du législateur, ce sera pour être bouleversée par des avocats. Au reste, nous ne prétendons pas que ce contrat, quelque bonne qu'en soit l'idée fondamentale, soit absolument exempt d'abus ; mais c'est d'autant moins le cas de les faire connaître et d'en indiquer le remède, que nous avons la prétention d'apporter à la société une institution agricole qui laisse loin derrière elle le domaine congéable, en le supposant même dans toute la perfection dont il est susceptible.

Il résulte en fait, du meilleur comme du plus

mauvais des contrats de location, que l'agriculteur n'est nullement intéressé aux perfectionnemens de l'agriculture; la raison de ce fait subversif est facile à saisir: la quantité de terre à louer dans un canton reste toujours la même, tandis que la population agricole tend à s'accroître incessamment. Lorsque les seigneurs bas-bretons s'empressaient d'offrir leurs terres incultes à des cultivateurs étrangers, ou lorsque les nouveaux États d'Amérique appellent à l'envi la population européenne sur les leurs, il y a concurrence appréciative de l'industrie agricole et dépréciative de la terre; mais du moment où il y a plus de demandes de terres que de terres à louer, la concurrence s'établit en sens inverse; elle est appréciative du sol et dépréciative du travail; c'est-à-dire que, plutôt que de manquer d'établissemens, les cultivateurs consentiront, dans leur désir de se supplanter les uns les autres, à réduire les profits de leurs capitaux et de leur industrie au taux le plus bas possible. Conséquemment, tout ce que l'agriculture parvient à tirer du sol au-

delà de ce taux vient en augmentation du prix de location dont les propriétaires profitent seuls. C'est pourquoi ces messieurs appellent de tous leurs vœux les progrès de l'agriculture, et cela se conçoit ; tandis que les fermiers et domaniers y restent en général fort indifférens, pour ne rien dire de plus ; mais y a-t-il lieu de s'en étonner? En poussant aux améliorations rurales, les propriétaires n'ont que des chances de bénéfices et aucune de perte ; tandis que, si une méthode nouvelle produit du négatif, il reste à la charge du fermier. Cependant, vient-elle à réussir, le fermage en est bientôt augmenté d'autant, et le pauvre cultivateur, à qui la société d'agriculture avait promis tout l'or du Pactole, redevient, en sortant de chez le notaire, Gros-Jean comme devant. Aussi, est-ce un phénomène bien digne du gâchis social où nous vivons, qu'une classe industrielle intéressée en masse à s'opposer aux progrès de son industrie. Au surplus, voulant nous exposer le moins possible au reproche de paradoxe, dans notre analyse de la civi-

lisation, nous aimons à recueillir les aveux échappés à ses coryphées :

« Il résulte de la nature des choses, dit « J.-B. Say, que c'est le propriétaire qui jouit « de toutes les circonstances durables qui se « trouvent favorables à sa terre, de même que « de tous les perfectionnemens agricoles qui « s'introduisent dans son canton ; car les cir- « constances favorables qui surviennent, « comme l'ouverture d'une route, d'un canal, « augmentent le parti qu'on peut tirer des pro- « duits de la terre, et les concurrens qui se « présentent pour l'affermer, sachant qu'ils en « tireront un plus grand parti, portent leurs « offres plus haut. Il en est de même des per- « fectionnemens que le temps amène dans « l'art agricole, comme, par exemple, de la « culture des plantes fourragères dans les an- « nées de repos. Un fermier qui voudra faire « usage de cette nouvelle source de produits, « étant en état de tirer plus parti d'un champ, « est en état d'en offrir un meilleur fermage « et d'obtenir la préférence sur un fermier

« moins industrieux. Mais en même temps,
« comme il ne saurait douter qu'à mesure qu'il
« tirera un meilleur parti de sa terre ou
« augmentera le prix du bail, il est peu em-
« pressé à faire des essais dont les risques sont
« pour lui et les succès pour le propriétaire.
« On pourrait attribuer à cette cause la répu-
« gnance que les fermiers montrent en géné-
« ral pour les nouveautés, si le défaut de lu-
« mières et la paresse d'esprit ne suffisaient
« pas pour expliquer le penchant de la plupart
« des hommes à suivre les sentiers de la rou-
« tine (1).

Il eût été plus logique, selon nous, de conclure en disant : « On pourrait attribuer au « défaut de lumières et à la paresse d'esprit « des cultivateurs leur répugnance pour les « innovations, et leur penchant à suivre les « sentiers de la routine, si les vices du mé- « canisme social que nous venons de dé- « crire ne suffisaient pas amplement pour

(1) *Cours complet d'Économie politique*, v^e^ part., ch. xxi.

« nous expliquer ce trait proéminent de leur « caractère. » Au reste, les livres et les sociétés d'agriculture, en conseillant aux cultivateurs pratiques de renoncer à leurs procédés défectueux, pour en adopter de meilleurs, ressemblent beaucoup à cette petite princesse devant laquelle on déplorait le malheur du peuple, en disant qu'il manquait de pain, et qui s'écria aussitôt, comme frappée d'un trait de lumière : Que ne mange-t-il de la croûte de pâté? En effet, plus un système de culture est perfectionné, plus il exige l'emploi d'un grand capital : or, tel qui entre en ferme avec une somme de 60,000 francs n'est pas toujours à même de s'en procurer 100,000. L'ancien assolement triennal avec jachère nue exige que le fermier soit muni d'un capital de 250 à 300 francs par hectare, tandis que l'assolement quadriennal exigerait au moins 450 francs. Il est fort bien sans doute de conseiller l'abolition de la jachère, la culture des prairies artificielles et des plantes sarclées, etc.; mais on ne doit jamais perdre de vue que, pour con-

sommer utilement beaucoup de plantes fourragères, il faut posséder un nombreux bétail ; pour donner plus de façons à la terre, y charroyer plus d'engrais, en rapporter de plus lourdes récoltes, il est nécessaire d'avoir plus d'attelages, de charrettes, de harnais, d'approvisionnemens pour les bêtes de trait, entretenir un domestique plus nombreux, faire l'avance de plus de main-d'œuvre et d'autres frais de tout genre ; en un mot, être plus riche. Nous sommes convaincu que si le capital agricole rapporte 5 à 6 p. 100 dans la culture virgilienne, il rapporte 12 ou 15 p. 100 dans l'assolement quatriennal bien administré ; mais ce n'est pas une petite affaire que le passage d'un assolement à un autre, d'ailleurs une foule d'obstacles généraux et locaux entravent cette amélioration ; de sorte qu'il se passera encore bien des années avant que l'on parvienne, par les procédés dont la civilisation dispose, à fonder en France, où les mœurs agricoles sont d'origine romaine, c'est-à-dire à prédilection céréale, un système général de culture à base

germaine, c'est-à-dire à prédilection pastorale.

Nous ne nous arrêterons pas à faire ressortir les conséquences qui résultent de ces deux différentes manières de concevoir l'agriculture; mais, en nous renfermant dans notre matière philosophique, il nous reste à comparer deux systèmes agricoles opposés, sous un tout autre point de vue que celui que nous venons d'indiquer : c'est actuellement la grande et la petite exploitation rurale qui sont en cause, et que nous allons observer sous le rapport de leurs effets sociaux.

L'entrepreneur de grande culture est un homme de la classe moyenne, possédant le capital et le savoir nécessaires à sa profession; la direction et la surveillance de ses opérations suffisant pour employer toutes les facultés d'un homme ordinaire, il est rare qu'il prenne une part sérieuse aux travaux manuels de l'exploitation : dans tous les cas, il est obligé d'en faire exécuter la majeure partie par des domestiques et des journaliers. Or, si l'on se rappelle ce qui

a été dit précédemment, concernant l'inertie avec laquelle l'homme travaille, quand sa rétribution consiste dans un salaire fixe, et qu'il est par conséquent désintéressé dans le résultat, bon ou mauvais, grand ou petit, de l'opération, l'on comprendra sans peine que c'est en très grande partie cette cause fatale qui neutralise les avantages particuliers inhérens à la grande entreprise agricole. Ces avantages sont pourtant considérables, ainsi qu'on va pouvoir en juger. 1° La grandeur de l'établissement permet de faire une foule d'économies importantes sur le personnel, les locaux, le combustible, le travail culinaire, etc.; enfin de simplifier les opérations de vente et d'achat, en les réduisant à un moindre nombre. 2° La division du travail ne peut pas, à la vérité, être portée aussi loin en économie rurale que dans les manufactures; néanmoins, la grande exploitation applique à certaines branches de l'industrie des agens spéciaux, et il en résulte les mêmes effets économiques que dans l'industrie manufacturière. 3° La grande culture peut seule faire usage des

divers instrumens appropriés à chaque opération, et suppléer au travail des bras par des moteurs économiques et des machines. 4° Elle seule peut s'adjoindre plusieurs opérations accessoires qui donnent aux produits du sol leur plus haute valeur possible en utilisant des momens de chômage.

Si, d'un autre côté, nous observons la petite culture, rien n'est déplorable comme le mauvais emploi du temps, qui résulte nécessairement de l'application du même agent à toute espèce de travail. Tantôt le petit cultivateur a devant lui une besogne au-dessus de ses forces individuelles; tantôt, au contraire, un homme robuste est obligé de s'appliquer au travail d'un enfant. Le détail d'une petite exploitation est aussi vétilleux que celui d'une grande : aussi le pauvre fermier n'en est pas quitte pour la fatigue de ses bras; une certaine tension d'esprit lui est en outre nécessaire pour diriger ses opérations agricoles, et il est tenu à une constante vigilance pour tirer parti des moindres objets; enfin la fréquentation des marchés lui est aussi

onéreuse qu'au grand cultivateur. Arthur Young fut choqué de voir les marchés de Bretagne encombrés d'une foule d'hommes et de femmes, les uns y apportant un sac de grain, les autres quelques livres de beurre, une ou deux douzaines d'œufs. Bref, on ne tarirait pas si l'on essayait de peindre l'emploi inéconomique du temps, des forces et du capital qui a lieu dans la petite exploitation rurale. Et si, des travaux des champs, nous descendions à ceux du ménage, ce serait encore pis ; nous verrions la même femme, quelquefois enceinte ou nourrice, obligée de vaquer aux soins de la cuisine, des enfans, des vaches, de la laiterie, de la basse-cour, de la tenue intérieure de la maison, de sarcler, filer, coudre, etc. Aussi n'y a-t-il pas lieu de s'étonner qu'une partie de ces besognes diverses soit négligée, et que l'intérieur d'une ferme de petite culture présente ordinairement l'aspect le plus repoussant.

Cependant, le croirait-on? Nonobstant les désavantages de position que nous venons d'énumérer, et dont nous n'avons pas dit la cen-

tième partie, il est de fait constant que la petite culture donne un produit brut beaucoup plus élevé que la grande, et un produit net au moins égal.

Si nous n'avions pas pour principe d'apporter le plus grand scrupule dans les preuves que nous entendons fournir à l'appui de toutes nos propositions, nous comparerions, à superficie égale, le sol de la Beauce et de la Brie, terres classiques de la grande exploitation, avec celui de la Basse-Bretagne, où le système de petite culture est poussé à son degré le plus extrême, et nous dirions que les fermages ne s'élèvent pas, dans ces premiers cantons, au-dessus de 40 fr. l'hectare ; tandis que, sur le littoral de Léon, ils ne descendent pas au-dessous de 120 fr., et s'élèvent, dans beaucoup de localités, à 180 fr. l'hectare. Mais si nous procédions ainsi, l'on serait peut-être en droit de dire que nous usons de stratagème et que la comparaison n'est pas juste, attendu que les sols que nous comparons ensemble ne sont pas d'égale profondeur. Il est vrai pourtant que la profondeur du sol breton

est due aux procédés propres à la petite culture; toutefois, cette circonstance a dû être envisagée à part. C'est pourquoi, pour comparer loyalement l'effet économique d'un de ces deux systèmes à celui de l'autre, nous ramènerons dans le calcul les deux sols à un degré de puissance égal.

L'on sait, par les précédentes analyses, que le sol des bons cantons de grande culture, à qui nous faisons l'honneur de croire que leur charrue retourne la terre à 8 pouces de profondeur, est représenté en puissance par le chiffre 164, et celui du Léon par 290. Il s'ensuit qu'un hectare de terre de ce dernier canton est égal en puissance à $1 \frac{126}{164}$ hectare des deux premiers cantons; ou, ce qui est plus commode, on établira la proportion en disant : si 1 hectare de terre dont la puissance est 164 est affermé 40 fr., le même espace superficiel dont la puissance est 290 devrait être affermé : x = 70 fr. 73 c. Or, on voit que nous sommes encore loin de compte, même en admettant que le taux général des fermages du Léon soit seu-

lement 120 fr. Il est vrai que nous avons pris pour terme de comparaison le pays de petite exploitation le mieux cultivé que nous connaissions. Quoi qu'il en soit, si l'on compare entre eux d'autres cantons de grande et de petite culture, l'on trouvera toujours que celle-ci, toutes choses égales d'ailleurs, est capable de payer un prix de location supérieur à l'autre. Il est encore juste de faire observer que les petits établissemens agricoles étant à la portée d'un plus grand nombre de cultivateurs, il en résulte une concurrence d'autant plus active, qui tend à élever la valeur locative de la terre et à réduire les profits de l'industrie. Aussi rien ne saurait donner une idée des privations qu'une famille de petits fermiers est obligée de s'imposer pour parvenir à remplir ses engagemens.

Au surplus, ce qui nous importe est bien moins de constater la prééminence d'un mauvais système sur un autre, que de démontrer leurs vices respectifs et de découvrir la loi en vertu de laquelle l'institution agricole mettra en œuvre à la fois l'intérêt individuel des tra-

vailleurs et les grands moyens de puissance et d'économie créés par la civilisation. Pour terminer, nous ferons connaître comment la grande et la petite culture influent respectivement sur l'état social d'un pays; il importe surtout de savoir lequel des deux systèmes possède au plus haut degré la funeste propriété d'accroître la masse des indigens.

On a long-temps répété, comme un axiome incontestable de la science sociale, que là où il croît assez de blé pour faire vivre un homme, i naît nécessairement un homme pour manger ce blé. Malthus est venu plus tard nous apprendre qu'en pareille circonstance il naît un homme, plus une fraction. Toutefois, rien n'est moins prouvé que cette corrélation : sauf le cas des naissances illégitimes, qui, Dieu merci, est encore exceptionnel, nonobstant le rapide progrès des mauvaises mœurs, le nombre des naissances est à peu près réglé par celui des mariages. Il est possible que l'abondance des moyens de subsistance contribue à déterminer les jeunes gens à se mettre en ménage; mais

cette circonstance n'est pas l'unique, ni même la principale qu'ils prennent en considération ; il est même vrai de dire que son appréciation, tant soit peu exacte, est au-dessus de la portée des individus de la classe pauvre. Mais il en est d'autres qui produisent plus directement cet effet : tel est le cas, quand le nouveau couple est assuré d'un toit, d'un foyer domestique, et plus encore lorsque l'industrie est organisée de manière à ce que le travailleur ne puisse pas se dispenser d'être marié. Sans contredit, les jeunes gens ne sauraient songer raisonnablement à se mettre en ménage s'ils étaient absolument sans pain ; mais, pour peu qu'ils en aient le jour de la noce, telle est l'imprévoyance naturelle à la classe ouvrière, que cela suffit à peu près pour que le mariage puisse avoir lieu. Au surplus, maison, ménage, couple marié, toutes ces expressions sont fréquemment employées les unes pour les autres ; ce qui prouve suffisamment l'intime connexion des faits qu'elles représentent. S'agit-il maintenant de décider quel est celui des deux systèmes agri-

coles qui contribue le plus à accroître le nombre des pauvres? Ce sera celui des deux qui favorise le plus le mariage.

A une époque qui n'est pas encore fort éloignée de nous, où l'on croyait qu'un rapide accroissement de la population était un signe et une cause de la prospérité publique, on a reproché à la grande culture d'être contraire à la population; depuis que l'opinion a viré de bord, les choses n'ont pas changé. Toutefois, on n'a pas laissé d'accuser les procédés économiques propres à la grande culture de contribuer au paupérisme : or, ces deux reproches sont contradictoires. La vérité est que la grande exploitation rurale renferme en elle peu de causes favorables au mariage ; car elle emploie en général des domestiques célibataires de préférence aux hommes mariés, et n'exige, à la rigueur, qu'un seul ménage, celui du chef d'entreprise. D'un autre côté, comme elle s'attache à économiser la main-d'œuvre au moyen des instrumens et des machines, et que la majeure partie de ses produits alimentaires s'ex-

porte dans les villes, où leur distribution, mauvaise ou bonne, ne saurait lui être imputée à tort ni à raison, elle a donc réellement la double propriété de produire beaucoup de denrées alimentaires et relativement peu d'hommes.

Il en est tout autrement de la petite exploitation : quelque exiguë qu'elle soit, elle réclame nécessairement la présence d'un couple marié. Ce couple est ordinairement fécond; nous en avons déjà dit la principale cause physiologique : c'est parce que la femme y prend beaucoup de peine et de fatigue. Quel que soit le peu d'aisance de la famille, les alimens sont sous la main; c'est un produit de la ferme. En conséquence, on en use sans parcimonie, comme on fait de tout ce qui n'a point été acheté à prix d'argent, et comme faisait le bon vieillard de Virgile :

Et dapibus mensas onerabat inemptis.

La pomme de terre surtout, qu'on cultive pour le bétail, et qui est une excellente et éco-

nomique succédanée du pain, dispense la mère de donner le fouet à ses enfans quand ils lui demandent leur déjeûner, ainsi que l'entendait maître Sganarelle. Les vêtemens de ces enfans sont les vieilles hardes de père et de mère, refaites à leur taille. De sorte qu'en somme ils coûtent peu à élever, et qu'à peine sont-ils assez forts pour rendre quelques légers services, qu'ils cessent d'être regardés comme une charge pour leurs parens. Aussi n'y a-t-il si misérable *cottage* en Irlande, ni si petite ferme en Basse-Bretagne, où l'on ne rencontre un nombreux cortége d'enfans généralement sales et mal tenus, mais du reste assez forts et bien portans; car il ne s'agit pas ici des enfans du pauvre journalier, mais de ceux du paysan qui fait valoir un peu de terre.

Qu'on se représente donc le territoire d'un pays morcelé en petits établissemens agricoles de 3 ou 4 hectares de terre, terme moyen, et chacun d'eux régi nécessairement par un couple marié. Le nombre des enfans qui parviennent à l'âge adulte dans chaque ménage de cette

classe est en moyenne de 5 $\frac{1}{2}$: or, il n'en faut que deux pour remplacer le père et la mère. En conséquence, la population s'accroîtrait sous un pareil régime de plus des $\frac{3}{5}$ à chaque génération, si diverses causes destructives ne tendaient à la restreindre. Les pères et mères croient leur devoir rempli quand ils sont parvenus à élever leurs enfans, et ne s'inquiètent nullement de leur assurer un sort égal au leur, ni de proportionner leur nombre aux ressources alimentaires du pays; cependant, à la mort d'un fermier faisant valoir 10 hectares de terre arable, étendue considérée dans certains cantons comme une grande ferme, si sa succession est partagée entre cinq à six héritiers, chacun d'eux disposera d'un capital trop modique pour entreprendre une culture de la même importance que celle de son père. En conséquence, les enfans du gros fermier descendront dans la classe des moyens cultivateurs, sinon plus bas encore; ceux nés dans cette dernière classe descendront par la même cause au rang de petits fermiers ou de journaliers, condition voisine

de l'indigence et qui se confond même avec elle.

C'est pourquoi nous ne pouvons nous dispenser de réfuter l'opinion de M. de Sismondi et de quelques autres écrivains qui confondent dans une même doléance l'emploi des moyens mécaniques par les deux industries manufacturière et agricole, et considèrent la grande exploitation rurale, aussi bien que les grandes fabriques, comme une cause permanente de paupérisme. Il se peut, à vrai dire, qu'en Angleterre, vers la fin du siècle dernier, le parti qu'ont pris les grands propriétaires de concentrer plusieurs fermes moyennes en une seule ait déplacé quelques fermiers; mais ceux-ci étaient d'une condition à ne pouvoir tomber à cette occasion dans l'indigence; car l'Angleterre n'a jamais connu la petite culture proprement dite. Quant aux domestiques et journaliers, ce serait une grave erreur de croire que cette concentration, bien qu'elle permette d'appliquer à la culture les instrumens expéditifs et les machines, ait privé les gens de cette classe de leur

gagne-pain ordinaire; car l'introduction des grands moyens économiques en question a eu lieu en même temps que celle de la culture alterne, qui réclame néanmoins plus de main-d'œuvre que ne faisait l'assolement triennal. Au surplus, la seule machine assez importante pour pouvoir faire révolution dans les mœurs agricoles d'un pays est la charrue : or, il y a déjà bien des siècles que les funestes effets de celle-ci sont produits. La machine de Meickle, qui n'est pas encore très répandue, même en Angleterre, déplace, à la vérité, les batteurs en grange, mais pour donner une occupation douce et facile à un nombre égal de femmes et d'enfans; la houe à cheval expédie économiquement les sarclages, mais ne dispense pas absolument de ceux faits à la main, et avant l'introduction de cet instrument l'on cultivait à peine les récoltes sarclées; enfin, les semoirs mécaniques ont pour objet de répandre la semence en lignes, mais ne diminuent en rien la main-d'œuvre par la raison que nous venons de dire.

Si de l'Angleterre nous passons à la malheureuse Irlande, nous trouvons l'agriculture régie par le système diamétralement opposé. Il y a plusieurs siècles que les grandes propriétés de ce pays, confisquées pour cause politique, ont été données à des seigneurs anglais, qui en touchent les revenus sans y résider jamais, bien qu'il soit dans leurs mœurs d'aimer le séjour de la campagne, particulièrement celui des terres à la possession desquelles est attachée leur importance politique. Mais à la suite de cette grande spoliation, ils n'auraient pas osé demeurer dans un pays où, loin d'être entourés de l'amour et du respect de leurs tenanciers, ils en auraient été mal vus, en raison de la double dissidence religieuse et politique entre les uns et les autres. Le temps n'ayant pas modifié sensiblement cet état de choses, l'usage de l'*absentéisme* s'est maintenu jusqu'à nos jours ; cependant, bien que cette circonstance, jointe à l'obligation d'entretenir l'opulence d'un clergé sans ouailles, qui lève ses dîmes à coups de fusil, contribue pour beaucoup à la misère

de l'Irlande, la cause principale en est dans l'extrême morcellement de la culture. Les possesseurs actuels se trouvant dans la position que nous venons de décrire, louent leurs terres en bloc à des spéculateurs d'une solvabilité certaine; ces fermiers généraux morcellent la propriété pour l'affermer en détail à d'autres spéculateurs comme eux, mais de plus bas étage qu'eux; enfin ces derniers la subdivisent encore, afin de la louer par très petits lots aux pauvres cultivateurs dont la solvabilité serait chanceuse pour un propriétaire de haute volée, mais l'est beaucoup moins pour un homme placé très près d'eux, à peu près de la même classe qu'eux, à même de les connaître et de les suivre de l'œil dans toutes leurs opérations, afin de s'en faire payer, sinon d'exercer contre eux une saisie en temps opportun. Il est superflu de faire observer que les deux classes de fermiers intermédiaires placés ainsi entre le propriétaire et le cultivateur spéculent sur les bénéfices qu'ils sont assurés de faire en divisant et subdivisant la propriété, et comprennent à

merveille que plus l'établissement agricole est petit, plus le nombre des concurrens est grand, au profit du fermage et au détriment de l'industrie. Aussi le petit fermier irlandais s'estime-t-il heureux quand, après avoir payé son fermage, sa culture lui a fourni de quoi subsister très sobrement et élever sa famille. Or, il est superflu de redire le funeste effet social d'un pareil état de choses : l'accroissement rapide de la masse indigente en est la conséquence inévitable.

Il faut conclure de tout ce qui précède que le paupérisme ressemble à ces orages qui se forment simultanément aux deux points opposés de l'horizon, et il était réservé à la puissance dont la civilisation industrielle a devancé celle des autres pays de voir naître dans son sein cette calamité sociale par l'une et l'autre cause. Aussi conviendrait-il d'appeler *paupérisme anglais* celui qui naît de la grandeur des entreprises manufacturières, et *paupérisme irlandais* celui qu'engendre l'exiguité des établissemens agricoles. Du reste, la France n'est déjà plus

exempte de ce double fléau ; et si nos villes manufacturières vomissent sur le pays le paupérisme anglais, ceux de nos départemens livrés à la petite culture sont rapidement envahis par le paupérisme irlandais.

A peine venons-nous d'absoudre la grande culture du reproche qui lui était adressé injustement jusqu'ici, de contribuer à l'accroissement de la classe indigente, qu'elle se présente à nous augmentée d'un nouveau rouage évidemment propre à produire ce pernicieux effet. Il est si peu vrai que l'introduction des méthodes perfectionnées ait diminué l'emploi des bras, que les grands établissemens agricoles qui les ont adoptées ont sur-le-champ senti la nécessité de s'assurer d'une manière quelconque le concours d'un certain nombre d'ouvriers aux époques de suractivité des travaux des champs. Un moyen simple et rationnel s'est présenté à cet effet : on annexe à chaque grande ferme autant de petites chaumières qu'il est nécessaire, afin d'y trouver les ouvriers extraordinaires dont on a besoin pour la moisson, la

fenaison, les sarclages, etc. En louant à une famille de journaliers, que nous appellerons désormais de leur nom anglais *cottagers*, une chaumière avec un champ, ou un droit de pâturage, on stipule que la location en sera payée en journées de travail ; ou, ce qui est plus complet, le contrat porte que le *cottager* devra un certain nombre de journées de travail au fermier, et qu'elles lui seront payées à un taux fixé d'avance. De son côté, le fermier s'engage à employer le *cottager*, au prix stipulé, pendant le nombre de jours convenu entre eux. Enfin ce même *cottager* s'engage à ne pas aller travailler au dehors tant que le fermier aura besoin de lui ; de même que celui-ci ne pourra employer de journaliers étrangers à l'exclusion des *cottagers*.

On voit par cette courte explication que c'est un système de garantie mutuelle entre le grand entrepreneur de culture qui a besoin de bras, et le pauvre ouvrier qui a besoin d'avoir sa subsistance assurée. Cette institution, à qui l'on a reproché de ressembler au servage de la glèbe,

en a effectivement tous les avantages, et non les inconvéniens; mais elle porte en elle un vice qui lui est propre : c'est, en multipliant les foyers domestiques, de pousser l'ouvrier au mariage; bien plus, de lui en faire désormais une absolue nécessité. C'est alors seulement que la grande culture contribue au paupérisme non moins activement que la petite. On peut ajouter à cela que, depuis que la comptabilité agricole a démontré aux grands entrepreneurs de culture l'économie qui résulte pour eux de ne point nourrir les serviteurs agricoles, ceux-ci sont obligés de se loger dans le voisinage de l'établissement, et de prendre femme, ne fût-ce que pour apprêter leurs repas. Par quelle étrange fatalité faut-il que tous les fruits de la civilisation ressemblent à ceux du mancenillier, qui sont revêtus des couleurs les plus attrayantes, exhalent l'odeur la plus suave, et semblent inviter l'homme à s'en nourrir? Et s'il en mange, il est empoisonné.

IX.

DES INSTITUTIONS ET DES MŒURS PROPRES A L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE.

« J'ai contemplé les travaux de
« l'industrie humaine et j'ai vu les
« gens d'une même profession se
« porter envie les uns aux autres.
« Ceci est encore vanité et tourment
« d'esprit superflu. »

Ecclésiaste, chap. IV, v. 4.

« Supposons, dit J.-J. Rousseau, dix hommes « dont chacun a dix sortes de besoins. Il faut « que chacun, pour son nécessaire, s'applique « à dix sortes de travaux ; mais, vu la diffé- « rence de génie et de talent, l'un réussira

« moins à quelqu'un de ces travaux, l'autre à
« un autre. Tous propres à diverses choses
« feront les mêmes et seront mal servis. For-
« mons une société de ces dix hommes, et que
« chacun s'applique pour lui seul et pour les
« neuf autres au genre d'occupation qui lui
« convient le mieux : chacun profitera des ta-
« lens des autres, comme si lui seul les avait
« tous ; chacun perfectionnera le sien par un
« continuel exercice, et il arrivera que tous
« les dix parfaitement bien pourvus, auront
« encore du surabondant pour les autres (1). »

Au lieu de dix hommes qu'on en mette deux cents, autant de femmes, et un nombre quadruple d'enfans. Pour lors, le raisonnement de Jean-Jacques prendra un certain caractère de vérité ; car quiconque voudra y réfléchir, comprendra que la division des travaux ou professions distinctes est impraticable dans une société qui serait composée de dix hommes seulement. Il y a plus : dans l'association même

(1) *Emile*, liv. III.

qui se composera de quinze cents à deux mille personnes de tout sexe et de tout âge, la plupart des individus devront nécessairement cumuler plusieurs professions différentes ; sans quoi il serait impossible de produire par les moyens propres à cette même association, une foule de choses dont la civilisation a fait des besoins désormais indispensables. La question n'est donc pas de savoir si les hommes doivent associer leurs forces et leur intelligence, et se partager entre eux les divers travaux de l'industrie, selon l'aptitude de chacun. C'est là, sans aucun doute, un grand moyen d'accroître la somme de richesse et de puissance dont ils étaient susceptibles dans leur état supposé d'isolement. Mais il nous reste à savoir comment les diverses actions particulières se coordonneront de manière à ce que toutes concourent au bien général, et que leurs auteurs respectifs en retirent le bénéfice auquel chacun a droit.

Ce but essentiel est-il rempli dans le système en vigueur ? N'est-il pas certain, au contraire,

que la spéculation industrielle est une sorte de jeu où le hasard a au moins autant de part que le jugement ? Dans l'état d'isolement individuel, la puissance humaine est à la vérité fort bornée ; toutefois, il y a ordinairement une concordance parfaite entre la peine que l'individu se donne et l'objet qu'il se propose d'atteindre. « Quand le sauvage, dit Montesquieu, désire le fruit, il coupe l'arbre. » Si le fait rapporté est vrai de tout autre arbre que du bananier, ce dont nous prendrons la liberté de douter, nous ne pouvons qu'improuver une pratique semblable du point de vue économique. Mais du moins le sauvage a le bon sens de ne couper l'arbre que lorsqu'il est assuré d'y trouver un fruit, tandis que le civilisé se donne souvent beaucoup de fatigue pour ne produire que du négatif ; il travaille sans être assuré si ses productions auront leur emploi utile dans la société ; en d'autres termes, il ignore s'il en obtiendra un prix équivalent à sa peine. Cette incohérence dans les relations industrielles, qui est un des traits caractéristiques de la civilisation actuelle, ex-

pose à une foule de catastrophes malheureuses toutes les catégories de producteurs : « Vendrai-je ma marchandise ? Trouverai-je le débouché de mes produits? L'opération que j'entreprends me portera-t-elle profit , ou me conduira-t-elle à ma ruine? » Tel est l'objet constant de leurs craintes et de leurs préoccupations à tous. Or , nous le demandons à tout homme de droit sens , cette incertitude est-elle la preuve d'une bonne organisation du travail ? Qui oserait répondre affirmativement ?

Quand ils ont voulu faire la guerre , les hommes ont senti l'impérieuse nécessité de combiner leurs mouvemens et de subordonner tous leurs actes individuels à une direction suprême ; comment peut-on croire que l'industrie ne retirerait pas le même bénéfice de ce principe d'unité? Mais non , l'économie politique s'obstine à nous dire que tout individu est suffisamment éclairé par son propre intérêt pour n'entreprendre que ce qui est le plus utile au public et profitable à lui-même. « Toute inter-

« position d'une autorité , dit J.-B. Say , nuit

« au but qui est de produire, parce que nulle « autorité ne peut s'y connaître aussi bien que « les particuliers. »

S'il en est ainsi, comment se fait-il que tant d'entreprises industrielles demeurent stériles de bénéfice général et particulier, et pourquoi en voit-on un si grand nombre graviter fatalement vers la banqueroute? Il y a peu de temps qu'un membre de la législature américaine déclarait au congrès, d'après des documens certains, qu'à l'époque où il parlait, c'est-à-dire en l'an 1840, il y avait dans toute l'Union cinq cents mille commerçans et fabricans en état actuel de faillite! Or, quand bien même les manufactures ne figureraient que pour moitié dans ce chiffre, il n'en faudrait pas moins conclure que les suggestions de l'intérêt particulier ne sont pas toujours aussi éclairées qu'on voudrait nous le faire croire.

Au début de la civilisation, alors qu'elle n'avait pas encore dépouillé les formes absolues de la barbarie, le premier soin dont se préoccupa le législateur fut d'assurer au pro-

ducteur une rétribution suffisante, afin que son service ne vînt pas à faire défaut. La loi n'intervint pas directement dans les marchés en taxant les produits, mais elle fonda le monopole au profit des producteurs. En effet, les diverses professions mécaniques ont joui pendant tout le moyen âge, et jusqu'à une époque assez rapprochée de nous, du privilége d'être constituées en corporations ou jurandes, dans chacune desquelles les chefs d'entreprise, ou maîtres, ainsi que les apprentis qu'on admettait, étaient en nombre fixe ; ce qui les mettait à l'abri de la surabondance des produits qui aurait eu pour effet d'en avilir le prix, et peut-être de décourager le fabricant. D'un autre côté, la corporation exerçait au profit du public un contrôle sévère sur chacun de ses membres, et les obligeait à ne livrer à la vente que des marchandises de bon aloi.

Dans ce régime, le producteur était assuré d'un marché, et le consommateur l'était de la loyale qualité des produits ; mais quant à la valeur vénale des choses, toutes les garanties

étaient du côté du vendeur, et aucune de celui de l'acheteur ; c'est pourquoi il dut arriver que les corporations tirèrent parti de leur monopole au-delà de ce qu'exigeait la juste rétribution de leur industrie. De plus, les maîtres privilégiés n'étant pas stimulés à perfectionner leurs procédés par la crainte de concurrens plus habiles qu'eux, ils s'en tinrent à des méthodes de fabrication surannées et contraires à l'économie. Cet inconvénient attaché aux maîtrises et jurandes étant désormais compris, on se jeta dans l'erreur opposée ; une science nouvelle s'appliqua à faire ressortir les avantages économiques qui résultent de la libre concurrence en faveur du consommateur. Mais sous ce régime, le marché n'est plus qu'une affreuse arène où les industriels s'efforcent de se supplanter les uns les autres, et où chacun d'eux amoindrit son profit le plus qu'il peut, de peur que ses produits ne restent invendus, ou bien il les confectionne mal, mais avec l'apparence d'une bonne qualité, de manière à pouvoir tromper l'acquéreur. C'est particulièrement

dans ce sens que s'exerce aujourd'hui la concurrence ; les industriels se sentent lésés par les consommateurs ; c'est pourquoi les moins loyaux d'entre eux échappent à ce régime oppressif par des moyens frauduleux. Tel est le système qui est résulté du fameux adage des économistes du dix-huitième siècle : *Laissez faire, laissez passer*.

Cependant J.-B. Say, l'un des zélateurs de cette théorie, consent à ce qu'on y déroge à l'occasion de la médecine et de la pharmacie : « Un médecin, un apothicaire, dit-il, « peuvent tuer un malade par le seul fait de « leur ignorance ; le gouvernement, à qui « sont remis les intérêts de tous, doit à la « société de prévenir ce malheur, autant « qu'il dépend de lui, en s'assurant par des « examens publics de la capacité de ceux « qui se désignent à la confiance du public... « Le danger, au contraire, d'acheter une « étoffe de mauvais teint lorsqu'on croit ache- « ter une étoffe solide, est trop peu de chose « pour motiver des précautions qui ont de

« graves inconvéniens dans l'ordre social, et « qui d'ailleurs ne garantissent pas du mal « qu'on redoute (1). »

Si elles ne garantissent pas du mal, il faut en chercher d'autres, et ne pas se montrer d'aussi bonne composition sur les fraudes de la fabrique que le fait M. Say. Cependant, cet économiste a indiqué un curieux moyen pour prévenir ces fraudes ; le voici : « La véritable « garantie du public, c'est de se rendre con- « naisseur dans les produits qu'il est appelé à « consommer. » Touchante société où la science des Robert-Macaire est la première dont il importe d'inculquer les notions à la jeunesse (2) !

C'est encore ici le cas d'observer le singulier mouvement alternatif que nous avons déjà signalé dans la marche de la société, entraînée d'abord dans les voies de la violence, puis dans celles du mensonge. Le régime du monopole est entaché de ce premier vice ; celui de la libre concurrence l'est du dernier. Mais le

(1) *Cours complet*, IVe partie, ch. x.
(2) *Idem*.

temps n'est plus où ce même principe de libre concurrence était réputé le dernier mot de l'économie industrielle ; les catastrophes particulières sont si fréquentes sous ce régime, la position du producteur y est si fausse et si mal garantie, que l'on commence enfin à comprendre qu'il est urgent de découvrir un procédé meilleur. Déjà le doute précurseur de toute transformation s'est introduit dans l'enseignement de l'économie politique et jusque dans les chaires fondées par le gouvernement. Un jeune et savant professeur dont le public attendait la parole avec impatience, Michel Chevalier, vient de rompre la glace ; espérons que la débâcle de la fausse science, qui ne parle qu'au nom de la matière, s'ensuivra bientôt.

X.

DES INSTITUTIONS ET DES MŒURS COMMERCIALES.

« Étant entré dans le temple, Jé-
« sus en chassa tous ceux qui y ven-
« daient, disant : Il est écrit : Ma
« maison est une maison de prières
« et vous en avez fait *une caverne de*
« *voleurs.* »

Evangile selon S. Luc.

« Il faut que le monde où nous vivons soit « singulièrement constitué, pour que l'ache-« teur et le vendeur, ne fût-ce que d'une mau-« vaise chaise de poste, ne puissent pas entrer « en marché ensemble sans se sentir aussitôt « l'un vis-à-vis de l'autre dans les dispositions

« d'esprit de deux hommes qui vont se battre
« en duel au coin d'*Hyde-Park*. Pour moi,
« pauvre diable qui n'étais nullement de force
« à me mesurer avec M. Dessein, je me sentis
« néanmoins animé de ces sentimens hostiles.
« Je regardais mon homme dans tous les sens,
« tantôt en profil pendant qu'il marchait,
« tantôt en face ; je lui trouvais l'air d'un Juif,
« puis d'un Turc ; sa perruque me déplaisait
« souverainement ; je le maudissais de tout
« mon cœur ; je l'envoyais au diable. Eh quoi !
« s'écrie Sterne, en terminant ce tableau plein
« de finesse, le cœur de l'homme sera-t-il en
« proie à toutes ces impressions haineuses
« pour une misérable valeur de trois ou quatre
« louis d'or, qui était tout ce dont il pouvait
« me surfaire (1) ? »

Eh ! mon Dieu, oui. Il le sera même journellement pour beaucoup moins ; car la société est organisée de telle façon que toute relation commerciale d'individu à individu n'est autre

(1) *Voyage sentimental.*

chose que l'ignoble duel de deux intérêts opposés, employant pour armes l'astuce et la dissimulation; et dans le fait tout commerçant est obligé de s'exercer au maniement de ces armes, comme les spadassins à celui du sabre ou de l'épée, sous peine d'être écrasé par ses adversaires. Mais quel est donc ce rouage du mécanisme social appelé commerce, trafic, négoce, dans lequel tant de gens voient la source essentielle de la richesse publique?

Les deux mots *négoce* et *négociation* viennent également du verbe *négocier*, qui signifie *rapprocher, concilier;* mais il y a cette différence dans leur signification respective, que l'on entend véritablement par négociation une œuvre conciliatoire dont le négociateur est l'agent; tandis que le négoce est une entreprise particulière dont le négociant est l'objet. Le négociateur, s'il est honnête homme, se propose de réunir les deux parties contendantes dans un intérêt commun; le négociant ne croit pas commettre un délit quand il les tient divisées en vue de son intérêt particulier. Voilà ce qui fai-

sait dire à l'abbé Geoffroy que le commerce est l'art de vendre six francs ce qui en vaut trois.

« Ce n'est pas tout, ajoute Fourier, qui a ana-
« lysé cette matière avec une admirable jus-
« tesse d'idées; cet art-là ne compose que la
« moitié de la science mercantile : l'autre
« moitié consiste à acheter pour trois francs ce
« qui en vaut six. »

L'on doit se rappeler ce qu'a dit Adam Smith de la facilité de faire fortune dans le commerce, et de la presque impossibilité d'y parvenir par l'agriculture. D'où vient cette anomalie? Comment se fait-il que celle des trois industries qu'on peut considérer comme la moins importante, puisqu'elle ne produit rien par elle-même, soit précisément la mieux rétribuée, tandis que la plus essentielle, qui est l'agriculture, n'obtient que la moindre part des bénéfices? L'on ne saurait alléguer pour raison que le trafic exige de plus hautes connaissances que l'industrie agricole, puisque Smith lui-même a reconnu le contraire. Il résulterait d'un autre aveu du même auteur, qu'on entreprend géné-

ralement le négoce avec un capital très modique, souvent même sans aucun capital. Toutefois, nous ne saurions laisser passer cette assertion, sans rectifier ce qu'elle contient d'inexact. Le négociant opère au contraire sur de très grands capitaux; il est seulement vrai qu'ils ne lui appartiennent pas.

Comment se fait-il que le crédit qui fuit l'agriculture, et qui se fait payer si cher par les manufactures, aille si libéralement au-devant du commerce? Ceci demande une explication qui nous entraînerait trop loin, et n'est pas absolument essentielle à notre objet. Quoi qu'il en soit, il résulte de la facilité accordée au négociant de spéculer au moyen d'un capital d'emprunt, ou qui lui est confié à titre d'avance, qu'il est d'autant plus hardi dans ses spéculations, que la catastrophe vulgairement appelée banqueroute passe sur lui, sans l'atteindre : en effet, que peut risquer celui qui n'expose dans ses opérations commerciales que les fonds d'autrui? On ne peut donc pas justifier les bénéfices considérables des négocians en alléguant,

comme fait Adam Smith, que, « dans toute « loterie équitable, les billets gagnans doivent « profiter de tout ce que perdent les billets « blancs, » puisqu'il est de fait que le commerçant profite des bonnes chances de sa spéculation et ne saurait être atteint par les mauvaises. Or, comme au moyen du crédit mutuel les intérêts des marchands sont ordinairement enchevêtrés les uns dans les autres, et que la banqueroute d'une maison de commerce entraîne fort souvent celle de plusieurs autres, nul négociant, quelque honnête homme qu'il soit, ne peut se dire à l'abri de cette honteuse catastrophe.

En dernière analyse, un service d'entremise, comme l'est le commerce, quelque utile qu'on veuille le supposer, n'est point, à proprement parler, un service productif : c'est une transaction entre les producteurs et les consommateurs, et dont les agens devraient avoir un caractère neutre et ne pas être mis en position d'exploiter à leur profit particulier ceux-là quand ils achètent, et ceux-ci quand ils ven-

dent. C'est un mal d'avoir confié aux calculs de l'intérêt particulier la fonction la plus délicate de l'ordre social, celle qui exigerait la vérité la plus limpide; mais il faudrait, pour entrer dans une voie meilleure, que le négoce fît place à la négociation, le spéculateur intéressé au médiateur neutre. Or, dans le système actuel, le marchand étant livré sans contrôle et sans contre-poids aux suggestions de son intérêt privé, il est malheureusement dans la nature du cœur humain qu'il profite des avantages que sa position lui donne pour accroître ses profits aux dépens de ceux qu'il est censé servir.

Il faudrait en outre que le nombre des agens n'excédât pas les besoins du service; tandis que, dans l'état actuel de la société, il serait facile de démontrer qu'il y a vingt fois plus d'agens commerciaux de tous étages qu'il n'est rationnel et utile qu'il y en ait. Outre le préjudice matériel qui résulte de ces myriades de sangsues industrielles, les mœurs d'un pays se ressentent nécessairement de leur perpétuel contact : elles tournent à l'égoïsme, à la ruse,

à la déloyauté, et le pinceau, non moins spirituel que la plume, vient alors personnifier la société dans un Robert-Macaire.

Cependant, honneur au commerce pour avoir découvert et perfectionné la comptabilité, ce précieux instrument de vérité appelé à jouer un si grand rôle dans le régime d'association! Ce service est de nature à le faire absoudre de bien des méfaits.

RUDIMENS

DE LA

SYNTHÈSE SOCIALE,

OU

EXPOSITION DES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE L'ORGANISATION DU TRAVAIL.

« O qu'il faict bon aymer en
« terre, comme on ayme au
« ciel, et apprendre à s'entre-
« chérir dans ce monde, comme
« nous ferons un jour éternelle-
« ment en l'autre ! »

Introduction à la vie dévote,
par S. François de Sales.

I

Nous entendons proclamer chaque jour que la nation française est appelée à marcher en tête des autres dans la carrière du progrès so-

cial. Cette opinion, émise d'abord sous forme quasi-prophétique par deux penseurs profonds (1), et développée récemment dans la chaire par un de nos plus illustres orateurs chrétiens (2), est aujourd'hui presque universelle. Pour notre part, nous y adhérons volontiers, non certes que nous regardions comme des actes exemplaires tout ce qui s'est passé chez nous depuis l'explosion révolutionnaire de 1789, mais parce qu'une observation approfondie nous démontre qu'en effet une sorte d'apostolat social a été confié à la France; du moins sa position géographique, ses mœurs compréhensives, ses sympathies larges et sa parole retentissante lui font une loi de s'en charger.

Il pourrait arriver néanmoins que cette grande virtualité nationale, au lieu de porter les fruits salutaires que le monde est en droit d'en attendre, n'en produisît que de mauvais, ou demeurât stérile; il est même hors de doute

(1) L. de S. Martin et J. de Maistre.
(2) Le révérend père Lacordaire.

que l'un de ces deux malheurs aurait lieu si l'esprit de vertige et d'erreur, d'une part, l'inertie et la crainte d'agir, de l'autre, continuaient à se disputer les destinées de notre belle patrie.

Il n'est que trop vrai que la société française est tourmentée d'un mal profond, dont les symptômes les plus alarmans sont : l'*émeute*, désormais enracinée dans les mœurs de la classe ouvrière, et le *paupérisme*, qui gagne chaque jour en étendue et en intensité ; plaies horribles de l'époque actuelle, et bien faites pour exciter la vive sollicitude de quiconque est doué de tant soit peu de cœur et d'intelligence.

Sans contredit, quand des citoyens osent se mettre en rébellion ouverte contre les lois établies et troublent la paix publique, le premier devoir des magistrats est de les réprimer par la force ; mais la répression n'est en définitive qu'un remède d'urgence qui n'atteint pas la cause génératrice du mal : elle équivaut à ce qu'on appelle en médecine un répercussif, ce

qui ne dispense en aucune façon de recourir à un traitement radical.

Il n'y a point d'effet sans cause, en économie sociale non plus qu'en physique; par conséquent, pour que des hommes civilisés, à quelque classe qu'ils appartiennent, attaquent l'ordre établi, il faut de toute nécessité qu'ilss'y trouvent mal à l'aise, ou qu'ils soient dépourvus de moralité. Or, l'un et l'autre de ces deux cas, qui du reste se trouvent presque toujours accolés ensemble, ont droit à la sollicitude des pouvoirs modérateurs de la société. Qui ne comprend d'ailleurs que le retard qu'on met à résoudre cette question tourne tout à l'avantage des fauteurs de trouble, vu qu'il donne à ceux-ci les moyens de faire croire à une multitude souffrante que la cause de ses maux est dans l'insensibilité, sinon dans l'incapacité de ceux qui la gouvernent? Car la généralité des hommes n'en est pas encore arrivée à reconnaître qu'on a jusqu'à présent cherché la solution de la question sociale là où elle n'est pas :

dans le fait, elle ne dépend que très indirectement de la forme et du personnel du gouvernement.

Ainsi donc la misère et l'immoralité d'une classe nombreuse, voilà le double levier dont on se sert pour imprimer le mouvement à l'émeute, et en général à tous les actes de mécontentement populaire qui précèdent et déterminent une révolution. Il est clair qu'il suffirait, pour prévenir une pareille catastrophe, de guérir le peuple, soit de sa misère, soit de son immoralité; le mieux et le plus sûr serait encore de parvenir à le guérir de l'une et de l'autre, solution qui, du reste, nous est démontrée possible.

Ce que nous venons de dire de l'émeute s'applique également au paupérisme, autre ulcère politique qui déconcerte les spéculations de l'industrialisme. Dans le fait, ces deux affections morbides de la société diffèrent l'une de l'autre de la même manière que, dans le corps humain, la fièvre chaude diffère du marasme : ce sont deux effets évidemment produits par une

cause unique, l'absence des garanties dues au travailleur. C'est pourquoi il suffira de leur appliquer le même remède, l'organisation du travail.

Il est certainement dans l'ordre moral des choses que le pauvre soit assisté dans ses besoins par quiconque a les moyens de le faire; loin de nous le sophisme absurde de l'école d'Adam Smith, qui attribue aux secours de la bienfaisance privée ou publique la fatale propriété d'engendrer l'indigence. Trop de cœurs durs s'en font un titre pour repousser la prière du malheureux, en affectant de croire qu'il dépend toujours de lui de vivre en travaillant. Quoi qu'il en soit, nous aurons bientôt occasion de reconnaître que les moyens de subsistance ne peuvent être garantis au pauvre que dans un milieu social où le travail est organisé, et que l'aumône destinée à y suppléer n'est pas capable de faire contre-poids aux causes incessantes de paupérisme que la société actuelle recèle dans son sein.

C'est pour avoir supposé à tort qu'il dépen-

dait du gouvernement de fonder cette garantie dans un système incohérent, que la reine d'Angleterre Élisabeth rendit son mémorable édit de la 43e année de son règne, en vertu duquel elle prescrivait certaines mesures à prendre dans les paroisses, à l'effet de fournir aux pauvres les matières premières et les instrumens du travail, regardant sans doute un pareil ordre comme un expédient aussi simple qu'infaillible pour faire cesser les causes de l'indigence. On connaît le résultat de cette tentative mal conçue, et la critique, judicieuse à certains égards, dont elle a été l'objet de la part de l'économiste qui a traité le plus longuement la question du paupérisme, sans toutefois avoir produit rien qui ressemble à une solution : Malthus a déclaré qu'il fallait se garder de croire que la société eût toujours à sa disposition les moyens de fournir du travail et du pain à tous ceux qui en demandent. Cette assertion, selon nous, très erronée en principe, est cependant vraie, eu égard à l'état social auquel son auteur l'applique ; en tout cas, nous

sommes en droit de l'opposer aux assertions dures et tranchantes de ces personnes étrangères à la science non moins qu'à la charité, et qu'on entend journellement décider avec un aplomb ridicule que l'homme ne devient pauvre que parce qu'il se refuse au travail. Nous voyons, au contraire, à peine une année se passer sans qu'un grand nombre d'ouvriers se trouvent dépossédés de leur gagne-pain ordinaire, soit par les vicissitudes du commerce, soit par quelque catastrophe particulière, soit enfin par une cause bien plus active que les autres, savoir, les perfectionnemens mêmes introduits journellement dans les moyens de production, fait qu'il est impossible de nier, et que nous énonçons comme une antinomie à résoudre et non comme un motif de condamner les progrès de l'industrie. Or, l'homme une fois atteint par la misère, s'en relève bien difficilement, et contribue dès lors à grossir cette hideuse avalanche politique à laquelle on a donné le nom de paupérisme.

Il s'en faut pourtant que les instrumens de

travail, particulièrement la terre, le plus essentiel de tous, fasse défaut en France. Il est vrai que, sur trente-deux millions d'habitans, le pays contient au moins dix-huit cent mille indigens; mais aussi son territoire, de 27,000 lieues carrées de superficie, renferme sept millions d'hectares de terrain absolument inculte, dont deux millions seulement ne sont pas susceptibles de culture. Eh quoi! deux valeurs négatives de cette nature ne peuvent pas se combiner ensemble, de manière à former une valeur positive! en d'autres termes, ces bras désœuvrés, faute d'appartenir à une organisation industrielle qui en garantisse l'emploi, et ces terres en friche, faute de bras appliqués à leur culture, il serait absolument impossible d'en faire des hommes occupés et un sol productif, au grand profit de la puissance et de la richesse publique! Faisons observer ici que, pour mettre notre raisonnement à la portée de ceux qui ne sont pas agronomes, nous l'avons appuyé sur la mise en valeur des terrains en

friche ; mais il est connu qu'il y a , dans la plupart des localités, des avantages plus grands et plus certains à appliquer la main-d'œuvre à l'amélioration des terres déjà en valeur qu'au défrichement de celles encore incultes. En dernière analyse , un problème d'économie sociale qui se présente avec de semblables données , ne peut pas être déclaré insoluble ; tout au plus est-on fondé à dire que sa solution n'est pas encore trouvée.

Et si elle ne l'est pas, est-ce au gouvernement qu'il est juste d'en faire le reproche? Non, assurément ; car son action politique ne s'étend qu'à grand'peine jusqu'aux procédés de l'industrie. Quand les questions de cet ordre sont urgentes , tout ce qu'on est en droit d'exiger de lui , c'est qu'il encourage les tentatives particulières qui sont faites en vue d'en obtenir la solution , à la seule condition que les doctrines et leurs metteurs en œuvre lui présentent des garanties suffisantes , dans l'intérêt de l'ordre et de la morale publique : or, ce serait faire in-

jure à un gouvernement quelconque de douter qu'il s'empressât d'accorder une semblable protection.

M. de Bonald n'envisageait la question sociale que sous une de ses faces, quand il écrivait cette sentence, d'ailleurs pleine de vérité : « La « machine crie ; il faut se hâter de mettre de « l'huile dans les roues, c'est-à-dire de la reli- « gion dans les cœurs. » La religion n'a pas toujours rencontré autant d'ennemis et d'indifférens qu'aujourd'hui, et cependant il est impossible d'affirmer qu'en aucun siècle et en aucun pays, la société ait présenté un ensemble véritablement harmonieux. Et nous aussi, assurément, nous appelons de tous nos vœux l'huile indispensable de la charité chrétienne ; mais nous voudrions de plus avoir à l'introduire dans les rouages d'une bonne organisation du travail ; à défaut de quoi elle se trouvera de nouveau insuffisante à la tâche. Si le désordre de la société est aujourd'hui plus grave et accompagné de symptômes plus alarmans qu'à aucune autre époque, à peu d'ex-

ceptions près, c'est parce que le mal a atteint les deux principes essentiels de la vie sociale : il y a anarchie dans les élémens matériels du système et relâchement dans les liens moraux ; les lois sont dépourvues de sanction religieuse, et la religion est dépouillée d'autorité législative. En faut-il davantage pour rendre raison de la stérilité des premières et de l'inertie de la dernière, en présence de la crise qui tourmente l'Europe depuis plus d'un demi-siècle?

II.

Comment se peut-il faire qu'il y ait des personnes qui mettent en doute l'imminence d'un grand et prochain cataclysme social, qu'il serait toutefois encore possible de prévenir, ou qui se bercent de l'espoir que si une nouvelle révolution venait à éclater, elle serait beaucoup plus bénigne que ses antécédentes? Mais le contraire aurait certainement lieu ; car les prin-

cipes au nom desquels s'est faite la première avaient, dans leur spéciosité, un certain caractère de noblesse : le peuple se passionnait alors aux noms sonores de liberté, d'égalité et de fraternité; et il aurait eu raison de se passionner, si ces noms avaient dû être autre chose qu'une vaine et impuissante affiche. Au surplus, voici une matière à sérieuse méditation : deux révolutions ont éclaté à Rome, à l'occasion d'offenses faites à la vertu des femmes et à l'honneur des familles, par des personnages puissans dans l'État; l'insurrection des États-Unis eut pour motif déterminant le mécontentement public causé par un nouvel impôt; notre révolution de 1789 fut excitée par la haine des priviléges nobiliaires. Or, chacune de ces grandes commotions politiques a porté les fruits propres à son fait initial : le peuple romain eut une longue période de majestueuse fierté; les États-Unis ont vidé à leur satisfaction une pure dissidence d'intérêts matériels; enfin, après une lutte sanglante, le niveau démocratique a passé sur la France, c'est-à-dire que les

priviléges de la naissance ont disparu, pour faire place à ceux de la fortune.

Mais qu'aurions-nous à attendre d'une révolution qui commencerait par une émeute d'ouvriers pour augmentation de salaire? Au lieu de la terrible *Marseillaise*, quel nouveau chant dithyrambique viendrait nous faire entendre que les garçons tailleurs réclament dix sous de plus par journée, ou que les compagnons maçons ne veulent plus être payés à la toise? Or, nous le demandons avec anxiété, où nous conduirait un mouvement révolutionnaire prenant un pareil point de départ? Il est temps qu'on examine la situation présente de sang froid, si l'on tient à conjurer l'orage qui se forme; car il est au moins étrange qu'une nation se croie à la tête de la civilisation, quand elle a chez elle l'émeute en permanence, un seizième de sa population dans l'indigence, trente-deux mille naissances d'enfans illégitimes et abandonnés chaque année, l'incohérence dans l'industrie, l'anarchie dans la presse, une agriculture arriérée, une politique sans vue d'avenir, enfin

des relations de voisinage telles que l'affaire urgente du moment est de consacrer les plus précieuses ressources de l'État à murer nos villes, dans la crainte d'une invasion étrangère.

En présence de tant d'élémens de dissolution sociale, il est des personnes qui se sentent saisies de découragement et pensent que la civilisation est sur le point de s'abîmer; d'autres, au contraire, professent une foi si intense dans le gouvernement de la divine Providence, qu'elles regardent l'état actuel d'effervescence et de trouble comme un long et douloureux travail d'enfantement dont on verra immanquablement sortir de nouveaux élémens de progrès social. Quant à nous, nous ne prenons parti ni pour le pessimisme décourageant des premiers, ni pour l'optimisme expectant des derniers; nous savons que le principe qui doit sauver la société de sa ruine imminente existe; mais nous croyons aussi que, pour en obtenir la réalisation, il faut que l'élite de la société en ait la ferme volonté et se prête sérieusement à l'œuvre.

Au surplus, la nouvelle voie de salut ouverte à la civilisation n'est plus cachée dans les profondeurs de la science : c'est le principe d'association. Ainsi qu'il arrive presque toujours quand quelque graude pensée est sur le point d'éclairer le monde, celle-ci s'est révélée simultanément à plusieurs intelligences contemporaines, mais à l'état nébuleux, et escortée jusqu'à présent de tant d'erreurs, que le public a dû lui faire mauvais accueil. Or, voici le moment venu, où plusieurs sectes philosophiques qui s'étaient emparées de ce principe fécond, ayant trahi par leurs extravagances la fausseté de leur mission, ont à peu près cessé d'exister; le catholicisme, demeuré debout au milieu de tous ces morts, va sans doute être sommé par eux de réaliser ce qu'ils avaient vainement promis, c'est-à-dire de fonder le régime d'association, et de donner par lui au pauvre, non des droits politiques dont il n'a que faire, mais les garanties d'existence dont il a besoin. Puissent les hommes de foi comprendre combien il est essentiel qu'ils s'emparent de ce *labarum*

nouveau, et sachent s'en servir pour arrêter la débâcle sociale ! Exposons sommairement les lois fondamentales du régime d'association.

L'homme est naturellement né pour la société ; mais c'est non moins naturellement qu'il y apporte un grand amour de soi-même : il fuit l'isolement qui le condamnerait à la misère, et néanmoins il répugne au sacrifice de son individualité que le but social requiert quelquefois de lui. En présence de cette antinomie radicale qui a donné naissance à une foule de systèmes tant politiques que philosophiques, on se dira sans doute que si Dieu a créé l'homme un être sociable, il a dû créer en même temps la loi de la société humaine, loi vraie qui contient en elle la solution de toutes les antinomies. Or, la civilisation actuelle est-elle la réalisation de cette loi ? Avant de répondre, examinons le ressort qu'elle emploie pour amener l'homme au travail, et la condition qu'elle assure au travailleur ; car c'est dans le vice de ces procédés que gît la cause de son mal, et par conséquent là que nous devons appliquer le remède.

La science dite économie politique, née du philosophisme moderne, et par cette raison placée à un point de vue exclusivement matériel, enseigne comment les richesses se produisent, se distribuent et se consomment dans le système qui nous régit. Or, il est facile de se convaincre que ces trois grands actes du mécanisme social reposent actuellement sur autant de principes faux. 1° Il faudrait n'avoir jamais jeté les yeux sur le champ de bataille de l'industrie, pour ignorer que le principe de liberté anarchique n'est pas le moyen le plus rationnel d'employer la puissance productive, vu qu'il laisse une partie des forces humaines à l'état d'inertie, et que celles qu'il met en action se croisent et se font, dans la plupart des cas, obstacle les unes aux autres. 2° Il est également évident que dans ce même ordre de choses, la richesse produite par le travail n'est pas distribuée avec équité, puisque la loi fondamentale de la société ne comprend pas, à côté du DROIT SACRÉ, de propriété qui n'a d'intérêt immédiat que pour celui qui possède de

quoi vivre, la reconnaissance d'un autre droit non moins sacré, qui importe essentiellement à celui qui ne possède que peu de chose ou rien, c'est-à-dire, le droit de vivre à la condition de travailler. 3° Enfin, si le principal objet d'un système qui s'intitule société est de garantir la subsistance, sinon le bien-être à tous ses membres, proposition qu'on ne peut dénier sans déraison, ce but est manqué en fait, sinon par défaut de charité dans la classe qui possède la richesse, du moins par insuffisance générale de cette même richesse. En conséquence, le mécanisme industriel en vigueur présente ces trois grands vices constitutifs: production sans économie de moyens, distribution sans règle équitable, et consommation sans charité effective.

Est-ce à l'économie politique qu'il est réservé de remédier à une pareille aberration de principes? Non sans doute; car on n'en a fait jusqu'à ce jour qu'une science d'observation et d'analyse; elle scrute les faits tels qu'ils découlent fatalement de l'entente actuelle des

droits. Or, l'analyse la mieux faite ne peut tirer d'une proposition que ce qu'elle y a fait entrer, et l'économie politique n'a point compris dans la sienne LE DROIT DE VIVRE. Quant à la synthèse, à qui appartient incontestablement l'initiative dans toutes les sciences, la lumière dont elle les éclaire par elle-même ne s'étend jamais qu'à une assez faible distance. Toutefois, l'expérience transforme ses conceptions, jusque-là contestables, en certitude de fait. Enfin l'analyse s'emparant de l'acte, en découvre la loi logique ; à moins pourtant que l'expérience et l'analyse, au lieu de confirmer les données intuitives de la synthèse, ne servent à les infirmer ou à les rectifier, ce qui est toujours favorable au progrès, quoique dans le sens négatif.

Dans tous les cas, le flambeau de la synthèse est transporté aux dernières limites de certitude acquise; c'est de là qu'il projette sa vacillante lumière sur la route encore inexplorée de la science, et y introduit l'acte expérimental ; enfin, celui-ci reçoit, quand il y a

lieu, la sanction de l'analyse, et le travail se continue ultérieurement de la même manière. C'est par cette méthode composée, à laquelle concourent les trois grandes facultés de l'homme : l'imagination, l'action et le raisonnement, que toute science prend naissance et arrive progressivement à se constituer. Or, rien n'indique que celle qui traite de la société doive faire exception à la loi générale. Concluons de là que tout système d'organisation sociale basé sur la synthèse, en l'absence d'une œuvre expérimentale et d'un travail analytique, peut être à juste titre qualifié d'*utopie*, et que ce n'est pas sans raison que le monde est porté à s'en défier.

III.

Il est facile désormais de concevoir de quelle manière on devra procéder à l'organisation du travail. Cependant s'il était nécessaire, pour

atteindre ce but essentiel, de remuer la société de fond en comble, comme l'entendent les promoteurs de réformes politiques, ce ne serait pas nous qu'on verrait assumer la responsabilité de l'entreprise. Mais ce n'est pas, Dieu merci, avec le bouleversement et le tumulte révolutionnaire, ni même en recourant à des moyens pacifiques, fort considérables, que le Christianisme saura procéder à son œuvre d'harmonisation; l'Évangile nous apprend, au contraire, qu'il en est de la parole de vérité comme du grain de sénevé, l'une des plus petites semences du règne végétal, et qui, confiée au sol, n'en donne pas moins, avec le temps, naissance à une plante colossale, où la multitude des oiseaux du ciel trouve un abri tutélaire. Il en sera de même du principe d'association appliqué à l'exploitation agricole par des personnes catholiques : ceci soit dit pour répondre à ceux qui s'étonnent de nous voir attendre des résultats vastes et généraux d'une institution que nous serons peut-être dans le cas de fonder sur un théâtre étroit et à l'aide de moyens ma-

tériels exigus. Quoi qu'il en soit, si le travail organisé et dirigé unitairement a la précieuse propriété de produire une plus grande somme de richesse que ne peut le faire la même dépense de force dans un mécanisme incohérent, on ne peut se refuser à admettre qu'un pareil procédé industriel soit destiné à se propager rapidement, sinon par des considérations morales, du moins par des motifs d'intérêt pécuniaire.

Au surplus, bien que nous ayons le soin d'entourer notre association agricole et chrétienne de tous les élémens qui nous paraissent devoir en assurer le succès matériel, ne craignons pas de déclarer aux cœurs généreux qui prendront avec nous l'initiative de cette glorieuse amélioration sociale, qu'il est dans l'ordre des choses possibles qu'ils ne retirent aucun fruit immédiat de leurs sacrifices d'argent ou de leur concours personnel. Arrière donc les spéculateurs, qui ne sauraient voir dans une fondation de cette nature qu'une entreprise industrielle ordinaire! car, qui sait combien

de temps les bénéfices pécuniaires s'en feront attendre ? Arrière aussi les hommes de savoir ou d'action qui seraient tentés d'y prendre part, dans l'espoir d'y reposer aussitôt sur un lit de roses ! car, pour fonder un édifice, il faut avant tout extirper du terrain les ronces et les épines dont il est obstrué. Or, c'est vraisemblablement de ces épines et de ces ronces que seront faites les premières couronnes destinées au front des fondateurs. C'est pourquoi nous avons dû faire uniquement appel à la perspicacité de l'homme politique et au dévouement du chrétien, et non chercher à attirer à nous ceux qui n'ont en vue que d'acquérir de la fortune ou de la gloire.

Après cette déclaration explicite, qu'il nous soit néanmoins permis d'envisager l'institution projetée, de son point de vue purement rationnel, et de dire qu'il serait absolument contraire aux fins que nous nous proposons, qu'elle subsistât long-temps sur la générosité de ses fondateurs. Les sacrifices de ceux-ci doivent avoir, au contraire, un terme rapproché ; car si l'association

ne trouve pas en elle-même, outre ses élémens d'existence et de bien-être, des produits suffisans pour rémunérer largement les capitaux qu'elle emploie, le but essentiel qu'on se propose n'est pas atteint. Nous avons voulu simplement donner à entendre, par ce qui précède, qu'une tentative fondée sur un principe nouveau pouvait avoir besoin, pendant quelque temps, de protecteurs désintéressés, de même que l'enfant qui vient de naître doit tirer sa subsistance du sein maternel, jusqu'à ce qu'il ait pris assez de force pour pouvoir s'en passer.

Grâce à la réaction qui s'opère en France en matière de religion, chaque jour voit s'élever quelque nouvel établissement de charité : de toutes parts, le riche est sollicité de contribuer au soulagement des souffrances du pauvre ; et certes, nous ne sommes pas des derniers à nous en réjouir. Mais nous nous serions bien mal fait comprendre, si l'on ne voyait qu'une institution de cette nature dans celle que nous travaillons à fonder. Il ne suffit pas, en effet, à nos vues d'organisation sociale que

le pauvre soit soulagé aujourd'hui par le bon vouloir du riche, sans que rien garantisse qu'il le sera également demain. D'ailleurs, nous avons déjà donné à entendre que la somme des besoins à soulager dépasse celle des moyens matériels actuellement existans, et qu'il est impossible de parvenir à éteindre le paupérisme par les actes purs et simples de la bienfaisance publique, ou privée. L'objet particulier que nous avons en vue est de produire le *specimen* d'une institution agricole portant en elle la solution de la question sociale que nous avons précédemment posée, c'est-à-dire, une institution garantissant le droit de vivre de son travail à tout homme dans le cas de le réclamer, sans qu'il en résulte aucune lésion ni aucune charge pour la propriété, dont le droit doit rester intact. Le problème ne sera même complètement résolu que si le nouveau procédé social et industriel procure aux propriétaires fonciers et aux capitalistes plus de sécurité et de profit qu'ils n'en trouvaient dans les anciens contrats.

La solution désirée ne fera pas faute, nous en avons l'intime conviction. Cependant, l'on va peut-être se demander où nous puisons notre assurance à cet égard, nous qui venons de déclarer que l'organisation actuelle de l'industrie est radicalement fausse, et qui refusons en même temps d'accorder notre confiance à tout système nouveau, tant qu'il n'aura pas reçu la sanction de l'expérience. Notre assurance vient, dirons-nous, de ce que nous devons procéder à l'organisation du travail, en nous appuyant sur une institution de charité chrétienne. Nous nous trouvons dès lors absolument dans le cas d'un maçon qui dispose les voussoirs d'une voûte sur le cintre destiné à les soutenir, sauf cette différence qu'en architecture le cintre disparaît, quand la voûte est construite ; tandis qu'une société, quelque bonne que soit son organisation matérielle, sera en péril, dès que ses membres cesseront d'être reliés par la charité. L'œuvre du mécaniste social est facile, quand le sacrifice individuel vient en aide à la justice distributive ; et si,

comme le veut le proverbe, *les bons comptes font les bons amis*, même entre égoïstes, il est également vrai qu'une erreur de compte involontaire n'est pas une occasion de brouille entre gens qui s'aiment véritablement.

Dans le fait, chacun sait que toutes les belles et solides institutions sociales sont émanées du sentiment religieux, et aucune des spéculations philosophiques. La raison en est facile à saisir : la religion porte, avant toutes choses, l'homme à aimer ses devoirs, tandis que la science raisonnière le préoccupe d'abord de la jouissance de ses droits ; or, s'il est rationnel et juste qu'un droit corresponde toujours à un devoir, et réciproquement, il n'est rien moins qu'indifférent, surtout dans l'enfance des institutions, que les individus se passionnent plutôt pour l'un que pour l'autre de ces deux principes. Il est bon, selon nous, que le droit soit confié à la loi et placé sous la protection du prêtre et du magistrat, tandis que le devoir doit être commandé à l'individu par son honneur et sa religion et demeurer le mobile essentiel de tous ses actes.

Mais quand le contraire a lieu, c'est-à-dire, quand la loi n'est que la pancarte des peines réservées à l'infraction du devoir et que l'individu est une sentinelle hargneuse, incessamment commise à la garde de son propre droit, il n'existe aucun moyen doux et régulier d'appliquer à la science sociale la triple méthode progressive que nous avons décrite.

IV

Il peut paraître étrange à certaines personnes que nous appelions à notre secours les mystères les plus profonds de la science, à seule fin d'élever quelques pauvres petits orphelins, et fonder par eux... quoi donc de grand, d'essentiel au bonheur de l'humanité? l'exploitation agricole par association ! Il est vrai que notre ambition se borne là; mais nous sommes fermement convaincus que si nous réussissons à remplir cet humble programme, nous aurons

trouvé le véritable instrument propre à introduire l'ordre et l'harmonie dans l'organisation sociale, au lieu du malaise et de l'effervescence qui y règne; nous aurons prouvé, d'une manière pratique, que la richesse la plus sûre et la plus splendide a sa source dans les lois de la justice et de la charité, et non dans l'exploitation de l'homme par l'homme; nous aurons fourni au législateur le moyen pratique d'inscrire dans son code les deux droits constitutifs de l'ordre social, l'un vis-à-vis de l'autre, savoir : LE DROIT DE VIVRE, à la seule condition de travailler, dûment garanti à tout homme venu au monde, et LE DROIT DE POSSÉDER en toute sécurité ce qui est acquis à chacun par son travail, ou celui de ses auteurs, mobile indispensable de l'activité humaine, et qui doit demeurer sous la sauve-garde des lois civiles et religieuses.

Quand cette grande solution sera produite à la face du soleil, c'est alors qu'il se fera tout-à-coup un grand calme, et que la paix et l'amitié universelle succèderont, comme par enchantement, au fracas des armes, au tumulte

des révolutions et aux luttes stériles de la logocratie. O mon Dieu, qui vous plaisez quelquefois à confier l'exécution de vos sublimes décrets à vos plus humbles et plus indignes serviteurs, ne nous abandonnez pas dans l'œuvre immense que vous nous avez chargés d'accomplir ! Il est sans doute entré dans les vues de votre Providence de confondre les sages et d'humilier les puissans de la terre, ces arbres luxurians qui ne veulent produire aucun fruit, puisque vous allez faire servir à la régénération de la société un homme illettré et quelques enfans pauvres et abandonnés, que le malheur de leur naissance condamnait à la plus abjecte condition.

Ceux qui nous comprennent ne sauraient nous accuser de tendance démagogique ; nous savons trop bien que les plus dangereux ennemis de la liberté sont ces prédicans de haine qui poussent les classes pauvres, et malheureusement, en outre, ignorantes et vicieuses, à revendiquer, par la force, la jouis-

sance de leurs droits politiques ; mais nous ne sommes pas non plus de ceux qui, en traitant les questions d'ordre social, ne mettent jamais en regard que les droits du riche et les devoirs du pauvre, comme si le premier n'avait aucun devoir à remplir et le dernier aucun droit à prétendre. Tant que la noblesse de nom et d'armes subsista, elle porta son titre écrit sur sa bannière : NOBLESSE OBLIGE. C'est probablement parce que cette charte des devoirs nobiliaires a été effacée, que la charte des droits corrélatifs a été lacérée. Favoris de la fortune qui formez en réalité l'aristocratie actuelle, voulez-vous éviter le sort de l'ancienne ? Ecrivez sur votre bannière, qui pour lors méritera véritablement le titre de libérale : RICHESSE OBLIGE. En définitive, voici toute notre pensée : Quand une réforme est de nécessité urgente, plus nous redoutons de voir les classes inférieures de la société en prendre l'initiative, plus nous devons insister pour que les classes supérieures s'en emparent ; car, tout mouvement parti

d'en bas ira certainement frapper en haut, tandis que celui qui prendra naissance en haut aura le pouvoir de pacifier en bas.

Un dernier mot sur ces économistes qui refusent le droit au travail et à la subsistance en faveur du pauvre, par la raison naïve qu'ils ne savent pas comment le traduire en fait. La société, selon Malthus, n'a pas, par devers elle, les moyens d'accorder le travail et la subsistance à tous ceux qui les lui demandent; d'où cet écrivain infère que, ne pouvant pas satisfaire à ce droit, elle est autorisée à le nier. Il serait tout aussi logique de prétendre qu'un homme qui a contracté un engagement pécuniaire envers un autre, se libère de sa dette en déclarant qu'il n'a pas les moyens de la payer; il est de fait pourtant qu'on commencerait par s'assurer si le débiteur est aussi dénué de ressources qu'il le prétend, et dans l'hypothèse même où son insolvabilité serait constatée, il ne s'ensuivrait pas de là que son créancier serait déchu de son droit. Conçoit-on d'ailleurs à quel titre la société exigerait de

gens privés légalement des moyens de subsister, que dans leur détresse ils regardassent héroïquement la propriété comme sacro-sainte ! Mais rassurons-nous ; Dieu n'a pas placé la société dans cette absurde alternative de nier un droit légitime, ou de le reconnaître sur un morceau de papier, en décrétant qu'elle ne peut pas, dans la pratique, en faire jouir les titulaires. Ainsi le droit au travail et à la subsistance étant reconnu au profit de tous ceux qui se trouvent dans le cas de l'invoquer, il s'agit, à cette heure, de faire en sorte que cette déclaration de principe produise son effet utile ; le salut de la société dépend de cette solution, et il est bien temps qu'elle nous arrive.

Ce qui rend les matières d'économie sociale si ardues pour ceux qui s'en occupent sans méthode, c'est qu'ils embrassent dans leur pensée d'organisation tout un état, et se placent ordinairement à un point de vue général d'où il leur est impossible de saisir les moyens immédiats de solution. Cependant on conçoit qu'avant de songer à constituer un vaste

système, il convient d'en organiser les parties composantes ; la méthode contraire ne peut produire que la confusion et l'incohérence. C'est pourquoi nous prions instamment les personnes qui liront cet écrit, et qui s'intéresseront au but qu'on s'y propose, de descendre un instant des hauteurs de la philosophie ou de la politique, pour se renfermer dans la question pure et simple de l'organisation du travail agricole. Laissant à d'autres la tâche, assurément fort utile et fort honorable, d'enseigner les améliorations dont les instrumens et les procédés particuliers à chaque industrie sont susceptibles, nous nous proposons uniquement d'introduire une modification profonde et indispensable dans le procédé commun à toutes les industries. Bref, celui que nous comptons mettre en œuvre ne remplira notre objet qu'en tant qu'il satisfera à tous les droits, conciliera tous les intérêts et coordonnera tous les élémens de la puissance productive, de manière à ce qu'il ne puisse y avoir dans le système général, ni inertie, ni divergence de forces,

ni superfétation d'agens. On pourra se faire une idée approximative de la nouvelle institution, en se représentant la plus vaste exploitation rurale qui soit économiquement possible, régie avec la même unité qu'un régiment, ayant comme lui ses combinaisons stratégiques et sa hiérarchie ; ou mieux encore, comme une famille patriarcale nombreuse, et jouissant de tous les bénéfices matériels de la civilisation. La nouvelle institution agricole à laquelle nous avons attaché le nom de TRIBU CHRÉTIENNE, en raison de son analogie avec la constitution patriarcale, n'est pourtant ni l'une ni l'autre des deux formes sociales auxquelles nous venons de la comparer ; ce qui va suivre la fera suffisamment connaître.

V

Pour procéder par ordre et nous rendre aussi clairs que possible dans une matière qui

exigerait un grand développement et que nous sommes obligés de présenter sous forme sommaire, nous allons ressusciter la vieille question qui divise les agronomes en deux camps. Les uns se sont prononcés en faveur des grandes exploitations rurales, les autres se déclarent partisans du système de petite culture ; espérons que la solution que nous apportons mettra les deux parties adverses hors de cause. Chacun sait que ce qui désole l'entrepreneur de grande culture, c'est l'inertie et le manque de conscience des valets, et en général l'indifférence des salariés concernant les résultats bons ou mauvais de l'entreprise. Il faut que ce trait de caractère soit bien dans la nature, pour que le bon Lafontaine en ait fait le sujet d'une de ses meilleures fables, *l'Œil du maître*. La petite culture est exempte de cet inconvénient, vu que dans ce système, le chef d'entreprise et le travailleur ne font qu'un, ou que du moins si le cultivateur emploie d'autres bras que les siens, ce sont ses proches ou des agens intimes, relativement parlant. Mais d'un autre côté, ce mode

de civilisation agricole a des désavantages qui lui sont particulièrement propres ; car il n'est aucun observateur qui ne soit frappé tout d'abord du mauvais emploi des moyens de production auquel le petit cultivateur est condamné en fait par son isolement, outre qu'une foule d'opérations fructueuses et de méthodes économiques lui sont interdites, en raison de l'exiguité de son théâtre d'opérations.

Ainsi, après avoir entendu les deux plaidoyers, on est forcé de conclure que l'un et l'autre système sont entachés de vices organiques qui se balancent à peu près, de sorte qu'aucun des deux n'utilise convenablement la puissance humaine. Il s'agit donc pour nous de découvrir une forme de contrat qui réunisse au stimulant énergique de la petite culture, les opérations transcendantes et les méthodes perfectionnées qui appartiennent exclusivement à la grande.

L'entreprise agricole, grande ou petite, porte encore généralement en elle un autre vice radical ; c'est la divergence d'intérêts

entre le propriétaire et le fermier, inconvénient grave auquel on a trouvé les deux remèdes que voici : Il faut que le cultivateur soit propriétaire du sol, ou que le propriétaire accorde au fermier des baux à très longs termes. Il est inutile que nous perdions le temps à démontrer que le premier de ces deux expédiens est dérisoire, et que le dernier est pratiquement incompatible avec nos lois sur l'hérédité. J.-B. Say a mis dans tout son jour ce défaut organique de l'institution agricole, puisqu'il a été jusqu'à prouver que l'agriculteur de profession n'a aucun intérêt aux perfectionnemens de sa propre industrie, ni même à l'amélioration des voies de transport et autres progrès matériels de la civilisation, vu qu'en définitive il n'y a que le propriétaire qui en profite.

Pour donner au lecteur une première idée du mode d'exploitation rurale que nous entendons substituer aux baux à moitié fruit, à ferme ou à domaine congéable, cherchons dans les pactes industriels actuellement en vigueur celui qui, par son principe constitutif, a le

plus d'analogie avec le nôtre. Or, il se trouve que c'est l'organisation de la course maritime; abstraction faite de la répugnance que le métier de corsaire est fait pour inspirer à des hommes de progrès social. Voici en quoi consiste le contrat qui lie les personnes de tous grades et de toutes catégories qui concourent aux entreprises de ce genre :

Les frais d'armement sont faits par des armateurs qui prélèvent le tiers de la valeur des captures faites sur l'ennemi; le second tiers appartient à l'état-major du bâtiment; enfin le tiers restant revient à l'équipage.

Les armateurs, s'ils sont plusieurs, se distribuent entre eux la fraction de dividende qui leur appartient, au marc le franc, le bénéfice de chacun d'eux devant être proportionnel à sa mise de fonds; la distribution exige une opération arithmétique connue sous le nom de règle de compagnie.

Chacun des officiers de l'état-major, depuis le capitaine jusqu'à l'écrivain ou agent comptable, est engagé moyennant un certain

nombre de parts ; en conséquence, la somme à partager figurant comme dividende, le nombre total des parts de tout l'état-major est le diviseur ; le quotient obtenu exprime le montant de chaque part. Dès lors chaque officier sait, sans effort de calcul, ce qui lui revient. La même règle distributive s'applique à l'équipage, sauf que le nombre des parts étant plus grand, le chiffre de chacune est nécessairement moindre.

Il a pu arriver parfois que les armateurs aient trouvé moyen de frustrer les marins d'une partie ou même de la totalité de ce qui leur était légitimement dû ; mais, soit friponnerie, soit banqueroute, cet accident n'infirme en rien l'équité de la règle distributive en vigueur parmi les corsaires ; personne du moins ne mettra en doute l'activité énergique qu'elle imprime à tous les participans. Elle serait toutefois susceptible d'une exactitude encore plus rigoureuse si, au lieu de les classer en trois catégories, elle n'en établissait qu'une, et qu'au lieu que le droit de chaque marin fût exprimé

par le nombre de parts qui lui est alloué, il le fût par un émolument stipulé de gré à gré, comme s'il devait demeurer fixe; dès lors les divers chiffres d'émolumens, destinés à exprimer la valeur comparative de chaque homme, fourniraient le moyen d'opérer la distribution proportionnelle entre l'état-major et l'équipage par une règle de compagnie. Pour pouvoir compreudre les armateurs avec ces derniers dans une seule et même catégorie, il suffirait d'assimiler l'intérêt annuel de la mise de fonds de chacun d'eux à un émolument; ou, ce qui revient au même, l'émolument de chaque marin à l'intérêt d'un capital. Ainsi le bailleur de fonds dont l'apport est de 6,000 fr., en accordant que l'intérêt de l'argent fût de $\frac{1}{2}$ pour cent par mois, serait censé toucher 30 fr. par mois; conséquemment, après le prélèvement de son capital, il se trouve placé, dans l'opération de partage, au même niveau qu'un matelot engagé à raison de 30 fr. par mois. Il est superflu de dire que ce n'est pas par intérêt pour la course maritime que nous indiquons ici

cette amélioration, mais uniquement pour pouvoir y recourir plus tard et l'appliquer à l'exploitation agricole.

Si le domaine rural n'était pas d'une configuration trop alongée ou bizarre, et que les bâtimens d'exploitation fussent situés à peu près au centre du terrain, il n'y aurait aucune raison puisée dans la science pour que l'exploitation n'embrassât pas 2,000 à 2,500 hectares de terre. Dans les cantons agricoles suffisamment peuplés, un espace de terrain cultivé de cette étendue superficielle comporterait une population de 12 à 1,500 personnes; en conséquence, il n'y a rien que de rationnel à supposer qu'une association agricole et industrielle, composée de pareil nombre d'individus de tout sexe et de tout âge, pût se fonder sur un domaine de 2,000 à 2,500 hectares de superficie.

Ce serait donc sur 2,000 à 2,500 hectares de terre cultivable, peuplée de 1,200 à 1,500 personnes, que nous prendrions l'engagement, Dieu aidant, d'organiser le travail, de fonder

les garanties sociales, en un mot de procéder à la solution des problèmes les plus essentiels au bonheur des nations : unité de direction dans l'emploi des forces, zèle intéressé de tous les agens de la production, moyens de subsistance garantis à tous, solidarité morale des membres de l'association, équilibre de la population avec les ressources alimentaires, existantes ou possibles; tel est le programme que nous sommes tenus de remplir, et sur le simple énoncé duquel il nous est déjà survenu de deux points de vue opposés des objections qui ne nous déconcertent nullement. Les agronomes proprement dits, dont les conceptions ne s'étendent guère au-delà du cercle de l'exploitation rurale, et qui n'attendent ordinairement de la science qu'ils professent que l'amélioration des anciens procédés matériels de culture, le perfectionnement des instrumens aratoires, l'introduction de quelques espèces animales ou végétales propres à enrichir leur canton, l'adoption d'une bonne discipline d'atelier, ou d'une méthode exacte et claire de comptabilité; ceux-là, di-

sons-nous, sont tout abasourdis que nous osions fonder l'entreprise agricole sur un plan tellement grandiose qu'il soit impossible de l'organiser sans recourir aux théorèmes les plus transcendans de la science sociale, non plus que de la régir sans qu'elle ait caractère religieux : la maison rustique conçue dans des vues de réforme sociale leur paraît une fable. D'autres critiques, au contraire, accoutumés à traiter toutes les questions d'économie publique du point de vue législatif et gouvernemental, sans refuser au système dont nous poursuivons l'application une supériorité marquée sur les contrats vulgairement usités entre agens médiats et immédiats de la culture, et quoique admettant même que le nôtre soit, par la vertu de son principe, plus favorable que ceux-ci au succès matériel de la spéculation agricole, ne peuvent pas comprendre que les plus hautes questions d'ordre public et d'harmonie sociale attendent leur solution d'une cause aussi infime. Pour parvenir à une pareille fin, il vaudrait mieux, selon quelques uns

d'entre eux, déblatérer dans les journaux, attiser le mécontentement populaire, préparer peut-être quelque nouvelle révolution, sinon apporter dans le fatras de nos lois, à grand renfort de faconde, quelque insignifiante réforme. En présence de ces deux différentes catégories de contradicteurs, nous persistons à avoir foi dans l'efficacité politique de notre solution. Qu'elle laisse bien loin derrière elle tout ce qui a été imaginé jusqu'à ce jour en fait d'institutions agricoles, c'est ce qu'il faut savoir reconnaître et ce qui n'est nullement un motif d'exclusion. Quant à l'autre objection, le temps, ce juge suprême, prononcera entre nous et les faiseurs de tapage politique.

VI

Jusqu'à présent, pour plus de simplicité dans le raisonnement, nous avons considéré la tribu chrétienne comme une institution purement

agricole; cependant il est évident qu'il ne serait pas d'une économie bien entendue qu'elle se bornât à cette seule branche d'industrie. Sans contredit, elle fera sagement de s'interdire celles d'un ordre transcendant, ou qui exigeraient soit des locaux et un mobilier trop considérables, soit une application exclusive. Déjà les établissemens agricoles d'une certaine importance ont leur forge, leurs ateliers de charronnage, de sellerie, leurs maçons, charpentiers, menuisiers, couvreurs, etc.; mais en outre on s'y attache avec raison à amener sur place et sans désemparer les divers produits de la ferme à leur plus haute valeur possible : les uns ont pour industrie annexe un moulin à farine, une distillerie, une féculerie, une huilerie, une sucrerie; les autres comprennent, comme en Beauce, une fabrique de tricot de laine; ou, comme en Bretagne, tissent à la maison leurs chanvres et leurs lins. Or, n'en déplaise aux partisans trop absolus de la division du travail, les établissemens agricoles qui comprennent ainsi quelque industrie accessoire

à leur portée sont ceux qui prospèrent le plus.

Au surplus, 1,500 personnes, dont 500 travailleurs mâles, établis sur 2,500 hectares de terre, composent un personnel plus nombreux que n'en réclame la culture la plus exigeante en fait de main-d'œuvre; en conséquence, si, pour l'honneur du fameux principe de la division du travail, il était reconnu nécessaire qu'il y eût quelques individus voués à une profession exclusive, il n'y a aucun obstacle matériel qui s'y oppose dans notre association. Toutefois, nous devons faire remarquer que l'agriculture emploie les bras d'une manière si peu régulière, qu'à moins de combiner quelques travaux d'intérieur avec ceux des champs, on n'arrivera jamais à éviter les chômages. Enfin aucun esprit droit et dégagé de préjugés scientifiques ne comprendra qu'il soit d'une bonne économie publique ou privée que 1,500 producteurs de laine, par exemple, lesquels sont en même temps consommateurs de drap, envoient à 50 ou 100 lieues de chez eux, à travers une filière d'agens commerciaux, leur produit pour y être

converti en étoffe, et de là rapporté sous cette nouvelle forme à son point de départ. Or, ce qui est vrai des laines l'est également des chanvres, des lins, des cuirs, et en général de toutes les matières premières produites par l'agriculture, et dont le consommateur définitif est l'agriculteur lui-même, du moins en grande partie.

On a généralement embrassé d'une manière trop absolue le système de la division du travail : non seulement ce principe économico-industriel admet des exceptions, mais dans le cas le plus général il est évidemment contraire à l'emploi rationnel du temps d'affecter à chaque individu un genre de travail unique et exclusif de tout autre. Combien de fois les opérations de la culture sont-elles exécutées mal, et au prix de plus de fatigues et de souffrances qu'il n'est nécessaire, attendu que, pour peu que l'état de l'atmosphère le permette, on tient à utiliser le temps des domestiques de la ferme, qui, s'ils n'allaient pas aux champs, resteraient désœuvrés à la maison ! Il en est de même de l'ouvrier

journalier : il préférera endurer le froid et la pluie, et gâcher sa besogne, plutôt que de rentrer chez lui, où il ne gagnerait rien. D'un autre côté, quand le ciel est serein, l'atmosphère chaude, la campagne verdoyante et parfumée, quelle est triste la condition de l'homme condamné à être enfermé dans un atelier clos, et occupé sans diversion à pousser la navette ou la lime! Il n'est donc pas possible de mettre en doute que, sous le double rapport du bon emploi du temps et du bien-être des individus, l'économie générale se trouvât bien que l'entreprise agricole eût toujours pour annexes obligées divers travaux de fabrication.

VII

Enfin une dernière objection a été faite à notre institution agricole, et celle-là provient des personnes habituées à envisager les actes entre particuliers uniquement du point de vue de

la légalité et des intérêts du fisc : celles-ci prétendent que l'esprit de nos codes s'oppose à ce qu'une propriété soit possédée et exploitée par une association, qui, n'étant point sujette à la mort naturelle et n'aliénant jamais son bien, priverait ainsi le trésor public d'une branche essentielle de son revenu; elles affectent d'y voir la résurrection de la main-morte et autres fantômes des temps féodaux, dont les enfans seuls devraient aujourd'hui avoir peur. Quant à nous, il nous semble que ce serait faire injure à notre constitution sociale que de supposer que, la solution d'une grande question d'ordre public étant trouvée, son application rencontrerait un obstacle absolu dans les lois relatives aux droits d'enregistrement, ou autres de la même catégorie. Ces lois de détail ayant été faites pour des procédés industriels autres que celui qu'il s'agit à cette heure d'introduire, il est peu surprenant qu'elles ne s'y ajustent pas exactement; mais il est clair qu'en pareille occurrence c'est la loi qu'il faut modifier, de manière à ce que le fisc n'y perde rien et que le

progrès social n'éprouve point d'entrave ni de retard. Nous avons vu, en effet, que lorsque l'établissement des lignes de chemins de fer était entravé par les lois qui régissaient anciennement la propriété, en matière d'éviction pour cause d'utilité publique, ce fut la législation qui fut modifiée dans l'intérêt du nouveau procédé industriel, c'est-à-dire dans l'intérêt général; en conséquence, il est permis de penser qu'une faveur semblable serait accordée, si besoin était, à une forme de contrat qui aurait la vertu de concilier les intérêts des trois classes d'agens de la production agricole : propriétaires, entrepreneurs de culture et ouvriers, et qui de plus introduirait dans l'économie générale de la société un stimulant plus énergique que le contrat de location et le salaire. Non, il n'est pas permis de supposer que des raisons de procureur fissent jamais obstacle à une pareille amélioration dans l'organisation sociale.

Au surplus, M. Dupin, avocat-général à la Cour de cassation, vient de révéler à la France l'existence d'un fait aussi intéressant que cu-

rieux dans les mœurs agricoles d'un canton, et qui prouve que l'esprit de nos lois a été, à une époque reculée, très favorable à l'association, et ne lui est même pas aussi opposé qu'on pourrait le croire à l'heure qu'il est. L'illustre légiste, dans une brochure publiée récemment sous le titre d'*Excursion dans la Nièvre*, nous apprend qu'il existait anciennement dans le Nivernais un mode d'exploitation rurale qui, sauf le nombre des individus, a tant de rapport avec celui que nous proposons, que nous ne saurions mieux faire que d'en rapporter la description qu'en donne, dans le style naïf du temps, un ancien juriste du pays, cité par M. Dupin :

« Selon l'ancien établissement du ménage « des champs, en ce pays de Nivernois, lequel « ménage des champs est le vrai siége et ori- « gine des bordelages, plusieurs personnes « doivent être assemblées en une famille pour « démener ce ménage, qui est fort labourieux, « et consiste en plusieurs fonctions en ce pays, « qui de soi est culture malaisée : les uns ser-

« vants pour labourer et pour toucher les « bœufs, animaux tardifs, et communément « faut que les charrues soient tirées de six « bœufs; les autres, pour mener les vaches « et les juments en champ; les autres, pour « mener les brebis et moutons; les autres, pour « conduire les porcs.

« Ces familles ainsi composées de plusieurs « personnes, qui toutes sont employées cha- « cune selon son âge, sexe et moyens, sont « régies par un seul qui se nomme *maître* de « communauté, élu à cette charge par les au- « tres, va aux affaires qui se présentent ès- « villes ou ès-foires, et ailleurs; a pouvoir d'o- « bliger ses *parsonniers* en choses mobilières « qui concernent le fait de la communauté, et « lui seul est nommé ès-rôle des tailles et sub- « sides. Par ces arguments se peut cognoître « que ces communautez sont vraies familles et « colléges, qui, par considération de l'intel- « lect, sont comme un corps composé de plu- « sieurs membres, combien que les membres « soient séparez l'un de l'autre; mais par fra-

« ternité, amitié et liaison œconomique, font « un seul corps.

« En ces communautez, on fait compte des « enfants qui ne savent encore rien faire, pour « espérance qu'on a qu'à l'avenir ils feront; on « fait compte de ceux qui sont en vigueur d'âge « pour ce qu'ils font; on fait compte des vieux « et pour le conseil et pour la souvenance « qu'on a qu'ils ont bien fait; et ainsi de trois « âges et de toutes façons ils s'entretiennent « comme un corps politique qui, par subroga- « tion, doit durer toujours. Or, parce que la « vraie et certaine ruine de ces maisons de vil- « lage est quand elles se partagent et sè sépa- « rent, par les anciennes lois de ce pays, tant « ès ménages et familles de gens serfs qu'ès « ménages dont les héritages sont tenus à bor- « delage, a été constitué pour les retenir en « communauté, que ceux qui ne seroient en la « communauté ne succèderoient aux autres et « on ne leur succèderoit aussi. Les articles de « la servitude personnelle déclarent plus politi-

« quement cette communauté, à sçavoir, *quand*
« *tous vivent d'un pain et d'un sel.* »

Voilà une exposition suffisamment claire des principes essentiels de l'association agricole : « *La vraie et certaine ruine de ces maisons de* « *village est quand elles se partagent et se sé-* « *parent.* » Il est inutile de faire observer que ces *communs parsonniers* du Nivernais ne présentent l'association agricole qu'à son état rudimentaire. Quelle cause a empêché ce précieux germe de se développer? C'est ce que M. Dupin ne nous apprend pas; mais il n'est pas rare de rencontrer dans l'histoire des siècles passés de pareils avortemens, c'est-à-dire des institutions fondées sur un bon principe, et qui n'ont pas franchi leur période d'enfance. Cela vient sans doute de ce que, jusqu'à ce jour, l'économie sociale n'a point été traitée comme une science, et que ce qui s'est produit de bon a été le pur effet du hasard.

Il ne reste aujourd'hui de la vieille institution agricole du Nivernais que la communauté des

Jault, dans la commune de Saint-Benin-des-Bois, arrondissement de Clamecy. L'honorable M. Dupin décrit avec le coloris supérieur qu'on lui connaît l'existence intéressante de cette famille, ou pour mieux dire de cette réunion de familles vivant *au même pain, pot et sel*. Il était arrivé à la maison des Jault, accompagné de quelques amis, au moment où toute la communauté en était absente : elle était allée à la messe paroissiale, son respectable chef en tête, et il n'était resté qu'une femme âgée pour garder le logis. Lorsqu'ils furent de retour, le maître, Claude Lejault, après avoir fait avec une franche politesse à M. Dupin les honneurs de la maison, lui donna tous les renseignemens qu'il désirait avoir sur les dispositions contractuelles de l'association dont il est le chef, et dont l'origine remonte au-delà de l'an 1500. Ces articles réglementaires du pacte qui régit la communauté peuvent avoir un certain intérêt pour le légiste, mais sont de nulle valeur aux yeux de la science sociale, puisque, dans l'impossibilité d'appliquer les lois vraies

de l'association à une agrégation d'individus dont le nombre ne dépasse pas trente-six, on a dû y suppléer par des conventions arbitraires.

Quoi qu'il en soit, après avoir lu la petite brochure de M. Dupin, on se sent comme transporté dans un autre monde ou un autre siècle que le nôtre; elle nous fait assister à une véritable scène de la vie patriarcale, et l'on se sent l'âme remplie d'une douce émotion, quand on songe à tout ce qu'il a fallu de vertu à cette petite société, pour traverser intacte un espace de quatre siècles. Que le Seigneur comble de ses bénédictions maître Claude Lejault et toute sa communauté!

Au surplus, ceux qui nous lisent apprendront avec plaisir que notre vœu est exaucé d'avance: la communauté des Jault prospère et agrandit chaque année ses domaines par de nouvelles acquisitions. « Du reste, ajoute M. Dupin, le « régime de cette maîtrise domestique est fort « doux et le commandement y est presque « nul. — Chacun, nous dit le maître, connaît « son ouvrage et le fait. » Cette réunion de

familles exerce en commun très largement la charité ; en outre, ses habitudes morales sont telles qu'il est sans exemple qu'un seul de ses membres ait jamais été condamné pour un délit quelconque. « On s'étonne, poursuit le narra-
« teur, qu'un régime si extraordinaire, si
« exorbitant du droit commun actuel, ait pu
« résister aux lois de 1789 et 1790, à celles de
« l'an II sur les successions, et à l'esprit de
« partage égalitaire poussé jusqu'au dernier
« degré de morcellement. » (Observons en passant que la communauté des Jault est la meilleure satire qu'on pût faire des lois de 1789, 1790, de l'an II, etc., en un mot de tout ce qui conduit au morcellement.) « Et cependant,
« telle est la force des mœurs, quand elles
« sont bonnes, que cette association s'est main-
« tenue par l'esprit de famille et la seule force
« des traditions, malgré toutes les suggestions
« des praticiens amoureux de partages et de
« licitations. » C'est, il faut en convenir, une véritable peste sociale que les praticiens. Mais n'interrompons plus la narration :

« Dans la suite de mon voyage, j'ai vu la « contre-partie. Après avoir pénétré, par De- « cize et Fours, jusqu'à Luzy, je suis revenu « par la montagne Saint-Honoré, les Bains- « Romains et par la commune de Préporché. « Dans cette commune existait jadis un grand « nombre de communautés : la plus célèbre, « celle qui a subsisté la dernière, était celle « des Gariots.

« Cette communauté prospérait; depuis la « révolution, on a voulu partager. Dans le « nombre des parsonniers, quelques uns ont « prospéré et sont assez à l'aise; mais d'autres « sont tombés dans un état fort misérable. Le « dernier maître, qui réside actuellement à « Préporché, a emporté chez lui comme un « trophée le grand pot de la communauté; les « autres restent groupés sur le mamelon des « Gariots. Les grandes chambres ont été divi- « sées; la grande cheminée est partagée en « deux par un mur de refend; les habitations « sont chétives, malpropres; les habitans, un « peu sauvages, se montrèrent inquiets et

« presque effrayés à notre aspect : à peine s'ils
« voulaient ou pouvaient répondre à nos ques-
« tions. A notre départ, ils nous suivaient des
« yeux, comme on suit l'ennemi qui opère sa
« retraite, en se glissant derrière les mai-
« sons.

« A Jault, c'était l'aisance, la gaîté, la santé;
« aux Gariots, c'était la misère, la tristesse et
« la pauvreté. »

VIII

La description que nous avons faite du sys-
tème distributif en usage parmi les corsaires, lequel a pour effet infaillible d'imprimer à cette fausse industrie une activité prodigieuse, jointe au tableau que nous avons tracé, d'après l'honorable M. Dupin, du mode d'exploitation agricole de la communauté des Jault, qui ne peut évidemment se soutenir que par la moralité de ses membres, vont singulièrement faci-

liter l'exposition des principes organiques de la tribu chrétienne. Il s'agit, en effet, pour nous, ainsi que nous l'avons déjà dit, d'associer environ 1,500 personnes, de tout sexe et de tout âge, pour exploiter 2,000 à 2,500 hectares de terre. Or, nous entendons appliquer à cette association, en ce qui concerne la distribution des produits, la règle proportionnelle dite règle de compagnie : désormais donc, au lieu d'avoir à faire le partage entre des armateurs, un état-major et un équipage, comme c'était le cas dans le premier exemple, l'opération aura lieu entre propriétaires, gens chargés d'un emploi de direction et travailleurs proprement dits.

La première condition pour qu'un établissement de ce genre se constitue, est que la société soit propriétaire du terrain qu'elle doit exploiter ; car, bien qu'à la rigueur on pût appliquer les lois de l'association entre les personnes qui fournissent le capital d'exploitation, les hommes de talent dirigeans et les travailleurs, la société n'en serait pas moins placée vis-à-vis

du propriétaire du fonds dans la fausse position d'un locataire, ce qu'il est essentiel d'éviter. Il convient donc que le propriétaire du terrain entre dans l'association, mais au même titre que les autres bailleurs de fonds; car il n'y a aucune raison pour que celui qui contribue aux fruits communs pour un fonds de terre dont la valeur est de 100,000 fr. soit plus favorisé ou plus privilégié que celui qui apporte au fonds social 100,000 fr. en argent. En conséquence, toutes les personnes dont le titre social consiste dans l'apport d'une valeur matérielle, sous quelque forme qu'elle se présente, terre, objet mobilier ou argent, ont le même droit hypothécaire sur les biens meubles et immeubles dont se compose le fonds social. On avisera aux formalités à remplir pour évaluer aussi exactement que possible les apports en terres ou en objets mobiliers.

Quant aux agens intellectuels et aux travailleurs, veut-on se faire une idée exacte de la manière dont ils se classent entre eux, qu'on se figure le maître de la communauté, pour

parler le langage de la coutume du Nivernais, ou plus exactement le patriarche de la tribu chrétienne, abstraction faite pour le moment de la manière dont celui-ci sera élu et assisté, engageant, moyennant un émolument stipulé librement de part et d'autre, tous les employés de l'exploitation, quels que soient leur rang et leur catégorie, comme cela se pratique d'ailleurs dans les circonstances vulgaires. Toutefois, déclarons itérativement, de peur qu'on ne l'oublie, que cette disposition n'a point pour objet de retomber dans la loi vicieuse du salaire fixe, mais uniquement d'exprimer par des chiffres proportionnels la valeur respective attribuée au concours intellectuel, ou manuel de chaque participant. C'est donc pour plus de simplicité de méthode que les gages sont faits comme s'ils devaient demeurer fixes.

Il est facile à cette heure de voir comment le produit net des opérations sociales sera partagé entre tous les sociétaires, sans qu'il soit nécessaire de les diviser en autant de catégories qu'il y a de modes de concours différens. S'il est

admis que les fonds doivent produire 5 pour cent, il s'ensuit qu'un industriel engagé à raison de 1,000 fr. par an, et un bailleur de fonds dont l'apport se monte à 20,000 fr., ont dans l'opération de partage des droits absolument égaux, et que la proportion entre inégaux peut être établie aussi exactement que s'ils appartenaient tous à une classe de participans égaux en droit. Cette règle de compagnie unique offre de grands avantages sur la méthode proposée par d'autres socialistes, et qui consiste à attribuer un tiers des produits aux capitaux, une moitié au travail, et un sixième au talent, en laissant ensuite à chacune de ces catégories à distribuer la portion de dividende qui lui revient entre les ayant-droit par une règle de proportion : 1° cette division est arbitraire ; 2° l'importance relative du capital, du travail et du talent n'est pas la même dans tous les temps, ni pour toutes les opérations. Du reste, la règle de compagnie unique, que nous adoptons pour plus d'exactitude et de simplicité, permet à la société d'accorder à ses bailleurs de fonds des intérêts plus

ou moins élevés, suivant la convenance; c'est-à-dire que nous insinuons ici par anticipation que, dans une institution comme la nôtre, qui a particulièrement pour but la réhabilitation sociale de la classe indigente, on jugera sans doute utile et moral d'accorder au pauvre ouvrier qui apportera ses économies au fonds commun, un taux d'intérêt supérieur à celui du titulaire d'une grande somme. Toutefois, cette prévision sort de la règle arithmétique que nous nous sommes efforcés de tracer ici.

Il nous reste encore un point essentiel à résoudre : c'est le mode d'existence des sociétaires. Vivront-ils tous *au même pain, pot et sel*, comme les bonnes gens que M. Dupin nous a fait connaître, ou y aura-t-il dans un établissement aussi vaste que le nôtre, et comprenant des familles de fortunes inégales, des ordinaires différens appropriés à la qualité des personnes? On conçoit ici, sans que nous le disions, que la première de ces deux dispositions ne saurait être admise par la classe riche, et que la dernière serait une source de méconten-

tement et de murmures de la part de la classe pauvre : or, comment résoudre cette difficulté? Par le moyen le plus simple, comme nous le faisons en toute occasion. Ainsi, supposons plusieurs familles, inégales en nombre et en besoins, associées pour faire et pour vendre du pain, sans s'être aucunement engagées à vivre ensemble : où croit-on que chaque ménagère ira acheter le pain nécessaire à la consommation de sa famille? Ne sera-ce pas naturellement à l'établissement dans lequel elle est intéressée? Plusieurs tailleurs associés ensemble iront-ils commander leurs habits à des tailleurs étrangers? Assurément, non ; en pareil cas, on se fournit dans la maison à la prospérité de laquelle on est directement intéressé, et l'on paie la valeur de ce qu'on y prend, sinon l'on s'en fait débiter sur les livres de comptabilité, et tout est dit. Pourquoi donc en serait-il autrement dans la tribu chrétienne, qui est une vaste exploitation agricole, en partie manufacturière, qui a des denrées alimentaires à vendre aux divers ménages, et pourrait même

avoir, pour l'usage de ceux à qui la chose conviendrait, un grand atelier culinaire, à l'instar des restaurans, livrant aux consommateurs, d'après un tarif fixé d'avance, les alimens tout apprêtés, et disposé de manière à pouvoir servir tous les goûts et toutes les bourses? La méthode que nous indiquons pour les alimens est applicable à tous les objets de consommation : vêtement, chaussure, logement, ameublement, blanchissage, enfin tout ce qui est de nécessité première. Il suffirait, pour faciliter ces transactions journalières, que la société émît un papier, ou une monnaie de convention ; dès lors les opérations de vente et d'achat, qui, dans les relations ordinaires de la vie, consistent dans un débat maussade entre des intérêts hostiles l'un à l'autre, et qui poussent souvent les antagonistes dans des voies subversives, se réduisent à une simple opération de comptabilité entre co-intéressés.

IX

Il est à craindre que les rapides indications que nous donnons ici sur les principes fondamentaux appelés à régir la tribu chrétienne ne suffisent pas, du moins à certaines personnes dont l'esprit est meublé de trop de notions fausses, pour pouvoir saisir de prime abord les procédés simples de la science chrétienne. Les lecteurs qui se trouveraient dans ce cas feront bien de recourir, pour plus amples renseignemens, aux divers cours d'économie sociale publiés par l'*Université catholique*. Quant à nous, nous n'avons pas pu promettre dans cet écrit autre chose que des sommités de principes. Néanmoins, les personnes attentives sont dès à présent à même de se convaincre que, quelque indéterminés que nous laissions divers procédés de détail, l'organisation de la tribu chrétienne répond aux quatre besoins de l'homme en so-

ciété, savoir : richesse, justice, liberté, moralité. En effet, les quatre puissans ressorts qui font le mérite de notre institution catholique sont :

1° *L'emploi économique des forces*, par l'unité de direction ;

2° *Le zèle et la satisfaction générale*, par la justice distributive ;

3° *La liberté individuelle* dans l'usage des choses, par l'exacte comptabilité ;

4° Enfin L'HARMONIE SOCIALE, par la religion.

Ces fondemens essentiels du régime d'association, sauf peut-être le dernier, ne peuvent trouver place que dans une agrégation nombreuse, sans toutefois l'être trop : nous avons précédemment supposé celle-ci par approximation de 1,500 personnes. Pour lors, si la société placée dans ces conditions entreprend toutes les branches d'industrie indispensables aux besoins de l'homme, en ne s'interdisant que celles d'une médiocre utilité, ou d'une exécution trop dispendieuse, elle présentera dans son organisation une véritable individualité, c'est-

à-dire une collection d'individus nécessaires les uns aux autres, et possédant les uns par les autres tous les élémens essentiels de l'existence sociale. On voit que, sous ce rapport, aussi bien que sous celui de solidarité morale, la tribu chrétienne présente une analogie remarquable avec la famille patriarcale, sauf que l'organisation de la première est plus complète et plus transcendante que celle de la dernière, et que les besoins des âges patriarcaux étant plus bornés que ceux d'une époque de civilisation, l'industrie doit y être nécessairement plus grossière.

Cependant qu'à ce nom d'individualité sociale, on n'aille pas se figurer que la tribu chrétienne vivra en quelque sorte murée contre le monde extérieur : en effet, bien qu'il ne soit point rationnel ni prudent qu'elle attende d'établissemens étrangers les objets de nécessité première qu'elle est en état de produire sur son propre fonds, ni qu'elle envoie à grands frais ses produits bruts au loin, pour y être manufacturés, quand elle a les mêmes

moyens de le faire chez elle, néanmoins la diversité des sols, des climatures, et en général des ressources naturelles, est telle, qu'il n'est pas à craindre que les matières à relations commerciales fassent jamais faute; mais du moins celles-ci, bornées désormais aux choses de luxe, d'agrément, ou tout au plus d'utilité secondaire, ne seront plus de nature à compromettre l'existence des hommes quand il surviendra quelque perturbation accidentelle dans le système; car il serait contraire au principe d'association que la vie et le bien-être d'aucun individu reposassent jamais sur les chances incertaines du commerce.

Au moment où nous écrivons ceci, nous lisons les observations suivantes dans le *Moniteur* (1) : « On a beaucoup parlé de l'organisa-
« tion du travail manufacturier. Sans doute il
« y a à cet égard de grandes améliorations à
« opérer; mais qui préviendra l'extension in-
« considérée de telle ou telle fabrication,

(1) *Moniteur* du 12 et 13 avril 1841.

« l'excès de production au-delà des besoins et « des débouchés, le ralentissement subit des « travaux, l'invasion des machines, toutes « causes qui tendent sans cesse à laisser l'ou- « vrier inoccupé, ou à réduire les salaires à un « si bas prix qu'ils deviennent tout-à-fait insuf- « fisans? *On s'arrête effrayé* devant les im- « menses difficultés que présente la solution de « ce problème. »

Si l'on s'arrête effrayé en présence du problème, il est probable qu'on en attendra longtemps la solution. Cependant, quelque rationnel que soit cet effroi de la part des personnes placées au point de vue administratif, comme il est de nature à demeurer stérile, ce ne doit pas être une raison pour que l'on n'accorde aucune créance aux hommes placés au point de vue social et qui pensent être sur la voie de la solution désirée, surtout si les occupations graves de leur vie entière et leur éloignement bien constaté de toute poursuite ambitieuse, en ce qui les concerne personnellement,

garantissent la pureté des motifs dont ils sont animés : s'ils n'ont jamais rien demandé pour eux-mêmes, ils n'auront pas mauvaise grâce à solliciter du gouvernement qu'il veuille bien accorder à leur tentative d'organisation du travail une assistance morale et matérielle. Il est vrai qu'ils n'ont pas la prétention d'organiser le travail exclusivement manufacturier, mais bien celui de l'agriculture combinée avec certains arts mécaniques qu'ils ont su faire rentrer dans l'économie rurale et domestique. Toutefois, si leur tentative réussissait, il n'y aurait plus lieu de craindre désormais que la production des choses les plus indispensables à la vie civilisée dépassât les besoins de la consommation, puisque la société des producteurs et celle des consommateurs ne feraient qu'une; le ralentissement des travaux, s'il venait à avoir lieu, ne serait plus un mal, vu qu'il ne pourrait résulter que de la diminution des besoins; l'introduction des machines aurait pour effet de soulager le travailleur de sa peine, sans le

priver de ses moyens de subsistance, puisque ceux-ci lui sont garantis, en tout état de cause, en vertu du nouveau pacte social.

On dit que l'hôtel du quai d'Orsay, qui n'est pas encore achevé, et auquel on a eu tant de peine à trouver une destination utile, a déjà coûté au Trésor la somme de 11,692,441 fr. La mention que nous en faisons ici n'est nullement pour critiquer cette dépense, non plus que beaucoup d'autres du même genre qu'une grande et riche nation peut se permettre en certaine mesure, mais uniquement pour faire sentir combien il serait absurde, nous avons presque dit odieux, qu'on ne trouvât pas, après cela, un sou pour aider à la fondation de la tribu chrétienne, quand ses auteurs prouvent leur conviction, en y consacrant leur fortune privée et leur concours personnel, et proclament avec foi que l'extinction du paupérisme découlera naturellement de l'application de leur principe.

Une dernière objection se présente : tout en reconnaissant combien l'organisation actuelle

de l'industrie est fausse, il est des personnes qui s'effraient à l'idée de faire table rase des procédés industriels actuellement en vigueur ; il leur semble que les préjugés sont trop enracinés, les habitudes trop invétérées, les intérêts privés trop enchevêtrés les uns dans les autres, pour qu'il soit possible de remplacer intégralement le régime de l'incohérence par celui de l'unité ; une pareille réforme industrielle leur semble avoir quasi le caractère d'une révolution politique. De là, leurs défiances et leurs répugnances. Mais qui parle de poursuivre la réforme intégrale de la société? Pour qu'elle pût avoir lieu régulièrement, il faudrait d'abord que la masse de la nation en comprît la nécessité et fût bien édifiée sur l'efficacité des moyens proposés : or, on n'amènera ces convictions qu'en opposant aux effets subversifs de l'antagonisme commercial les effets harmonieux de l'association, qu'en fondant au milieu de l'anarchie industrielle un oasis de travailleurs organisés ; et pour procéder avec ordre à cette grande œuvre, il convient d'abord

de fournir un *specimen* d'organisation chrétienne.

Dût-on ne considérer ce nouveau contrat agricole que comme un bon procédé de colonisation applicable aux terrains incultes, soit en France, soit dans nos possessions lointaines, ce serait déjà un grand titre à l'attention du public et du gouvernement. Cependant, lorsqu'on aura vu fonctionner le nouveau mécanisme industriel, quand on aura été à même de juger à quel point les individus y gagnent accroissement de richesse, de bien-être et de moralité, et combien les gouvernemens y trouvent de nouveaux élémens d'ordre, de puissance et de stabilité, qui empêchera, si les résultats sont tels que nous les annonçons, de répéter l'expérience sur tous les points où l'on rencontrera les mêmes facilités? Il est superflu de se mettre en frais d'argumentation pour prouver que cette manière de procéder à la réforme de l'industrie ne compromet en rien les intérêts de l'État, ni ceux des particuliers. Le gouvernement appliquera la nouvelle organisation du

travail, là seulement où il est en droit de le faire; quant aux particuliers, il leur sera loisible de conserver leurs procédés défectueux en présence d'un système meilleur et plus productif. Nous sommes trop amis de la liberté pour vouloir qu'on oblige qui que ce soit à changer son pain d'orge pour du pain de froment, ses guenilles pour des vêtemens propres et confortables, ses privations pour l'abondance; nous ne demandons même pas qu'on contraigne les masses corrompues à renoncer à leurs habitudes grossières et vicieuses, pour adopter la vie noble et pure des enfans de la tribu chrétienne; mais nous croyons que les peuples ne tarderont pas à juger l'arbre par ses fruits et à adopter la direction qui convient le mieux à leurs intérêts.

X

La plupart des écrivains font consister le succès d'un livre principalement dans la gloire

ou le profit qu'il rapporte à son auteur. L'objet de celui que nous livrons au public est tout autre : il est l'œuvre naïve d'un homme d'observation et d'action, qui s'est fait écrivain à un âge avancé, à seule fin de réveiller d'un sommeil dangereux ses contemporains, marchant, comme des somnambules, vers un abîme. Semblable au fils muet de Crésus, dont la langue se délia à l'âge de quinze à seize ans, en voyant un assassin prêt à frapper son père, l'auteur de la *Croisade du dix-neuvième siècle* n'est, en définitive, qu'un simple cultivateur étranger au monde, à la science, et même à cette puissance qu'on appelle la presse ; mais en contact perpétuel avec les classes pauvres, il a pu voir d'un point de vue particulièrement juste, les périls de la situation présente de la société et la voie de salut qui lui est ouverte. C'est pourquoi la vérité, qui s'est gravée en traits de feu dans son cœur, a dû faire explosion. Qu'on fasse donc de lui et de ses écrits telle critique littéraire qu'on voudra ; il y est résigné d'avance. « Frappe, mais écoute, »

dira-t-il à une société fourvoyée, qui tue parfois ses prophètes. Ainsi donc périsse le livre, périsse même l'auteur, s'il le faut! mais qu'on se mette promptement à l'œuvre dont il trace les fondemens, qu'on prépare le milieu social où naîtra l'élu de Dieu annoncé par le comte de Maistre, celui-là dont il a dit : « Attendez « que la religion et la science, en vertu de leur « affinité naturelle, se réunissent dans la tête « d'un même homme. » Quant à nous autres, contaminés au contact de l'impiété et sortis à grand'peine du cloaque philosophique, ce n'est à aucun de nous à prétendre à cette haute mission; tout ce que la génération qui va s'éteindre peut faire est de confier au sol les premiers germes de l'harmonie universelle.

Il est, nous le savons, des personnes impatientes de connaître dans ses moindres rouages notre synthèse sociale : il nous est pénible de ne pouvoir pas les satisfaire complètement. Nous savons très positivement où nous allons; mais nous ne saurions décrire les sites que nous rencontrerons sur notre route, ni les édi-

fices dont se compose la cité sainte, terme bienheureux de notre voyage. « Quels sont les objets que la tribu produira au-delà de sa consommation et livrera au monde extérieur? Quels sont ceux qu'elle ne produira pas et se procurera par la voie du commerce? L'évaluation des produits entre associés sera-t-elle antérieure ou postérieure à la production ? » A toutes ces questions et à une foule d'autres qui se pressent, nous n'avons que ceci à répondre : « Nous vous le dirons quand nous l'aurons « fait. » Ceux qui ne seraient pas satisfaits de cette réponse prouveraient qu'ils n'ont pas compris notre méthode trine de procéder à l'organisation du travail, et nous les renverrions à ces utopistes doués de la seconde vue, qui savent décrire dans le plus grand détail les moindres faits et gestes qui se produiront dans la société de l'avenir ; quant à nous, ce que nous osons entreprendre, c'est de poser des principes chrétiens, et d'en chercher l'application par la voie expérimentale et analytique.

Il est cependant une question à laquelle nous

sommes à même dès à présent de donner une solution satisfaisante : nous avons dit que la pureté des mœurs est une des colonnes essentielles de l'association chrétienne. C'est, en effet, sur la chasteté des deux sexes en dehors du mariage, et sur la fidélité mutuelle des époux que repose la sainteté du lien de famille ; la tribu se doit à elle-même de fonder à cet égard un régime de garanties. Dans la société barbare, la question est résolue par la séquestration des femmes ; en civilisation, les eunuques et les grilles du harem sont remplacés par la loi des convenances. Mais ces convenances ne sauraient être une garantie vraie, si tout homme désireux de les voir observées, en ce qui le concerne, est disposé à les violer, en ce qui concerne autrui. Le nom de probité ne serait-il pas dérisoire, dans une société où chaque individu regarderait comme un crime qu'on lui volât la moindre portion de son bien, et n'aurait aucun remords de voler celui de ses voisins, ni aucune improbation contre ces mêmes voisins se volant entre eux ? C'est pourtant ainsi que,

dans le monde civilisé, tout homme tient à ce que les convenances soient respectées à l'égard de sa femme, de sa fille, ou de sa sœur, et les viole sans scrupule, ou du moins trouve tout naturel qu'on les viole à l'égard de la femme, de la fille ou de la sœur du voisin. Dans un pareil gâchis moral, les convenances ne peuvent être qu'un voile, ordinairement fort transparent, destiné à couvrir les désordres des relations sociales.

Il s'agit pour nous au contraire de garantir la vérité du lien de famille par une loi vraie et efficace, aussi éloignée des injurieuses précautions du harem que des convenances mensongères de la civilisation. Un semblable but étant posé, il ne saurait être bien difficile de l'atteindre ; mais ce n'est pas à nous, du point de vue général où nous sommes placés, à tracer le mode d'application. Quand un homme s'apprête à bâtir, il appelle son architecte, et lui dit le nombre, la nature et la disposition des appartemens qu'il désire avoir, et il demeure assuré que la maison sera construite d'après ces indications. Au sur-

plus, la loi des convenances ne saurait être l'ouvrage de l'homme seul; il faut que la femme chrétienne y concoure avec ce tact exquis et cette pudeur native qui la caractérisent. C'est pourquoi le principe que nous présentons ici, en matière de convenances, ne doit être que le programme donné à l'architecte, et non le plan de l'édifice.

Cependant les personnes qui commencent à comprendre nos vues d'ordre social, mais qui n'en ont pourtant pas encore la complète intelligence, commettent fréquemment une erreur que nous sommes à même de rectifier dès à présent : elles supposent que, lorsque les enfans de la tribu chrétienne seront arrivés à l'âge adulte, on les mariera entre eux; or, il n'en doit pas être ainsi. Il est vrai que la tribu n'est point une institution monastique; mais si ses enfans des deux sexes pouvaient concevoir l'espoir de contracter mariage entre eux, quelque innocentes que fussent les relations d'amour antérieures au mariage, elles ne seraient pas sans danger; quelque unis que les garçons fus-

sent entre eux, voire même quelque peu coquettes que fussent les filles, il serait à craindre qu'il ne survînt entre les uns ou les autres des rivalités d'amour susceptibles d'introduire le désordre dans la société. Pour couper court à cet inconvénient, les jeunes garçons iront prendre femme, soit dans une autre tribu, quand il y en aura plusieurs fondées; soit dans le monde anarchique, s'il n'y en a pas encore. Les jeunes filles seront de même dans l'obligation de se marier au dehors. En un mot, il est essentiel au bon ordre que les enfans d'une même tribu se considèrent comme frères et sœurs, et à cet effet il convient que le patriarche soit le père adoptif de tous les membres de l'association dont il est le chef temporel.

Nous venons de dire que l'objet de ce livre n'est pas purement spéculatif : c'est un appel adressé à la société pour qu'elle travaille à s'organiser chrétiennement; mais toute œuvre chrétienne doit débuter modestement, et ne recourir dans le principe qu'à des moyens de

réalisation fort minimes, relativement à l'objet qu'on se propose. Il s'agit de fonder une association agricole, domestique et jusqu'à un certain point industrielle, mais avant tout catholique : or, il suffira d'y appeler un petit nombre d'adultes, tant ecclésiastiques que laïques, pour former le noyau de personnes nécessaires pour élever et soigner les enfans. Si l'on voulait dès le principe composer la tribu d'hommes faits, quelque pieux et bien intentionnés qu'ils pussent être, il serait à peu près impossible de faire comprendre à une masse d'individus, plus ou moins entachés d'idées fausses en matière d'organisation sociale, en quoi consiste le régime de l'unité; une partie d'eux entraverait nécessairement l'œuvre d'harmonisation par les préjugés du monde où ils auraient vécu. Placés au point de vue de leur intérêt individuel, souvent même à leur insu et par habitude, incapables de comprendre ce qu'il peut y avoir de liberté dans l'obéissance, le mécaniste social ne trouverait, la plupart du temps, en eux que des agens réfractaires. En

effet, si nous ne croyons pas qu'il soit absolument nécessaire, pour constituer harmonieusement la société, de refaire le cœur humain, comme on nous le jette quelquefois à la tête, il nous paraît du moins fort difficile de procéder à cette grande œuvre, au moyen de ces êtres que la civilisation a estropiés moralement, et pour peu que l'on veuille s'entourer de tous les élémens possibles de succès, il est sage et prudent d'élever les hommes, en vue de les rendre propres à ce régime nouveau.

Élever les hommes! tout le secret est là. L'association chrétienne n'est autre chose qu'une agglomération de personnes occupées à s'élever les unes par les autres. Dans la société civilisée, l'individu élevé tend à déprimer celui placé au-dessous de lui; mais dans la tribu, toute l'ambition du supérieur est d'élever à lui son inférieur, soit que la supériorité ou l'infériorité consistent dans la vertu, dans le savoir, dans la richesse, dans la dignité personnelle, soit même dans l'illustration de famille. C'est ainsi que les hommes, au lieu de se pousser

violemment ou astucieusement les uns les autres au bas de l'échelle sociale, seront attirés charitablement en haut les uns par les autres, et que, depuis le meilleur et le plus élevé de tous jusqu'au plus infime, la société humaine présentera une vaste chaîne de cœurs embrasés d'amour et prenant leur mouvement d'ascension, de la fange du monde actuel vers la région divine.

Sans contredit, cette manière de concevoir la question sociale n'est pas faite pour être présentée aux spéculateurs industriels : ceux-là, non seulement repoussent avec colère tout projet où le bénéfice pécuniaire ne figure pas en première ligne, mais ils s'éloignent même avec défiance de ceux dont le lucre n'est pas l'objet essentiel et unique, et auxquels se rattacheraient subsidiairement quelques considérations d'humanité. Or, notre répugnance est telle pour le concours de pareilles gens, à supposer que par extraordinaire ils fussent tentés d'apporter le leur à la tribu chrétienne, que, dussions-nous nous répéter, nous tenons à ce

qu'ils sachent bien que notre tentative d'association n'aura peut-être pas, comme procédé d'organisation du travail, tout le succès que nous en attendons. Dans cette hypothèse, elle demeurerait purement et simplement une fondation pieuse, et les avances de fonds qui lui auraient été faites seraient perdues pour les bienfaiteurs, et acquises en pur don à l'établissement.

Cette mauvaise chance n'est pas ce qui arrête les personnes vraiment chrétiennes; plusieurs de celles-ci, au contraire, désolées de tout ce que l'industrialisme renferme d'inhumain, n'ont foi qu'aux généreux efforts de la charité, pour soulager les maux de la classe pauvre. C'est pourquoi elles répugneraient à prendre part à une œuvre qui aurait la moindre ressemblance avec les entreprises industrielles. Tout en respectant ce qu'il y a de bons et nobles motifs dans une pareille aversion, nous n'hésitons pas à la déclarer une erreur des âmes tendres. Sans contredit, il est impossible de rien produire d'efficace sans la charité; mais la charité seule et

dépourvue du levier de la science sociale, ne parviendra à enfanter que de légers palliatifs, de même qu'à la guerre la valeur du soldat, en l'absence de la discipline militaire et de la stratégie, demeure à peu près impuissante. Dieu n'a pas voulu que l'ordre social reposât sur la charité seule, mais bien sur la charité combinée avec la justice ; or, comme il n'appartient qu'à la charité de chercher et de trouver les lois de la justice, les personnes qui prendront part à cette grande initiative, et qui désirent avant toutes choses acquérir un mérite devant Dieu, auront celui d'amener à une œuvre de charité la foule de ceux qui n'ont que l'intelligence de la justice.

XI.

Il importe que le lecteur sache bien distinguer dans cet écrit les lois vraies et définitives de l'ordre social, des efforts temporaires auxquels un certain nombre de cœurs chrétiens seront dans le cas de s'astreindre, en

vue de mettre ces mêmes lois en vigueur; ainsi nous venons de faire entendre que la société ne peut pas être constituée harmonieusement, en l'absence des lois de la justice; cependant, ceux qui travaillent à introduire ces lois, doivent renoncer, en ce qui les concerne, à toute règle distributive fondée sur l'équité, et se résigner, au moins temporairement, au régime faux de l'égalité. Nous ne sommes pas républicains, on le sait sans doute, car nous avons déjà donné à entendre que les deux mots *liberté* et *égalité* hurlent de se trouver ensemble; en effet nous n'avons jamais ouï dire qu'on dût estimer au même prix toutes les denrées bonnes ou mauvaises, rares ou communes, étalées dans un marché, ni que tous les tableaux d'un musée eussent nécessairement un mérite égal. Qu'il nous soit donc permis d'appliquer la même règle aux hommes, et de croire que le bienfaiteur de l'humanité et le scélérat, le sage et l'ignorant, l'homme actif et le fainéant, ne doivent pas nécessairement occuper le même rang dans la société; ce que nous disons des

individus, s'applique également aux familles considérées comme individus. Cependant, nous affirmons qu'au début de l'association chrétienne, il ne doit, il ne peut même y avoir que des égaux, ou pour parler plus exactement, les grands doivent s'y faire petits à côté des petits ; ceux qui sont dignes des premières places doivent accepter les dernières. En un mot, il s'agit, pour atteindre le but que nous nous proposons, de revenir aux agapes de l'Église primitive. En effet, tant que le succès du nouveau procédé industriel est encore problématique, aucun de ses metteurs en œuvre n'est fondé à se croire un mérite supérieur ; tant que les fruits de l'association sont encore dans le vague de l'avenir, aucun des co-associés n'a le droit de s'attribuer, par anticipation, une part meilleure que celle des autres dans les produits communs.

Ainsi, il est impossible de fonder le règne splendide de l'harmonie universelle, à moins de passer par les rigueurs de la vie ascétique ; l'on ne peut songer à investir le pauvre de ses droits sociaux, qu'en l'isolant préalablement de toute

espèce de droits, et ne lui enseignant que des devoirs; l'on ne fondera un régime de liberté qu'en acceptant premièrement le joug de l'autorité. Si, comme on le prétend, les inégalités sociales actuelles sont odieuses aux masses, c'est apparemment parce qu'elles sont constituées trop souvent à contre-sens du droit et de la raison. Il est pénible, en effet, de voir l'homme vertueux subordonné à l'égoïste, le sage sous la férule de l'ignorant, le citoyen actif mis au même niveau que le fainéant présomptueux; enfin il est absurde qu'un père de famille, qui aura toute sa vie travaillé pour l'honneur, ne puisse pas transmettre ce genre d'héritage à ses enfans, de même que celui qui a travaillé pour l'argent transmet le sien; il est vrai que dans l'un comme dans l'autre cas, le patrimoine peut avoir été usurpé, et c'est là le fait odieux. Quoi qu'il en soit, l'on ne sortira du régime des inégalités anormales, pour entrer dans celui d'une hiérarchie vraie, légitime, harmonieuse, qu'en passant par l'état violent d'égalité. Ce régime austère est comme un champ nouvelle-

ment labouré et ensemencé, sur lequel ont passé la herse et le rouleau; quand vient la saison chaude, les semences diverses que le cultivateur a confiées à la terre prennent leur croissance; les unes, pour végéter au ras du sol; les autres, pour s'élever à plusieurs pieds; enfin il en est qui s'élancent à une hauteur que la flèche peut à peine atteindre : toutes ces inégalités-là sont bonnes, en tant qu'elles sont vraies et utiles.

Cette courte explication doit suffire aux lecteurs intelligens, pour leur donner une idée de la marche que nous nous sommes tracée, ou pour mieux dire, qui nous est tracée par l'Évangile; car il est dit : « Que celui qui est le « plus grand parmi vous se fasse le serviteur « des autres. » En conséquence, le premier noyau de fondation de notre tribu chrétienne, se composera : 1° de quelques ecclésiastiques et de religieuses d'un ordre voué au service des malades et à l'éducation de l'enfance; 2° de personnes laïques des deux sexes en nombre suffisant pour cultiver le terrain social, y prati-

quer diverses industries essentielles, et en enseigner les procédés aux enfans de la tribu; 3° d'une trentaine d'enfans en très bas âge qu'on prendra naturellement parmi ceux abandonnés, ou privés de leurs parens; 4° enfin d'un homme de cœur qui consentira à les adopter et à servir de père à cette nouvelle famille.

Qu'on ne s'étonne pas si nous donnons dès le principe à l'institution religieuse une extension qui paraît hors de proportion avec une société naissante : ce n'est point pour obéir à une disposition de cœur à laquelle on pourrait nous croire particulièrement enclins, que nous laissons subsister cette apparente anomalie; loin de là, c'est l'étude qui nous a démontré qu'un pareil fait est dans la nature. A la vérité, notre tribu chrétienne ne sera, pendant quelque temps, qu'un embryon social; mais voyez l'embryon humain dans le sein de sa mère : n'est-il pas conformé de même? En effet, plus le fœtus est jeune, plus sa tête est volumineuse relativement aux parties inférieures de son corps. C'est en vertu d'une cause analogue, qu'une société,

quelque petite qu'elle soit à sa naissance, doit néanmoins être pourvue d'une institution religieuse presque complète : à cet égard nous pouvons hardiment invoquer le témoignage de l'histoire ; quels sont les peuples qui ont prospéré, sinon ceux qui se sont groupés autour d'un autel ? Et pourquoi la civilisation moderne, avec les immenses moyens matériels dont elle dispose, deux nouveaux mondes à peupler et une organisation qui enfante des myriades de pauvres, ne parvient-elle pas à coloniser ? Parce que la génération actuelle n'a foi que dans l'industrie, et lui donne un développement monstrueux et prématuré, et qu'elle considère les besoins de l'âme comme d'importance secondaire. En conséquence, nos tentatives de colonisation sont toutes entachées d'un vice organique, semblable à celui d'un fœtus qui n'aurait qu'une tête imperceptible et serait pourvu de membres volumineux ; celui-là ne serait pas viable. Les établissemens coloniaux, tentés depuis un demi-siècle par des industriels, ne le sont guère plus.

Ne craignons donc pas d'exposer ici notre inébranlable conviction, d'autant qu'elle sera partagée par les hommes de foi naïve et par ceux d'études profondes; car, ainsi que l'a fait entendre Bacon, il n'y a que ces deux catégories d'hommes qui soient dans le vrai. Que nous importe, après cela, l'opinion des faux et des demi-savans! Oui, la jeune tribu chrétienne aura une institution religieuse très ample, relativement à son industrie, ou pour mieux dire, elle aura dans le principe pour unique raison d'existence la RELIGION. Alors naîtra l'*art*, qui sera la réalisation de la pensée religieuse, et pour ainsi dire la forme plastique du Christianisme. Ce n'est qu'à sa suite que l'*industrie* prendra un certain développement. Mais dussions-nous être accueillis par les huées de la tourbe utilitaire, nous leur déclarons, l'histoire à la main, que le premier essor de l'industrie aura pour objet les pompes du culte extérieur. Enfin naîtra la *science*, dont les diverses branches auront pour centre commun d'irradiation la THÉOSOPHIE, OU SCIENCE DE DIEU.

Hommes de progrès, écoutez ce qui nous reste à vous dire sur cette matière, car nous le faisons avec une autorité qui nous trouble et nous étonne nous-mêmes : Le fœtus social, conformé ainsi que nous venons de le décrire, arrivera progressivement aux belles et harmonieuses proportions de l'âge mûr. L'institution religieuse prendra sans doute alors un grand développement, mais les autres parties de l'organisme social en prendront un relatif plus grand encore. L'art, sous ses diverses formes, aura une puissance thyrtéenne ; l'industrie rendra à l'homme le sceptre de la nature qui lui avait été retiré ; la science lui révélera tous les mystères de la création que Dieu avait dû tenir caché à sa corruption. En un mot, l'apogée de ce mouvement social sera l'époque d'une véritable TRANSFIGURATION DE L'HUMANITÉ.

XII

Épilogue.

Si l'homme, dont la faible voix appelle aujourd'hui ses contemporains à une croisade d'un nouveau genre, avait eu à sa disposition tous les élémens indispensables à la réalisation de sa pensée, ce livre serait peut-être encore à naître; mais une partie de ces élémens se trouvant hors de sa puissance, il a dû nécessairement rompre le silence pour les attirer à lui. Bref, il s'est fait écrivain dans l'unique but d'intéresser à son projet le nombre rigoureusement nécessaire de protecteurs et de coopérateurs ; *pauci, sed boni*. D'ailleurs, n'eût-il pas été absurde que le metteur en œuvre du principe d'association prétendît se constituer seul promoteur d'une institution de cette nature? Il ne l'eût pas dû faire, quand bien même il en aurait eu le pouvoir. Toutefois, la prière que

nous adressons à Dieu du fond de notre cœur est que cet écrit n'ait de retentissement que juste autant qu'il est indispensable, pour rallier autour de nous, à titre de centre provisoire, un groupe d'hommes et de femmes prêts à boire le calice d'amertume jusqu'à la lie, s'il le faut, pour relever le pauvre de son abjection et le tirer de sa misère.

Il en est de même des moyens matériels. Une œuvre chrétienne doit être sobre d'appel aux capitaux. Nous avons dit qu'un ami des pauvres s'est engagé formellement à mettre à la disposition de la tribu chrétienne un terrain vaste, de bonne qualité, susceptible d'une grande et prompte amélioration, enfin situé sur un plage poissonneuse, dans un site riant et au milieu d'une population pieuse. Munis de ce premier et essentiel instrument de travail, que ferions-nous de grandes sommes d'argent? Plus tard, si Dieu bénit notre œuvre, les capitaux et les hommes y afflueront par la seule force des choses ; mais c'est un avenir dont nous n'avons point à nous occuper.

En définitive, qui donc dans cette société fourvoyée n'est pas intéressé au succès de notre tentative d'association ? Les pauvres doivent y trouver la fin de leurs privations et de leurs souffrances, les riches celle de leurs terreurs et de leurs remords ; c'est par elle que le clergé sortira enfin de cette position fausse où il se trouve placé, en présence des sceptiques qui lui demandent compte de la puissance harmonisatrice du Christianisme ; enfin, les gouvernemens trouveront dans l'application du nouveau procédé industriel, la solution des problèmes les plus ardus de la politique, et la réponse à toutes les attaques malveillantes auxquelles ils sont perpétuellement en butte.

Prêtres, que le zèle de la maison du Seigneur consume et qui devez avoir la légitime ambition de ressaisir les rênes de la science qui a le bonheur de l'homme et l'harmonie de la société pour objet, apportez à la tribu chrétienne votre concours personnel, ou prêtez-lui l'appui de votre généreuse parole : A LA CROISADE.

Bons religieux, que les outrages de vos con-

temporains ne découragent pas de les servir avec amour et dévouement, charitables amis du pauvre qui avez accepté votre part de ses humiliations et de ses peines, il s'agit à cette heure, non plus de le consoler, mais de le réhabiliter ; une pareille œuvre ne peut se faire SANS VOUS : A LA CROISADE.

Saintes femmes, dont le cœur embrasé de charité est au service de tout être souffrant et que ne rebute aucune des nombreuses infirmités de la nature humaine, vous aussi tendres institutrices du premier âge, qui, heureuses comme le Sauveur du monde d'être entourées des petits enfans, vous êtes souvent dit avec le poëte :

« Nés pour aimer un jour, qu'ils soient d'abord aimés. »
DELILLE.

Il s'agit aussi pour nous d'arracher, à force d'amour, quelques malheureux orphelins aux maux qui les attendent dans leur triste condition sociale ; votre poste est là : A LA CROISADE.

Jeunes hommes de la génération nouvelle,

qui n'avez entendu le ricanement insensé de l'impie que lorsqu'il expirait dans quelques bouches édentées, reste infect et incurable d'un siècle flétri à jamais dans les annales de l'esprit humain; vous que la parole sainte trouve attentifs et qui avez des larmes pour les maux du pauvre, apportez-nous le concours de vos vertus et de vos lumières: A LA CROISADE.

Riches, qui pouvez juger à cette heure, par les dangers politiques de votre position, si nous sommes fondés à dire que les hommes ne peuvent pas être heureux les uns sans les autres, sachez conjurer l'orage qui gronde sur vos têtes : A LA CROISADE.

Rois d'Europe, qui trônez sur le cratère d'un volcan, voulez-vous apaiser les bouillonnemens de la lave? prenez le glorieux titre de Princes des pauvres. Les machines et les chemins de fer fonctionneront suffisamment bien sans que vous en soyez si occupés. Mais ce paupérisme qui vous importune, cette émeute qui vous

cause tant d'insomnies, tentez enfin de les résoudre chrétiennement; il en est temps encore: marchez à notre tête A LA CROISADE.

Et vous surtout, victimes d'un ordre social faussé par le matérialisme et qui n'avez pas place au banquet de la civilisation, vous qui ne pouvez nous apporter que l'assistance de vos prières; c'est par elles que vous aussi, pauvres indigens, vous pouvez prendre parti dans LA CROISADE.

Les âmes aimantes et pures, fatiguées d'être en contact perpétuel avec l'égoïsme et l'immoralité, trouveront dans la tribu chrétienne un lieu de rafraîchissement et de repos, comme au moyen âge les cœurs tendres et doux, qu'affectaient douloureusement les scènes de carnage et la vie du champ de bataille, trouvaient un asile dans la paix du cloître; car si le corps, harassé par une journée de pénible labeur ou de plaisirs bruyans, éprouve le besoin de son lit matériel, de même aussi l'âme contristée par la violence et le mensonge, ou lasse d'avoir pris part à leur

orgie, désire ardemment son lit spirituel, la religion. Or, comme ce monde visible n'est que la manifestation du monde invisible, le lit spirituel de l'homme a dû être composé d'élémens analogues à ceux de son lit matériel : il a en effet pour matelas la foi, pour oreiller l'espérance, pour couverture la charité; l'humilité est son châlit, l'esprit intérieur et le recueillement sont ses rideaux; enfin il a pour draps, bien blancs et bien fins apprêtés par Marie elle-même, la pureté des mœurs.

Cet exposé, trop long peut-être pour un sommaire, mais quasi nul comme traité *ex professo*, doit suffire pour rallier quelques personnes pieuses, dans le but que nous venons de faire connaître. Il ne nous appartient en aucune façon de dicter les statuts d'une association qui n'existe encore qu'en projet : ceux-ci devront nécessairement être soumis à la discussion des premières personnes qui enverront leur adhésion à l'*Université catholique*, ou à l'œuvre de saint Vincent de Paul. Toutefois, les bases fixées dès à présent seront indiquées ci-après.

La fondation de la tribu chrétienne est placée sous la protection de la bienheureuse vierge Marie, et recommandée aux prières des fidèles.

EXPOSÉ ANALYTIQUE

DE LA

THÉORIE SOCIÉTAIRE DE CH. FOURIER (1).

« La religion est l'aromate qui
« empêche la science de se cor-
« rompre. »

BACON.

Il est absolument impossible au spiritualiste chrétien d'envisager les relations sociales d'un point de vue purement dynamique, et la fable païenne, quand elle nous peint les murs de Thèbes s'élevant aux sons de la lyre d'Amphion, nous semble plus vraie que toute la dialectique du *Contrat social*. L'œuvre d'harmonisation doit être, en effet, avant tout une poésie qui déborde du cœur; et s'il est une chose faite pour étonner, c'est la foi qu'ont la plupart des hommes d'aujour-

(1) Cette analyse est extraite des numéros de février et mars 1841 de l'*Université catholique*.

d'hui dans la portée du raisonnement abstrait, nonobstant la multitude de conséquences fausses où il les a toujours entraînés, quand ils l'ont pris pour guide, à l'exclusion du sentiment religieux.

Dès le commencement de cet ouvrage, en parlant des deux différens écueils sur lesquels la science sociale est allée s'échouer, nous avons dénoncé l'erreur fondamentale des Phalanstériens qui prétendent déduire l'organisation de la société d'une série de formules mathématiques, sans recourir à la religion chrétienne, et en repoussant ses dogmes et sa morale. Cependant nous nous sommes bien gardé de nous jeter dans l'erreur opposée, en supposant que l'on dût prendre la morale du Christianisme pour base unique de l'ordre social; nous avons fait entendre, au contraire, qu'il en est de l'harmonie sociale comme de l'harmonie musicale. Les divers instrumens qui servent à produire celle-ci doivent sans contredit être bien accordés; mais il faut de plus que ceux qui en jouent soient musiciens.

Du reste, nous croyons avoir rendu à Fourier toute la justice qui lui est due en déclarant que, nonobstant les fréquens écarts de son imagination exubérante, il a répandu une lumière aussi éclatante que soudaine sur l'art d'accroître le bien-être matériel des hommes, en les associant. Cependant *la Phalange*, journal de l'école phalanstérienne, plus blessée de la dissidence radicale qui nous éloigne d'elle que sensible à l'hommage sincère que nous nous sommes empressé de rendre à quelques principes vrais et salutaires, propagés par son maître, a inséré, dans son numéro du 27 septembre dernier, un article critique sur notre *Cours d'économie sociale*, auquel elle donne des éloges que nous serions très flatté de mériter, et sur lequel elle déverse un blâme que bien certainement nous ne méritons pas. A en croire *la Phalange*, nous aurions calomnié la doctrine de Fourier; nous dirons tout-à-l'heure à quelle occasion elle nous fait cette injure. Or une pareille accusation est trop grave pour que nous la laissions

sans réponse. Si la nôtre s'est fait long-temps attendre, le retard doit en être attribué uniquement à l'ordre de nos matières, vu qu'il entrait dans notre plan d'analyser d'abord les institutions fausses et subversives actuellement en vigueur, et ultérieurement celles non moins subversives ni moins fausses encore à l'état de théories. Voici le moment venu de nous expliquer à l'égard des conceptions sociales de Fourier ; qu'on soit bien persuadé que nous apporterons dans ce jugement, sinon une grande perspicacité, du moins l'impartialité dont notre position nous fait un devoir.

Préalablement à toute observation, nous trouvons assez étrange que l'article auquel nous répondons soit intitulé : *Acceptation de la Théorie sociétaire par l'Université catholique.* L'acceptation de quelques propositions vraies, à côté d'une foule d'autres reconnues fausses, suffisait-elle pour autoriser un pareil titre ? Il eût fallu, pour se montrer exact, intituler ainsi l'article en question : *Adhésion de l'Université catholique à l'analyse faite par Fourier des périodes subversives de la société, et acceptation de plusieurs de ses principes d'organisation sociale.* Du reste, il eût été convenable d'avertir en même temps que nous protestions formellement contre toute proposition contraire à la doctrine chrétienne, telle qu'elle est enseignée par l'Église catholique, apostolique romaine. Qu'avons-nous dit, en effet, en parlant des précieux rudimens d'organisation industrielle dont Fourier est l'inventeur ? Il y a là des perles précieuses enfouies dans un vil fumier : or l'économie sociale chrétienne consent volontiers à se parer des perles que la Théorie sociétaire est dans le cas de lui apporter ; mais il est bien entendu que ce sera en se réservant le droit de les laver des immondices qui les souillent.

Lorsqu'il s'agit d'une grande découverte désormais acquise à la science, que signifie l'accusation de plagiat qu'on a semblé articuler contre nous ? Le géomètre de notre époque est-il donc tenu d'innover sur le carré de l'hypothénuse, sous peine de s'entendre reprocher qu'il a reproduit l'idée de l'inventeur ?

Ou bien l'école phalanstérienne prétend-elle s'attribuer le monopole de ce que Fourier a pu dire de vrai en matière d'économie sociale? Faisons entendre une fois pour toutes à ceux qui l'ignorent que le Christianisme appelle naturellement à lui et s'assimile volontiers toutes les vérités, sans en excepter celles qui surgissent en dehors de son sein, et ce, par la raison péremptoire qu'il est lui-même la plus haute et la plus compréhensive de toutes les vérités. C'est du moins toujours ainsi que la science chrétienne a procédé; mais il ne s'ensuit pas de là que nous devions nous inféoder à l'homme de génie, au point de nous rendre solidaire de ses erreurs et de ses folies.

S'il existait une justice de paix littéraire, institution que nous appelons de tous nos vœux, comme font, à les en croire, les écrivains de *la Phalange*, ceux-ci seraient au moins mis à l'amende pour nous avoir fait dire que Fourier est le *génie parmi les génies, et le véritable fondateur de l'économie sociale.* Nous avons dit et nous déclarons derechef que l'économie sociale est une science encore à l'état rudimentaire. En effet, sans partager l'opinion du matérialiste Helvétius, qui attribuait toute l'intelligence de l'homme à la conformation de sa main, nous affirmons avec conviction qu'une science quelconque ne peut jamais revêtir le caractère de la certitude par la seule puissance de l'imagination. Il est vrai pourtant que nous avons dit: « Honneur à Charles Fourier qui a fondé « l'économie sociale! » mais c'a été pour ajouter aussitôt: « Honneur aux alchimistes qui ont fondé la chimie! » Or cette exclamation additionnelle est assez significative pour que sa suppression nous fasse dire presque le contraire de ce que nous disions réellement.

Personne plus que nous assurément n'est convaincu que Fourier fut un homme de genie; mais il a semé trop d'erreurs sur sa route pour que nous ayons jamais eu la pensée de le proclamer *le génie parmi les génies.* Nous avons déclaré, ce qui diffère essentiellement de la version qu'on nous prête,

qu' « *eût-il été le génie parmi les génies,* comme il fut toujours « privé du secours de l'expérience et conséquemment de celui « de l'analyse, ses conceptions ne sauraient avoir la valeur « qu'on leur prête avec une emphase qui, du reste, ne prouve « rien du tout. L'inventeur de la poudre, s'il eût passé vingt « années de sa vie à déduire par la voie exclusivement spécu- « lative toutes les applications possibles de sa découverte, « aurait bien pu arriver, disions-nous, à inventer une fusée « volante, destinée à faire le service de la poste entre Paris « et Saint-Pétersbourg, mais non à donner la description « exacte du pistolet de poche. » La conclusion de ceci est facile à tirer : l'harmonie sociale régnera sans doute un jour, nous le répétons, mais elle ne ressemblera en rien à ce que Fourier a rêvé.

« Fourier, avons-nous dit encore, a apporté au magasin « des subsistances philosophiques une forte charge de grains « qui se compose, par malheur, d'autant d'ivraie que de fro- « ment. » *La Phalange* nous somme, à cette occasion, de faire notre criblage; elle s'indigne que nous apercevions une partie honteuse dans les ouvrages de son maître. « Quelle est « cette partie honteuse? s'écrie-t-elle avec indignation. Est- « ce l'analogie universelle? mais vous avez reconnu vous- « même qu'elle est une science d'un indicible intérêt. Est-ce « sa cosmogonie? nous concevons fort bien qu'elle ne puisse « pas entrer dans certains cerveaux étroits. *Est-ce sa morale?* « *Trouvez-en donc une meilleure,* etc. » Pour quiconque nous a suivi avec attention, nos réponses à ces trois questions sont connues d'avance. Oui, nous le répétons, c'est surtout dans la découverte de l'*analogie universelle* que Fourier s'est montré homme de génie, et nous allons convaincre nos adversaires que nous aussi, nous aimons à nous exercer dans cette science que nous sommes loin toutefois de regarder comme certaine. Sa *cosmogonie*, puisqu'on veut absolument qu'elle fasse partie de sa théorie sociétaire, n'est pas précisément la partie honteuse de son système; elle en est seulement

la partie ridicule et extravagante. Quant à *sa morale*, notre embarras ne serait pas d'en trouver une meilleure, mais au contraire d'en imaginer une plus dégradante pour l'humanité; et, pour prouver ce que nous avançons, il nous suffira de l'extraire du fatras informe et abstrus où elle est enfouie, et de la montrer dans sa hideuse nudité. Mais exposons avec ordre les motifs de nos trois réponses.

Un des tableaux analogiques les plus intéressans que Fourier ait tracés, est celui où il compare les trois modes d'existence de l'homme aux trois formes que revêt l'insecte, pendant sa vie de chenille, de chrysalide et de papillon. L'on nous excusera de revêtir la pensée de l'auteur des formes qui nous sont propres. De tous les états par lesquels passe l'âme humaine, le plus infime est sans contredit le sommeil; c'est celui que Fourier appelle état *infra-mondain*; le second est la vie terrestre (*état supra-mondain*); enfin le troisième est la vie véritable où l'âme est libérée des liens de la chair par ce que nous appelons improprement la mort (*état ultra-mondain*). Dans le premier de ces états, où les fonctions de l'organisme matériel affaissent celles de l'esprit, la pensée, quand elle n'est pas complètement emprisonnée, est confuse, incohérente; elle erre dans la région fantastique du mensonge, sans aucun moyen de saisir la vérité. Dans l'état de veille, où la vie animique est combinée à la vie animale, l'homme, naturellement privé de la connaissance de la vérité, peut néanmoins la ressaisir au moyen de méthodes pénibles; il marche à sa recherche, comme dirait le comte de Maistre, *les bras chargés d'instrumens, le front sillonné d'algèbre, et ignoblement courbé vers la terre.* Enfin dans l'état de vie céleste, qui est la vie proprement dite, l'homme perçoit la vérité par intuition, sans effort ni méthode laborieuse, parce qu'il n'y a plus aucun obstacle entre elle et lui. Or l'insecte, dans les trois phases de son existence, est l'image parlante de ces trois différens modes de la vie humaine. A l'état de chrysalide, il n'existe que d'une vie en quelque sorte végétative; chenille, il se traine misérablement sur le ventre, se cramponne

à la terre par ses nombreuses mains, et vit de la partie la plus grossière des végétaux; son contact et jusqu'à son aspect inspirent le dégoût. Mais si nous l'observons à l'état d'insecte parfait, nous le voyons parcourir librement les régions de l'air, porté sur des ailes diaprées des couleurs les plus éclatantes, connaissant l'amour et ne se nourrissant que du plus suave parfum des fleurs; ainsi

> Le jeune papillon échappé du tombeau,
> Qui sur les fruits naissans, qui sur les fleurs nouvelles,
> S'envole frais, brillant, épanoui comme elles,
>
> DELILLE.

est bien le frappant emblème d'une âme échappée aux liens de la matière et désormais libre et bienheureuse.

Personne n'a fait un plus fréquent usage de l'analogie que saint François de Sales, et s'il ne l'a pas érigée en science, c'est qu'apparemment il a reconnu que l'abus était trop près de l'usage utile qu'on en pouvait faire. Nous nous rangeons volontiers à cette opinion; car si les divers instrumens dont l'homme est pourvu pour procéder à la recherche de la vérité, sans en excepter les mathématiques, le moins trompeur de tous, ont la funeste propriété de l'égarer, quand il les emploie au-delà d'une certaine limite, sans contredit l'analogie universelle présente ce danger à un plus haut degré que les autres: c'est ainsi que l'emploi du loch et de la boussole égarerait le marin en moins de quinze jours de navigation, s'il n'en corrigeait les erreurs par des observations astronomiques qui lui indiquent la latitude et la longitude du lieu. Quand donc apprendrons-nous à ne voir dans les sciences humaines qu'un équivalent de la boussole et du bateau de loch, et à chercher le correctif de leurs erreurs dans la révélation? C'est surtout en matière d'analogie que ce recours est nécessaire. Néanmoins nous allons démontrer que si le tableau que nous venons de présenter était bien compris, il ruinerait la théorie sociétaire dans sa base, en la ramenant dans les voies chrétiennes.

Pour que ce tableau fût exact en tous points, il faudrait que la vie *infra-mondaine* se trouvât placée entre la vie *supra-mondaine* et celle *ultra mondaine*, comme l'état de chrysalide l'est entre ceux de chenille et de papillon; dans cette hypothèse, devant laquelle les Phalanstériens n'ont aucune raison de reculer, mais devant laquelle nous nous arrêtons pour cause qu'il est inutile d'introduire dans la discussion, le sommeil proprement dit ne serait autre chose qu'une sorte de mort quotidienne destinée sans doute à nous faire penser à l'autre; pour lors, au moment où l'homme expire, l'âme, au lieu de prendre son essor dans la région de l'esprit, serait retenue pendant un certain temps dans les liens de la mort véritable, eu sommeil du tombeau; c'est-à-dire que la terre, à ce moment suprême, s'emparerait de sa proie, corps et âme; du corps, pour le retenir, parce qu'il lui appartient; de l'âme, pour la garder en dépôt jusqu'au moment où elle serait appelée à briser les liens de la mort, terme qui devrait embrasser le tiers d'une vie d'homme, comme le sommeil embrasse le tiers du jour. Nous ne nions pas que cette traduction ne présente quelque chose de très spécieux, d'autant qu'elle éclaircirait certains passages de l'Ecriture où règne jusqu'à présent une certaine obscurité, et qu'elle est conforme à cette parole de saint Jean Chrysostome : « L'âme ne parvient à Dieu qu'en « passant par la solitude du tombeau. » Quoi qu'il en soit, le plus sûr pour un chrétien est de se défier des illusions de la science, et de repousser courageusement tout ce qui s'écarte de la ligne tracée par l'Eglise. Or, nous inclinons à croire que c'est le cas de l'induction que nous venons de tirer, en nous plaçant, pour un instant, sur le terrain de la doctrine sociétaire.

Quoi qu'il en soit, les Phalanstériens se croient en droit de conclure de cette analogie que l'âme est irresponsable, et que l'homme ne meurt que pour prendre possession de sa vie spirituelle, que dans leur néologisme ils appellent *vie aromale*. Il nous suffira, pour leur faire apercevoir leur erreur, d'appeler

leur observation sur le *phalène*, sorte de papillon revêtu par la nature des sombres couleurs du deuil, qui ne vole que dans les ténèbres, et qui est entraîné irrésistiblement à se précipiter dans les flammes où il doit trouver son supplice. Or donc, si nous admettons que le vrai papillon soit l'emblème parlant de l'âme bienheureuse, que du moins nos adversaires sachent voir dans le phalène celui de l'âme coupable, et l'image de la douloureuse existence qu'elle s'est préparée pour l'éternité. On est à même de juger par ce seul exemple dans combien d'erreurs peut entraîner ce nouvel instrument donné à la science; il suffira souvent de ne voir qu'une partie du tableau pour en tirer une induction complètement fausse. Cependant, nous le répétons, l'analogie universelle est une pensée trop digne de la sagesse du Créateur, trop favorable à la grandeur de l'homme et à la foi chrétienne, pour que nous soyons opposé à l'usage discret qu'on en pourra faire.

Oh! que le Christianisme est bien vengé désormais des sarcasmes dont ses dogmes ont été l'objet de la part de la sagesse du siècle, quand on voit celle-ci ajouter une foi entière à des rêveries fantastiques et bizarres du genre de celles que nous allons faire connaître! Sans contredit la culture intégrale du globe amènera de grands et salutaires changemens dans les climatures : mais il faut être doué de la foi robuste des Phalanstériens pour croire à des contes bleus de la nature de ceux-ci :

« Quand le genre humain aura adopté le régime sociétaire, « un *bain aromal* désinfectera subitement les mers, c'est-à-dire « leur enlèvera leur salure et leur amertume pour en faire une « eau douce et légèrement acidulée. En ce même temps, les « cinq satellites que la terre doit avoir, en place de sa lune « actuelle, astre mort, à lumière blafarde et destinée à dis- « paraître, désorbiteront de leurs entre-ciels, se mettront en « marche et viendront se conjuguer sur nous. Mercure, le « principal de ces nouveaux satellites, ne sera alors qu'à 200,000 « lieues de la terre, et nous sera d'une grande ressource, vu

« qu'à cette même époque on aura découvert le diamant fusi-
« ble et le mercure fixe, au moyen desquels on fabriquera un
« verre nouveau d'une propriété tellementsupérieure au verre
« actuel, qu'on en fera des télescopes dont la puissance sera
« à celle des télescopes d'aujourd'hui, comme celle de ces der-
« niers est à la vue simple. Alors Mercure nous apprendra à
« lire ; c'est-à-dire qu'il nous transmettra l'alphabet et la
« grammaire parlée dans le soleil et les planètes harmonisées,
« et dans tous les soleils et tourbillons de la voûte céleste. Ce
« satellite, par sa pivotation, nous sera précieux en corres-
« pondance; il nous donnera à chaque instant, sauf récipro-
« cité, des nouvelles de nos antipodes, à intervalles de vingt
« à trente heures au plus. Tel vaisseau parti de Londres
« arrive aujourd'hui en Bengale, en Chine, en Japon ; de-
« main, Mercure, avisé des arrivages et mouvemens par
« les astronomes d'Asie, en transmettra la liste aux astro-
« nomes de Londres (1). »

« .....

« Les astres, aux copulations desquels nous devons toutes
« les espèces animales et végétales qui peuplent aujourd'hui le
« globe, nous en ont donné dans le nombre de bien déplai-
« santes et bien nuisibles; mais dès que la société aura adopté
« le régime phalanstérien, ces mêmes astres recommenceront
« leur tâche dans des circonstances plus favorables: dès lors
« ils nous gratifieront d'un règne animal merveilleusement
« utile, sans parler des créations analogues dans le règne vé-
« gétal. A cette bienheureuse époque, nous aurons :

« L'hypo-chien, apte à parcourir les abîmes;

« L'hypo-castor, qui nous aidera à disposer les filets de
« pêche;

« L'anti-baleine, traînant les vaisseaux dans les calmes ;

« L'anti-requin, aidant à traquer le poisson ;

(1) *Traité d'Association*, t. 1, extrait de la note E sur la Cosmogonie appliquée ; p. 819 et suiv.

« L'anti-hippopotame, traînant nos bateaux en rivière ;
« L'anti-crocodile, ou coopérateur de rivière ;
« L'anti-phoque, ou monture de mer ;
« L'anti-lion, ou monture terrestre avec des relais, de laquelle un cavalier partant, le matin, de Bruxelles, ira déjeûner à Paris, dîner à Lyon et coucher à Marseille, moins fatigué de sa journée qu'un de nos courriers à franc étrier.
« Ce même anti-lion franchira aisément à chaque pas quatre toises par bond rasant, et le cavalier sur le dos de ce coureur sera aussi mollement que dans une berline suspendue. »

L'espace nous manque pour parler de l'anti-rat, de l'anti-punaise et d'une foule d'autres créations prochaines, aussi utiles et agréables que leurs contre-types sont incommodes et malfaisans (1).

Nous sommes obligé d'avouer naïvement, et plus d'un de nos lecteurs se trouvera sans doute dans le même cas, que nos cerveaux sont trop étroits pour loger ces sublimes découvertes. Quel dommage de n'être pas phalanstérien, pour admettre, sur la parole d'honneur de Fourier, que « les habitans de la « planète Herschell ne connaissent pas la coutume du mariage ; les unions sexuelles s'y opèrent librement, comme « nous avons vu à Otahiti, et comme on le voit encore chez « divers peuples, tels que Javanais, Népauliens, etc. ! Ladite « planète étant depuis long-temps en pleine harmonie, ses « habitans jouissent d'une longévité qui permet souvent à un « homme de voir son septième descendant. Telles sont les « deux voies d'équilibre en consanguinité, dans Herschell et « les autres planètes harmonisées :

« Polygamie étendue aux femmes comme aux hommes ;
« Longévité atteignant de l'aïeul au septième descendant.
« Les successions y sont réparties par tiers ou moitié aux « enfans de tous degrés ; quart aux adoptifs, quart aux amis, « épouses et collatéraux. On lègue fort peu aux épouses

(1) *Traité d'Association*, t. I, p. 529.

« (femmes dont on a des enfans); elles ont leur fortune à « part..... (1). »

Attendons, pour nous prononcer sur le Code civil de la planète Herschell, le commentaire que doit, dit-on, en publier prochainement un avocat phalanstérien. Si nos lecteurs, désireux sans doute de faire diversion à un sujet aussi profond et aussi grave, désirent savoir quels entrechats font les habitans du soleil, nous leur apprendrons d'après un article de l'ancien journal le *Phalanstère,* signé par Fourier, que les bons danseurs solariens font un entrechat de 64 aussi lestement que nos *Vestris* en font un de 8.

L'on ne devinerait jamais sur quelle raison péremptoire la *Phalange,* dans son numéro du 27 septembre dernier. fonde sa croyance à cette révélation nouvelle; nous le donnons en cent; nous le donnons en mille : c'est que..... « Toute « la science humaine est impuissante à prouver que cette « cosmogonie est fausse. » Puissamment raisonné! A ce compte-là, s'il eût plu à Perrault de placer dans un autre monde que celui où nous vivons, les scènes de *Peau d'Ane* et du *Petit Poucet,* il eût été en droit de commander la foi de ses lecteurs au même titre que Fourier. En effet, tous ceux qui n'auraient pas été parfaitement convaincus de la vérité du *Petit Poucet,* habitant de Sirius, ou de *Peau d'Ane*, connue dans Aldébaran, il les eût confondus en leur poussant cet argument phalanstérien : « Tiens, si vous ne voulez pas me « croire, allez-y voir. » Pour lors, les gens à cerveaux larges, qui auraient jugé à propos de se dispenser du voyage, auraient bien été obligés d'admettre les contes de Perrault comme autant d'articles de foi. Mais laissons en repos la *cosmogonie* de Fourier, qui se trouve mêlée, sans que nous sachions trop pourquoi, à sa théorie sociétaire, et passons à l'examen de sa *morale.*

L'erreur fondamentale de la théorie phalanstérienne est de

(1) *Traité d'Association*, t. II, p. 533.

ne comprendre que l'aspect matériel de la vie humaine, et de prendre les jouissances des sens pour mobile essentiel et pour unique but de l'institution sociale; en un mot, de n'être qu'une immense paraphrase de la doctrine d'Epicure présentée sous une forme cynique. Ce n'est pas parce qu'on aura jeté çà et là les noms de religion, de Dieu, de vertu, dans deux volumineux traités où il n'est presque toujours question que de mangeaille et de voluptés érotiques, qu'on pourra dire qu'une doctrine répond aux besoins animiques de l'humanité. Au surplus, abstraction faite de la préférence que tout homme croit devoir à un culte plutôt qu'à un autre, Fourier lui-même s'est appliqué en toute occasion à nous faire connaître le rang qu'il assigne aux actes et aux sentimens religieux dans son organisation sociale. Les harmoniens, dit-il, sont trop sages pour prier Dieu avant de s'être *attablés*.

Montaigne a dit : « La table est l'entremetteuse de l'amitié. » Sans contredit cette sentence est vraie dans de certaines limites, et le charme de la convivialité est tel que le mécaniste social, s'il a la complète intelligence de son œuvre, ne dédaignera pas de tirer parti d'un pareil ressort. Mais qu'il y a loin de cette manière discrète de concevoir la chose, au rôle immense que Fourier attribue dans son système à la gastrolâtrie qu'il décore du nom de *gastrosophie ou sagesse harmonienne* ! C'est à en avoir des nausées et en perdre l'appétit pendant quinze jours après l'avoir lu. Nous nous bornerons à quelques citations ; car il eût été facile de composer un volume de ces tableaux de goinfrerie, tant ils occupent une large place dans le système phalanstérien :

« Les rois, avec leur attirail d'officiers de bouche, ne peu-
« vent pas se procurer une chère aussi délicate que sera celle
« du bas peuple harmonien. Ils ne peuvent pas avoir option
« sur divers bouillons à parfum naturel ou légumineux ; on
« masque leurs bouillons par des jus et des coulis ; leurs cui-
« siniers n'auraient ni le talent ni la patience de leur faire
« un assortiment en bouillons purs de viandes et de légumes.

« Ces cuisiniers de cour sont encore plus inférieurs sur beau-
« coup de mets qu'ils croient au-dessous de leur dignité.....
« Ces raffinemens de qualité, qu'un roi ne peut pas se pro-
« curer, sont assurés au plus pauvre des harmoniens. Ne
« mangeât-il qu'une omelette, une salade, il pourra se dire :
« *Je suis bien mieux servi que les rois civilisés.* En effet, on ne
« connaît pas chez nous les distinctions de saveur sur les
« œufs provenant de divers systèmes de nutrition des poules;
« un roi est obligé de se contenter d'œufs achetés au hasard
« et dont quelques uns sont de mauvais goût avec une belle
« apparence.

..... « Humainement parlant, la thèse est qu'un roi, avec
« tous ses trésors, ne peut pas servir à sa table du fromage
« pour tous ses convives; car il faut en service harmonique
« de fromage présenter trois séries : 1° des espèces, 2° des
« variétés de chaque espèce, 3° des âges de chaque variété.
« Cette distinction en trois échelles exigera environ cinquante
« morceaux de fromage fraîchement coupés, lors même qu'on
« ne tablerait que sur trois espèces, comme Gruyère, Gex et
« Brie, les plus employés à Paris, où l'on voit sur les meil-
« leures tables, et sans doute chez nos rois, servir à peine
« trois morceaux de fromage sans aucune échelle d'espèces,
« ni de qualités, ni d'âges. Les plus pauvres des harmoniens
« jouiront de cette variété refusée à nos rois... Un homme
« oserait-il dire à la table du roi : Ces trois fromages ne sont
« pas ce qu'il me faut; je veux la sorte très salée, yeux
« moyens, larmes abondantes, chair compacte, sans élasticité
« et rougeâtre vers la croûte? Un tel homme serait traité de
« manant; on doit trouver tout bon à la table du roi, si on
« veut obtenir une sinécure. C'est ainsi que les civilisés sont
« à chaque pas harcelés par les convenances, obligés de modé-
« rer leurs passions. Le charme des harmoniens sera de ne
« les modérer en rien, et de pouvoir exiger telle qualité sur
« la croûte et la mie du fromage (1). »

(1) *Nouveau Monde industriel*, p. 320.

Maintenant, nous le demandons à tout esprit sérieux, est-il permis de traiter ainsi la question sociale et de faire dépendre sa solution de considérations aussi futiles, nous serions même tenté de dire aussi niaises, s'il ne s'agissait d'un homme de génie ?

Tel est le culte que Fourier rend à la gourmandise, que ses harmoniens doivent faire cinq ou six repas copieux par jour ; aussi faut-il pour cela qu'ils soient à l'œuvre de bonne heure. Ne donnant que quatre heures au sommeil, ils sont levés à trois heures et demie du matin, et leur premier soin est de se mettre à table. Il est vrai que pour manger tant de choses, et des choses aussi succulentes, il faut avoir de l'appétit; or, les plus simples lois de la physiologie nous disent que ni l'appétit, ni la santé ne résisteraient long-temps à un pareil régime ; quant à son effet moral, nous n'en parlerons pas pour le moment. Fourier a prévu cette objection et s'en tire au moyen de ses *antiennes gastrosophiques*. « Je désigne par ce nom, dit-il, un « très petit repas, avant-coureur de repas, et choisi de ma- « nière à exciter un violent appétit au bout d'une demi-heure. « On voit des civilisés essayer ce prélude par un verre d'absin- « the; ce n'est pas là une antienne régulière qui doit se com- « poser de solide et de liquide avec variantes, selon les dispo- « sitions où se trouve l'estomac. On exercera chacun, homme « et femme, à bien connaître ses *antiennes*, afin d'arriver à « table avec appétit et digérer avec facilité. L'harmonie pro- « duira tant de subsistances qu'il faudra habituer le genre « humain à consommer quatre fois plus qu'en civilisa- « tion (1). »

Ainsi nous déplorions naguère qu'il y eût dans la société actuelle des hommes considérés uniquement comme machines servant à la production; les voilà traités maintenant comme machines appliquées à la consommation. Nous versions des larmes de sang, en contemplant le pauvre livré aux angoisses

(1) *Nouveau Monde industriel*, p. 407.

de la faim; mais nous nous détournerions avec dégoût du porc à figure humaine recourant à l'apothicaire, afin de pouvoir goinfrer davantage.

L'on a reproché avant nous à Fourier de faire découler l'amitié de la conformité des goûts gastronomiques; à cela les journaux phalanstériens ont répondu en niant le fait avec des expressions de colère, comme c'est leur coutume; à les entendre, ceux qui faisaient une pareille critique des œuvres de Fourier ne les avaient pas lues, ou étaient incapables de les comprendre : nous allons mettre nos lecteurs à même de prononcer en connaissance de cause, d'après un seul passage transcrit textuellement. « *Amitié.* — On en tirera un grand « secours; mais le moyen de la développer en peu de temps « sera l'emploi des échelles et cabales gastronomiques. Rien « ne forme des liens si prompts que les affinités de goût, sur « tels mets, telle préparation, surtout s'il s'agit d'un goût bi- « zarre, ambigu et raillé par la majorité. C'est donc favoriser « l'amitié que d'employer la gastronomie en mécanique so- « ciale. Il eût été plus noble d'attribuer à l'amitié ce système « d'engrenages d'attraction industrielle que je fais reposer « sur le sens du goût; mais si je donnais ici la priorité à l'a- « mitié, ce serait placer l'effet en première ligne et la cause « en deuxième. Je me garderai de cette erreur (1). »

Écoutons-le pérorer sur les vilains goûts auxquels il attribuait de grandes propriétés dans l'organisation sociale :

« Les vilains goûts sont de treize degrés, dont les 8e, 9e et « suivans sont infinitésimaux en cas de dimension simple. » (Ici suit le tableau des vilains goûts qui occupe une demi-page de chiffres.) « Le 1er degré est celui qui ne compterait qu'un « couple sur 810 caractères (le 13e est celui qui ne compte « qu'un couple sur 2,418,235,776 caractères). Cette rareté du « premier n° l'expose au ridicule qui va croissant dans les de-

(1) *Nouveau Monde industriel*, p. 308.

« grés suivans. Pour en indiquer l'emploi, spéculons sur « un degré plus rare, comme les 4e et 5e.

« Trissotin, ami des raves, a le goût bizarre de les manger « à demi cuites, légèrement amollies dans l'eau chaude. Per- « sonne, dans sa phalange, n'en peut manger de la sorte; on « les veut ou crues, ou tout-à-fait cuites. On raille Trissotin, « qui s'obstine et soutient son vilain goût.

« Vadius, ami des courges, se régale de courge toute crue « assaisonnée de moutarde; il ne peut trouver aucun ama- « teur qui partage son goût.

« Les régences, qui font en tout pays un travail d'explora- « tion sur l'assortiment des vilains goûts, ont découvert que « sur l'ensemble de la province, peuplée d'environ 200,000 « âmes, il s'en trouve une douzaine du goût de Trissotin; « mais que pour trouver une douzaine de collègues à Vadius, « il faut recourir au tableau de la région entière comprenant « 800,000 âmes.

« On en avise Trissotin et Vadius : grand triomphe pour « eux, car il n'est rien de plus obstiné que les gens à vilain « goût. Ce sera une amorce de rassemblement pour ces ori- « ginaux disséminés; ils se réuniront; savoir :

« Les ravistes et Trissotin à l'armée provinciale de 5e « degré.

« Les courgistes et Vadius à l'armée régionnaire de 6e « degré.

« Ils y jouiront du charme de manger et vanter en chorus « les raves à demi cuites et les courges à la moutarde, se pro- « clamer entre eux les vrais amis des raves et des courges, les « soutiens des saines doctrines raviques et courgiques mé- « connues du profane vulgaire (1). »

On ne sait ce que l'on doit le plus admirer ici, de la pro- fondeur de la pensée, ou du charme de l'expression; l'on peut dire que l'une vaut l'autre. Ce n'est certainement pas là le

(1) *Traité d'Association*, t. II; p. 452 et suiv.

langage que Dieu met dans la bouche de ses prophètes. Nos lecteurs croiront peut-être qu'il est impossible de pousser plus loin la déraison ; ils ne sont pas au bout. Quant à nous, qui admirons sincèrement dans Fourier le profond analyste de la civilisation, et l'inventeur des premiers rudimens de la synthèse sociale, nous aurions volontiers agi à son égard comme firent Sem et Japhet à l'égard de Noé leur père ; nous aurions couvert d'un voile respectueux les écarts de cette haute intelligence, si nous eussions pu le faire sans danger, et si la *Phalange*, qui trouve tout parfait dans les écrits de son maître, ne nous eût mis au défi d'y découvrir rien d'*extravagant* ou de *honteux*. Quoi qu'il en soit, nous allons terminer, en fait de rêveries gastronomiques, par un tableau dont le ridicule dépasse toute créance. Que les personnes qui le liront n'y cherchent aucun sens apocalyptique ; c'est la description pure et simple, sans aucune figure, des joûtes gastronomiques que Fourier voit dans l'avenir de la société. Que les gens graves nous pardonnent d'avoir poussé nos citations aussi loin sur une pareille matière.

« Supposons une grande armée de 12e degré, réunissant des « divisions tirées d'un tiers du globe, d'environ 60 empires « qui ont fourni chacun 10,000 hommes ou femmes. Les 60 « divisions ou armées d'empire sont rassemblées sur l'Eu- « phrate, ayant leur quartier général à Babylone. Cette grande « armée a choisi deux thèses de campagne dont une en in- « dustrie qui est l'art de l'encaissement. Elle doit encaisser « cent vingt lieues du cours de l'Euphrate, selon des méthodes « quelconques.

« Ladite armée étant d'ordre majeur, a de plus une thèse « gastrosophique ; c'est la détermination d'une série de petits « pâtés, en orthodoxie hygiénique de 3me puissance, à 32 sor- « tes de petits pâtés, plus les foyers, tous adaptés aux tempé- « ramens de 3me puissance, conformément au tableau.

« Les 60 empires qui veulent concourir, ont apporté leurs « matériaux, leurs farines et objets de garniture, les sortes

« de vins convenables à leurs espèces de petits pâtés. Quoique
« le globe paie les frais, chaque empire fait à son gré les ap-
« provisionnemens pour la thèse de bataille.

« Chacun de ces empires a choisi les gastrosophes et pâtis-
« siers les plus aptes à soutenir l'honneur national et faire
« prévaloir les sortes de petits pâtés qu'il prétend faire ad-
« mettre en série orthodoxe de 3me puissance.

« Avant l'arrivée des 60 armées, chacune d'elles a envoyé
« ses ingénieurs disposer les cuisines de bataille qui sont re-
« latives à l'objet de luxe et aux consommations accessoires.
« Les cuisines de bataille ne font pas le service journalier des
« subsistances ; chaque armée se nourrit dans les caravansé-
« rails des phalanges où elle est campée.

« Les oracles, ou juges qui siégent à Babylone, sont tirés,
« autant qu'il se peut, de tous les empires du globe, et non
« pas exclusivement des 60 empires qui figurent au con-
« cours.

« L'armée forte de 600,000 combattans et 200 systèmes de
« petits pâtés, prend position sur l'Euphrate, formant une
« ligne d'environ 120 lieues, moitié au-dessus, moitié au-des-
« sous de Babylone.

« Avant l'ouverture de la campagne, les 60 armées font
« choix de 60 cohortes de pâtissiers d'élite, qu'elles envoient
« à Babylone, pour le service de la haute cuisine de bataille,
« servant le grand sanhédrin gastrosophique. C'est un haut
« jury qui fait fonction de concile œcuménique sur cette
« matière.

« En même temps on détache des 60 armées cent vingt
« bataillons de pâtissiers de ligne, qui se répartissent par
« escouades en chaque armée, de manière que chacune ait
« 59 escouades tirées des 59 autres armées, et fabriquant les
« petits pâtés selon les instructions des chefs de thèse de leur
« empire.

« Chacune des 60 armées se classe dans le centre ou les
« ailes, selon la nature de ses prétentions en série :

« L'aile droite en petits pâtés farcis. . . . 20
« Le centre en vols-au-vent à sauce. . . . 25 } 60 (1) »
« L'aile gauche en mirlitons garnis. . . . 15

Nous abuserions de la patience de nos lecteurs, si nous suivions Fourier jusqu'au bout de cette thèse extravagante où l'on s'aperçoit qu'il a eu la prétention de relever une matière qu'il croit grave au fond par le charme et la légèreté de la forme ; on est à même de juger si cette tentative lui réussit. La *Phalange* dira-t-elle encore que nous faisons des ouvrages de son maître une misérable critique littéraire ? Eh ! mon Dieu non ! nous lui pardonnons volontiers toutes ces turlupinades sans esprit et sans goût, dans lesquelles il se complaît tant ; car elles sont en réalité la meilleure critique qu'on puisse faire de ses théories. Mais ce que nous ne lui pardonnons pas, c'est d'avoir pu gagner l'insolent pari qu'il avait sans doute fait de fanatiser des hommes instruits avec de pareils moyens, de faire secte en déraisonnant au-delà de toute mesure, en un mot, de clore la longue série des divagations philosophiques par un bouquet, comme jamais feu d'artifice n'en eut.

Les *relations sexuelles* sont la partie de la théorie sociétaire que nous abordons avec le plus d'embarras. A cette heure, le rire malin qu'excite généralement le spectacle d'une folie dont on n'aperçoit que le côté comique, va faire place au dégoût que le cœur ressent au contact de l'immoralité. Que nos lecteurs nous pardonnent, si nous sommes parfois obligé de mettre sous leurs yeux des images révoltantes ; mais nous nous trouvons dans une position analogue à celle du médecin qui, pour procéder aux investigations qu'exige le traitement des maladies, est quelquefois dans la pénible nécessité d'exiger le sacrifice des saintes lois de la pudeur. Dans l'intérêt d'une critique désormais essentielle au progrès social, nous réclamons pour nous le même privilége.

« Il n'est pas vrai, dit Fourier, en parlant de l'amour char-

(1) *Traité d'Association*, t. II, p. 458 et suiv.

« nel, que Dieu ait créé la plus belle des passions pour la ré-
« primer, comprimer, opprimer au gré des législateurs, des
« moralistes et des pachas. Dieu a créé l'homme pour les
« mœurs phanérogames. » Laissons l'écrivain douner lui-
même une première idée des mœurs qu'il appelle phanéro-
games :

« Moyens accords, dits cardinaux.

« Ici commencent les groupes séduisans, les belles harmo-
« nies en amitié, en amour, en corporation, en famille. Les
« groupes cardinaux, toujours pleins de charmes, sont au
« nombre de quatre. Pour les dépeindre en peu de mots,
« avant d'en donner une définition régulière, je les examine
« d'abord en action, en amour individuel, où leur échelle bien
« restreinte est plus facile à définir qu'en amitié.

« *Tierce.*	Androgamie.	Fidélité simple.
« *Quarte.*	Cryptogamie.	Infidélité simple.
« *Quinte.*	Delphigamie.	Infidélité composée.
« *Sixte.*	Phanérogamie.	Fidélité composée.

« Je n'examine ici que des couples, et non des masses.
« Notre analyse va se borner à mettre en scène la partie car-
« rée. Daphnis et Chloé, Tityre et Galatée, sont deux couples
« de parfaits amans qui s'aiment en accord de tierce, en
« fidélité simple; car chacun d'eux est fidèle à sa moitié.

« Leur amour est un lien androgame, puisqu'il met en jeu
« de part et d'autre les deux ressorts :

« Affinité matérielle par copulation, ou lien des sens;

« Affinité spirituelle par céladomie, ou lien du cœur.

« Tant que les deux pastourelles sont fidèles, chacune à son
« pastourcau, et ceux-ci réciproquement, l'accord est une
« tierce amoureuse ou lien trimode.

« Or, la fidélité des amans étant sujette au variable, sur-
« tout parmi ces couples de partie carrée, il arrive bientôt
« que Chloé fait secrètement une infidélité à son Daphnis, en

« faveur de Tityre. On n'en dit mot à Daphnis, ni à Galatée ;
« mais l'accord est changé : ce n'est plus une tierce où tout
« est réciproque ; il y a infidélité simple, puisque la tricherie
« se borne à un seul couple. Ces deux fraudeurs sont en lien
« de quarte, par double emploi de l'amour chez un couple, et
« emploi simple chez l'autre ; accord cryptogame et tétra-
« mode.

« Peu après, Daphnis et Galatée, qui étaient restés fidèles
« quelques jours de plus, s'avisent aussi de faire brèche au
« contrat et s'aimer en secret, sans en rien dire à Tityre et
« Chloé qui commettent la même peccadille. Voilà donc les
« deux couples de tourtereaux devenus parjures ; leur amour
« est parvenu à la quinte, ou accord delphigame et penta-
« mode, infidélité composée, où le double emploi d'amour
« est réciproque.

« Et comme tout se découvre avec le temps, nos couples
« de fraudeurs ne tardent guère à se prendre en faute les
« uns les autres. Pour faire la balance des torts, chacun ac-
« commode, vu qu'on est à niveau de tricheries et qu'on n'a
« rien à se reprocher. Tout s'arrange moyennant quelques
« verbiages sur la perfidie, et on entre en accord de *sixte*, où
« chacun connaît les infidélités respectives, les doubles em-
« plois d'amour. Là-dessus s'établit un nouveau lien qui ad-
« met tacitement cet accord phanérogame, cet équilibre de
« contrebande amoureuse, où chacun a trouvé son compte.

« Ainsi finissent tous les quadrilles de tourtereaux et ces
« réunions de sociétés honnêtes, où il arrive qu'en dernière
« analyse *chacun des hommes a eu toutes les femmes, et chaque*
« *femme a eu tous les hommes* (1). »

Rappelons-nous maintenant que c'est par égard pour la faiblesse de notre intelligence, que Fourier a établi son exemple sur des couples, au lieu de le faire sur une masse d'individus des deux sexes ; et pourtant n'appelez pas cela de la *promis-*

(1) *Traité d'Association*, t. I, p. 399, 400 et 401.

cuité, car le Phalanstère en masse se fâcherait tout rouge et vous donnerait le démenti. Au surplus, en pareille matière, on ne reprochera pas au chef de cette nouvelle école de manquer de franchise ou de clarté, car il a toujours grand soin de mettre le précepte en action. Ainsi, en vertu des mœurs phanéroganes, qui ne sont pas la promiscuité, chaque homme doit, en définitive, avoir eu toutes les femmes de la phalange, et chaque femme doit s'être abandonnée à tous les hommes. Mais il y aurait de la bégueulerie morale à rester en si beau chemin ; nous allons voir maintenant comment une masse d'hommes et de femmes entrent instantanément en rapports amoureux avec une égale masse d'hommes et de femmes, sans que les uns et les autres se soient jamais vus.

« Dans cette réception, l'on observe la précaution de mé-
« langer les sexes pour acheminer aux accords sympathi-
« ques. Raoul, chasseur de Saint-Cloud, est reçu par Calypso,
« chasseresse de Gnide, et Mathilde, chasseresse de Chan
« tilly, est reçue par Actéon, chasseur de Gnide.

« On commence la réception par des entretiens sur les
« penchans mutuels; on est à l'instant même en affinité géné-
« rale par identité de goûts industriels; et cette première
« conversation entre gens qui ne se sont jamais vus est aussi
« animée qu'elle serait glaciale, s'il fallait répondre à des ha-
« rangues d'officiers municipaux ou d'amis du commerce.

« Entre gens qui ne se sont jamais vus, il suffit bien d'une
« heure et demie pour une première séance, encore faut-il
« la soutenir par un ressort composé, ou double plaisir. Une
« conversation animée sans l'appui d'un repas, ne suffirait
« pas à charmer cette première rencontre; le calme pour-
« rait naître, et l'équilibre serait faussé dès la première
« séance.

« A neuf heures et demie le souper est fini; les gnidiens
« et gnidiennes se lèvent de table, sauf quelques officiers
« gastrosophes, et laissent, pendant dix minutes, leurs hôtes

« conférer sur les premières impressions, se concerter pen-
« dant que la phalange de Guide est au vestiaire.

« A neuf heures et demie, le dessert est à sa fin, et l'orgue
« du caravansérail annonce par une salve la séance de la
« cour d'amour. On voit s'ouvrir les portes qui conduisent
« au salon de cour, et s'avancer les proto-fées qui, escortées
« de troubadours et corybantes, viennent, au nom de l'archi-
« fée, inviter la caravane. A leur suite sont des groupes de
« bayadères et bayaders, bacchantes et bacchans qui se ré-
« pandent dans la salle, entourent les voyageurs, prennent
« part aux vins mousseux et font sauter les bouchons, selon
« les lecons de sagesse données par Delille.

« Bientôt la caravane est entraînée, et l'assemblée, dans un
« beau désordre, se rend au séristère d'amour. Les deux
« groupes confondus marchent sans cérémonial jusqu'à la
« salle du trône, où les chefs de la caravane présentent leurs
« hommages à l'archi-fée. Au bout d'une minute elle donne
« le signal d'ouverture, en élevant son sceptre. Les coryban-
« tes sonnent aux rangs; les gnidiens et gnidiennes quittent le
« bras de leurs hôtes. Alors les dignitaires d'amour, les fées et
« sylphides, les génies et les magiciens, disposent les colon-
« nes de sympathie occasionnelle, et en moins de cinq mi-
« nutes on entre en séance.

« Comment se passera cette séance qui doit terminer la
« journée? Je n'essaie pas d'en rendre compte..... (1). »

Vraiment! nous l'en dispensons très volontiers; il n'eût plus manqué que cela pour nous édifier. Passons à cette heure à un autre tableau où Fourier a cru sans aucun doute peindre l'amour avec le pinceau de l'Albane; et dans le fait, il y a entre eux la même ressemblance qu'entre l'eau fétide qui tombe dans un égout et la source limpide qui jaillit du rocher.

« Bastien, jeune homme sans fortune, a déchiré par un

(1) *Traité d'Association*, t. I, p. 408 et suiv., en notes.

« accroc son plus bel habit. Le lendemain le groupe des ca-
« mériстes, en faisant la chambre de Bastien, emporte cet
« habit à l'atelier des repriseuses, présidé par Célianthe, dame
« opulente, âgée de 50 ans, et passionnée pour le travail des
« reprises perdues, où elle se prétend incomparable.

« Célianthe affectionne Bastien, qu'elle rencontre souvent
« dans divers groupes, où il excelle; c'est lui qui, au colom-
« bier des faisans, soigne les faisans favoris de Célianthe et
« ses œillets à parfum de girofle, au groupe chargé de cette
« variété. Elle est empressée de s'en reconnaître, et voyant
« un habit étiqueté Bastien, elle s'en empare et exécute la
« reprise avec une haute perfection..... Le jeune Bastien,
« pour se reconnaître envers Célianthe, qui l'a obligé dans di-
« vers services, ne manquera guère de lui offrir la preuve de
« gratitude qu'un jeune homme de 20 ans peut offrir à une
« dame de 50 (1). »

Si le roman n'est pas fort ragoûtant, il a du moins le mérite incontestable d'être peu dangereux. Peut-on, grand Dieu! peindre l'amour sous des formes aussi grossières, aussi ignobles, l'amour, ce fils légitime du spiritualisme chrétien, ce frère jumeau de la pudeur, l'amour fait pour inspirer les arts, l'héroïsme et la vertu! Le voilà réduit, au moyen de quelques formules algébriformes, à un sale et libidineux commerce! Il nous souvient d'avoir lu dans un numéro de l'ancien *Phalanstère* un article signé de Fourier, dans lequel il disait, avec ce sérieux qui ne l'abandonnait jamais au milieu de ses bouffonneries, qu'en régime d'harmonie les chiens seraient *corrigés de leur gloutonnerie et de leurs amours scandaleux*. Eh! mais ne vaudrait-il pas mieux laisser ces saletés aux chiens et n'en point infecter les hommes?

Nous devrions borner là notre analyse des mœurs phanérogames; car, si l'on a vu jusqu'à cette heure le ridicule et l'immoralité marcher de front, ce qui nous reste à dire ne

(1) *Nouveau Monde industriel*, p. 290.

sera guère moins ridicule ; mais ce sera plus immoral que tout ce que nous venons de passer en revue. Dans l'impossibilité où nous sommes de citer en son entier le chapitre intitulé : *Les Transitions harmouiques, ou le triomphe des volailles coriaces*, nous en extrairons toutefois assez pour initier nos lecteurs à cette dégoûtante matière que Fourier s'efforce d'enjoliver par des détails lourdement facétieux, comme à son ordinaire.

« Dans cet entr'acte, j'essaie de disposer en faveur de ma « théorie les nombreux individus que la civilisation raille sur « sur les bizarreries de goût ou de caractère dont elle ignore « l'utile destination..... Il sera mieux de préluder par une « bluette qui, sans formules abstraites, familiarise les étu- « dians avec la question la plus ardue que puisse présenter « la théorie du mouvement social..... Les transitions sont en « équilibre passionnel ce que sont les chevilles et emboîte- « mens dans une charpente..... Ces ressorts d'espèce ambi- « guë sont généralement méprisés et ridiculisés dans l'état « actuel..... On va se convaincre que la raison humaine se « montre bien novice et bien mal avisée dans ses critiques sur « les passions dites bizarres et sur leur docte créateur (par- « donnez-lui, mon Dieu), qui ne les auraient pas données à « l'homme, s'il les eût jugées inutiles au bien général. Quel « honneur pour une vieille poule coriace de faire les frais « d'une discussion si transcendante ! »

« Au fait certains estomacs sont affadis par la volaille grasse « et se plaignent qu'elle leur soulève le cœur. Ils préfèrent « un coq mariné de trois ans et une poule âgée et macérée. « Ces viandes faites ont beaucoup de saveur ; elles s'at- « tendrissent et deviennent toniques à l'aide de sauces et « apprêts qui les mortifient..... Sur 50 individus il s'en ren- « contre au moins un qui a ce goût bizarre ; on en trouvera « donc 24 dans une phalange contenant 1,200 sociétaires au- « dessus de l'âge de 15 ans, y compris les femmes. »

« Ces partisans de vieilles poules marinées et accommo-

« dées en braisière ou en gélatine, forment, dans la série des « consommateurs de poulets, un des quatre groupes de tran- « sition.

« Transition antérieure. Volailles trop jeunes.
« — citérieure. Volailles non faites.
« — ultérieure. Volailles vieilles.
« — postérieure. Volailles faisandées.

« Nous traitons ici d'un goût de transition ultérieure. Exa- « minons l'utilité de cette prétendue bizarrerie, et mettons « la morale en action.

« Chrysante Magnat, de la phalange de Saint-Cloud, est « au nombre de ces amateurs de vieilles poules marinées. « Les gastronomes du lieu ne peuvent pas le badiner sur cette « manie; car il a trouvé sur la masse de la phalange une « vingtaine de co-sectaires, hommes ou femmes, qui parta- « gent ce goût avec lui. Souvent la plupart d'entre eux se « réunissent en dîner de secte, où le plat d'honneur, fourni « par Chrysante, est composé d'un coq entre deux vieilles « poules.

« Voila déjà un lien passionné entre ces trois groupes de « consommateurs, préparateurs et producteurs.... Cette ré- « galade bizarre d'un coq entre deux vieilles poules établit « entre les co-sectaires de Chrysante une foule de liens fon- « dés sur l'affinité de goûts et d'action industrielle, sur les « menées d'amour-propre tendant à accréditer leur mets fa- « vori... Brillant effet d'une transition artistement ménagée, « comme elles le sont toutes dans l'état sociétaire ! » (*Traité d'Association*, tome I, page 439.)

Le lecteur impatienté se demande sans doute pourquoi nous avons ainsi sauté d'un sujet à un autre, et sommes revenu des mœurs phanérogames à la gastronomie. Nous allons le dire. On n'a pas oublié que la gamme des goûts est identique en gastronomie et en amour ; ainsi remontons cette gamme

et mettons en regard des goûts gastronomiques les goûts amoureux correspondans :

Transition postérieure. Volailles faisandées. Femmes septuagénaires et au delà.

— ultérieure. Volailles vieilles. Femmes de 50 à 70 ans.

— citérieure. Volailles non faites. Jeunes filles impubères.

— antérieure. Volailles trop jeunes. Petites filles de 7 à 8 ans.

« Les transitions, dit Fourier, sont la partie la plus sa-
« vante, la plus miraculeuse du mécanisme d'harmonie...
« Elles donnent le moyen de rendre le jouvenceau ami em-
« pressé d'une dame surannée, galant et passionné près d'elle,
« sans aucun motif d'intérêt. » A cette occasion, il nous peint avec le coloris qui lui est propre les amours de Valère, jeune homme de vingt ans, pour Urgèle, dame âgée de quatre-vingts ans ; puis il ajoute :

« Je plaide ici la cause générale ; car chacun a sa part de
« bizarreries... Toutes ces originalités sont distribuées par le
« Créateur selon les convenances de l'ordre sociétaire, et y
« trouveront d'utiles emplois.

« Par exemple, en 1818, on traduisit devant les tribunaux
« un jeune Champenois d'inclination vraiment bizarre ; il
« avait la manie de violer toutes les vieilles femmes ; il y en
« avait six plaignantes, dont plusieurs de 70 à 75 ans. C'était
« bien là une transition postérieure ou extrême de série en
« fait de penchans amoureux. C'était tenir en amour le même
« rang qu'occupent en gastronomie les amateurs de vieilles
« poules (1). »

Nous ne demanderons point aux phalanstériens si le viol fait partie des lois du régime sociétaire ; car nous savons d'avance la cynique réponse qu'ils nous feraient : « Quand le
« genre humain aura adopté les mœurs phanérogames, di-
« raient-ils, ces vieilles femmes n'attendront pas qu'on les

(1) *Traité d'Association*, t. I, p. 44.

« viole; elles s'estimeront trop heureuses d'avoir les bonnes « grâces d'un jeune homme. » Ne nous arrêtons pas à repousser cette affreuse injure faite à la vieillesse féminine, mais passons à la transition antérieure, qui s'applique, en gastronomie, à celui qui aime les volailles trop jeunes, et, en amour, à celui qui désire les petites filles de 7 à 8 ans. Si ce n'est pas par le viol que ce dernier parvient à satisfaire sa passion, ce sera nécessairement par des moyens de corruption qui ne seront guère moins odieux. Et c'est Dieu, dites-vous, qui a fait naître en lui cette passion criminelle! et vous prétendez avoir mission de l'utiliser dans l'ordre social! On ne réfute pas de pareilles doctrines; on les expose.

La Phalange du 27 septembre dernier nous a taxés de calomnie, parce que nous avions dit que les mœurs phanérogames feraient de la société un sale *lupanar*. Nous avons calomnié, il est vrai; il faut aujourd'hui que nous le reconnaissions; en conséquence, nous en demandons pardon aux teneurs et aux teneuses de mauvais lieux de tout étage : car ce sont eux et non *le Phalanstère* qui est calomnié. Il est de fait qu'ils seraient en droit de nous traduire en police correctionnelle si nous les accusions de donner asile à certains actes qui trouvent leur panégyrique et leur place légitime dans la théorie sociétaire. Cependant, avant de dénoncer au bon sens et à la pudeur publique de si honteuses doctrines, hâtons-nous de déclarer qu'elles ont pu fausser l'esprit de Fourier et de ses sectateurs, sans toutefois corrompre leurs mœurs. La vie de Fourier fut, nous aimons à le croire, l'opposé de sa morale, et le peu de phalanstériens que nous connaissons sont des gens de mœurs irréprochables. Toutefois le caractère honorable de M. Considérant et le spiritualisme pratique du docteur Pellarin ne prouvent pas plus en faveur des mœurs phanérogames et du grossier sensualisme de la théorie sociétaire que les mauvaises mœurs et la dureté de cœur de certains catholiques ne prouvent contre les principes de pureté et de charité qui sont la base de la doctrine chrétienne. L'or-

gueil scientifique chez les uns, la lâcheté de cœur chez les autres, expliquent ces inconséquences. Nos réserves faites à cet égard avec toute la franchise possible, nous allons, sans faire aucun commentaire, mettre le lecteur à même de juger par le texte même de Fourier si c'est l'être idéal du *Phalanstère* ou celui trop réel du *lupanar* qui est en droit de se dire calomnié par le rapprochement que nous avons fait.

« Hauts accords. Transition 7e.

« Ultraphilie, Ultragamie, Accord heptamode.

« Dans toute gamme passionnelle, un accord heptamode « ou 7e est toujours une sorte de déviation, un empiètement « sur les attributs d'une autre passion. Par exemple, en « amour, il y a *ultragamie* entre deux femmes saphiennes. Ce « lien sort des attributions de l'amour qui comprennent les « unions bisexuelles. Dans ce cas, les deux ressorts de l'a- « mour engrènent dans la passion d'amitié ou affection uni- « sexuelle (1). »

C'est assez que nous soyons dans le cas de transcrire des doctrines de cette nature; on ne s'attend pas sans doute que nous appesantissions sur elles notre critique. Toutefois, pour que notre investigation ne reste pas incomplète, comme l'ont été plusieurs autres dont les Phalanstériens ont eu bon marché, nous ferons observer que la même loi de transition, ou accord heptamode, s'applique au sexe masculin comme au sexe féminin. Ainsi Dieu, que la doctrine phalanstérienne accuse d'être l'auteur des accords heptamodes, s'est mis en contradiction avec lui-même, en consumant par le feu du ciel les villes de Sodome et de Gomorrhe. Le mal gît dans la stupidité du législateur, qui ne sait pas utiliser de pareils goûts !!!

O Marie! vierge très pure! priez pour nous; ne permettez pas que la malheureuse humanité devienne toute vivante la pâture des vers !

(1) *Traité d'Association*, t. 1, p. 404.

Déjà, avant d'avoir fait une étude attentive des ouvrages de Fourier, nous avions entendu quelques critiques intelligens, mais à qui ce texte explicite avait échappé, accuser ses théories de conduire droit à ces infâmes conséquences. Nous fûmes frappés de l'embarras avec lequel il répondit : il ne niait pas le fait auquel on faisait clairement allusion ; il disait seulement : « C'est vous qui êtes des infâmes, puisque vous ne savez que comprimer et réprimer les passions, au lieu de leur « trouver des applications utiles. » Cependant, ces mêmes accusations s'étant reproduites plusieurs fois depuis la mort de Fourier, les journaux phalanstériens ont répondu que des goûts honteux comme ceux en question ne naîtraient jamais en régime d'harmonie. Ceci nous a prouvé, à notre grande satisfaction, ce que nous avions déjà soupçonné, savoir, qu'il y a au moins 99 phalanstériens sur 100 qui n'ont jamais lu Fourier, jeunes gens purs et candides qu'on tient en loge bleue. Or il est bon que nous fassions connaître à ceux-ci que, loin que le régime harmonien doive avoir pour effet de faire disparaître les goûts que Fourier se contente d'appeler hétéroclites, et que nous qualifions de honteux, il nous apprend lui-même qu'il en naîtra de nouveaux, pour le grand bien de la société.

« Dans le cas où ces fantaisies, étouffées en tout pays par la « raillerie et la contrariété, pourraient se développer en li- « berté, quelle est la quantité qu'on en verrait éclore, soit en « gourmandise, soit en amour, soit en toute autre pas- « sion (1)! » Et nous qui croyions qu'en fait de saletés, il n'y avait plus rien à inventer après M. de Sade d'épouvantable mémoire, combien nous étions arriérés!

Nous dira-t-on que ce ramassis de turpitudes est par trop absurde pour être dangereux ? Il est absurde sans doute aux yeux de tout homme qui se laisse guider par la religion et la conscience ; mais il paraît qu'il est suffisamment rationnel

(1) *Traité d'Association*, t. II, p. 454.

pour séduire ceux qui croient à l'infaillibilité de leur esprit, *têtes folles dont le raisonnement a banni la raison*. En effet, ces doctrines découlent de leur principe fondamental par un enchaînement d'idées parfaitement logiques. Or ce même principe que la religion condamne est malheureusement de nature à capter l'esprit humain livré à lui-même ; tant de gens, au lieu de reconnaître l'arbre à son fruit, ne veulent pas démordre d'un jugement formé *à priori*. Cependant dites-nous, rigides logiciens, quand vous êtes amenés, fût-ce par l'algèbre en personne, à des conséquences aussi révoltantes que celles que nous venons de voir, n'êtes-vous pas tentés de vous retourner avec colère contre le principe dont vous êtes partis et de le couvrir de vos crachats?

L'erreur fondamentale qui a donné naissance aux théories morales de Fourier est la négation du péché originel et de la déchéance humaine qui en fut la conséquence nécessaire ; c'est pourtant là un fait qui repose sur des preuves bien autrement solides que celles dont nous avons vu naguère la Phalange se contenter à l'appui de sa cosmogonie. Il est attesté par une tradition universelle, et peut seul d'ailleurs nous donner la raison des souffrances auxquelles l'humanité est sujette, et du désordre mêlé à l'harmonie de la création. Que ces souffrances soient destinées à disparaître un jour entièrement, selon les phalanstériens, ou à être considérablement allégées par la vertu et la science, comme nous en concevons l'espoir ; que les phases de l'existence humanitaire aient leurs analogues dans la vie individuelle et même dans les changemens qui surviennent à l'état du globe, c'est ce que nous admettons volontiers, et ce qui, loin de démentir le dogme du péché originel, le confirme pleinement ; car il était dans l'ordre universel que le fait principal se réfléchît dans les faits secondaires, et que la sentence qui frappait l'homme fût écrite partout dans le domaine du genre humain.

Croire que Dieu est à la fois le principe du bien et celui du mal, est aussi absurde que de croire qu'un homme puisse

faire route à la fois dans deux directions opposées ; car le bien est pour chaque être l'accomplissement de sa propre loi ; le mal est ce qui s'y oppose : or le Tout-Puissant, qui est à lui-même sa propre loi, ne saurait être sous l'empire du mal, ne fût-ce que pour un quinzième, comme l'affirme gravement Fourier.

L'homme, créé à l'image de Dieu, serait resté dans les conditions du bien, sans mélange d'aucun mal, s'il eût continué à suivre la loi de son principe ; voyageur fatalement libre, au lieu de consulter le poteau indicateur placé pour lui à l'angle du chemin, il a eu le malheur de croire aux suggestions de son ennemi, dont l'intérêt était de l'égarer : dès ce moment il a fait fausse route, et le mal a eu accès dans le monde. C'est de ce point de vue en quelque sorte mathématique qu'il faut considérer les peines encourues par l'humanité, pour avoir rompu son unité avec Dieu ; elle s'est placée elle-même en dehors de sa loi, et a dû nécessairement rencontrer le mal. Dieu, plein de respect pour la liberté de l'homme, mais mu par sa tendresse paternelle, n'a pu que semer sur sa route des avertissemens salutaires, afin de l'engager à rentrer dans la voie qu'il n'eût jamais dû quitter, et qu'il ne peut plus regagner désormais qu'à travers champs. C'est pourquoi il arrivera souvent que les aspérités du sol seront teintes de son sang et arrosées de ses larmes ; les ronces emporteront les lambeaux de sa chair ; mais il y va pour lui d'un si grand intérêt, que, s'il est fort et sage, il supportera courageusement ces poignantes douleurs. Il sait d'ailleurs que *la manne cachée est donnée au vainqueur* (1).

Que ne pouvons-nous faire comprendre à tous ceux qui cherchent la solution des questions sociales, comme nous le concevons clairement nous mêmes, que l'homme ne peut recouvrer ses titres perdus qu'au moyen de la vertu, et que la société humaine ne peut retrouver sa loi naturelle depuis

(1) Apocalypse, chap. II, v. 17.

long-temps lettre close pour elle, qu'au moyen de la science humble et pieuse! Or la vertu, c'est le bon et utile emploi de la force morale des individus, et il n'y a pas plus de vertu possible sans sacrifice, qu'il n'y a de science possible sans étude. Au surplus, ceux qui nient la déchéance de l'homme, font acte de logique, en niant en même temps la nécessité du sacrifice individuel qui seul constitue la vertu. En somme, la doctrine de Fourier est ce qu'on appelle en mathématiques *la preuve par l'absurde* de la vérité du dogme chrétien. En cela du moins, elle a droit à notre reconnaissance.

Nous ne sommes pas au bout de notre analyse des théories de Fourier, et déjà nous nous demandons avec une certaine inquiétude si en frappant, comme il était de notre devoir de le faire, sur ce qu'elle contient de subversif, nous ne compromettons pas les principes vrais d'association qu'elles sont venues révéler au monde, et que nous essaierons de mettre dans tout leur jour. Mais non, notre loyale critique ne saurait être l'occasion d'un pareil malheur. Nous pensons, au contraire, que le bon sens universel aurait toujours repoussé le principe d'association, seule voie de salut qui soit ouverte à l'humanité, tant qu'on aurait vu ce principe accompagné de l'abominable cortege d'erreurs que nous avons décrites. Nous faisons à l'egard de la théorie sociétaire ce que le colon des Antilles fait à l'égard de la racine de manioc; c'est encore là une analogie dont nous osons garantir l'exacte vérité. Chacun sait que le manioc est une plante dont la racine pulpeuse contient une excellente farine intimement unie à un suc vénéneux; quiconque mangerait du manioc, tel que la nature le produit, serait instantanément frappé de mort. Pour ôter à cette racine sa propriété délétère, on en exprime soigneusement toute son eau de végétation; dès lors elle est sans danger, et l'on en fait un pain exquis connu sous le nom de cassave. En conséquence, le meilleur conseil que nous puissions donner aux disciples de Fourier serait de traiter de même la doctrine de leur maître. Qu'ils nous l'apportent donc sous

forme de cassave et purgée de ce qui en fait un poison mortel pour l'ordre social ; c'est alors que nous la recevrons avec profit et reconnaissance.

Il est fâcheux que ces hommes, d'ailleurs si pleins de savoir et animés des meilleures intentions, n'aient pas songé à faire leur profit des trois premiers des seize préceptes que l'Hiérophante imposait au récipiendaire avant de l'initier aux mystères d'Eleusis : 1° FIDE DEO ; 2° DIFFIDE TIBI ; 3° FAC PROPRIA. *Fiez-vous à Dieu qui a révélé ses lois à l'homme. Défiez-vous de vous-même, lorsque vous les cherchez à l'aide de votre raison. Ne faites et ne proposez que des choses qui ne soient pas repoussées par la conscience universelle.*

Quand un système faux a trouvé des prosélytes, ne fût-ce qu'au nombre de trois et pour l'espace de six semaines, il est moralement impossible qu'il ne contienne pas quelque chose de vrai; or il serait peu sage de repousser une vérité utile, par l'unique raison qu'elle se trouverait mêlée à de dangereuses erreurs ; et la folie ne serait pas moindre d'adhérer à ces mêmes erreurs, en considération du principe vrai sous les auspices duquel elles se présentent. En pareil cas, l'œuvre du philosophe consiste à dégager l'élément vrai des divers élémens faux dont se compose le système ; telle est la tâche, plus difficile qu'on ne pense, que nous avons osé entreprendre et que nous achèverons, s'il plaît à Dieu de nous prêter assistance.

Il nous serait impossible, à moins de faire un livre à propos du sien, de suivre l'auteur du *Traité d'Association* dans sa

théorie d'équilibre des passions. Lui qui a tant reproché à la philosophie ses formes abstruses et sa phraséologie creuse, c'est au moyen d'un véritable grimoire qu'il enseigne à modérer les passions les unes par les autres, en donnant à chacune d'elles son libre essor. Que le lecteur, curieux de connaître cette algèbre d'un nouveau genre, et doué d'une forte dose de patience, entreprenne la lecture du livre IV, section septième, du *Traité d'Association;* il y verra que « les ralliemens passionnels sont une mécanique à seize rouages, où « chaque équilibre d'amitié, d'amour, d'ambition, de familisme, dépend du concours interne de ses quatre ressorts « et du concours externe des trois autres ralliemens équilibrés de même à quadruple ressort. »

« L'équilibre combiné de ces quatre quadrilles d'accords « produit l'équilibre pivotal ⋈ ou unitaire, but collectif de « l'association (1). »

A cela beaucoup de gens seront tentés d'ajouter : *Voilà ce qui fait que votre fille est muette.* Toutefois nous n'en ferons rien, vu que nous sommes parvenus, à force d'application, à comprendre la théorie d'équilibre passionnel; mais c'est précisément parce que nous la comprenons que nous la combattons. Quant à ceux qui la soutiennent, combien y en a-t-il parmi eux qui soient à même d'affirmer qu'ils la comprennent ? Au surplus, voici ce que nous pouvons extraire de plus clair de tout ce que Fourier a écrit sur cette matière :

« Les passions sont l'ouvrage de l'éternel Géomètre, il ne « les a pas créées inutilement; elles ont un emploi; il s'agit « de le déterminer par des règles fixes. Des milliers de théories sur la morale et l'équilibre social nous persuadent que « la *modération* et la *répresssion* sont les voies de sagesse, « tandis qu'on n'arrive aux équilibres sociaux que par *un « vaste développement des passions*, *un essor illimité*, mais « contrebalancé par quadruple impulsion (2). »

(1) *Traité d'Association*, t. II, p. 484.

(2) *Idem*, p. 347.

« Il faut enfin s'entendre sur ces *chimères* de modération ;
« elles se trouvent confondues, lorsqu'on les met en paral-
« lèle avec les vrais équilibres qui se fondent sur des contre-
« poids et non sur des répressions (1). »

« Tel doit être le jeu des passions : Dieu n'a pas créé ces
« ressorts de mouvement pour les réprimer ; il veut au
« contraire leur donner l'essor le plus actif, sauf les emplois
« indiqués par synthèse de l'attraction, et sauf à en régula-
« riser la marche par les contre-poids dont la théorie nous
« restait à découvrir, et dont je viens de donner, sous le nom
« de ralliement, un aperçu qui relègue au rang des visions
« toutes les billevesées de modération (2). »

En fait de billevesées, le seigneur Fourier n'a rien à envier à personne, et de toutes celles que nous avons passées en revue jusqu'à présent, la prétention de tenir les passions en équilibre et de les modérer les unes par les autres, en donnant à chacune d'elles un libre essor, n'est pas la moins outrecuidante. Mais voici sans doute l'interpellation qui nous sera faite par ses zélateurs : « Si vous comprenez l'équilibre
« passionnel, précisez donc en quoi cette théorie vous sem-
« ble en défaut. » Or, notre avis est que cette théorie est irréprochable en tous points, et qu'elle répond victorieusement aux objections que les esprits vulgaires seraient tentés de lui faire. Cependant nous en connaissons plus d'une dans le même cas, et qui n'en sont pas moins des théories sans valeur, et parfois de véritables piéges tendus à l'esprit humain par l'ennemi de sa réhabilitation ; en voici une pour exemple.

Il s'agit de faire tenir un œuf debout sur une table de marbre sans le casser. Or nous déclarons qu'un moyen infaillible de réussir dans cette tentative est de poser l'œuf sur la table de manière que la ligne verticale qu'on suppose abaissée de son centre de gravité passe exactement par le point où

(1) *Traité d'Association*, t. II, p. 549.
(2) *Idem*, p. 551.

l'œuf est en contact avec la table. En effet, cette ligne verticale étant précisément celle suivant laquelle se meut la résultante de toutes les forces partielles qui sollicitent l'œuf à graviter vers le centre de la terre, et passant par un point qui lui fait résistance, il n'y a aucune raison pour que le corps soit attiré d'un côté plutôt que de l'autre : donc l'œuf, placé dans ces conditions, restera en équilibre sur l'un de ses pôles. Voilà, disons-nous, une démonstration rigoureusement juste en théorie, et nous croyons avoir fait une concession immense à l'équilibre passionnel, en le plaçant dans la même catégorie. Après cela, qu'on essaie, si l'on a du temps à perdre, de faire tenir un œuf debout sur une table de marbre, et si l'on réussit, nous l'irons dire à Rome.

Chacun sait comment Christophe Colomb s'est tiré de cette difficulté : ce fut par une escobarderie contre laquelle on ne s'était pas mis en garde dans l'énoncé du problème : il posa l'œuf sur la table en lui imprimant un choc suffisant pour en aplatir tant soit peu le pôle et y créer une petite base superficielle, au lieu d'un point unique de support. C'est un fait remarquable que cette plaisanterie renferme la solution de la question sociale. En effet, bien que nous admettions volontiers que le législateur doive s'efforcer d'organiser la société, comme si les individus ne devaient avoir aucun frein moral, qu'on soit bien convaincu qu'il ne fonderait rien de stable, en l'absence d'un code des devoirs respecté par les masses. Pour nous, nous ne nous contenterions nullement d'une base morale quasi nulle, comme celle de l'œuf de Christophe Colomb ; loin de là, nous adopterions volontiers cette belle et juste sentence de M. Guizot : « Il importe que l'élément moral soit égal à l'élément social. » Ce que nous avons exprimé nous-mêmes beaucoup moins bien, en disant que la société ne sera constituée harmonieusement que lorsqu'il y aura autant de vertu dans les individus que de sagesse dans les institutions.

Le plus simple bon sens ne nous indique-t-il pas en effet que si le bonheur consiste à satisfaire tous nos désirs, il est au

moins prudent de désirer avec modération, puisque c'est le moyen de rapprocher de nous le but auquel nous aspirons. Le quatrième des seize préceptes enseignés à ceux qu'on initiait aux mystères d'Eleusis, et dont nous avons déjà cité les trois premiers, était : CASTAS FUNDE PRECES : *Soyez chaste dans vos vœux*. Fourier est le premier socialiste qui l'entende autrement; or, comme il aime à mettre ses théories en action, laissons-le peindre lui même le sort qu'il assigne au plus pauvre des hommes, en régime harmonien :

« Nous blâmons le pauvre de désirer un million ; nous l'ap-
« pelons visionnaire, quand il rêve à gagner ce million par
« des jeux de loterie : le contraire a lieu en harmonie, où cha-
« cun blâme le pauvre de ne pas désirer cent millions et une
« souveraineté du globe, soit de MÉRITE ACQUIS, soit de *loterie* CARACTÉRIELLE. »

« Irus, le plus pauvre des hommes, peut devenir l'égal
« d'Homère, composer des poèmes aussi fameux et moins en-
« nuyeux que l'*Iliade*. Supposons que le globe, quand il sera
« au complet d'environ quatre millions de phalanges, adjuge à
« Irus, par majorité de votes, deux sommes de 12 fr. pour
« deux poèmes qu'on jugera supérieurs à l'*Iliade* et *l'Odyssée*.
« Irus, pour prix de ces deux ouvrages, possédera environ
« cent millions de francs, au grand contentement du globe,
« qui, satisfait d'avoir deux beaux poèmes épiques, souhai-
« tera qu'Irus en gagne encore autant à pareille condition. Il
« conviendra donc que le plus pauvre des êtres, homme ou
« femme, aspire dès le bas âge à d'immenses richesses, à un
« gain de cent millions (1). »

Quiconque ferait difficulté de se rendre à un pareil argument se montrerait bien exigeant; mais laissons-le continuer :

« Nonobstant cette fortune, Irus pourra être promu au
« trône électif d'ambition donné à ceux qui excellent dans les

(1) *Traité d'Association*, t. II, p. 317.

« sciences et les arts. Ce sceptre est annuel ; Irus peut y être « nommé pour un an ; le voilà devenu l'un des omniarques « du globe, et du gré du monde entier. Il est donc loisible « à tout homme ou femme d'aspirer à l'un des sceptres du « monde entier, puisque le monde trouve son plaisir à créer « ces sceptres, beaucoup plus productifs que dispendieux ; « on en verra la preuve.

« Irus, dès son enfance, à fait preuve de mérite supérieur « dans les petites bandes ; plusieurs actions d'éclat l'ont fait « connaître au monde enfantin par la *Gazette de la Chevalerie*, « et il a été nommé, à l'âge de 13 ans, haut roitelet du globe « (dignité qui alterne d'un an sur trois entre les petites hordes « et les petites bandes). Ainsi deux sceptres du monde sont « échus à Irus ; valait-il mieux qu'il ambitionnât la médiocrité « philosophique ?

« Rien n'empêchera qu'Irus parvienne à d'autres omniar- « chats, ou du moins à quelques degrés 12, 11, 10 de sou- « veraineté. Tous les sceptres lui sont accessibles, sauf le « n° 3*, monarchat héréditaire ; mais ce degré peut échoir à « l'un de ses enfans ; il se peut que sa fille soit la plus célèbre « vestale du pays, et soit préférée par l'omniarque hérédi- « taire du globe, si elle se rend à une armée unitaire où cet « omniarque viendra faire choix d'une génitrice. Irus lui- « même peut, d'après sa renommée, avoir été choisi pour « géniteur par l'omniarque du globe, et peut se trouver père « de l'héritier ou héritière du sceptre familial universel n° 3*. « Cette chance est de loterie autant que de mérite ; car elle « repose en partie sur la beauté, qui pour chacun est lo- « terie de formes, faveur de nature, et non mérite acquis.

« En considérant qu'Irus peut avoir des prétentions aux dix « sceptres du monde, que toute femme pauvre peut avoir les « mêmes prétentions, puisque les sceptres sont masculins et « féminins dans tous les degrés, on concevra que les êtres les « plus pauvres aiment un pareil ordre et approuvent cette « échelle de souverainetés, dont quelqu'une doit échoir, si-

« non à eux, au moins à leurs enfans et amis. C'est un es-
« poir que chacun est fondé à nourrir, et sans se faire
« illusion; car si l'on n'atteint les souverainetés omniar-
« chales, on peut obtenir celles de n° inférieur, notamment
« les bas degrés 1, 2, 3, qui n'exigent qu'une célébrité locale
« et vicinale, puisque le degré n° 3 ne dépend que des suf-
« frages d'une douzaine de cantons, le degré n° 2 que de 3
« à 4 cantons, et le degré n° 1 que de la seule phalange (1). »

A vrai dire, nous avons peine à comprendre comment le malheureux qui se sera bercé de l'espoir de devenir omniarque, c'est-à dire souverain du monde, s'estimera heureux, car c'est là que gît toute la question, d'être nommé maire de son village, ou de voir quelqu'un de ses amis l'être. D'ailleurs, comme dans tous les cas ce ne peut être que le petit nombre des ambitieux qui parviennent à obtenir un rang quelconque, même le n° 1, il n'est rien moins que prouvé que dans l'intérêt de leur bonheur, « l'on devra inspirer aux enfans une « ambition sans bornes, ou, pour mieux dire, abandonner « la passion à son cours naturel, à l'essor illimité, ennemi « des désirs modérés (2). » Il est évident, au contraire, que cette tactique préparera nécessairement à la plupart d'eux de cruels désappointemens.

« Il conviendra, continue l'auteur, que chacun aspire aux « magnatures omniarchales du globe, afin d'arriver au moins « à quelque degré inférieur, de même que, dans les écoles, « il est louable de prétendre au premier prix, sauf à se con-« tenter du deuxième, troisième ou quatrième, si on ne peut « pas atteindre plus haut (3). »

Halte-là! Ne perdons pas de vue la proposition que Fourier s'est engagé à nous démontrer : il ne s'agit pas ici de ce qui est louable ou blâmable; il vient tout à l'heure de nous

(1) *Traité d'Association*, t. II, p. 317.
(2) *Idem*, p. 525.
(3) *Idem*.

dire que c'est pour le plus grand bonheur des hommes qu'il s'attache à leur inspirer des désirs immodérés, et nous sommes encore à chercher dans tout son radotage la preuve si solennellement promise. Loin de là : nous y voyons la preuve contraire ; car nous voici à cette heure retombés dans l'antinomie qui est la pierre d'achoppement de l'économie sociale, et qui nous montre le bonheur individuel sacrifié à un but politique, antinomie qu'il est du reste impossible de résoudre en dehors du Christianisme.

Nous sommes à même d'apprécier, par ce qui précède, à quel point la théorie d'équil bre passionnel aurait la propriété de contenir l'ambition dans de justes bornes, sans lui appliquer aucune compression morale. Mais qu'on se figure maintenant la plus explosible de toutes les passions, l'amour, soumis au même régime et tenu en équilibre, en vertu du même calcul. Quoi ! l'amour, abandonné à un essor illimité et nullement contenu par la morale, ni la religion, n'armera jamais deux rivaux l'un contre l'autre ! L'infidélité d'un des deux époux, en déchirant le cœur de l'autre, ne le portera pas à quelque excès ! Peut-être, en effet, la promiscuité dégradera-t-elle le moral de l'homme au point d'éteindre en lui ces derniers restes de vie. Ces questions et une foule d'autres de même nature restent donc sans solution dans la théorie d'équilibre passionnel. Il est vrai que Fourier nous donne à entendre qu'il les aurait résolues par dessous la jambe, s'il l'eût voulu ; mais il a dû reculer devant la bégueulerie du public qui aurait mal pris ses explications. « Lacune forcée, « dit-il à cette occasion, par le préjugé qui m'oblige à sup- « primer la partie gracieuse du calcul des ralliemens, le qua- « drille d'équilibre amoureux :

RALLIEMENT D'AMOUR.	MODE.
« *Par le feat*	Ascendant
« *Par l'angelicat*	de l'inférieur au supérieur.
« *Par le faquirat*	Descendant
« *Par le pivotat*	du supérieur à l'inférieur.

« La suppression de ces quatre articles est d'autant plus « gênante pour moi qu'ils auraient désappointé les malins « portés à supposer qu'une théorie de libre amour est une « théorie d'obscénités (1). »

Oh ! quant à nous, nous ne sommes pas de ces malins-là. Nous savons de longue main que les mœurs phanérogames sont excessivement pudibondes ; aussi nous est-il difficile de deviner quel préjugé vulgaire a pu détourner Fourier de nous exposer sa théorie de libre amour. Est-ce que par hasard il y entre tant de pudeur que le public en aurait été scandalisé ? A parler franchement, l'équilibriste nous fait ici un peu l'effet de ces bonnes commères qui commencent par crier bien haut qu'elles ne vous diront pas certaine chose qu'elles savent et que vous auriez grand intérêt à savoir aussi, mais qui bientôt, ne pouvant retenir leur langue, babillent tant sur le sujet qu'elles prétendaient vous tenir caché, qu'elles vous le font savoir tout au long. Ainsi vous ne saurez pas, vous autres encroûtés civilisés, que l'équilibre passionnel exige que nous adoptions les mœurs de la planète Herschell..... Écoutez plutôt :

« Le pivotat est un lien d'amour composé, amour omni-« mode ⋈, qui s'amalgame avec tous les autres. On appelle « pivotale une affection qui *broche* sur le tout, à laquelle on « revient périodiquement, et qui se soutient en concurrence « avec d'autres amours plus nouveaux et plus ardens.

« Tout caractère de haut titre, bien équilibré, doit avoir « en harmonie des amantes pivotales, ou amans pivotaux, « non compris le courant, c'est-à-dire les amours de passions « successives et le frétin, ou amours de passade, qui sont « très brillans en harmonie, vu les passages de légions d'un « et d'autre sexe. Ils donnent lieu à tous les couples d'amans « de conclure des trèves de quelques jours, lesquelles trèves « ne sont point réputées infidélité, pourvu qu'elles soient « régulières, consenties réciproquement après coup, et

(1) *Traité d'Association*, t. II, p. 340.

« enregistrées dès le lendemain de la variante, en chancel-
« lerie de la cour d'amour, afin de démentir l'intention de
« fraude cachée.

« Ces coutumes, je le répète, sont celles de la planète
« Herschell, qui, n'étant point honorée des lumières de la
« philosophie, ni des maladies syphilitiques, suit en amour
« des usages fort opposés aux nôtres (1).

« Des milliers de théories sur la morale et l'équilibre so-
« cial nous persuadent que la modération et la répression
« sont les voies de sagesse. Je viens de prouver dans l'aperçu
« des ralliemens cardinaux, qu'on n'arrive aux équilibres so-
« ciaux que par un vaste développement de passions, un es-
« sor illimité, mais contre-balancé par quadruple impul-
« sion (2). »

Ne nous exposons pas au reproche de critique déloyale que ne manquerait pas de nous adresser la *Phalange*, si nous laissions ignorer à nos lecteurs que Fourier entend faire aussi la part du principe spirituel dans sa théorie d'équilibre, et qu'il donne même, à l'en croire, la prééminence aux affections de cet ordre sur les passions d'ordre charnel. Mais en vertu de quelle autorité cet étrange législateur espère-t-il établir la prééminence des premières sur les dernières? C'est ce que rien n'indique; d'ailleurs il faudrait bien peu connaître la nature humaine, pour croire que les moindres sentimens tendres et généreux puissent germer ou subsister au sein de l'orgie. Cependant l'auteur, pour faire tant soit peu diversion à ses tableaux de mœurs phanérogames, déroule à nos yeux une institution présentant un caractère exclusivement spirituel : c'est ce qu'il appelle le *vestalat*. Ainsi que le nom l'indique, les personnes appartenant à cette corporation font vœu de chasteté : ce sont des jeunes gens de l'un et de l'autre sexe auxquels de très grands honneurs seront rendus, en rai-

(1) *Traité d'Association*, t. II, p. 340.
(2) *Idem*, p. 346.

son de ce sacrifice qu'ils font à l'unité sociale. Fourier dit même, à l'occasion de ses vestales, des choses fort vraies, dont il est à regretter qu'il n'ait pas apprécié la portée :

« L'accord unanime des divers âges à diviniser cette corpo-
« ration, ne pourrait s'appliquer à aucune autre classe ; il
« n'en est point d'autre qui jouisse de la faculté de produire
« l'illusion chez les âges pubères et impubères à la fois, en
« la fondant sur des motifs très opposés, l'amitié chez les
« enfans, l'amour chez les adolescens. Ces deux illusions
« concourent également au progrès de l'industrie dont le
« corps vestalique est une des colonnes (1). »

Sans contredit, la pureté et la chasteté de la femme exhalent un arôme qui porte l'ivresse dans le cœur et y allume le feu du véritable amour ; et si la dame du moyen âge a pu, dans un siècle tout guerrier, inspirer à son chevalier les vertus que réclame le champ de bataille, il y a tout lieu d'espérer que, dans un régime de paix et d'harmonie sociale, la pudique demoiselle saura de même enthousiasmer son amant pour les travaux des arts, de la science et de l'industrie. C'est avec bonheur que nous rencontrons dans la théorie sociétaire une institution présentant une certaine physionomie chrétienne. Toutefois, avant d'en concevoir trop de joie, examinons le *vestalat* harmonien sous toutes ses faces, afin de l'apprécier à sa juste valeur.

Ce n'est pas ici le lieu pour nous de dire ce que nous pensons des ordres religieux et du rôle important qu'ils sont appelés à remplir dans l'avenir. Nous nous contenterons de les caractériser en peu de mots, en disant qu'ils sont l'avant-garde spirituelle de la société ; mais en économie sociale, il faut que tout se lie, c'est-à-dire qu'il ne doit point y avoir de solution de continuité entre l'avant-garde et le corps d'armée. En conséquence, les *tiers-ordres* servent admirablement à relier ensemble les corporations religieuses et civiles, à faire en-

(1) *Traité d'Association*, t. II, p. 310.

trer dans le cloître la connaissance du monde et à faire participer le monde à la vertu du cloître.

Ce serait donc, selon nous, une heureuse idée que de faire passer la jeunesse des deux sexes, à l'âge où l'homme est le plus porté à l'enthousiasme de la vertu, par une sorte de *congrégation religieuse* dont la règle fondamentale serait, bien entendu, l'observation d'une austère chasteté. Ce qui, toutefois, n'empêcherait pas les jeunes gens engagés dans ce *tiers-ordre*, de vaquer à leurs études, à leurs occupations industrielles, ni enfin d'en sortir en toute liberté, dès que viendrait l'époque de leur établissement. Peut-être une pareille institution ne serait-elle pas sans inconvénient dans la société actuelle, toute fondée sur l'individualisme, et où l'éducation contractive du foyer domestique viendrait certainement contrarier celle tout expansive de l'Eglise; mais on verra plus tard qu'elle est absolument indispensable dans notre tribu chrétienne. Quoiqu'il en soit, cette excursion sur le terrain catholique nous a écartés du *vestalat*, et c'est avec peine que nous y revenons; car il nous en coûte de dire que cette corporation phalanstérienne n'a pas la moindre ressemblance avec les institutions religieuses que nous appelons de tous nos vœux. En effet, la vestale et le vestel, à part les bizarreries qui accompagnent toujours les conceptions de Fourier, semblent appelés par lui simplement à remplir des fonctions analogues à celles de la dame et du chevalier du moyen âge; ce qui serait assurément une fort belle institution, si ce n'est que la mise en œuvre nous en semble théâtrale et fausse, et que nous n'y voyons aucune base religieuse.

Au surplus, il est bon de savoir au juste à quoi s'en tenir sur les vertus ascétiques des vestales et vestels dont les phalanstériens se servent pour faire contre-poids dans l'opinion publique au dégoût qu'inspirent les mœurs phanérogames, d'après le peu qu'on en connaît généralement.

« L'intégralité habituelle de gymnastique, en la supposant
« soutenue et continue, depuis la basse enfance et dans tout

« le cours de la période d'accroissement, procurera aux har-
« moniens un avantage bien inconnu et très inespéré, qui est
« le retard de puberté. » (Loin que cet avantage soit inconnu et inespéré, comme le suppose ici l'auteur, il est indubitable dans les circonstances décrites par lui, pour quiconque a la moindre teinture de physiologie.) « Un jeune habitant du 40e
« degré, élevé selon cette méthode, ne sera pas pubère avant
« l'âge de 18 et même de 19 à 20 ans; les filles en propor-
« tion (1). » Nous admettons volontiers cette assertion. Or, quelques pages plus loin, nous lisons ce qui suit :

« Au nom de vestales, on pourrait croire que je vais pein-
« dre des victimes cloîtrées, comme celles de l'ancienne Rome;
« il n'en est rien. Les vestales d'harmonie sont des femmes du
« grand monde, admettant à leur compagnie des poursuivans
« titrés. On les appelle vestales, parce qu'elles conservent la
« virginité jusqu'à l'âge de 19 à 20 ans (2). »

C'est-à-dire jusqu'à l'âge de puberté ou à peu près. Il n'y a pas lieu, d'après cela, de faire sonner si haut la chasteté du corps vestalique, et l'on ne conçoit pas que la société lui doive une si haute considération, en raison de ce léger sacrifice qu'il fait à l'ordre social. Devons-nous conclure de là que les jeunes gens des deux sexes, qui ne sont ni vestales ni vestels, entreront en exercice amoureux avant l'âge de puberté? Fourier ne veut pas que nous l'ignorions.

« On formera deux corporations : celle du vestalat, qui doit
« tenir le poste jusqu'à 19 ou 20 ans, et celle du damoisellat,
« qui cédera beaucoup plus tôt, dès l'âge de 16, 17, 18 ans (3). »
En un mot, deux ou trois ans avant leur époque de puberté. Voilà encore du propre. Et ces gens-là, dit-on, vivront cent quarante-quatre ans!

Concluons de tout ce que nous venons d'entendre que la

(1) *Traité d'Association*, t. II, p. 280.
(2) *Idem*, p. 296.
(3) *Idem*, p. 298.

théorie qui nous enseigne comment on peut faire tenir un œuf debout sur une table de marbre, ou y ranger 1800 aiguilles sur leurs pointes, est cent fois plus rationnelle et mille fois plus susceptible d'application que l'équilibre des passions rêvé par Fourier.

Cet équilibre-là, destiné à terminer sa carrière dans les cartons de la *Phalange*, nous conduit à parler de celui plus réalisable qu'il importe essentiellement à l'humanité d'établir entre la population et les moyens de subsistance; question que nous déclarons insoluble en l'absence des institutions catholiques, et sur laquelle Fourier a dû nécessairement échouer. Les personnes qui se sont occupées tant soit peu d'économie politique connaissent la thèse désespérante dont Malthus a fait retentir le monde, et de laquelle il résulterait que la population tend constamment à s'élever au-dessus de ses moyens de subsistance; en sorte que l'humanité serait fatalement destinée à arriver à ce terme, où une classe nombreuse vit misérablement, et où la population ne reprend son niveau que décimée par la détresse qui atteint les derniers rangs de la société. Le seul remède à cette fâcheuse tendance, ou pour mieux dire, le seul palliatif qu'ait entrevu le professeur d'Edimbourg est la contrainte morale que les individus auront la sagesse de s'imposer à eux-mêmes dans l'intérêt de leur postérité!!! Théorie à la fois fausse et blasphématoire envers la divine Providence, qui n'a pas dû condamner la société humaine à graviter inévitablement vers une catastrophe aussi épouvantable, et qui a dû tenir en réserve, dans le sein de son éternelle sagesse, les lois propres à la prévenir; car nous ne ferons pas à l'avis officieux de Malthus l'honneur de le prendre pour une de ces lois. Fourier, beaucoup plus positif que l'économiste anglais, résout la question sans hésiter au moyen de ses mœurs phanérogames, décidé apparemment à en faire une selle à tous chevaux.

« Le libre amour, la pluralité d'amans, est évidemment un « obstacle à la fécondité; on en voit la preuve chez les cour-

« tisanes qui sont bien rarement fécondes : il en est à peine « un dixième qui procrée, tandis qu'une fille, ou femme fidèle « est trop facile à la conception. Or les harmoniens auront « beaucoup de femmes adonnées à la pluralité d'hommes *par « vertu corporative et utile à la société ;* les bacchantes, bayadè- « res, faquiresses et autres corporations chargées du service « des armées et des caravansérails, etc. (1). »

Dans le fait, Fourier a raison ; il n'y a que deux moyens propres à prévenir la trop grande multiplication de l'espèce, et la débauche atteint ce but aussi sûrement que la chasteté ; la seule différence entre ces deux moyens, c'est que celui-ci agit en exaltant les plus nobles facultés de l'homme, et celui-là en les dégradant. « Il y a, dit Montesquieu, tant d'imper- « fections attachées à la perte de la vertu dans les femmes, « toute leur âme en est si fort dégradée, ce point principal « ôté en fait tomber tant d'autres, que l'on peut regarder « l'incontinence publique comme le dernier des malheurs (2). »

Nous décrirons, quand il sera temps, les divers moyens justes et rationnels dont une société catholique dispose pour modérer au besoin l'accroissement trop rapide de la population, sans léser en rien la liberté des personnes et en faisant accomplir un progrès moral des plus essentiels à l'humanité.

Ce n'est pas seulement par la gastrolâtrie et les amours libidineux que l'école phalanstérienne tend à matérialiser l'homme et conséquemment à aggraver son état de corruption ; il n'est pas un genre de jouissance physique qu'il ne nous promette à son de clarinette et de tambourin, pour peu que nous ayons confiance dans sa recette. Voici maintenant l'article du confortable :

« Lesrues galeries sont une méthode de communication in- « terne qui suffirait seule à faire dédaigner les palais et les « belles villes de civilisation. Quiconque aura vu les rues-gale-

(1) *Nouveau Monde industriel*, p. 399.
(2) *Esprit des Lois*, liv. VII, ch. VIII.

« ries d'une phalange envisagera le plus beau palais civilisé « comme un lieu d'exil, un manoir d'idiots..... Un harmonien « des plus misérables, un harmonien qui n'a ni sou ni maille, « monte en voiture dans un porche bien chauffé et fermé ; il « communique du palais aux étables par des souterrains pavés « et sablés, il va de son logement aux salles publiques et aux « ateliers par des rues-galeries qui sont chauffées en hiver et « ventilées en été. On peut en harmonie parcourir en janvier « les ateliers, étables, magasins, salles de bal, de réfectoire, « d'assemblées, etc., sans savoir s'il pleut ou vente, s'il fait « chaud ou froid (1). »

Il nous serait impossible d'énumérer toutes les douceurs dont il est réservé à la théorie sociétaire de faire jouir l'humanité. Pour en terminer sur cette matière, où Fourier laisse loin derrière lui ce bon M. Galand de merveilleuse mémoire, décrivons un parcours de bonheur :

« Le parcours est l'amalgame d'une masse de plaisirs goûtés « successivement dans une courte séance, enchaînés avec art « dans un même local, se rehaussant l'un par l'autre, se suc- « cédant à des instans si rapprochés qu'on ne fasse que glisser « sur chacun, y donner seulement quelques minutes, à peine « un quart d'heure à chacun.

« On peut, dans le cours d'une heure, éprouver une foule de « plaisirs différens et pourtant alliés, réunis dans un même « local. Par exemple, Léandre vient de réussir auprès de la « femme qu'il courtisait ; c'est double plaisir des sens et de « l'âme : elle lui remet l'instant d'après un brevet de fonction « lucrative qu'elle lui a procuré ; c'est un troisième plaisir. Au « bout d'un quart d'heure, elle le fait passer au salon, où il « trouve des surprises heureuses ; la rencontre d'un ami qu'il « avait cru mort ; quatrième plaisir. Peu après entre un homme « célèbre, un Buffon, un Corneille, que Léandre désirait con- « naître ; cinquième plaisir. Ensuite un dîner exquis ; sixième

(1) *Traité d'Association*, t. II, p. 36.

« plaisir. Léandre s'y trouve à côté d'un homme puissant qui « peut l'aider de son crédit et s'y engage; septième plaisir. « Dans le cours du repas un message vient lui annoncer le gain « d'un procès, huitième plaisir.

« Toutes ces jouissances cumulées dans l'intervalle d'une « heure et se rehaussant par leur active succession, compose- « ront un *parcours* qui doit, en règle générale, rouler sur un « plaisir de basse continue pendant tout le cours de la séance. « Ici Léandre a atteint ce but par la compagnie de sa nouvelle « conquête et le succès affiché au repas; c'est le plaisir de pivot « qui *broche sur le tout* et intervient en continuité, comme fait « le pain dans un repas, où il est pivot, s'alliant à tous les « mets (1). »

Nous ne serions pas embarrassés de dire ce qui *broche sur le tout* dans la théorie phalanstérienne; c'est l'extravagance et le mépris du bon sens public. Cependant il y a quelque chose de vrai dans cette vive espérance d'une félicité sans bornes réservée à l'humanité; le cœur de Fourier est en plein, et ce n'est pas là ce que nous improuvons en lui; c'est d'avoir cherché à la réaliser dans l'ordre matériel qui ne la comporte pas. Aussi voyez comme les images de bonheur qu'il entasse les unes sur les autres, sans se laisser arrêter par l'absurdité des suppositions, présentent un tableau lourd, glacial, sans charmes, et que repousse l'imagination la moins poétique. Ce n'est pas autre chose en réalité que la paraphrase de ce propos ridicule d'un jeune villageois : « Oh ! si j'étais roi, je garderais « mes cochons à cheval ! » L'humble individu qui trace ces lignes n'aurait pas échangé pour tout le parcours de bonheur de Léandre, l'épanouissement de cœur qu'il éprouva, le jour où son enfant lui sourit pour la première fois, en lui tendant ses petits bras.

Non, il n'y a pas lieu d'attendre de la science un secret qu'elle ne saurait nous donner, et qui serait le démenti de

(1) *Traité d'Association*, t. I, p. 479.

l'anathème prononcé par Dieu contre Adam et sa postérité. Notre chair corruptible ne saurait ici-bas être absolument exempte de souffrance, et c'est s'abuser que de demander à ces grossières jouissances le parfait bonheur; il fuit sans cesse devant celui qui le poursuit dans cette voie. Qu'on se rappelle seulement le sybarite étendu sur son lit de roses et se plaignant douloureusement du pli que faisait sous son corps efféminé une seule de ces feuilles de roses. Quand chaque individu s'exercera à supporter avec résignation ses propres peines et à soulager celles de ses frères, la société sera plus d'à moitié harmonisée. Mais est-il permis d'attendre cette force morale d'une société qu'on ferait vivre sous cloche, et quel sentiment généreux peut éclore à côté d'un théorème glacial comme celui-ci que nous trouvons dans la Théorie sociétaire : *Seize calculs d'égoïsme équivalent à un dévouement?*

Au surplus, qu'on examine sans prévention l'effet social que produirait nécessairement l'épicurisme phalanstérien : l'homme habitué à ne marcher que sur des tapis moelleux, à ne vaquer à ses occupations d'hiver que dans des couloirs ou des souterrains chauffés, qui ne prend l'air en été que sous un dais qui le garantit du soleil, pour qui le monde extérieur n'est que velours et duvet, peut-il être doué du moindre courage? Le gastrolâtre n'est-il pas naturellement enclin à l'égoïsme? L'homme adonné aux voluptés érotiques n'est-il pas étranger aux élans de la piété? Enfin l'ambitieux qui résume en lui tous ces hommes charnels, où est son cœur? en a-t-il un? Tant il est vrai, comme dit saint Paul, que tout ce qu'on donne à la chair on l'ôte à l'esprit. Qu'on fasse donc de la stratégie sociale, rien de mieux; mais jamais le stratége n'a prétendu pouvoir se passer de la valeur du soldat : il veut au contraire qu'il soit fort, et à cet effet il l'exerce à la gymnastique corporelle. C'est par une raison analogue que l'archi-stratége spirituel veut que l'homme social s'exerce à la gymnastique spirituelle, le travail, les abstinences, la résignation, la conti-

nence; en un mot à tout ce qui lui donne la force morale, et par elle la vraie liberté.

C'est une erreur grossière que de croire qu'il n'y a de vertus possibles que celles qui conduisent à la richesse : « Les « vertus, dit Fourier, ne sauraient régner en civilisation, parce « qu'elles n'y conduisent pas à la fortune, dont elles devien- « dront le chemin dans l'ordre sociétaire (1). » Au reste, c'est ici que toute discussion devient impossible entre les phalanstériens et nous; car évidemment nous ne parlons pas la même langue. Jusqu'à ce jour, on a appelé vertu tout généreux effort que fait l'individu sur lui-même, en vue de servir ses semblables; et Fourier appelle de ce nom les calculs étroits de l'intérêt privé : ce qui est illogique, quand bien même cet intérêt marcherait d'accord avec le bien général, puisque qui dit vertu dit force. Au reste, nous ne saurions nous lasser de faire entendre que cette parfaite concordance d'intérêts, qui aurait pour effet naturel de démonétiser la vertu, est une chimère en économie sociale, comme l'est la question qui lui est corrélative en géométrie, savoir la quadrature du cercle. Dieu n'a pas voulu que l'homme qui participe de son essence pût jamais servir de rouage aveugle à une mécanique sociale, tant parfaite soit-elle.

Nous sommes convaincus, autant qu'on peut l'être, que l'état de misère des masses est la cause de bien des délits et des crimes contre les personnes et les propriétés ; mais si cette plaie de la société ne devait être guérie que lorsque la généralité des hommes jouira de tout ce qu'ils peuvent désirer, surtout quand on s'attache à surexciter leurs désirs, il est à craindre que cette solution ne se fasse long-temps attendre. A en croire Fourier, dont il nous sera permis, dans cette occasion, de révoquer le témoignage en doute, la Cour royale de Pau, à une certaine époque peu reculée, aurait condamné à mort un Elisando, pour avoir volé un chou. « Si ce malheu-

(1) *Traité d'Association*, t. I, p. 78.

« reux, s'écrie-t-il, avait possédé 10,000fr. de rente, se serait-« il rendu coupable du vol d'un chou?» Sans contredit, la chose est peu probable; toutefois il est des gens jouissant de 10,000 fr. de rente qui volent non pas un chou, mais bien 50,000 écus. On voit parfois des millionnaires s'approprier injustement de nouveaux millions. La fortune, en l'absence d'une certaine *compression morale*, pour parler le langage des phalanstériens, n'est donc pas une garantie suffisante de probité, bien qu'il soit très vrai que l'homme privé de l'absolu nécessaire comme l'était peut- être Elisando, puisse difficilement se soumettre à la loi morale qui lui prescrit le respect de la propriété d'autrui.

Fourier propose le moyen analogue pour satisfaire aux appétits féroces de certains individus, sans aucun inconvénient pour l'ordre social; ce moyen consiste à les employer aux travaux de la boucherie. « Si l'on eût procédé de la sorte envers « *Néron, l'un des plus beaux caractères qu'ait produit la civilisa-« tion*, caractère du même titre et du même degré qu'Henri IV, « c'est-à-dire tétratone à quatre dominantes (1), ce prince, au « lieu d'être un monstre, aurait été le plus aimable des hom-« mes; c'est l'éducation morale qui l'a gâté.» Et toutes ces sornettes font partie du *Credo* phalanstérien! Et l'on n'en veut pas rabattre d'un iota; les écrits de Fourier sont l'arche sainte de laquelle il n'est pas permis de rien détacher. Dans quel temps d'anarchie intellectuelle vivons-nous, bon Dieu!

Nous avons dit précédemment que les deux colonnes fondamentales de la morale publique sont la charité et la pureté dont l'expression chrétienne est JÉSUS et MARIE. Nous venons de voir que la dépense de pureté que *la Phalange* entend faire, se réduit à son vestalat. Cependant malgré les efforts de Fourier, pour ne point donner à la société d'autre ressort que l'intérêt individuel, force lui a été de confier certaines fonctions sociales à la charité, ou à quelque chose qui lui ressem-

(1) *Traité d'Association*, t. II, p. 293.

ble; c'est ce qui a donné lieu à l'institution qu'il a décorée du singulier nom de *petite horde* et composée d'enfans des deux sexes.

« Les *petites hordes* ont rang de milice de Dieu, en service « d'unité industrielle; à ce titre elles doivent être les premières « à la brèche, partout où l'unité serait en danger (1). »

« Les petites hordes étant le foyer de toutes les vertus civiques, « elles doivent employer au bonheur de la société l'abnégation « de soi-même recommandée par le Christianisme, et le mépris « des richesses recommandé par la philosophie; elles doivent « réunir et pratiquer toutes sortes de vertus rêvées et simulées en « civilisation. Conservatrices de l'honneur social, elles doivent « écraser la tête du serpent au physique et au moral; tout en « purgeant les campagnes de reptiles, elles purgent la société « d'un venin pire que celui de la vipère, elles étouffent par « leurs trésors toute rixe de cupidité qui pourrait troubler la « concorde; et par leurs travaux immondes, elles étouffent « l'orgueil qui, en déconsidérant une classe d'industrieux, « tendrait à ramener l'esprit de caste, altérer l'amitié géné- « rale, et empêcher la fusion des classes (2). »

Ne semble-t-il pas, d'après cette exposition, que nous allons entrer en plein Catholicisme et que Fourier, pour remplir son but, va faire appel à quelqu'un de ces ordres religieux si admirables par *l'abnégation de soi-même et le mépris des richesses?* Point. C'est le jeune âge qu'il charge de ces sublimes, mais pénibles fonctions; c'est avec des enfans de dix à douze ans, garçons et filles, qu'il forme sa corporation du dévouement religieux. Sans contredit, cet âge est porté à l'enthousiasme de la vertu, car c'est bien réellement de vertu qu'il s'agit à cette heure, et Dieu indique aux pères et mères, par cette disposition naturelle des enfans, quelle direction il convient de donner à leur éducation morale. Or

(1) *Nouveau Monde industriel*, p. 243.
(2) *Idem*, p. 245.

c'est malheureusement trop souvent la direction opposée qu'ils reçoivent d'eux, surtout dans les classes moyenne et inférieure, où les leçons d'ordre et d'économie passent en première ligne. Mais il faut pousser loin l'esprit de système pour faire reposer sur des vertns en germe l'une des plus importantes fonctions de l'ordre social.

D'ailleurs nous ne voyons pas dans quelle foi religieuse la petite horde puisera son esprit de charité. Elle sera animée, nous dit-on, par la passion de l'*unitéisme*, passion inconnue des civilisés. Mais point du tout; cette passion, de quelque nom nouveau qu'on la décore, n'est point inconnue de bon nombre de civilisés : ils l'appellent *amour de Jésus*. Mais il y a pourtant entre l'*unitéisme* et l'amour de Jésus une différence notable : celui-ci repose sur une base saisissable, tandis que la passion phalanstérienne de l'*unitéisme* n'est qu'une froide abstraction qui ne s'emparera jamais du cœur de l'homme, quoi qu'on fasse. Devinerait-on sur quoi Fourier se fonde pour affirmer au contraire que cette passion enfantera des prodiges de dévouement? C'est que l'Évangile de Jésus a bien pu enfanter de pareils prodiges; *à fortiori* l'Évangile de Fourier!

« Déjà j'ai observé qu'on trouve les indices de dévouement « charitable aux fonctions abjectes, chez les monarques « mêmes, et qu'on voit, le *Jeudi-Saint*, les souverains laver « les pieds à douze pauvres; fonctions dont le monarque se « croit honoré, en raison de l'abjection du service. »

« S'il nous est démontré que l'esprit religieux engendre ce « dévouement de charité générale, tel qu'on le voit chez les « *Pères de la Rédemption* et autres sociétés, il ne restera qu'à « employer ce penchant, selon les convenances du nouvel « ordre; et lors même que la corporation des *petites hordes* « ne paraîtrait pas le procédé le plus efficace, il ne serait pas « moins certain que *le principe de charité industrielle existe* « *parmi nous, sauf alliage à l'esprit religieux*, et que si j'ai « erré dans l'application, dans les us, coutumes et statuts du

« corps de charité unitaire, les critiques devront s'évertuer
« à mieux employer un ressort dont ils ne peuvent contester
« l'existence ; *inventer une secte* plus apte à lever l'entrave du
« dégoût industriel en fonctions immondes (1). »

Si le premier membre de phrase qui se trouve souligné dans notre citation, ne l'eût pas été par l'auteur, dont l'intention en cela nous échappe, nous l'eussions nous-mêmes fait remarquer ; car toute notre réplique est là. Oui, le principe de charité existe dans le cœur de l'homme, et il ne s'y développe que par la religion ; or puisque, de l'aveu même de Fourier, le Catholicisme a si bien réussi à opérer ce développement, à quoi bon *inventer une nouvelle secte* à la même fin ? Admirez d'abord cette logique : la foi chrétienne a bien pu inspirer le dévouement à l'unité sociale ; pourquoi donc *une secte encore à inventer* n'aurait-elle pas la même propriété ? On disait à un poète : Un tel prétend que c'est lui qui a fait votre pièce de vers. C'est possible, répondit-il : pourquoi ne l'aurait-il pas pu faire ? je l'ai bien faite, moi. Mais du moins le poète ne donnait pas sa plaisanterie pour argument.

Après avoir décrit les sales espiègleries auxquelles un grand nombre d'écoliers se livrent, et où Fourier voit une disposition naturelle dont il s'agit de trouver l'emploi utile, il s'écrie :

« D'où vient cette frénésie ordinaire chez les écoliers de
« dix à douze ans ? Est-ce vice d'éducation, défaut de pré-
« ceptes ? Non, car plus on les sermonnera contre la saleté,
« plus ils s'y acharneront. Est-ce dépravation ? La nature se-
« rait donc dépravée, car c'est elle qui excite en eux de tels
« penchans ! Si le système distributif de l'attraction est juste
« en tous ses détails, il faut que celle-ci ait un emploi très
« utile, puisqu'elle est si puissante sur la majorité des enfans
« de dix ou douze ans. »

« Nous ne saurions, en civilisation, débrouiller cette

(1) *Traité d'Association*, t. II, p. 489.

« énigme; la voilà expliquée : la manie de saleté est une im-
« pulsion nécessaire pour enrôler les enfans aux petites
« hordes, les aider à supporter gaîment le dégoût aux travaux
« immondes et s'ouvrir dans la carrière de la cochonnerie un
« vaste champ de gloire industrielle et de philanthropie uni-
« taire (1). »

« Eh! qu'en coûte-t-il pour amener les petites hordes à
« ces prodiges de philanthropie? Quelques fumées de gloriole,
« un premier rang dans les parades, un carillon de suprématie, le privilége de mettre la première main au travail,
« d'être les premières au poste difficile! C'est payer une fatigue par une autre fatigue (2). »

Les phalanstériens ne veulent pas voir dans cette combinaison une astucieuse exploitation de l'enfance, un procédé auquel ils ne manqueraient pas d'accoler une épithète injurieuse, si c'était nous qui la proposions. Du moment qu'ils reconnaissent que plusieurs ordres religieux seraient prêts à répondre à l'appel de la société et accepteraient, dans un esprit de charité et un but d'unité sociale, une foule de fonctions difficiles, répugnantes et abjectes selon l'opinion, et cela sans qu'il fût nécessaire de les allécher par *quelques fumées de gloriole*, pourquoi donc inventer une nouvelle secte dans l'espoir vague et mal fondé de lui faire porter les mêmes fruits?

Plaise à Dieu que les phalanstériens demeurent bien persuadés que nous n'entendons nullement faire une satire malveillante des théories de leur maître! Leur plus grand tort, selon nous, est d'en accepter la solidarité. Ils doivent comprendre que plus nous mettons de soin à éliminer de leur doctrine ce qu'elle contient de faux et de dangereux, plus nous attachons de prix à recueillir ce qu'elle peut renfermer de vrai et de salutaire. L'homme qui n'a besoin que d'un caillou et qui le trouve sur le bord d'un fossé, peut se con-

(1) *Traité d'Association*, t. II, p. 253.
(2) *Idem*, p. 255.

tenter d'essuyer négligemment la boue dont il est souillé; mais celui qui trouve un bijou d'or dans un tas d'ordures s'attache à le laver avec soin, afin d'en faire briller le précieux métal dans tout son éclat. Nous savons d'ailleurs que Fourier ne s'est jamais posé en ennemi de la religion, et si sa tête fumeuse l'a condnit à émettre des doctrines opposées à celles que l'Église enseigne, il n'en est pas moins resté persuadé qu'il était toujours chrétien. Nous savons à cette égard une anecdote qui prouve sa bonne foi, et qui nous ferait presque dire de lui quelque chose d'analogue à ce que la garde-malade du bon Lafontaine disait de son maître mourant : « Eh ! mon Dieu ! laissez-le; il est plus bête que mé- « chant. » Eh ! mon Dieu ! pourrait-on dire également de Fourier, il y a dans son fait plus d'hallucination que d'hérésie. Quoi qu'il en soit, voici l'anecdote en question :

A une époque déjà loin de nous, où quelques jeunes écrivains phalanstériens donnèrent dans l'Hôtel-de-Ville de Paris le scandale de discours outrageans pour la religion, Fourier n'en voulut point porter la responsabilité. En conséquence il écrivit au rédacteur en chef du journal *la Paix* une lettre par laquelle il improuvait hautement les doctrines anti-chrétiennes professées par ses disciples, déclarant en même temps que, quant à lui, il était né et entendait mourir dans le sein de l'Église catholique, apostolique romaine. Les personnes dont cette sage et honorable démarche faisait hautement la satire se transportèrent chez Fourier et obtinrent de sa faiblesse, à force d'obsession, qu'il retirât la lettre contenant ce désaveu de leurs œuvres.

Ce qui a égaré Fourier dans sa recherche de la vérité, c'est l'abus qu'il a fait des méthodes qu'il s'était créées, et qui, s'il n'en eût fait qu'un usage rationnel et discret, eussent pu le conduire sans accident à jeter les premières bases de la science sociale. On le voit en effet répéter à tout bout de champ qu'il a fait ses découvertes au moyen d'un calcul de casse-cou, ce dont, au reste, il est aisé de s'apercevoir. Cet homme avait

en réalité reçu de la nature une merveilleuse aptitude aux travaux d'analyse et aux aperçus de corrélation ; de plus il se servit de l'analogie universelle comme instrument d'induction, avec cette frénésie d'un homme qui, le lendemain de la découverte de la boussole, aurait cru pouvoir s'en servir pour faire le tour du monde.

Au reste, le *Traité d'association* est la parfaite image de l'organisation intellectuelle de son auteur. On y trouve un formidable déploiement de procédés logiques, destinés à établir l'ordre dans les diverses parties de cette science nouvelle, et, avec tout cela, il y règne une confusion et un chaos tel que, lorsqu'il nous arrive de perdre un passage dont nous avons besoin, il nous est impossible de le retrouver, à moins de feuilleter ou même de relire le volumineux ouvrage dans son entier. Ainsi le Traité en question se compose d'une *préface* et d'une *post-face*, d'une *introduction* et d'une *extroduction*, d'un *discours préliminaire*, de plusieurs *interliminaires* et d'un *post-liminaire*, d'un *prologue*, d'un *interlogue*, d'un *ulterlogue*, d'un *citer-logue*, d'un *épilogue* et d'un *postlogue*, de *médiantes* et de *trans-médiantes*, d'une *inter-pause*, d'une *citer-pause* et d'une *ulter-pause*, d'une *antienne*, d'une *citienne*, d'une *ultienne* et d'une *postienne*, de *prolégomènes*, de *cis-légomènes* et de *post-légomènes*, d'un *préambule*, d'un *trans-ambule* et d'un *post-ambule*, enfin d'un *avant-propos* et d'un *arrière-propos*.

Nous n'avons pas exagéré d'une syllabe en décrivant ce bizarre appareil logique ; c'est tout un magasin de lustres et de lanternes auxquels il ne manque que de la lumière, comme à celle du bon bourgeois de Falaise. Bref, Fourier était évidemment affecté d'une monomanie, comme le deviennent par dégénération toutes les méthodes scientifiques quand on s'en sert au-delà d'une certaine limite; alors elles ne servent plus qu'à égarer l'esprit. Celle-ci nous remet en mémoire une maladie analogue, dont nous avons observé les effets dans un homme de mérite, bien que l'homme et la matière en question fussent de bien moindre importance que Fourier et son système.

M. Henri Dumont, jeune homme de bonne famille, hérita à 26 ans d'un domaine qui rapportait 8,000 fr. de rente, ce qui constitue une jolie fortune en Bretagne. Il entreprit de le faire valoir par lui-même, et il obtint en effet de sa terre des récoltes magnifiques, d'où il conclut qu'il s'enrichissait dans sa culture; il ne s'aperçut du contraire que lorsque sa fortune fut sérieusement compromise; car il ne tenait pas de comptabilité agricole, qui, sans empêcher sa ruine, l'en eût averti plus tôt. Entré pour lors dans une maison de commerce, il y apprit la tenue des livres en partie double, procédé qui lui inspira, dès qu'il en connut les bons effets, un véritable enthousiasme. Un nouvel héritage ayant refait sa fortune, il eut le bon esprit de ne plus la risquer dans aucune spéculation, et appliqua la comptabilité commerciale à la gestion de ses revenus.

Jusque là tout allait bien, et il n'y avait rien que de fort raisonnable dans la conduite de Henri Dumont. Mais ses amis ne tardèrent pas à soupçonner que son cerveau était un peu détraqué, quand ils le virent appliquer la tenue des livres en partie double non seulement aux relations d'intérêt, mais à toutes les relations sociales, y compris l'échange des procédés de simple bienveillance et de politesse. Chacun de ses amis et de ses connaissances avait, en matière de civilité, un compte de *doit* et *avoir* ouvert sur son grand-livre; il savait au juste combien il devait de saluts affectueux à tel de ses voisins, de combien tel autre était son redevable, pour une mauvaise plaisanterie lancée contre lui dans la conversation; car, pour la plus grande commodité du réglement des comptes, toutes ces redevances mutuelles étaient exprimées en valeur pécuniaire. Telle dame de la ville, pour un sourire gracieux que Dumont en avait reçu, était créditée de 0 fr. 75 cent.; telle autre, moins aimable, lui ayant refusé son bras à la promenade, se trouvait débitée de 1 fr. 50 cent. Jamais il n'exista de comptabilité mieux tenue que celle-là; elle pouvait attendre la banqueroute de pied ferme. Au reste, on voit peut-être encore

ce grand-livre entre les mains de quelques curieux, car le pauvre Henri Dumont est allé régler ses propres comptes avec le Juge suprême ; mais comme, en définitive, il était honnête homme et bon chrétien, nous avons tout lieu d'espérer que la balance a été en sa faveur.

Qu'on nous dise à présent quelle différence l'on fait, sauf la prétention à la transcendance scientifique, entre la monomanie du bon Henri Dumont et celle de l'homme qui, dans un traité d'économie sociale, produit des tableaux synoptiques de la nature de celui qui va suivre. Le lecteur doit être préalablement informé qu'il a pour objet d'établir une sorte de loi de corrélation des droits dont l'homme jouit à l'état sauvage, 1° avec les passions qui doivent, selon les vues de l'auteur, servir de ressort à la société harmonienne ; 2° avec les couleurs primitives de la nature ; 3° avec les lignes géométriques ; 4° avec les tons de la gamme musicale (1) :

		Droits.		*Passions.*	*Couleurs.*	*Courbes.*	
1	Cardinaux ou industriels.	Cueillette.	Passions cardinales.	Amitié.	Violet.	Cercle.	Ut.
2		Pâture.		Amour.	Azur.	Ellipse.	Mi.
3		Pêche.		Familisme.	Jaune.	Parabole.	Sol.
4		Chasse.		Ambition.	Rouge.	Hyperbole.	Si.
5	Distributifs.	Ligue intérieure.	Distributives.	Cabaliste.	Indigo.	Spirale.	Ré.
6		Insouciance.		Papillonne.	Vert.	Quadratrice.	Fa.
7		Vol extérieur.		Composite.	Orangé.	Logarithmes.	La.
Y		Y MINIMUM.		UNITÉISME.	BLANC.	CYCLOÏDE.	Ut H.
X		X *Liberté.*		*Favoritisme.*	*Noir.*	*Epicycloïde.*	B Ut.

En voici un autre non moins curieux, et sur lequel il s'explique ainsi :

« La première question des sceptiques est celle-ci : Comment pouvez-vous accorder tant de gens inégaux, tant de « caractères disparates? S'ils désirent le savoir, qu'ils apprennent d'abord ce que c'est que les accords passionnels, quels « en sont les degrés et les variétés; après quoi il leur restera

(1) *Traité d'Association*, t. I, p. 126.

« à étudier le procédé sériaire qui crée et mécanise les accords,
« les distribue dans tout le système social.

« Commençons à parler aux yeux par une échelle ou gamme
« septennaire des accords dont chaque passion est susceptible.
« Je ne décrirai que les deux gammes d'amitié et d'amour; on
« pourra appliquer cette échelle aux dix autres passions.

« Pour aider le lecteur par des analogies, je joins ici le ta-
« bleau des degrés ou accords d'une passion sensitive, *la vue*,
« et d'un végétal, *le raisin*, fruit dont l'industrie humaine ob-
« tient une gamme très régulière en produits gradués. »

GAMME PUISSANCIELLE DES ACCORDS D'UNITÉS ET DES ACCORDS D'AMOUR, AVEC ANALOGIES.

Degré.		*Espèce.*	*Titre.*	*Essor.*	*Amour.*	*Visuisme.*	*Raisin.*	*Accord générique.*
0	UT.	Brut.	*Isolé.*	Hétérophilie.	*Hétérogamie.*	OEil convergent.	*Verjus.*	Hétérofode.
1er	UT UT.	Simple.	*Prime.*	Monophilie.	*Monogamie.*	OEil asinique.	*Moût.*	Monomode.
2e	UT RÉ.	Bâtard.	*Seconde.*	Hémiphilie.	*Hémigamie.*	OEil caméléonique.	*Piquette.*	Dimode.
3e	UT MI.		*Tierce.*	Androphilie.	*Androgamie.*	OEil co-terrestre.	*Bourru.*	Trimode.
4e	UT FA.		*Quarte.*	Hermaphilie.	*Cryptogamie.*	OEil co-aérien.	*Cuvé.*	Tétramode.
5e	UT SOL.		*Quinte.*	Multiphilie.	*Delphigamie.*	OEil co-aromal.	Vieilli.	Pentamode.
6e	UT LA.		*Sixte.*	Phanérophilie.	*Phanérogamie.*	OEil co-aquatique.	Vin cuit.	Hexamode.
7e	UT SI.	Transitif.	*Septième.*	Ultraphilie.	*Ultragamie.*	OEil noctambule.	Vinaigre.	Heptamode.
⋈ 8e	UT.	Pivotal Y.	Octave direct.	Omniphilie D.	*Omnigamie* Y.	OEil diaphonique, ou co-igné.	Alcool.	Omnimode.
	UT.	Pivotal X.	Octave inverse.	Omniphilie J.	*Omnigamie* X.	OEil ultrà-éthéré.	Esprit.	
Z	UT nat. Ré bém.	Accords.		Extraphilie.	*Extragamie.*	Louche, faussé.	Forcé, aigri.	Extramode.
	UT SI nat.	Faux.				Myope, presbyte.	Poussé, tourné.	

⋈ L'accord d'*unitéisme* en direct Y et en inverse X est l'assemblage des huit accords *omnimodes* fournis par chacun des quatre groupes. Les accords *omnimodes* sont pivotaux ; celui d'*unitéisme* est hyper pivotal (1).

(1) *Traité d'Association*, t. I, p. 393.

Chacun de ces articles trouve quelques pages plus loin son texte explicatif, que nous devons déclarer humblement au-dessus de notre intelligence; au reste, en voici un échantillon pris au hasard dans le chapitre des analogies de la vue :

« Prime. Accord monomode, vue ASINIQUE, celle qui s'équi-« libre à l'aspect du précipice. L'homme n'est pas doué de cette « propriété; ses yeux se troublent devant un abîme. Les ma-« çons parviennent à s'y habituer, mais non pas à obtenir, « comme l'âne, un redoublement d'aplomb par l'aspect des abî-« mes, une fixité composée, en aspect descendant comme en « aspect ascendant.

« *Seconde. Accord hémimode* est celui des yeux du caméléon « susceptiels de deux directions en sens amphivertical et am-« phihorizontal. Cette faculté de diriger ainsi nos yeux en diver-« gence, en louchement volontaire et variable, n'ôterait rien à « la grâce habituelle du regard convergent qu'on reprendrait à « volonté. Elle serait d'une prodigieuse utilité, pour lire une « partition, pour chercher quelqu'un dans une foule, pour « inspecter deux lignes de procession à la fois et pour tant « d'autres emplois qui exigeraient la faculté de divergence des « yeux en vertical et horizontal, ou marche caméléonique si « familière aux âmes civilisées. »

« Combien il est à désirer que l'état sociétaire vienne dans « cette fonction opérer le transfert du caméléonisme, purger « les âmes de leur duplicité et transporter la double action de « l'âme à l'œil, qui en sera doué après quelques générations de « perfectionnement corporel en harmonie (1) ! »

L'on est désormais à même de juger par ce qui précède que si les ouvrages de Fourier contiennent la solution de la question sociale, celui qui l'y va chercher doit s'armer d'une forte dose de patience et se résoudre à l'acheter au prix d'une fatigue incommensurable. Pour nous, il nous est impossible de

(1) *Traité d'Association*, t. I, p. 398.

comprendre quelles lumières jettent sur cette grave question les transformations du raisin, les différens modes du regard, ni même les lignes géométriques, cercle, ellipse, parabole, etc. Toutefois il existe une figure connue en géométrie dont Fourier n'a point fait mention et qui renferme en elle la solution tant cherchée ; c'est la CROIX. Puissions-nous parvenir à faire partager nos convictions à cet égard aux écrivains de la *Phalange*, eux qui apporteraient un si riche tribut de lumières à une œuvre vraiment sociale !

Qu'ils n'accusent point de mysticisme l'homme obscur qui a osé prendre la plume pour combattre ce qu'il y a de faux dans la théorie de leur maître. Quelques uns d'eux savent que toute la vie de cet homme s'est passée au milieu des travaux champêtres qui laissent peu de loisir à la vie contemplative. Perpétuellement en contact avec la classe souffrante, il a cherché avec ardeur les lois vraies de la société; dans l'espoir de les obtenir de ceux qui faisaient profession de les enseigner, il a frappé à la porte de toutes les écoles philosophiques et économico-politiques. Toutes lui ont présenté, au lieu du pain intellectuel qu'il leur demandait, une pierre plus ou moins artistement taillée. Il n'y a que l'école phalanstérienne qui lui ait donné, ainsi que nous l'avons déjà fait entendre, une racine de manioc que nous nous refusons à manger dans son état natif, mais que notre intention n'est pas de laisser perdre, bien que nous lui préférions le pur froment de l'*Évangile*.

La *Phalange*, dans son numéro du 10 du présent mois de mars, déclare que, faisant notre profit des découvertes de son maître, nous devrions parler de ses écrits avec moins d'irrévérence. Qu'est-ce à dire ? Faut-il que nous lui donnions les mêmes marques de révérence que les peuples du Thibet donnent au grand Lama ; c'est-à-dire, que nous fassions, des excrétions intellectuelles de Fourier, l'usage pieux que ces idolâtres font des excrétions corporelles de leur pontife suprême ? C'est un culte qui ne saurait nous convenir, et auquel les

Phalanstériens devraient bien renoncer pour l'honneur de leur propre raison. Du reste, tout en profitant de ce que Fourier a pu écrire de vrai et d'utile, jamais on ne nous verra nous parer du mérite qui lui appartient, ni lui ravir la gloire qui lui est due. Nous l'avons déjà dit, l'auteur de cet essai n'est point un inventeur; il est simplement doué d'une intelgence médiocre, mais *compréhensive,* embrassant à la fois les deux points de vue opposés du comte de Maistre et de Fourier. L'on sait que l'un était la personnification du principe de *compression morale,* et voyait dans le bourreau la clef de voûte de la société, à l'opposé de l'autre qui n'admettait aucun autre ressort social que l'*attrait naturel* et voulait que toutes les passions de l'homme fussent abandonnées à leur libre essor. Il serait curieux qu'il fût réservé à un paysan, à un ver de terre en philosophie et en littérature, de concilier deux systèmes aussi opposés, et dont le vice respectif est d'être trop absolus, et de ne pas s'écouter l'un l'autre.

Nous n'ignorons pas ce qu'il est donné à notre siècle d'accomplir et ce qui lui est interdit : l'homme a trois conquêtes à faire, nous pourrions dire, trois enceintes à franchir pour se relever de sa déchéance. La première de ces conquêtes est celle de la puissance matérielle. Voyez les progrès remarquables qu'il a déjà faits et qu'il accomplit journellement dans cette voie : naguère encore il errait nu et désarmé dans la forêt native qui lui livrait à grand'peine, pour toute pâture, le fruit chétif et amer du chêne; il fuyait en tremblant devant la bête fauve et cherchait un abri contre les intempéries de l'air dans quelque misérable cavité naturelle. A cette heure il tient la foudre en main; toutes les espèces animales redoutent sa puissance ou lui sont assujéties ; les eaux dans leur cours, l'atmosphère dans ses agitations journalières sont des forces qu'il fait servir à ses desseins, et à chaque instant il en découvre de nouvelles dans le sein de la nature.

C'est bien, fils d'Adam ; continue à reconquérir ta puissance perdue : c'est là sans contredit la première œuvre que tu es

appelé à accomplir. La terre est le premier degré que Dieu ait donné à l'homme pour remonter sur son trône. C'est pourquoi nous désirons ardemment que la société devienne puissante par l'organisation du travail, pourvu qu'on procède à cette grande œuvre dans des voies chrétiennes, les pieds appuyés sur la terre et les yeux élevés vers le ciel, sinon tous les élémens de puissance et de richesse que nous aurions conquis tourneraient à notre confusion. D'ailleurs n'oublions pas que la systématisation harmonieuse des forces et des intérêts matériels n'est que le tiers de la véritable question de destinée sociale, ou pour mieux dire, de destinée humaine.

Toutefois, quand cette première inconnue du problème sera trouvée à des fins de *raison*, de *justice* et d'*amour*, un jour viendra bientôt où l'homme reconnaîtra que toutes les sciences à la pâle clarté desquelles il marchait, sont en réalité plus ou moins fausses ou insuffisantes; alors il procédera, sur nouveaux frais, à la recherche de la vérité, et obtiendra autant de célestes lumières que nous venons de le voir acquérir de puissance matérielle. Car l'homme est fait pour posséder la vérité aussi bien que la puissance; qu'il sache seulement la chercher à la clarté de la révélation divine et cesse de se fier exclusivement à son infirme raison. Au nombre des instrumens d'induction dont il fera usage alors, il convient sans doute de mettre *l'analogie universelle*, méthode scientifique qui consiste à remonter des emblèmes à leurs types; car il est très vrai que la nature entière est un livre immense où se trouve écrit tout ce que l'homme a intérêt à savoir.

Nous laissant aller au cours de nos pensées, sans songer au siècle qui nous entoure, nous allions ouvrir les portes de la troisième enceinte et porter une main indiscrète sur le voile qui couvre encore, aux yeux du grand nombre, la dernière œuvre que l'humanité doit accomplir un jour, pour être entièrement rétablie dans son divin héritage; mais nous n'aurions probablement rien appris aux chrétiens habitués à

méditer sur ces graves matières. Quant à ceux qui jugent que la peau de bête figurative dont Dieu couvrit la nudité de l'homme, après sa faute, est la plus belle parure qu'il puisse porter, et qui sont si fiers d'avoir éccrit sur leur bannière le mot *positivisme*, à quoi servirait de les initier à des secrets auxquels ils ne sont point encore préparés? Il est sage de ne parler que dans l'espoir d'être entendu.

Résumons-nous, et qu'il nous soit permis de le faire par une analogie, puisque ce langage nous est commun avec ceux dont nous venons d'analyser les doctrines. Ils savent sans doute que l'homme vit de vérité dans l'ordre intellectuel, aussi bien que de pain et d'autres alimens dans l'ordre matériel. Mais les alimens ne représentent pas tous le même acte intellectuel. Le *café*, par exemple, est emblème de la saine critique : son arome, en cela bien différent de celui du *vin* qui fait naître les riantes illusions, a la propriété de dissiper toutes les vapeurs du cerveau et d'éclaircir les idées : c'est pourquoi il arrive si à propos à la suite de certains repas auxquels la sobriété n'a pas suffisamment présidé. Sa saveur légèrement austère ne rebute que les gastronomes vulgaires. Au surplus, il n'est pas défendu de l'édulcorer au moyen d'un peu de *sucre*, qui représente ici la douce et innocente flatterie. Si nous n'en avons pas mis dans la *demi-tasse* que nous venons d'offrir aux *phalanstériens*, c'est que nous avons voulu les traiter en véritables amateurs. Ils reconnaîtront du moins que nous n'avons pas été assez mal avisés pour y faire entrer la moindre dose de *chicorée* dont l'amertume détestable figure la satire malveillante. Puissions-nous les amener à prendre avec nous ce qu'on appelle vulgairement le *pousse-café*, c'est-à-dire, une liqueur alcoolique, emblème d'enthousiasme et de vertu ! car la critique glace le cœur, et souvent à sa suite il est nécessaire de le réchauffer par un peu de poésie. En d'autres termes, espérons qu'après nous être rencontrés en adversaires, sur le triste terrain de la polémique, nous nous joindrons un jour en amis sur le terrain fécond de la reli-

gion et arriverons à nous embrasser au pied de la *croix*, symbole sacré de la plus haute vertu qu'il soit donné à l'homme de contempler.

APPENDICE

A LA

CROISADE DU XIXE SIÈCLE.

BUT DE LA FONDATION DE LA TRIBU CHRÉTIENNE.

I

L'association agricole à laquelle on a jugé convenable de donner le nom de TRIBU CHRÉTIENNE est destinée à faire découler, de principes déjà tracés, les lois vraies de l'organisation du travail, et à fournir au monde civilisé un premier *spécimen* de leur application. L'objet essentiel de cette tentative est, en

rendant à l'élément religieux la place qui lui est due dans l'ordre social, de faire disparaître les causes génératrices de l'émeute et du paupérisme, et de garantir aux classes ouvrière et indigente des moyens réguliers de subsistance et de bien-être, sans porter atteinte aux droits de la propriété.

Les vices radicaux dont les procédés de mise en œuvre industrielle sont entachés dans le système en vigueur, ont été démontrés dans la Croisade du XIXe siècle. Le même ouvrage indique sommairement la méthode à suivre pour opérer sans secousse la transformation de ces procédés subversifs en d'autres meilleurs et de nature à satisfaire aux trois conditions fondamentales; savoir : emploi économique de la puissance productive, distribution équitable des richesses produites, et garantie sociale de l'existence individuelle. En conséquence, les personnes disposées à prendre part à la fondation de la Tribu chrétienne voudront bien, pour plus amples renseignemens, recourir au livre sus-désigné.

Outre cet objet d'un grand intérêt social, la Tribu chrétienne en a un autre plus restreint, mais néanmoins digne encore de toute l'attention du penseur politique et des sympathies du chrétien; elle servira à élever dans les principes les plus purs de la piété catholique un certain nombre d'enfans des deux sexes, et à les instruire dans les pratiques de l'économie rurale et domestique et de plusieurs branches d'industrie usuelle.

Ainsi, l'institution projetée présente une double fin :

l'une, immédiate et assurée, est une œuvre pieuse ; l'autre, médiate et dont la certitude pourrait à la rigueur être contestée, est la solution pratique des questions sociales les plus urgentes.

L'éducation religieuse et l'instruction usuelle et professionnelle ne sont point données aux enfans de la Tribu en vue de les rendre, lorsqu'ils atteindront l'âge adulte, à une société livrée actuellement à l'anarchie industrielle, où leur sort cesserait d'être assuré et où leur moralité serait exposée à se perdre ; ils seront élevés pour demeurer associés et constituer la nouvelle forme d'exploitation agricole décrite dans la Croisade du XIXe siècle. En un mot, sauf le cas vraisemblablement fort rare d'un naturel vicieux et incorrigible, les enfans élevés dans la Tribu chrétienne y trouveront leur établissement.

Les catholiques qui auront pris la peine d'étudier les principes organiques propres à la nouvelle institution, et qui connaîtront les procédés de mise en œuvre que ses fondateurs doivent employer, seront à même de résoudre dans leur sagesse quel genre d'assistance ils doivent apporter à cette tentative d'harmonisation sociale ; les uns voudront y concourir en personne ; les autres ne pourront le faire que de leurs deniers ; il est des gens pieux placés de manière à pouvoir propager utilement dans le monde l'esprit et le but de la nouvelle institution ; il en est aussi qui ne pourront que prier Dieu de la bénir et de la conduire à bonne et heureuse fin. Quel que soit le mode de concours propre à chacun, l'on est invité à le faire

connaître par lettres affranchies à l'une des personnes désignées à l'article XIII.

CLAUSES FONDAMENTALES

DE L'ASSOCIATION POUR LA FONDATION DE LA TRIBU CHRÉTIENNE.

I

Il sera formé une association pieuse entre des personnes catholiques, à l'effet de réaliser d'abord en France, et subséquemment dans d'autres pays, la pensée religieuse et sociale développée dans la Croisade du XIXe siècle.

II

L'institution décrite dans l'ouvrage en question n'est autre chose qu'un nouveau mode d'exploitation agricole par l'association intime de tous les agens concourant à la production, tant ceux dont le titre consiste dans la propriété du sol, ou l'apport du capital mobilier, que ceux dont le droit résulte de leur action personnelle. Cette association porte le nom de Tribu chrétienne.

III

La Tribu chrétienne se constituera avec les élémens matériels qu'il plaira à Dieu de mettre à la

disposition de ses fondateurs ; mais elle tendra, dans son développement ultérieur, à présenter le modèle de la plus grande association agricole possible, vu qu'il s'agit d'appliquer à ce nouveau mode d'exploitation rurale deux ressorts qui, jusqu'à présent, se sont exclus l'un l'autre ; savoir : le principe d'activité propre à la petite culture, et les procédés économiques qui ne sont praticables que dans la grande.

IV

Les personnes ayant l'intelligence du grand intérêt religieux et social qui s'attache à cette institution nouvelle, et qui y concourront de leurs deniers, seront reconnues comme bienfaiteurs de l'Œuvre, et elles demeureraient tels par le fait, si le résultat matériel qu'on est fondé à en attendre venait à manquer, c'est-à-dire si, au lieu de réussir à donner au travail une organisation productive de richesse, l'on ne parvenait qu'à fonder une institution de charité chrétienne.

V.

Mais, dans le cas contraire, s'il devient démontré que le travail organisé selon l'esprit du Christianisme est productif de beaucoup plus de richesse que le travail incohérent, les bienfaiteurs de l'établissement jouiront dans l'association de tous les avantages matériels attachés, suivant la règle ordinaire, aux apports pécuniaires et à la propriété du sol.

VI

Si les circonstances font une loi de fonder la Tribu chrétienne sur une petite échelle, elle se composera dans le principe : 1° du nombre indispensable de personnes adultes, tant ecclésiastiques que laïques, destinées à instruire l'enfance et à la mettre sur la voie de l'association et du travail unitaire ; 2° de trente ou quarante enfans des deux sexes, depuis l'âge de deux jusqu'à celui de douze ans. Ce personnel de fondation s'augmentera progressivement, au fur et à mesure que les capitaux et les sujets dévoués et intelligens viendront ultérieurement concourir à l'Œuvre ; mais plus particulièrement encore, au fur et à mesure que les principes d'organisation sociale décrits dans la *Croisade du* XIXe *siècle* recevront leur application pratique.

VII.

Dès qu'un enfant sera admis dans la Tribu chrétienne, il sera considéré comme membre de l'Association, et, à ce titre, il lui sera ouvert un compte par *doit* et *avoir*. Tant que les frais de son entretien excèderont la somme versée à son profit à la caisse de la Société, soit par sa famille, soit par l'établissement public d'où il provient, jointe à la valeur de son travail, il demeurera débiteur du fonds social ; mais, du moment où, en vertu de ce même compte, il se trouvera libéré des sommes qu'il a pu coûter à l'Institu-

tion, il participera aux bénéfices généraux, proportionnellement à la valeur de son concours personnel dans l'entreprise sociale.

VIII.

A mesure que les enfans admis dans la Tribu chrétienne se formeront, et que les vertus et l'intelligence cultivées en eux les rendront plus aptes aux manœuvres du travail unitaire, l'Institution accomplira son développement, jusqu'à ce qu'elle soit pourvue de tous les rouages nécessaires à un mécanisme social complet, sous les rapports religieux, artistique, industriel et scientifique.

C'est alors qu'on pourra fonder avec certitude de nouvelles institutions semblables, d'après le même principe, ou mieux encore subdiviser la première, afin d'employer ses fractions à servir de noyau de fondation à d'autres, soit en France, soit à l'étranger.

IX

Bien que la Tribu chrétienne soit une fondation d'un intérêt plutôt social qu'agricole, et que l'excellence de son principe constitutif puisse se démontrer dans toutes les circonstances locales où elle se trouverait placée, néanmoins on a dû chercher à réunir le plus d'élémens matériels de succès que faire se peut; c'est pourquoi l'on s'est attaché à en jeter les premiers fondemens dans une localité éminemment

favorable à la spéculation agricole et à l'économie des moyens de subsistance.

N. B. Un propriétaire de la Basse-Bretagne a fait don à la Tribu chrétienne de vingt hectares de terrain d'une très bonne nature, et susceptible d'irrigation dans toute son étendue. C'est vraisemblablement autant de terre qu'il en faut au début de l'Institution, surtout si l'on ne dispose que d'un modique capital et si le personnel est peu nombreux ; mais, du moment où l'Institution commencera à prendre l'extension à laquelle elle est appelée et où cet espace superficiel sera jugé insuffisant, le même propriétaire s'engage à céder à l'Association de nouvelles portions de terrain contiguës à la première, jusqu'à la concurrence de 400 hectares. Les derniers terrains en question seront estimés à dire d'experts ; les experts chargés de cette estimation seront nommés, soit par le conseil d'administration, soit par les magistrats locaux, et leur décision fera loi pour les parties contractantes. Enfin, l'administration de la Tribu sera libre d'en opérer le paiement au comptant ou à terme, en principal ou en intérêts annuels, bref, suivant le mode qui sera le plus à sa convenance.

X

La direction de la Tribu chrétienne est confiée à l'homme qui en a conçu la pensée, qui est censé avoir l'intelligence la plus complète de son mode d'organisation, et qui consent à se constituer père adoptif de tous les enfans admis à faire partie de l'Association. Il est seul chargé de l'organisation du travail et de la direction de l'ensemble. Il ordonne les dépenses, apure les comptes des caissiers et agens comptables; mais il ne peut être chargé d'aucun maniement de fonds.

XI

La comptabilité, la caisse et le maniement des fonds forment l'attribution spéciale d'un agent *ad hoc* nommé par tous les co-intéressés, suivant un mode qui sera fixé, lors de la première réunion des fondateurs.

XII

L'instruction religieuse sera confiée à un ou plusieurs ecclésiastiques séculiers ou réguliers. Ces mêmes ecclésiastiques desserviront la chapelle de l'Établissement et auront la direction spirituelle de toute la Tribu, sous l'autorité et la surveillance de l'évêque diocésain.

En conséquence, l'organisation sociale, la compta-

bilité et la direction spirituelle constituent autant d'attributions distinctes qui ne peuvent pas se confondre dans les mêmes mains. Il ne saurait résulter de cette division des pouvoirs aucun conflit, si le chef temporel de la Tribu, en qui réside le principe d'unité, est un catholique sincèrement soumis aux décisions de l'Église, et ami de la justice en matière administrative.

XIII

Les personnes qui désirent concourir à la fondation de la Tribu chrétienne voudront bien faire connaître leur adhésion par lettres affranchies adressées à M. Bonnetty, directeur de l'*Université catholique*, rue Saint-Guillaume, n° 24, ou à M. Miorcec de Kerdanet, à Lesneven (Finistère). Il en sera de même des envois de fonds, demandes de renseignemens et offres de sujets.

XIV

Le conseil de fondation de la Tribu chrétienne se compose provisoirement de MM. les Directeurs de l'*Université catholique* et Louis Rousseau.

XV

Une première réunion du conseil présidé par l'une des personnes sus-indiquées, aura lieu dans le courant de janvier 1842. La date et le lieu de la réunion

seront annoncés, un mois à l'avance, par la voie des journaux et par lettres adressées aux personnes qui se seront inscrites comme bienfaiteurs de l'Œuvre, lesquelles seront admises de droit à la délibération. Cette première séance sera consacrée à nommer le conseil définitif, à discuter les statuts de l'Institution, et à arrêter les moyens de la faire concorder avec la législation actuelle.

K. Walter.

BSB Bayerische StaatsBibliothek
MDZ Münchener DigitalisierungsZentrum Digitale Bibliothek

Rousseau, Louis

Croisade du XIX. siècle

Paris 1841
H.eccl. 992 o
urn:nbn:de:bvb:12-bsb10027284-8